












CREDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM) NOTE D'INFORMATION

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES D'UN MONTANT DE 500.000.000 DHS

	Tranche A Obligations subordonnées cotées à taux révisable	Tranche B Obligations subordonnées cotées à taux fixe	Tranche C Obligations subordonnées non cotées à taux révisable	Tranche D Obligations subordonnées non cotées à taux fixe
Montant maximum de la tranche	500.000.000Dhs	500.000.000Dhs	500.000.000Dhs	500.000.000Dhs
Nombre max. de titres à émettre	5.000	5.000	5.000	5.000
Valeur nominale	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Taux d'intérêt nominal	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 70 pbs.	Fixe , en référence au taux 7 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 70 pbs.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 70 pbs.	Fixe , en référence au taux 7 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 70 pbs.
Prime de risque	70 pbs	70 pbs	70 pbs	70 pbs
Prix d'émission	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine
Méthode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H, puis aux tranches B et D, ensuite aux tranches E et G et enfin aux tranches A et C.			
	Tranche E Obligations subordonnées cotées à taux révisable	Tranche F Obligations subordonnées cotées à taux fixe	Tranche G Obligations subordonnées non cotées à taux révisable	Tranche H Obligations subordonnées non cotées à taux fixe
Montant maximum de la tranche	500.000.000Dhs	500.000.000Dhs	500.000.000Dhs	500.000.000Dhs
Nombre max. de titres à émettre	5.000	5.000	5.000	5.000
Valeur nominale	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux d'intérêt nominal	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 80 pbs.	Fixe , en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons de trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 80 pbs.	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 80 pbs.	Fixe , en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons de trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 18 Octobre 2018, augmenté d'une prime de risque de 80 pbs.
Prime de risque	80 pbs	80 pbs	80 pbs	80 pbs
Prix d'émission	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs	100.000Dhs
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine
Méthode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H, puis aux tranches B et D, ensuite aux tranches E et G et enfin aux tranches A et C.			

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 22 AU 24 OCTOBRE INCLUS

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN TELS QUE LISTES DANS LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION

Conseiller Financier & Coordinateur Global	Co-Conseillers Financiers		
 القرض الفلاحي CREDIT AGRICOLE	 VALORIS CORPORATE FINANCE <small>CONSEIL ET INGÉNIÈRE</small>	 OAKLINS ATLAS CAPITAL <small>MEMBER FIRM FINANCE</small>	 CAPITAL TRUST <small>FINANCE</small>
Membre du syndicat de placement	Chef de File du syndicat de placement et centralisateur des ordres de souscription	Co-Chefs de File du syndicat de placement	
 القرض الفلاحي CREDIT AGRICOLE	 VALORIS SECURITIES <small>Société de Bourse</small>	 OAKLINS ATLAS CAPITAL <small>MEMBER FIRM BOURSE</small>	 CAPITAL TRUST <small>SECURITIES</small>
		 MSIN <small>MEMBER OF THE BOARD</small>	

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, l'original de la note d'information a été visé par l'AMMC le 08 Octobre 2018 sous la référence N° VI/EM/021/2018

ABREVIATIONS

ALM	Assets & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BMCE BANK	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CCR	Commission Consultative de la Régionalisation
CD	Certificat de Dépôt
CDs (pluriel)	Certificats de Dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CGE	Charges Générales d'Exploitation
CGI	Code Général des Impôts
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
Dhs	Dirham
EUR	Euro
GCAM	Groupe Crédit Agricole du Maroc
FDA	Fond de développement agricole
FPCT	Fond de Placement Commun en Titrisation
GDH	Milliards de dirhams
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IG	Intégration Globale
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDH	Milliers de dirhams
MAD	Dirham marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Mdh	Millions de dirhams
Mrds DH	Milliards de dirhams
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDM	Part de marché
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PMEA	Petites et moyennes exploitations agricoles
PMO	Project Management Office
PNB	Produit Net Bancaire
Pb	Points de base
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PMV	Plan Maroc Vert
Pts	Points
RBE	Résultat brut d'exploitation
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TEF	Tamwil El Fellah
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
Var.	Variation

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I- LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC	8
II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC.....	9
III- LES CONSEILLERS FINANCIERS.....	23
IV- LE CONSEILLER JURIDIQUE	25
V- LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	26
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	27
I- CADRE DE L'OPERATION	28
II- OBJECTIFS DE L'OPERATION	28
III- STRUCTURE DE L'OFFRE	29
IV- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE	30
VI- COTATION EN BOURSE	46
VII- CALENDRIER DE L'OPERATION	46
VIII- MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	47
IX- MODALITES DE SOUSCRIPTION	47
X- MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES ET D'ALLOCATION	49
XI- MODALITES D'ENREGISTREMENT DES TITRES	51
XII- MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION.....	51
XIII- MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES	51
XIV- FISCALITE.....	52
XV- CHARGES RELATIVES A L'OPERATION (SUPPORTEES PAR L'EMETTEUR)	53
XVI- COMMISSIONS A FACTURER AUX SOUSCRIPTEURS.....	53
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CAM	54
I- RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	55
II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM.....	57
III- NOTATION	61
IV- MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR	62
V- ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES	65
VI- CONTROLE DE L'ETAT	66
VII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	70
VIII- ORGANISATION DE LA DIRECTION	77
IX- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	79
X- REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE.....	83
XI- PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	83
XII- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL.....	83
PARTIE IV. ACTIVITE DU CAM.....	84
I- HISTORIQUE DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC	85
II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC.....	90
III. APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE.....	108
IV. APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE	114
V. ACTIVITE DU GROUPE CAM	121
VI. ORGANISATION DU CAM.....	138

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE.....	145
I- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES (COMPTES SOCIAUX).....	146
II- ANALYSE DU BILAN	160
III- ANALYSE DU HORS BILAN.....	173
IV- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	174
V- INDICATEURS FINANCIERS	175
VI- PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS.....	177
PARTIE VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES	201
I. AMBITION GCAM HORIZON 2021	202
II- PREVISIONS COMMERCIALES.....	203
III- OBJECTIFS DE RESULTAT	203
IV- INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS	205
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES.....	206
I- RISQUE DE CREDIT.....	207
II- RISQUE DE MARCHE	210
III- RISQUES ALM.....	213
IV- RISQUES OPERATIONNELS.....	215
V- RISQUE DE CHANGE.....	218
VI- GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE	218
VII- RISQUE DE SOLVABILITE.....	218
VIII- RISQUE DE CONCURRENCE.....	219
IX- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIE A LA MISSION DE SERVICE PUBLIC	219
X- RISQUE RELATIF A LA DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMEDIATION.....	219
PARTIE VIII. FAITS EXEPTIONNELS ET LITIGES	220
ANNEXES.....	222

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition d'obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Les organismes de placement ne proposeront les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où elle fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni Atlas Capital Finance ni Capital Trust Finance ni Valoris Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par les membres du syndicat de placement.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par la Direction de la Stratégie Financière et ALM (Assets and Liabilities Management) du Crédit Agricole du Maroc en collaboration avec ses Co-Conseillers Financiers (Atlas Capital Finance, Capital Trust Finance et Valoris Corporate Finance) conformément aux modalités fixées par la Circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- 🌱 Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- 🌱 Les rapports annuels relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour juin 2017 et juin 2018 ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour juin 2017 et juin 2018 ;
- 🌱 Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2015, 2016, 2017 et juin 2018 (provisoire) ;
- 🌱 Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 et 2018 jusqu'à la date de visa ;
- 🌱 Les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du premier semestre 2017 et 2018 ;
- 🌱 Les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du premier semestre 2017 et 2018.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- 🌱 Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- 🌱 Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 1. Elle est disponible à tout moment au siège social du CAM et auprès des conseillers financiers et des membres du syndicat de placement :
 - **Au siège social du CAM** : Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat (Tél : 05.37.21.71.88)
 - **Au siège d'Oaklins Atlas Capital Finance & Oaklins Atlas Capital Securities**: 88 Rue El Marrakchi, Quartier Hippodrome – Casablanca (05.22.23.76.02)
 - **Au siège de Capital Trust Finance & Capital Trust Securities**: 50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50)
 - **Au siège de Valoris Corporate Finance & Valoris Sécurities**: 355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60).
 2. Elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma)
 3. Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des valeurs de Casablanca et sur son site Internet.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I- Le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	M. Tariq SIJILMASSI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 73 88 88
Numéro de fax :	+212 5 37 73 58 86
Adresse électronique :	presidence@creditagricole.ma

Attestation

Objet :Note d'information relative à l'émission d'Obligations Subordonnées pour un montant de 500 Millions de Dirhams

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information relative à l'émission d'obligations subordonnées, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du CAM ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

TARIQ SIJILMASSI
Président du Directoire

II- Les commissaires aux comptes du Crédit Agricole du Maroc

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination	COOPERS AUDIT MAROC	DELOITTE AUDIT	FIDAROC GRANT THORNTON
Associé signataire	Abdelaziz ALMECHATT	Fawzi BRITEL	Faiçal MEKOUAR
Adresse	83, Avenue Hassan II, 20100	288, Boulevard Zerkoutni, Casablanca, Maroc	47 Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone et fax	Tél : +212 5 22 98 40 40 Fax : +212 5 22 99 11 96	Tél : +212 5 22 22 47 34 Fax : +212 5 22 22 40 78	Tél : +212 522 544 800 Fax : +212 522 296 670
E-mail	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com	fbritel@deloitte.com	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du 1^{er} exercice soumis	2007	2013	2016
Date d'expiration du mandat	AG qui a statué sur les comptes 2015	AG qui statuera sur les comptes 2018	AG qui statuera sur les comptes 2018

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2017 ET 30 JUIN 2018

Objet: Emission d'Obligations Subordonnées du CAM

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) et ses filiales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels consolidés selon les normes IFRS du Groupe crédit Agricole du Maroc, ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers semestriels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018, objet de l'examen limité précité.

Casablanca, le 27 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidé, l'état de solde de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états d'informations complémentaires (ETIC) relatives à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.453.186, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 394.371.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets de la première application de la nouvelle norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Casablanca, le 26 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.278.184 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 358.051.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (Groupe CAM) arrêtés au 30 juin 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 Septembre 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES EN NORMES IFRS DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017**Objet: Emission d'Obligations Subordonnées du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS du groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) et ses filiales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS audités du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc, tels que audités par les Co-Commissaires aux Comptes Deloitte Audit et Coopers Audit Maroc au titre de l'exercice 2015 et par Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit pour les exercices 2016 et 2017.

Casablanca, le 27 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.594.102, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 592.293.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 14 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 7 039 208, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 542 006.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes et principes comptables décrits dans l'état des information complémentaires consolidé.

Casablanca, le 03 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 6 572 200 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 546 569.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc (Groupe CAM) au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 15 Avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

**ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX
AU 30 JUIN 2017 ET 30 JUIN 2018****Objet: Emission d'Obligations Subordonnées du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels sociaux du Crédit Agricole du Maroc S.A, ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les situation intermédiaires du Crédit Agricole du Maroc S.A au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018, objet de l'examen limité précité.

Casablanca, le 27 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion, le tableau de flux de trésorerie et une sélection des états d'informations complémentaires (ETIC) relatives à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 9.607.970, dont un bénéfice net de KMAD 227.080, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) établis au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 Septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er Janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8.358.776 dont un bénéfice net de KMAD 196.341, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2017, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 Septembre 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Président

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DECEMBRE 2015, 2016 ET 2017**Objet : Emission d'Obligations Subordonnées du CAM**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités du Crédit Agricole du Maroc S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux du Crédit Agricole du Maroc S.A, tels que audités par les Co-Commissaires aux Comptes Deloitte Audit et Coopers Audit Maroc au titre de l'exercice 2015 et par Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit pour les exercices 2016 et 2017.

Casablanca, le 27 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9.322.733, dont un bénéfice net de KMAD 351.016.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) au 31 décembre 2017, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 14 mai 2018

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 8 182 728, dont un bénéfice net de KMAD 308 021.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc (CAM) au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 03 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 7 654 444 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 526 221) dont un bénéfice net de KMAD 336 188.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 15 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit Maroc (SA)
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

III- Les Conseillers Financiers

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc	Atlas Capital Finance
Représentant légal :	Abdellah JIRARI	Tarik BRITEL
Fonction :	Directeur de la Stratégie Financière & ALM	Directeur Associé
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49, 10 000 Rabat	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome - 20100 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 (0) 5 37 21 72 51	+212 (0) 5 22 23 76 02
Numéro de fax :	+212 (0) 5 37 21 71 92	+212 (0) 5 22 23 75 97
Adresse électronique :	a_jirari@creditagricole.ma	t.britel@atlascapital.ma
Dénomination ou raison sociale :	Capital Trust Finance	Valoris Corporate Finance
Représentant légal :	Reda BENNANI	Montassir BENBEKHALED
Fonction :	Directeur Général	Directeur
Adresse :	50, Bd. Rachidi, Casablanca	355 Route d'El Jadida, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 (0) 5 22 46 63 50	+212 (0) 5 22 23 97 60
Numéro de fax :	+212 (0) 5 22 49 13 07	+212 (0) 5 22 98 06 05
Adresse électronique :	r.bennani@capitaltrust.ma	m.benbekhaled@capitalgestiongroup.com

Attestation

Objet : Emission d'obligations subordonnées du CAM

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Crédit Agricole du Maroc à travers :

- 🌱 Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- 🌱 Les rapports annuels relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour juin 2017 et juin 2018 ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les comptes consolidés IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour juin 2017 et juin 2018 ;
- 🌱 Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- 🌱 Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2015, 2016, 2017 et juin 2018 (provisoire) ;
- 🌱 Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 et 2018 jusqu'à la date de visa ;
- 🌱 Les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du premier semestre 2017 et 2018 ;
- 🌱 Les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du premier semestre 2017 et 2018.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Les Conseillers Financiers

Abdellah JIRARI
Directeur de la Stratégie Financière & ALM
Crédit Agricole du Maroc

Tarik BRITEL
Directeur Associé
Atlas Capital Finance

Réda BENNANI
Directeur Général
Capital Trust Finance

Montassir BENBEKHALED
Directeur
Valoris Corporate Finance

IV- Le Conseiller Juridique

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Cabinet MOUTTAKI PARTNERS
Représentant légal :	Karim MOUTTAKI
Fonction :	Associé Gérant
Adresse :	131, Boulevard d'Anfa 6 ième étage BP : 20060 Casablanca
Numéro de téléphone :	0522-27-09-51
Numéro de fax :	05.22.47.04.33
Adresse électronique :	mouttaki@mouttakipartners.com

Attestation

Objet : Emission d'obligations subordonnées du Crédit Agricole du Maroc

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires du Crédit Agricole du Maroc et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêts. Toutefois, en cas de liquidation du Crédit Agricole du Maroc, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

M. Karim MOUTTAKI
Associé Gérant
Cabinet MOUTTAKI PARTNERS

V- Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	El Hamzi Mohammed Mehdi
Fonction :	Directeur Exécutif Adjoint responsable du Pôle Finance Groupe
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 88
Numéro de fax :	+212 (0) 537 21 71 92
Adresse électronique :	elhamzi@creditagricole.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I- Cadre de l'opération

Le Directoire du CAM, lors de sa réunion du 05 Avril 2016, a validé l'émission d'obligations subordonnées. Le Conseil de Surveillance du 30 Mai 2016 a donné son accord pour la réalisation de cette opération et a décidé de présenter ce programme à l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2016, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations des membres du Conseil de Surveillance approuve l'opération d'émission d'obligations subordonnées tel que présenté dans ledit rapport et autorise l'émission d'obligations subordonnées pour un plafond de 1,5 milliard de dirhams.

La présente émission doit être entièrement souscrite.

Conformément à l'article 294 de la loi 17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée qui stipule que « cette assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans un délai de cinq ans, à une ou plusieurs émissions d'obligations et en arrêter les modalités.» l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2017 décide de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser des émissions obligataires subordonnées et d'en fixer les modalités et les caractéristiques.

Dans le cadre de cette délégation de pouvoir, le Directoire lors de la réunion tenue le 08 Octobre 2018 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de cinq cent millions (500.000.000) de dirhams. Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'information et a donné les pouvoirs les plus étendus à son Président à l'effet d'accomplir toutes formalités matérielles nécessaires à l'émission des obligations des tranches A, B, C, D, E, F, G et H et à l'admission des obligations des tranches A, B, E et F qui seront cotées à la Bourse de Casablanca.

Les modalités et caractéristiques définitives dudit emprunt obligataire, sont présentées dans la présente note d'information.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que présentés dans la présente note d'information.

II- Objectifs de l'opération

Par la présente émission, le Crédit Agricole du Maroc vise à répondre aux enjeux de son Plan Stratégique de développement tout en renouvelant son engagement dans le cadre de la mission de service public dont il est investi. En effet, la présente émission obligataire subordonnée a pour principaux objectifs :

- 🌱 Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- 🌱 Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels, et donc le renforcement du ratio de solvabilité du CAM.

III- Structure de l'offre

L'émission objet de la présente note d'information porte sur un montant total maximum de cinq cent millions (500.000.000) de dirhams. Elle sera émise en huit (8) tranches :

- **Une tranche A** à taux révisable et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche B** à taux fixe et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche C** à taux révisable et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche D** à taux fixe et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 7 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche E** à taux révisable et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche F** à taux fixe et cotée à la Bourse de Casablanca. Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche G** à taux révisable et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée ;
- **Une tranche H** à taux fixe et négociable de gré à gré (non cotée). Ladite tranche sera remboursable in fine sur une durée de 10 ans et portera sur un montant maximum de 500.000.000 Dhs avec une valeur nominale de 100.000 Dhs par obligation subordonnée.

Le montant total à allouer au titre des huit tranches susmentionnées ne pourra en aucun cas dépasser le montant de 500.000.000 Dhs.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information.

La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IV- Renseignements relatifs aux titres à émettre

Avertissement

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la tranche A : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine à l'issue d'une période de 7 ans, cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2025
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	70 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 70 points de base.</p> <p>Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 19 Octobre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 70 points de base et sera communiqué par le CAM à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonce légal et au bulletin de la cote dans les mêmes délais.</p>
Mode de calcul du taux de référence	<p>Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^k / \text{nombre de jours exact}) - 1) \times 360/k$ <p>où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines.</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit :</p> $[\text{Nominal} \times \text{taux facial} \times (\text{nombre de jours exact} / 360 \text{ jours})]$
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.

	<p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.</p>
Remboursement anticipé	<p>CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement.</p> <p>Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.</p> <p>En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.</p>
Clause d'assimilation	<p>Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>
Rang/Subordination	<p>Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.</p>
Maintien de l'emprunt à son rang	<p>CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.</p>
Garantie de remboursement	<p>La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Négociabilité des titres	<p>Les obligations subordonnées de la tranche A sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.</p>
Cotation des titres	<p>Les obligations subordonnées de la tranche A, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 29 Octobre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAMC.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
Société chargée de l'enregistrement de l'opération	<p>La société chargée de l'enregistrement de l'opération est MSIN.</p>
Procédure de première cotation	<p>La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs .</p>
Représentation des obligataires	<p>Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de Commerce de Rabat.</p>

Caractéristiques des titres de la tranche B : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine à l'issue d'une période de 7 ans, cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2025
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs
Prime de risque	70 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux fixe Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 7 ans constaté ou calculé par interpolation linéaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 70 points de base. La détermination du taux par la méthode de l'interpolation linéaire se fait en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole, au plus tard le 19 Octobre 2018.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche B sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 29 Octobre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAME. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Société chargée de l'enregistrement de l'opération	La société chargée de l'enregistrement de l'opération est MSIN.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche C : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine à l'issue d'une période de 7 ans, négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2025
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs
Prime de risque	70 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 70 points de base.</p> <p>Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 19 Octobre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 70 points de base et fera l'objet d'une publication par le CAM dans un journal d'annonce légal dans les mêmes délais.</p>
Mode de calcul du taux de référence	<p>Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).</p> <p>Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360 / k ;$ <p>où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines.</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit : [Nominal x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)].</p>
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres</p>

	dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche C est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche D : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine à l'issue d'une période de 7 ans, négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2025
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs
Prime de risque	70 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	<p>Taux fixe</p> <p>Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 7 ans constaté ou calculé par interpolation linéaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 70 points de base.</p> <p>La détermination du taux par la méthode de l'interpolation linéaire se fait en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle).</p> <p>Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 19 Octobre 2018.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]</p>
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.</p>
Remboursement anticipé	<p>CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement.</p> <p>Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.</p>
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente

	<p>note d'information, aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>
Rang/Subordination	<p>Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.</p>
Maintien de l'emprunt à son rang	<p>CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.</p>
Garantie de remboursement	<p>La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.</p>
Notation	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
Négociabilité des titres	<p>Les obligations subordonnées de la tranche D est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.</p>
Représentation des obligataires	<p>Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.</p>
Droit applicable	<p>Droit marocain.</p>
Juridiction compétente	<p>Tribunal de Commerce de Rabat.</p>

Caractéristiques des titres de la tranche E : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine à l'issue d'une période de 10 ans, cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans.
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2028
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	80 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 80 points de base.</p> <p>Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 19 Octobre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 80 points de base et sera communiqué par le CAM à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonce légal et au bulletin de la cote dans les mêmes délais.</p>
Mode de calcul du taux de référence	<p>Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).</p> <p>Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360/k ;$ <p>où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines.</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit :</p> $[\text{Nominal} \times \text{taux facial} \times (\text{nombre de jours exact} / 360 \text{ jours})].$
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres</p>

	dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche E sont librement négociables à la Bourse Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche E.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche E, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 29 Octobre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAMH. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Société chargée de l'enregistrement de l'opération	La société chargée de l'enregistrement de l'opération est MSIN.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche E sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche F : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine à l'issue d'une période de 10 ans, cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2028
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	80 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	Taux fixe Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 10 ans constaté ou calculé par interpolation linéaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 80 points de base. La détermination du taux par la méthode d'interpolation linéaire se fait en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 19 Octobre 2018.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables

	d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négoциabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche F sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche F.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche F, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 29 Octobre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OCAMG. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Société chargée de l'enregistrement de l'opération	La société chargée de l'enregistrement de l'opération est MSIN.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche F sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la des valeurs.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Jurisdiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche G : Obligations subordonnées à taux révisable remboursables in fine à l'issue d'une période de 10 ans, négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2028
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	80 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	<p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 80 points de base.</p> <p>Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 19 Octobre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 80 points de base et fera l'objet d'une publication par le CAM dans un journal d'annonce légal dans les mêmes délais.</p>
Mode de calcul du taux de référence	<p>Dans le cas où le taux de référence n'est pas observé directement sur la courbe des taux de référence du marché secondaire, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).</p> <p>Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360/k$ <p>où k : maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines.</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit :</p> <p>[Nominal x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)].</p>
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM.</p>

	Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement. Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure. Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche G est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche G.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

Caractéristiques des titres de la tranche H : Obligations subordonnées à taux fixe remboursables in fine à l'issue d'une période de 10 ans, négociables de gré à gré

Nature des titres	Obligations subordonnées négociables de gré à gré (non cotée), dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur.
Montant maximum de la tranche	500.000.000 Dhs.
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 obligations subordonnées.
Valeur nominale unitaire	100.000 Dhs.
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 22 au 24 Octobre 2018 inclus
Date de jouissance	01 Novembre 2018
Date d'échéance	01 Novembre 2028
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000 Dhs.
Prime de risque	80 points de base (pbs)
Taux d'intérêt nominal	<p>Taux fixe</p> <p>Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux 10 ans constaté ou calculé par interpolation linéaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 18 Octobre 2018. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 80 points de base.</p> <p>La détermination du taux par la méthode de l'interpolation linéaire se fait en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).</p> <p>Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc, au plus tard le 19 Octobre 2018.</p>
Intérêt	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 01 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par le Crédit Agricole du Maroc. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x taux facial]</p>
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire subordonné de CAM, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CAM intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CAM.</p> <p>Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonné à toutes les autres dettes.</p>
Remboursement anticipé	<p>CAM s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées par remboursement.</p> <p>Toutefois, CAM se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.</p>
Clause d'assimilation	<p>Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Au cas où le Crédit Agricole du Maroc émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>

Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt. En cas de liquidation de CAM, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CAM tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CAM s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche H est négociable de gré à gré (non cotée à la Bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche H.
Représentation des obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Directoire décide de désigner Monsieur Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire de la masse des obligataires. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à H de la présente émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Rabat.

VI- Cotation en Bourse

Les obligations subordonnées des tranches A, B, E et F émises dans le cadre de cet emprunt seront admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

Date de cotation	29/10/2018
Ticker	Tranche A : OCAMC Tranche B : OCAME Tranche E : OCAMH Tranche F : OCAMG
Cycle de négociation	Au fixing
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse	M.S.IN.

VII- Calendrier de l'Opération

Ordre	Etapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	Lundi 08 Octobre 2018
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	Lundi 08 Octobre 2018
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	Lundi 08 Octobre 2018
4	Publication de l'avis relatif à l'opération au bulletin de la cote	Mardi 09 Octobre 2018
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	Mercredi 10 Octobre 2018
6	Observation du taux d'intérêt des bons du trésor	Jeudi 18 octobre 2018
7	Publication du taux d'intérêt facial de chaque tranche dans un journal d'annonces légales	Vendredi 19 octobre 2018
8	Ouverture de la période de souscription	Lundi 22 octobre 2018
9	Clôture de la période de souscription	Mercredi 24 octobre 2018
10	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération, avant 12h.	Jeudi 25 Octobre 2018
11	- Admission des obligations	Lundi 29 Octobre 2018
	- Enregistrement de l'opération en bourse	
	- Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote pour l'ensemble des tranches	
12	Règlement / Livraison	Jeudi 01 Novembre 2018
13	Publication des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	Jeudi 01 Novembre 2018

VIII- Membres du syndicat de placement et Intermédiaires Financiers

Types d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller Financier et Coordinateur Global	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat
	Atlas Capital Finance	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome 20100 Casablanca
Co-Conseillers Financiers	Capital Trust Finance	50, Bd. Rachidi – Casablanca
	Valoris Corporate Finance	355 Route d'El Jadida – Casablanca
Membre du syndicat de placement, Chef de File et centralisateur des ordres de souscription	Valoris Securities	355 Route d'El Jadida - Casablanca
Membre du syndicat de placement, Co-Chefs de File	Atlas Capital Bourse	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome 20100 Casablanca
	Capital Trust securities	50, Bd. Rachidi – Casablanca
Membre du syndicat de placement	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alaouites – BP 49 – 10 000 Rabat
Etablissement assurant le service financier de l'émetteur, chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse	M.S.IN.	Immeuble. Zénith, Résidence. Tawfiq, Sidi Maârouf – Casablanca

IX- Modalités de souscription

IX.1. Période de souscription

La période de souscription à la présente émission obligataire subordonnée débutera le Lundi 22 Octobre 2018 et sera clôturée le Mercredi 24 Octobre 2018 inclus.

IX.2. Souscripteurs

IX.2.1. Catégories de souscripteurs :

L'opération sera réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-dessous :

- Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-14-193 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IX.2.1. Identification des souscripteurs :

Préalablement à la réalisation de la souscription des obligations subordonnées, les membres du syndicat de placement devront s'assurer que le représentant du souscripteur bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat dont il dispose.

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. Ils doivent ainsi, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, obtenir et joindre une copie du document d'identification des souscripteurs au bulletin de souscription figurant en Annexes.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie	Document à joindre
Investisseurs qualifiés de droit marocain autres que les OPCVM	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie. • Pour les Fonds Commun de Placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal et Photocopie de la décision d'agrément ;
OPCVM de droit marocain	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) : le modèle des inscriptions au Registre de Commerce et la photocopie de la décision d'agrément.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité.

IX.2.3. Modalités de souscription

- Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant correspondant, la nature de la tranche souscrite.
- A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.
- Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées.
- Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner à l'emprunt coté et/ou non coté, à taux fixe et/ou révisable et pour une maturité de 7 ans et/ou 10 ans.
- Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour la tranche A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H.
- Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle annexé à la présente note d'information.
- Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à un des membres du syndicat de placement. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.
- Chaque membre du syndicat de placement s'engage à ne pas accepter d'ordre de souscription collecté par une autre entité ne faisant pas partie du syndicat de placement ou tout ordre collecté en dehors de la période de souscription.
- Chaque souscripteur devra remettre à 16h au plus tard, tout au long de la période de souscription, un bulletin de souscription ferme selon le modèle joint en annexe.
- Les bulletins de souscription sont irrévocables après la période de souscription.

X- Modalités de traitement des ordres et d'allocation

X.1. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, les membres du syndicat de placement devront transmettre quotidiennement au plus tard à 17h au Chef de File (établissement centralisateur des ordres de souscription), un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'elles auront reçues pendant la journée. L'état quotidien des souscriptions doit parvenir par fax au numéro 05 22 99 22 20.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention « **Néant** ».

Par ailleurs, le centralisateur des ordres de souscription s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie des membres du syndicat de placement.

A la clôture de la période de souscription, les membres du syndicat de placement devront remettre au Chef de File, au plus tard à 17h, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'elles auront reçues.

Il sera procédé à :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités des souscriptions susmentionnées ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscriptions recevables c'est-à-dire toutes les demandes de souscriptions autres que celles frappées de nullité; et
- l'allocation selon la méthode définie ci-après.

X.2. Modalités d'allocation

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscriptions seront consolidés par tranche et le Chef de File adressera à l'Emetteur ainsi qu'aux autres membres du syndicat de placement un état récapitulatif des souscriptions.

Les demandes recevables seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 500.000.000 Dhs, le montant adjugé pour les huit tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 500.000.000 Dhs pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées se fera au prorata de la demande avec priorité aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), puis aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

La règle de prorata étant déterminée par le rapport : « Quantité offerte au titre des tranches F et H / Quantité demandée au titre des tranches F et H ».

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A, B, C, D, E et G.

Si le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) est inférieur au montant maximum de l'émission, les souscriptions aux tranches F et H seront servies intégralement et le reliquat sera alloué au prorata de la demande exprimée avec priorité aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe), ensuite aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

La règle de prorata étant déterminée par le rapport : « Quantité offerte au titre des tranches B et D / Quantité demandée au titre des tranches B et D ».

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) et pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A, C, E et G.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) et pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) est inférieur au montant maximum de l'émission, les souscriptions aux tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe) et aux tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) seront servies intégralement et le reliquat sera alloué au prorata de la demande exprimée avec priorité aux tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) et enfin aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

La règle de prorata étant déterminée par le rapport : « Quantité offerte au titre des tranches E et G / Quantité demandée au titre des tranches E et G ».

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) et pour les tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches F et H (maturité 10 ans à taux fixe), pour les tranches B et D (maturité 7 ans à taux fixe) et pour les tranches E et G (maturité 10 ans à taux révisable) est inférieur au montant maximum de l'émission, les souscriptions aux tranches susmentionnées seront servies intégralement et le reliquat sera alloué au prorata de la demande exprimée aux tranches A et C (maturité 7 ans à taux révisable).

La règle de prorata étant déterminée par le rapport : « Quantité offerte au titre des tranches A et C / Quantité demandée au titre des tranches A et C ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle de prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation subordonnée par souscriptions, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F doit être supérieur ou égal à 20.000.000 Dhs. Si à la clôture de la période de souscription le cumul des montants alloués aux tranches A, B, E et F est inférieur à 20.000.000 Dhs, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées. Il sera alors procédé à une nouvelle allocation de l'ensemble des souscriptions (déduction faite des souscriptions annulées des tranches A, B, E et F) dans les mêmes règles définies ci-dessus.

Si le montant des souscriptions reçues, déduction faite des souscriptions annulées, est inférieur au montant de l'opération, soit 500 millions de Dirhams, les souscriptions seront réputées non venues, et ce, conformément aux dispositions de l'article 298 de la Loi sur les SA tel que modifié et complété.

A l'issue de la séance d'allocation, un procès-verbal d'allocation détaillé par catégorie de souscription et par tranche sera établi par le chef de file. L'allocation sera déclarée et reconnue définitive et irrévocable dès la signature dudit procès-verbal.

X.3. Modalités d'annulation des ordres

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information relative à l'opération ou la convention de placement sera annulée par les membres du syndicat de placement.

XI- Modalités d'enregistrement des titres

L'enregistrement de l'émission à la Bourse de Casablanca pour les tranches A, B, E et F sera effectué le 29 Octobre 2018 par la société de bourse M.S.IN.

Le prix d'enregistrement est arrêté à 100.000 MAD par obligation.

XII- Modalités de publication des résultats de l'Opération

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, le 29 Octobre 2018, ainsi que dans un journal d'annonces légales par Crédit Agricole du Maroc (CAM), le 01 Novembre 2018.

XIII- Modalités de règlement et de livraison des titres

XIII.1. Règlement - Livraison

Le règlement / livraison entre l'émetteur et les souscripteurs se fera par la filière ajustement en ce qui concerne les tranches cotées (A, B, E et F) et se fera par la filière de gré à gré, à la date de jouissance en ce qui concerne les tranches non cotées (C, D, G et H). Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison.

XIII.2. Domiciliaire de l'émission

M.S.IN est désignée en tant que domiciliaire de l'opération, chargée d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

XIV- Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIV.1. Revenus

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas soit à l'IR, soit à l'IS.

XIV.1.1. Personnes résidentes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Parmi les organismes exonérés de l'IS retenu à la source :

- Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le DAHIR portant loi n°1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993), pour les bénéfices réalisés dans le cadre de leur objet légal ;
- Fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) régis par la loi n°10 -98 ;
- Organismes de placement en capital risque (OPCR) régis par la loi 41-05 ;
- Organismes de placements collectifs immobiliers (O.P.C.I.) (Article 6 de la loi de finances n° 73-16 pour l'année budgétaire 2017).

XIV.1.2. Personnes résidentes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales relevant de l'impôt sur le revenu ainsi que les personnes physiques autres celles soumises au taux de 30%. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - o leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ;
 - o leur numéro d'article d'imposition à l'IR.
- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques à l'exclusion de celles qui sont assujettis audit impôt selon le régime du résultat net réel ou celui du résultat net simplifié ;

XIV.2. Plus-values

Personnes morales résidentes

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- Le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de la dite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

XV- Charges relatives à l'Opération (supportées par l'Emetteur)

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à environ 0,4% hors taxes du montant de l'opération. La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le conseil financier et le placement ;
- Le conseil juridique;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- La Bourse de Casablanca;
- L'Autotité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le Dépositaire Central.

XVI- Commissions à facturer aux souscripteurs

A l'exception de la commission d'admission à la Bourse de Casablanca pour les tranches cotées qui s'établit à 0,05‰ HT du montant de l'opération plafonnée à 10.000 Dirhams HT¹, aucune autre commission ne sera facturée aux souscripteurs.

¹ TVA de 10% à appliquer

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CAM

I- Renseignements généraux

Dénomination sociale	Crédit Agricole du Maroc.
Siège social	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 RABAT.
Téléphone / télécopie	Téléphone : 0537 20 82 19 à 26 Télécopie : 0537 70 78 32
Site Internet	www.creditagricole.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
Date de constitution	04/12/1961.
Date de transformation en SA	18 décembre 2003 suite à la publication du dahir n°1-03-221 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole.
Durée de vie de la société	99 ans.
Registre du commerce	R.C. Rabat 58873.
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre.
Objet social	<p>Conformément à l'article 3 des statuts le CAM a pour missions :</p> <p>1) Mission principale :</p> <p>Le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ; • Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ; • Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ; • Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ; • Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ; • Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ; • Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale. <p>Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural.</p> <p>2) Mission de service public :</p> <p>Le Crédit Agricole du Maroc assure pour le compte de l'Etat et conformément aux décisions du gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 de la loi 15-99.</p> <p>A cet effet, la société peut conclure des conventions avec l'Etat pour l'exécution d'opérations initiées par celui-ci en matière de financement de l'économie rurale, de soutien spécifique ou d'activités agricoles.</p> <p>Ces conventions définiront les secteurs, les bénéficiaires, les conditions, les modalités ainsi que les ressources et peuvent porter notamment sur les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitation agricole ; ces subventions peuvent être étendues aux grandes exploitations dans des cas fixés par voie réglementaire ; • Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ; • Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'Etat.

	<p>3) Opérations bancaires universelles :</p> <p>La banque peut effectuer à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques conformément aux dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle et des présents statuts.</p> <p>4) Autres opérations :</p> <p>La banque peut, généralement, effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter le développement.</p>
<p>Textes législatifs applicables à la société</p>	<p>De par sa forme juridique, le CAM est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 du 23 Mai 2008 et la loi 78/12 du 21 janvier 2016 relative aux sociétés anonymes.</p> <p>De par son activité, le CAM est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole ; • Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés; <p>De par ses émissions obligataires, le CAM est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ; • Le règlement général de l'AMMC. • Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié par la loi n°43-02) • Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001, et modifié par l'arrêté N°1961/01 publié au bulletin officiel N°4286 du 24 Décembre 2001 et l'arrêté N°77/05 publié au bulletin officiel N°5300 du 17 mars 2005 ; • Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 et par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008 ; • Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n° 30-14 du 06 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016; • La circulaire de l'AMMC. <p>De par son programme d'émission de certificats de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée par la loi 33-06 ; • L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié par les Arrêtés 692-00, 1311-01 et 2232-02 ;
<p>Capital social au 30/06/2018</p>	<p>4 227 676 500 MAD composé de 42 276 765 actions d'une valeur nominale de 100 DH.</p>
<p>Documents juridiques</p>	<p>Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Crédit Agricole du Maroc.</p>
<p>Régime fiscal</p>	<p>Le Crédit Agricole du Maroc est soumis, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).</p>
<p>Tribunal compétent en cas de litige</p>	<p>Tribunal de Commerce de Rabat.</p>

II- Renseignements sur le capital du CAM

II.1. Evolution du capital social

A l'origine, la Caisse Nationale du Crédit Agricole a été instituée par le Dahir n° 1-60-106 du 26 Joumada II 1381 (4 décembre 1961) relatif à l'organisation du Crédit Agricole. Créée sous forme d'établissement public en 1961, la CNCA n'avait pas de capital social.

Le 18 décembre 2003, la Caisse Nationale du Crédit Agricole est transformée en SA en vertu de la loi 15-99 promulguée par le Dahir n°1-03-221 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

Les fonds et les dotations alloués à la CNCA en tant qu'établissement public à la date de la transformation en SA sont convertis en capital divisé en actions selon les dispositions de la loi 17-95.

Ainsi, depuis cette réforme et jusqu'au 31/07/2018, le capital du CAM a connu les évolutions suivantes :

Date	Capital initial (en KDH)	Nature de l'opération	Participants à l'opération	Montant de l'opération (En KDH)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission	Capital final (en KDH)
18-déc-03		Transformation en SA	Etat	1 200 000	12 000 000	100,00	1 200 000
2005	1 200 000	Augmentation de capital en numéraire et incorporation de créances	Etat MAMDA MCMA BNDE	1 099 983	6 205 128	177,27	1 820 513
2005	1 820 513	Augmentation de capital en numéraire	Etat MAMDA MCMA CDG ATLANTA SANAD	1 000 000	10 000 000	100,00	2 820 513
2010	2 820 513	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA CDG	361 368	3 613 684	100,00	3 181 881
2010	3 181 881	Augmentation de capital en numéraire	CDG ATLANTA	700 018	2 784 146	251,43	3 460 296
2011	3 460 296	Augmentation de capital en numéraire	SANAD	900 000	3 579 525	251,43	3 818 248
2015	3 818 248	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA CDG	409 428	4 094 282	100,00	4 227 677

Source : CAM

1^{ère} Augmentation de capital en 2005:

En 2005, suite à la décision des pouvoirs publics d'ouvrir le capital du CAM, une augmentation de capital de 620 MDH (hors prime d'émission) a été réalisée pour le compte de la BNDE (423 MDH) et de la MAMDA et MCMA (197 MDH). Cette opération a été réalisée avec une prime d'émission de 479 MDH.

Pour le compte de la BNDE :

Dans le cadre du schéma de redéploiement de ses activités initié par les pouvoirs publics en 2003, la BNDE a souscrit à 4 230 769 actions du CAM (soit 15% du capital), entièrement libérées à la souscription par compensation avec les créances résultant de la cession au profit du CAM des encours de créances à moyen et long terme de la BNDE, pour un montant de 750 MDH incluant une prime d'émission de 327 MDH.

Suite à cette opération, la BNDE, dans le cadre de la liquidation de son passif, a cédé en 2007 sa participation dans le capital du CAM à la CDG, à hauteur de 10% soient 2 820 513 actions, à Atlanta et à Sanad à hauteur de 2,5% chacune soit 705 128 actions chacune.

Pour le compte de la MAMDA et MCMA :

Sur la base de l'évaluation retenue, la MAMDA et la MCMA ont souscrit à 1 974 359 actions (soient 987 180 actions pour la MAMDA et 987 179 actions pour la MCMA) pour un montant de 350 MDH incluant une prime d'émission de 152,5 MDH.

2^{ème} Augmentation de capital en 2005:

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2005 a décidé de porter le capital social à 2 820 MDH, par la création et l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 100 DH chacune, souscrites entièrement par l'Etat marocain et libérées par tranches (première tranche en mars 2006 et la seconde en mars 2008).

Augmentations de capital en 2010:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009 a décidé de procéder à deux augmentations de capital :

- Une première augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation (a) pour un montant de 361 368 KDH. A la suite de cette première augmentation, le capital du CAM est porté à 3 181 881 KDH constitué de 31 818 812 actions de 100 DH ;
- Une seconde augmentation de capital en numéraire (b) pour un montant de 700 018 KDH par la création de 2 784 146 actions de nominal 100 DH assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Les deux augmentations de capital portent jouissance au 1^{er} janvier 2010. Par ces opérations, le capital du CAM a été porté à 3 460 296KDH.

Augmentation de capital en 2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2011 a décidé de procéder à une augmentation du capital par apport en numéraire pour un montant de 900 Millions DH par la création de 3 579 525 actions de nominal 100 DH, assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH par action, réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Augmentation de capital en 2015:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation pour un montant de 409 428 KDH. A la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 227 677 KDH constitué de 42 276 765 actions de 100 DH.

II.2. Structure de l'actionariat

Depuis 2003 à ce jour, l'actionariat du CAM a évolué comme suit :

Actionnaires	2003			2005			2007		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	12 000 000	100%	100%	22 000 000	78%	78%	22 000 000	78%	78%
MAMDA	0	0,00%	0,00%	987 180	3,50%	3,50%	987 180	3,50%	3,50%
MCMA	0	0,00%	0,00%	987 179	3,50%	3,50%	987 179	3,50%	3,50%
BNDE	0	0,00%	0,00%	4 230 769	15%	15%	0	0,00%	0,00%
CDG	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	2 820 513	10%	10%
Atlanta	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Sanad	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Total	12 000 000	100%	100%	28 205 128	100%	100%	28 205 128	100%	100%

Actionnaires	2008/2009			2010/2011			2012/2013/2014		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	22 000 000	78%	78%	26 011 878	75%	75%	28 716 408	75%	75%
MAMDA	987 180	3,50%	3,50%	1 700 318	5%	5%	1 869 350	5%	5%
MCMA	987 179	3,50%	3,50%	1 700 317	5%	5%	1 869 350	5%	5%
CDG	2 820 513	10%	10%	3 460 297	10%	10%	3 818 250	10%	10%
Atlanta	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Sanad	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Total	28 205 128	100%	100%	34 602 958	100%	100%	38 182 483	100%	100%

Actionnaires	2015/2016/2017/ Juin 2018		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	31 780 465	75,2%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%
CDG	4 227 678	10%	10%
Total	42 276 765	100%	100%

Source : CAM

En vertu de l'article 2 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le capital du CAM est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat. Toute autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 10% dans le capital du CAM.

Par ailleurs, il est à noter qu'ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM.

II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

1. MAMDA

Activité	Assurance
Fond d'établissement en MDH au 31/12/2017	100
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2017	929
Résultat Net en MDH au 31/12/2017	206
% de capital détenu au 31/12/2017	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MAMDA

2. MCMA

Activité	Assurance
Fond d'établissement en MDH au 31/12/2017	100
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2017	1269
Résultat Net en MDH au 31/12/2017	363
% de capital détenu au 31/12/2017	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MCMA

MAMDA et MCMA sont deux mutuelles marocaines, juridiquement et financièrement indépendantes, mais partageant des moyens communs (management, locaux et ressources commerciales).

Née en 1963, la MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurance) propose des produits d'assurance couvrant l'ensemble du secteur agricole : l'agriculteur, son exploitation, ses récoltes et son matériel. Elle a également mis en place une assurance Multirisque Climatique dédiée aux cultures céréalières et légumineuses. Pour améliorer le processus d'indemnisation, la MAMDA a développé, depuis 2011, un réseau de plus de 200 experts agricoles et investi dans des systèmes d'information pointus (suivi par satellite, géolocalisation, automatisation des règlements, etc.). Les efforts fournis ont permis de doubler le taux de pénétration de l'assurance agricole au Maroc en l'espace de 5 ans.

Née en 1969, la MCMA (Mutuelle centrale marocaine d'assurance) propose une gamme complète de produits d'assurance, hors assurance agricole qui restent du domaine de la MAMDA, et répond plus globalement à l'ensemble des besoins en assurance des familles. Pour rester fidèle aux principes cardinaux du mutualisme que sont la participation et la démocratie, MCMA encourage ses sociétaires à se regrouper par affinités régionales, professionnelles ou en fonction de leurs besoins propres. Les groupements ainsi créés servent d'intermédiaires entre les sociétaires et le management.

3. CDG²

Activité	Centralisation des Dépôts et consignation
Capital au 31/12/2017	NA
Fonds propres part du groupe en MDH au 31/12/2017	18 823
RPNG en MDH au 31/12/2017	87
% de capital détenu au 31/12/2017	10%

Source : CDG

Créée en 1959 au lendemain de l'indépendance du Maroc, le Groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités dans le but d'accompagner le développement national. Celui-ci s'organise aujourd'hui autour de 3 domaines d'activités stratégiques: épargne et prévoyance; Banque, finance et assurance; Développement territorial. L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupe.

²Indicateurs consolidés

II.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte relatif au CAM liant les actionnaires de celui-ci.

II.5. Politique de distribution de dividendes

L'article 47 des statuts du Crédit Agricole du Maroc prévoit que le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation au fonds de réserve légale et augmenté ou diminué des reports, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée des actionnaires détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Mai 2015, il a été décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un dividende de 3,5 dirhams.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Septembre 2016, il a été décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un dividende de 1,99 dirhams.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2017, il a été décidé d'attribuer à chacune des actions composant le capital social un dividende de 1,42 dirhams.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mai 2018, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable (333 MDH) en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la Banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires.

	2014	2015	2016	2017
Résultat Net (En MDH)	430	336	308	351
Dividendes Distribués au titre de l'exercice N (En MDH)	134	84	60	-
Pay out (En %)	31%	25%	19%	-

II.6. Restriction en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Crédit Agricole du Maroc prévoit que la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société.

A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et l'opération se déroule selon les modalités et dans les conditions fixées dans l'article 254 et suivant de la loi relative aux sociétés anonymes.

II.7. Nantissements d'actions

Les actions du CAM ne font pas l'objet de nantissements.

III- Notation

A ce jour, le CAM n'a fait l'objet d'aucune notation.

IV- Marché des titres de l'émetteur

IV.1. Dettes subordonnées (Ex bons CNCA)³

La CNCA avait émis des bons a maturité de 1an sur le marché marocain pour un montant supérieur à 4 GDH. Suite à sa transformation en Société Anonyme, le CAM a entamé une opération de conversion des bons CNCA à 1 an en dettes à long terme qui s'est déroulée en plusieurs étapes :

- 🌱 Transformation en 2005 de la totalité des bons CNCA à 1an détenus par les banques de la place en emprunts financiers à 10 ans pour plus de 4 GDH ;
- 🌱 Transformation en 2006 d'une partie des dettes à 10 ans soit 2,1 GDH en :
 - Dettes subordonnées pour une valeur de 700 MDH pour une partie représentant le tiers;
 - Dettes à moyen terme à 5 ans pour une valeur de 1,4 GDH pour le reliquat.
- 🌱 Transformation en 2008, d'une partie des dettes à 10 ans soit 1 GDH en :
 - Dettes subordonnées pour une valeur de 800 MDH au taux des BDT à 5 ans plus 100 points de base ;
 - Dettes sur 2 ans pour une valeur de 200 MDH au taux des BDT à 52 semaines plus 25 points de base.

Les caractéristiques des dettes subordonnées amortissables du CAM à fin Juin 2017 se présentent comme suit :

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité	Echéance	Taux
30/11/2008	800 000	160 000	10 ans	Novembre 2018	Taux BDT 5 ans + 100 Pbs

Une seule échéance d'un principal de 160 MDH reste à payer le 30/11/2018.

Depuis ces conversions, aucune émission de titres sur le marché n'a été initiée par le CAM, jusqu'en 2011.

³ Les emprunts issus des transformations opérées au titre des exercices 2005 et 2006 ont entièrement été remboursés.

IV.2. Emission d'Obligations Subordonnées

a. Programme EOS 1 :

En 2015 le CAM a décidé de l'émission d'obligations subordonnées dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- ✔ La couverture des besoins de trésorerie de la banque en prévision des remboursements dettes subordonnées (ex Bons CNCA) arrivant à échéance :
 - Montant initial : 1,5 Mrds Dhs ;
 - Montant échu : 880 MDH, a été remplacé par la première opération de 900 MDH ;
 - Montant restant à amortir est de 600 MDH, remplacé par la deuxième opération d'un montant global de 600 MDH.
- ✔ Le renforcement de ses fonds propres réglementaires et par conséquent, l'amélioration de ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité) ;
- ✔ L'amélioration de l'adossé de son bilan en augmentant la durée de ses ressources.

Ce premier programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams et s'est déroulé en deux tranches :

TRANCHE 1 (900 MDH) : Le 19 Novembre 2015, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné. Plus d'une vingtaine d'investisseurs (sociétés de gestion et compagnies d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois.

Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

TRANCHE 2 (600 MDH) : Le 30 Septembre 2016, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de six cent millions (600.000.000) de dirhams avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.

b. Programme EOS 2 :

En 2016 l'Assemblée Générale du CAM a autorisé le lancement d'un second programme d'émission d'obligations subordonnées pour un montant global de 1,5 Mrds Dhs dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- ✔ Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- ✔ Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels, et donc le renforcement du ratio de solvabilité du CAM.

TRANCHE 1 (1.000 MDH) : le 02 Octobre 2017, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams avec un taux de souscription de 4,2 fois. Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

Montant de l'émission & Encours au 30/09/2018 (En MAD)	Tranche (En MAD)	Type de l'emprunt obligataire	Date de jouissance	Cotation	Valeur nominale	Mode de remboursement	Nombre de titres émis & en circulation	Nature du Taux	Taux d'intérêt en vigueur	Maturité	Date d'échéance	ISIN
900 000 000	35 000 000	Subordonné	nov-15	BVC	100 000	In fine	350	Fixe	4,42%	7 ans	27-nov-22	MA0000021701
	105 500 000			De gré à gré			1 055		4,42%	7 ans	27-nov-22	MA0000021719
	290 000 000			BVC			2 900		4,80%	10 ans	27-nov-25	MA0000092736
	469 500 000			De gré à gré			4 695		4,80%	10 ans	27-nov-25	MA0000092744
600 000 000	50 000 000	Subordonné	oct-16	BVC	100 000	In fine	500	Fixe	4,11%	7 ans	12-oct-23	MA0000021768
	20 000 000			De gré à gré			200	Fixe	4,11%	7 ans	12-oct-23	MA0000092900
	50 000 000			BVC			500	Fixe	4,43%	10 ans	12-oct-26	MA0000021776
	180 000 000			De gré à gré			1 800	Révisable	3,56%	10 ans	12-oct-26	MA0000092918
	300 000 000			De gré à gré			3 000	Fixe	4,43%	10 ans	12-oct-26	MA0000092926
1.000.000.000	202.900.000	Subordonné	Oct-17	BVC	100.000	In fine	2.029	Fixe	4,22%	10 ans	11-oct-27	MA0000021826
	797.100.000			De gré à gré			7.971	Fixe	4,22%	10 ans	11-oct-27	MA0000093403
Encours global⁴	2 660 000 000											

⁴ Cet encours prend en compte les trois émissions obligataires subordonnées pour un total de 2,5 Milliards de Dirhams, ainsi que l'encours des EX bons CNCA pour un montant de 160 Millions de Dirhams (hors intérêts courus).

IV.3. Emission de certificats de dépôt

Dans le cadre du programme d'émission de Certificats de Dépôt (Plafond : 8 000 MDH) et dans l'objectif de diversifier ses ressources, le CAM a réalisé plusieurs tirages. Les tableaux suivants présentent les émissions non échues :

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2011)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
01/12/2011	01/12/2018	7 ANS	4,90	400	MA0001508664
TOTAL EMISSIONS				400	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2013)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
18/12/2013	18/12/2018	5 ANS	5,87	100	MA0001513490
TOTAL EMISSIONS				100	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2014)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
03/11/2014	03/11/2019	5 ANS	4,04	224	MA0001515750
02/12/2014	02/12/2019	5 ANS	3,92	20	MA0001516014
TOTAL EMISSIONS				244	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2016)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	650	MA0001517244
TOTAL EMISSIONS				650	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2017)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
19/10/2017	18/10/2018	52 SEMAINES	2,68	200	MA0001518846
13/12/2017	12/12/2018	52 SEMAINES	2,7	230	MA0001518994
31/08/2017	31/08/2019	2 ANS	2,9	100	MA0001518655
19/04/2017	19/04/2024	7 ANS	3,71	500	MA0001518259
TOTAL EMISSIONS				1 030	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2018)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
20/02/2018	19/02/2019	52 SEMAINES	2,7	867	MA0001519174
20/02/2018	20/02/2020	2 ANS	2,86	400	MA0001519182
26/03/2018	25/03/2019	52 SEMAINES	2,63	142	MA0001519315
02/04/2018	01/10/2018	26 SEMAINES	2,42	85	MA0001519364
02/04/2018	01/04/2019	52 SEMAINES	2,61	310	MA0001519372
02/04/2018	02/04/2020	2 ANS	2,8	460	MA0001519380
19/09/2018	18/09/2019	52 SEMAINES	2,76	200	MA0001519950
TOTAL EMISSIONS				2 464	

Au 30 Septembre 2018, l'encours des Certificats de Dépôt émis par le CAM s'élève à 6 143 MDH.

V- Assemblée d'actionnaires

V.1. Dispositions statutaires communes

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil de Surveillance qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- ✔ Par le Directoire, dans les conditions de l'article 89 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, en vue de compléter l'effectif du Conseil ;
- ✔ Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance ;
- ✔ Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- ✔ Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans les cinq (5) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ou par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

V.2. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

V.3. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement que tant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

VI- Contrôle de l'Etat

L'article 5 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que les dispositions du dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960), organisant le contrôle financier de l'Etat sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques, ne sont pas applicables au Crédit agricole du Maroc.

L'article 6 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que :

« Un commissaire du gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par décret pris sur proposition des ministres chargés des finances et de l'agriculture. Son mandat ne peut dépasser 4 ans renouvelables une seule fois.

Le commissaire du gouvernement exerce, pour le compte de l'Etat, le contrôle du Crédit Agricole du Maroc et veille à l'application, par ce dernier, des dispositions de la [loi 15-99] et des textes pris pour son application et présente un rapport une fois par an au moins aux ministres chargés des finances et de l'agriculture.

Le commissaire du gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des organes qui en émanent. Il peut se faire communiquer tout document qu'il estime devoir consulter dans l'exercice de ses fonctions et faire toute proposition qu'il juge utile au Président du Conseil de Surveillance.

Le commissaire du gouvernement ne peut percevoir du Crédit Agricole du Maroc aucune rémunération, indemnité ou prime. »

INTERVENTION DE LA COUR DES COMPTES

Le crédit Agricole du Maroc, en sa qualité d'entreprise à capital majoritairement public, fait l'objet d'une évaluation périodique de la Cour des Comptes. La dernière en date a eu lieu en 2016/2017 pour la période 2009 à 2015.

A l'issue de cette mission, la Cour des Comptes n'a relevé aucun fait relevant d'une quelconque juridiction.

Par contre, elle a émis des recommandations d'amélioration dont la synthèse est présentée ci-après. Le rapport intégral de la mission de la Cour des Comptes est disponible sur son site internet www.courdescomptes.ma via le lien <http://www.courdescomptes.ma/upload/ftp/documents/2.%20Cr%C3%A9dit%20agricole.pdf> .

a- Diagnostic de la situation du CAM

Le rapport de la Cour des Comptes a constaté une évolution positive et significative, que ce soit sur les fonds propres, les réalisations commerciales et les résultats financiers, ceci en conjuguant les exigences de la mission de service public et les contraintes réglementaires du secteur bancaire.

En effet, ledit rapport rappelle qu'en 2003 les fonds propres réglementaires de la banque étaient négatifs à -5,3 milliards de dirhams, en 2016 ils s'affichent à 8 milliards de dirhams soit une évolution significative de 13,3 milliards de dirhams. Le PNB (Produit net Bancaire) est passé de 800 millions de dirhams à 3,45 milliards de dirhams. La même ascension concerne aussi les dépôts clientèle, qui étaient de 18 milliards de dirhams à fin 2003 et qui sont passés à 72 milliards de dirhams à fin 2016, et enfin les crédits à la clientèle qui s'affichaient à 14 milliards de dirhams à fin 2003 pour un taux de créances en souffrance de 40%, contre 66 milliards de dirhams à fin 2016 pour un taux de créances en souffrance de 8%.

Recommandation 1 : la Cour des Comptes recommande au CAM de *redoubler les efforts en matière de collecte de dépôts à vue, notamment en milieu urbain, et limiter le poids des ressources rémunérées de la clientèle des institutionnels financiers et publics ;*

En réponse à cette première recommandation, le CAM a mis en avant que la banque avait accéléré la transformation de la structure des dépôts de sa clientèle à travers la hausse des comptes à vue créditeurs passant de 60% en 2014 à 71% en 2017.

Au 30 Juin 2017, les dépôts à terme s'affichent à 18,6 milliards de dirhams contre 24,5 milliards de dirhams au 31 Décembre 2014, soit une baisse totale de plus de 6,5 milliards de dirhams, accompagnée par une révision de la grille de rémunération des dépôts à terme. De ce fait, le TMP (Taux Moyen Pondéré) est passé de 4% en Décembre 2015 à 3,09% au terme de l'année 2017.

L'effet conjugué de la baisse de l'encours des dépôts à terme et de la baisse de leur TMP a quasiment permis de réduire de moitié l'impact des charges d'intérêt en glissement annuelle.

Par ailleurs, étant donné que la clientèle traditionnelle du CAM (les agriculteurs) est peu épargnante, l'optimisation des ressources clientèle réalisée au cours des deux dernières années est une performance notable.

Recommandation 2 : la Cour des Comptes a recommandé au CAM de veiller à la *Maîtrise du développement de ses engagements en fonction du niveau de ses fonds propres afin de maintenir sa solvabilité dans les limites réglementaires autorisées*

En réponse à cette seconde recommandation, la banque a rappelé que la mission menée par la Cour des Comptes avait relevé le respect des ratios prudentiels.

Pour cela, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a utilisé principalement les trois leviers :

- Les résultats nets des exercices ;
- Les apports du capital des actionnaires ;
- L'émission des obligations subordonnées ;
- L'optimisation de la structure du bilan et de l'hors bilan.

Par ailleurs, la politique de la banque a évolué pour s'adapter aux différents changements structurants de la réglementation et notamment l'instauration des ratios Tier-One des fonds propres de base et le ratio de matelas de sécurité.

Cette politique est axée sur une stratégie d'allocation des fonds propres en fonction de l'évolution de l'activité.

Recommandation 3 : la Cour des Comptes a recommandé au CAM d'*assurer un suivi visant le réajustement des provisions, conformément aux règles prudentielles de BAM, dans les catégories douteuses, pré-douteuses et compromises constituées en couverture des engagements en souffrance selon un échéancier clair et formalisé.*

En réponse à cette recommandation, le CAM a précisé que la politique de déclassement adoptée par la Banque est conforme à la pratique de la place et à l'esprit de la réglementation qui tient compte des perspectives de redressement.

Les dossiers sont suivis individuellement par plusieurs structures qui déterminent le moment où il faut les déclasser, et c'est le comité du déclassement qui statue trimestriellement pour l'ensemble des dossiers. En mêlant les analyses qualitatives avec des données quantitatives et dans le respect de l'esprit de la réglementation qui tient compte des perspectives de redressement, il décide de la rubrique adéquate du déclassement : pré-douteuses, douteuses ou comprises. Le résultat de ce processus est validé par les Commissaires aux comptes à travers leur revue généralisée du portefeuille des petits et grands dossiers.

De plus, à chaque arrêté, les provisions sont renforcées par des :

- Provisions additionnelles pour passage des dossiers d'une classe à une autre (ex. pré-douteux à douteux) ;
- Provisions additionnelles pour tenir compte d'une décote annuelle des garanties.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a poursuivi son effort de provisionnement atteignant ainsi un taux de couverture de 70%.

En effet, au cours des deux dernières années, le Groupe CAM a renforcé la couverture des créances en souffrance par des provisions, en ligne avec la politique de gestion des risques de la Banque et en préparation de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9.

En définitive, entre 2017 et le premier semestre 2018, le CAM aura doté au total 1,3 Milliards de Dirhams.

Recommandation 4 : la Cour des comptes a recommandé au CAM de veiller à *encadrer les opérations de marché à haut risque dans des limites fixées en fonction des fonds propres. Ces limites doivent être déclinées par nature d'opérations et faire l'objet d'un suivi périodique par les instances décisionnelles.*

En retour, le CAM a précisé que les opérations de marché au sein de la Banque sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites.

Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information et des reportings réguliers.

Le suivi de ces limites est automatisé via le système d'information qui gère les opérations de marché. Il est à noter que sur le marché de change, sont gérés quotidiennement dans le cadre de la gestion de la position de change et suivi au fil de l'eau. Vu la nature des opérations de change de la banque, la position ne dépasse pas les 2% des Fonds propres.

Les opérations du marché monétaire, obligataire et boursier, sont autorisées par les comités directeurs BFI et ALM. Ces comités sont chargés principalement de valider la stratégie de financement de la Banque sur les marchés monétaire, interbancaire et de dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers.

Par ailleurs, les hypothèses d'allocation des fonds propres pour les activités de marché avec des différents scénarios de placements ont été présentés au comité des Grands Risques et au Conseil de Surveillance à fin 2017 et en mars 2018.

b- Contribution du CAM au financement et au soutien du secteur agricole

S'agissant de la Contribution du CAM au financement et au soutien du secteur agricole, la mission de la Cour des Comptes a porté sur trois axes principaux :

- Soutien au financement du secteur agricole à travers l'application de la convention Etat-CAM sur la bonification des taux à 5% et 5,5%, le respect des clauses conventionnelles et le maintien de la bonification après la fin de la convention, et qui coûte au Crédit Agricole 260 millions de dirhams minimum par an.
- Opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs par l'allègement des dettes des petits agriculteurs, les modalités de mise en œuvre, et l'évolution de la structure du portefeuille des créances réhabilitées.
- Accompagnement du financement du plan Maroc vert : Le Groupe a accompagné le Plan Maroc Vert depuis son lancement et a engagé pour cela 45 Milliards de Dirhams sur les dix dernières années. La banque a ainsi financé les projets initiés dans le cadre du Plan Maroc Vert en mobilisant une enveloppe de 20 milliards pour la période 2009-2013. Le cumul des crédits octroyés par le GCAM, pendant cette période, au profit de l'agriculture, l'agro-industrie et du monde rural, a largement dépassé les 24 milliards de DH et a concerné toutes les filières dans toutes les régions du pays. Une nouvelle enveloppe de 25 Milliards de Dhs a été allouée à la période 2014-2018 afin d'accompagner la deuxième phase du Plan Maroc Vert.

Recommandation : La Cour des comptes a recommandé au CAM, au titre des opérations de mission de service public, d'instaurer et développer la contractualisation des rapports avec l'Etat pour la mise en œuvre des opérations d'aide et de soutien tout en distinguant entre les mesures de soutien structurelles et celles conjoncturelles destinées au monde rural et à l'agriculture avec un meilleur ciblage à la fois des agriculteurs et des régions.

En réponse à ce point, le CAM a joué un rôle important dans l'écosystème mis en place par le Plan Maroc Vert et qui a fait du secteur agricole un moteur de croissance au Maroc et ce en profonde interaction avec les différents acteurs du secteur.

Les engagements du GCAM en matière d'accompagnement du Plan Maroc Vert ont été largement respectés : les objectifs ont été atteints à 120% dégageant un surplus de réalisation de 6 Milliards de Dhs au-delà de la réalisation de la totalité des engagements du Groupe.

La relation Etat-GCAM a gagné, avec le temps, en clarté notamment pour la mise en œuvre de la mission de service public mais nécessite encore plus de clarifications afin de bien distinguer ce qui relève d'orientations de politiques économiques traduites en actions destinées au développement du secteur agricole et rural et de la bonne marche d'une banque universelle.

La solution à cette situation est forcément la contractualisation des rapports de l'Etat avec le CAM pour la mise en œuvre de politique publique par le biais d'opérations d'aide et de soutien au secteur agricole et au monde rural. Ce qui rejoint la recommandation principale de la Cour des Comptes.

VII- Organes de direction et de surveillance

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12.

La société étant par ailleurs soumise à la loi 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures, le président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc est nommé en conseil des ministres, sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre concerné (ministre de l'agriculture pour le CAM).

VII.1. Directoire

a. Composition du Directoire

La Société est administrée par un Directoire composé de membres désignés par le Conseil de Surveillance et dont le nombre ne peut être inférieur à deux (2) sans pour autant excéder cinq (5).

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

b. Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère la qualité de Président du Directoire à l'un des membres du Directoire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans.

Le Conseil de Surveillance peut à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, retirer au Président du Directoire sa qualité de président. Dans ce cas, ce dernier conserve sa qualité de membre du Directoire.

Les attributions du Président du Directoire sont les suivantes :

- 🌱 Il organise et dirige les travaux du Directoire ;
- 🌱 Il représente la Société dans ses relations avec les tiers et notamment avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle des activités de la Société ;
- 🌱 Il veille au respect de l'exécution des décisions et des orientations du Conseil de Surveillance.

c. Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Toutefois, chaque membre du Directoire peut convoquer le Directoire si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

d. Composition du Directoire

Les membres du Directoire assurent collégalement la direction de la Société. Au 30 Septembre 2018 le Directoire est composé des membres suivants⁵ :

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation ⁶	Date de fin de mandat
Tariq SIJILMASSI	Président du Directoire	1er juin 2004	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
Jamal Eddine EL JAMALI	Membre –Directeur Général	30 Mai 2016	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

Source : CAM

e. Curriculum Vitae des membres du Directoire

Tariq SIJILMASSI (54 ans), Président du Directoire

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire avec Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

Jamal Eddine EL JAMALI (56 ans), Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

f. Mandats du Président du Directoire

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

- Président de l'Association Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Président de la NEAR EAST NORTH AFRICA REGIONAL AGRICULTURAL CREDIT ASSOCIATION (NENARACA) ;
- Administrateur à la Fondation Mohammed V ;
- Administrateur à l'université Al Akhawayn ;
- Membre du Conseil d'Administration du Fath Union Sport ;
- Membre du directoire de la MAMDA-MCMA ;
- Vice-président du Conseil d'Administration de l'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (IPEMED) ;
- Membre du Conseil Economique et Social (CES),
- Président de la Commission de la gouvernance à la Fédération royale marocaine de football (FRMF).

⁵ Monsieur Ayyadi, Directeur Général du CAM et membre du Directoire jusqu'en Décembre 2017 est désormais en retraite.

⁶ La date de désignation renvoie à la date de première nomination au poste occupé.

VII.2. Conseil de Surveillance :

a. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 des statuts de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au 30 Septembre 2018, le Conseil de Surveillance du CAM se compose comme suit :

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation ou de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
M. Saad Eddine AL OTHMANI, Chef du Gouvernement	Président	AG du 09 Juin 2017	
M. Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	1 ^{er} Vice Président	AG du 31 mai 2010	
M. Mohamed BENCHAABOUN, Ministre de l'Economie et des Finances ⁷	2 ^{ème} Vice Président	-	
M. Mohammed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	Membre	AG du 31 mai 2013	
M Nouredine BOUTAYEB, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur	Membre	AG du 31 mai 2010	
M Nouaman AL AISSAMI, Adjoint au Directeur de Direction du Trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 09 Juin 2017	AG qui statuera sur les comptes 2021
M. Ghali FASSI FIHRI, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture et de La Pêche Maritime	Membre	AG du 31 mai 2018	
M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation	Membre	AG du 30 Mai 2016	
La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Mustapha LAHBOUBI (Directeur du pôle risk management),	Membre	AG du 09 Juin 2017	
M. Hicham BELMRAH président du directoire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances	Membre	AG du 31 mai 2010	
M. Larbi LAHLOU directeur général adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances	Membre	AG du 04 Mai 2015	

Source CAM

b. Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président, obligatoirement personne physique, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance élit en son sein deux (2) vice-présidents pour la même durée qui remplissent les mêmes fonctions, que le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs.

Le Président, en cas d'empêchement, l'un des vice-présidents est chargé de convoquer le Conseil en réunion, d'en fixer l'ordre du jour, de l'organiser, d'en diriger les débats et de le présider.

⁷ La nomination de Monsieur Mohamed BENCHAABOUN au poste de ministre de l'économie et des finances étant survenue en Août 2018, la ratification de sa nomination par l'assemblée générale ordinaire du Crédit Agricole du Maroc en sa qualité de second vice-président du conseil de surveillance du CAM sera effectuée lors de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance et de l'Assemblée Générale.

c. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président et au moins quatre (4) fois par an.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un membre du Conseil de Surveillance. En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux membres du Conseil au moins.

d. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent recevoir de la Société aucune autre rémunération (qu'elle soit permanente ou non) que celles précitées.

e. Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégalement le contrôle permanent de la gestion de la Société sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le Conseil de Surveillance a, en outre, pour attributions de :

- ✔ Nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'Assemblée des actionnaires ;
- ✔ Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ;
- ✔ Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ;
- ✔ Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ;
- ✔ Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 20-5 des présents statuts ;
- ✔ Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- ✔ Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ;
- ✔ Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions de l'article 96 de la Loi relatives aux sociétés anonymes.
- ✔ Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ;
- ✔ Convoquer les Assemblées Générales.

f. Comités émanant du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'audit composé de représentants des membres du conseil de surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque. En 2014 le conseil de surveillance a validé la création de trois nouveaux comités : comité des investissements, comité des grands risques et le comité de nomination et de rémunération.

COMITE D'AUDIT :

Le Comité d'audit est coopté par le Conseil de Surveillance ; il se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Nomination du Président du Comité d'Audit :

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Nomination des membres :

Les membres du Comité d'Audit sont nommés parmi les membres du Conseil de Surveillance ou leurs représentants.

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, ne soit destitué ou ne siège plus comme administrateur.

Composition des membres du Comité d'Audit :

Le Comité est composé d'un minimum de 4 membres.

Lors de la dernière réunion du Comité d'Audit (29 Mai 2018), la composition des membres a été la suivante :

- CDG : M. Mustapha LAHBOUBI, représentant le Groupe CDG et Président du Comité d'Audit ;
- DTFE : M. le Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures ;
- DEPP : M. le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation ;
- MAPM : M. le Directeur de la Direction Financière – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- MAMDA-MCMA : M. Hicham BELMRAH, président du directoire.

Autres participants au Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM invite à ses réunions le Commissaire du Gouvernement, les CAC, les Membres du Directoire et tout autre responsable ou expert concerné par un point inscrit à l'ordre du jour.

Il associe à ses travaux les responsables des fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité du CAM.

Les principales attributions du Comité :**1- Sur le plan du dispositif de contrôle interne :**

- ✔ Evaluer la cohérence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne mis en place ;
- ✔ Apprécier le fonctionnement général de la fonction d'audit interne ;
- ✔ Veiller au suivi des conclusions des missions du Contrôle Général après avoir reçu la communication du rapport de ce dernier et de celui adressé à Bank Al- Maghrib ;
- ✔ Approuver le rapport annuel sur les activités de contrôle interne;
- ✔ Apprécier l'ensemble des risques bancaires et s'assurer de la pertinence des actions entreprises pour combler les lacunes ou insuffisances décelées ;
- ✔ Analyser les constats majeurs issus des missions d'audit interne et étudier les mesures prises pour remédier aux insuffisances relevées ;
- ✔ Faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur l'organisation du contrôle interne et sur son fonctionnement ;
- ✔ Approuver le programme annuel de l'audit interne ;
- ✔ Examiner les plans d'audit et faire le point périodiquement sur les réalisations en la matière ;
- ✔ Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- ✔ Valider la charte de contrôle interne ;
- ✔ Suivre la mise en œuvre des recommandations de la fonction contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi.

2- Sur le plan de l'audit externe et du commissariat aux comptes :

- ✔ S'assurer de l'indépendance des auditeurs externes ;
- ✔ Etudier les objectifs des missions envisagées ;
- ✔ Discuter et évaluer les conclusions des rapports d'audit externe ;
- ✔ Faire le point périodiquement sur la mise en œuvre des recommandations émises par les auditeurs externes ;
- ✔ Emettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- ✔ Emettre un avis sur le programme d'intervention des commissaires aux comptes, sur les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
- ✔ Examiner le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et sur les comptes sociaux ou consolidés ;
- ✔ Faire le point périodiquement sur la mise en œuvre des recommandations émises par les commissaires aux comptes et retenues par la banque ;
- ✔ Formuler un avis sur les honoraires des auditeurs externes et/ou les commissaires aux comptes.

2- Sur le plan reporting comptable et financier :

- ✔ Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise par le Conseil de Surveillance ;
- ✔ S'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et des méthodes comptables appliqués, ainsi que de la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ayant permis l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- ✔ Examiner les comptes annuels et intermédiaires (trimestriels et semestriels) sociaux;
- ✔ Examiner les rapports de gestion annuels et s'assurer notamment de la pertinence et de la cohérence des informations fournies.

Par ailleurs, le Comité d'audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al Maghrib.

Tous les procès-verbaux du Comité d'audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

COMITE DES INVESTISSEMENTS :

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: M. MOHAMED SADIKI:SG DU MAPM
- ✓ M. GHALI FASSI FIGHRI: DIRECTEUR FINANCIER DU MAPM
- ✓ LA DIRECTION DU TRESOR

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- ✓ Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- ✓ Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- ✓ Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

COMITE DES GRANDS RISQUES:

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- ✓ MR MUSTAPHA LAHBOUBI :DIRECTEUR DU PÔLE RISK MANAGEMENT DE LA CDG
- ✓ MR LARBI LAHLOU : DIRECTEUR FINANCIER DE LA MAMDA MCMA
- ✓ MR. NOUAMAN AL AISSAMI : EN QUALITE D'OBSERVATEUR

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- ✓ Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- ✓ Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- ✓ Déléguer au Comité des Opérations Stratégiques (COS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 5% des FP du CAM de manière individuel et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...)
- ✓ Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au COS ;
- ✓ Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List.

COMITE DE NOMINATION ET DE REMUNERATION :

Ce comité est composé des membres suivants :

- ✓ PRESIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- ✓ MR MOHAMED SADIKI: SG DU MAPM
- ✓ MR SEMMAR ABDERRAHMANE: DIRECTEUR DE LA DEPP

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

✓ **En matière de nomination:**

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

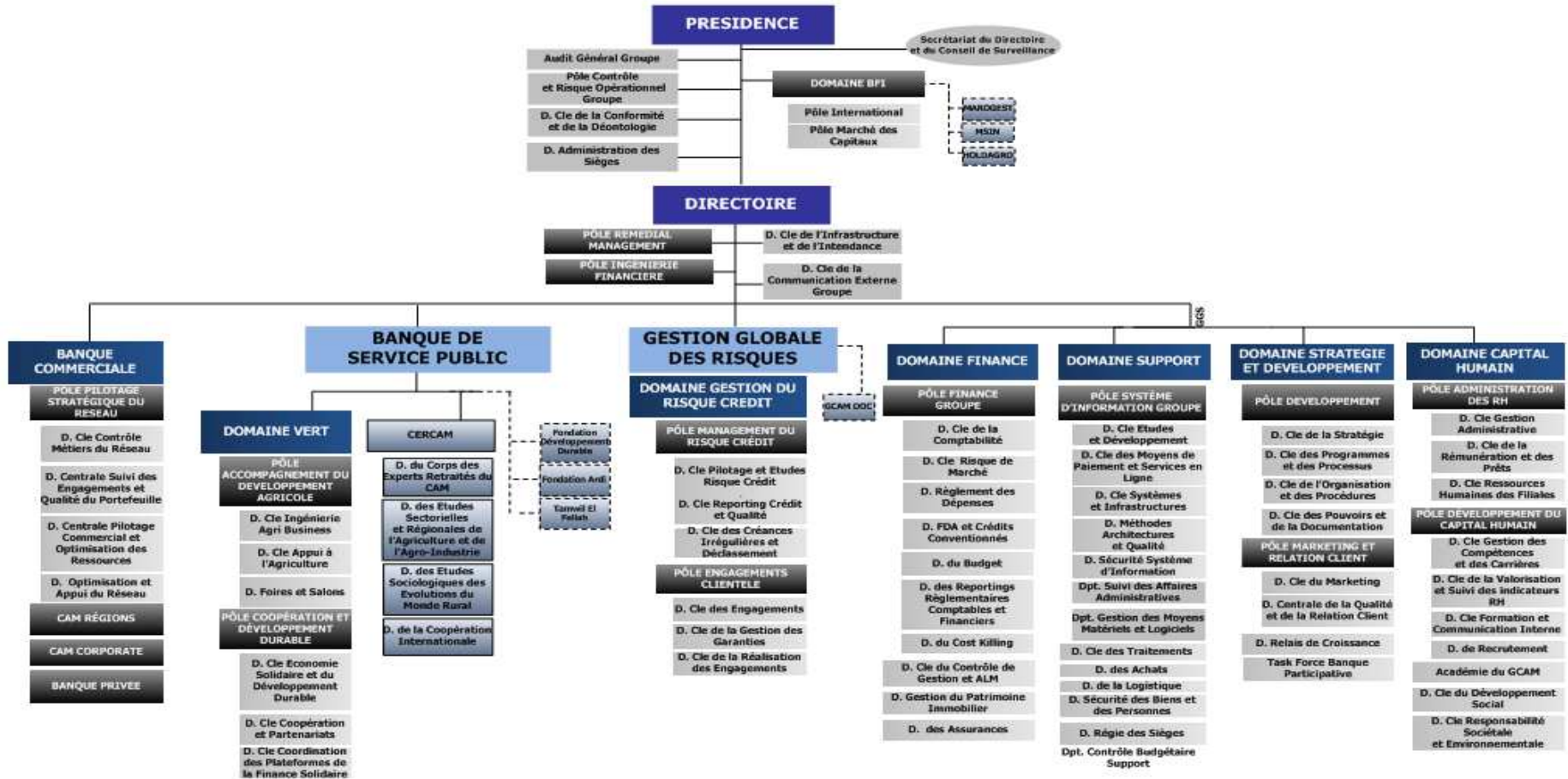
✓ **En matière de rémunération:**

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères la sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

VIII- Organisation de la direction

VIII.1. Organigramme fonctionnel

Au 30 Juin 2018, l'organigramme fonctionnel du CAM se présente comme suit :



Source CAM

VIII.2. Organisation

a. Banque Commerciale

La Banque Commerciale a pour objectif d'améliorer davantage les parts de marché de la Banque sur les différents segments à travers le pilotage de l'activité selon une approche stratégique proactive et une démarche commerciale agressive et cohérente.

A cet effet, elle a, entre autres, pour principales missions de :

- 🌱 Elaborer la stratégie commerciale en ligne avec les orientations stratégiques de la Banque ;
- 🌱 Elaborer la politique commerciale de la Banque et le budget alloué pour lui permettre d'atteindre ses objectifs commerciaux arrêtés ;
- 🌱 Conduire la politique de la Banque en matière de financement des opérations avec l'étranger ;
- 🌱 Doter le Réseau des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et veiller à sa mise à niveau permanente en concertation avec les autres entités de la Banque.

b. Gestion Globale des Risques

La Gestion Globale des Risques a pour mission de veiller au respect, par les différentes structures du Groupe, des dispositions réglementaires ainsi que des directives en matière de gestion des risques.

c. Banque de Service Public

La Banque de Service Public a pour principales missions de :

- 🌱 Assurer le développement de la part de marché du CAM dans les différentes filières agricoles et agro-alimentaires ;
- 🌱 Elaborer et mettre en œuvre la stratégie commerciale en matière de développement durable ;
- 🌱 Appuyer et accompagner la stratégie du CAM dans le domaine agricole et agro-alimentaire par un service de veille et d'étude permettant d'identifier les évolutions majeures, les risques ainsi que les opportunités de développement.

d. Gestion Globale des Services

La Gestion Globale des Services, qui est dirigée d'une manière collégiale, est un centre de compétences qui assure l'appui aux différents métiers du Groupe CAM. Elle a pour principales missions de :

- 🌱 Doter la Banque des supports de pilotage destinés à accroître la rentabilité économique et financière et d'assurer la production de l'information comptable ;
- 🌱 Améliorer l'efficacité des systèmes d'information et de gestion, optimiser les procédures de travail, harmoniser les structures organisationnelles et piloter les grands projets de la Banque ;
- 🌱 Accompagner la stratégie de développement de la Banque dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des traitements bancaires et financiers ;
- 🌱 Planifier les achats sous la forme d'un programme annuel élaboré sur la base de l'expression centralisée des besoins ;
- 🌱 Gérer les ressources humaines.

IX- Gouvernement d'entreprise

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité ALM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les membres du Directoire; ✓ Les responsables de GGS; ✓ Le Directeur du Pôle Finance; ✓ Le Directeur de la Banque Commerciale ; ✓ Le Directeur du Pôle Vert ; ✓ Le Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Le Directeur du Pôle Marchés des Capitaux et International ; ✓ Le Directeur de Finance de Marché ; ✓ Le Directeur de la Planification Financière et du Budget. 	<p>1/ La gestion prévisionnelle des risques financiers (taux d'intérêt, liquidité) à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La fixation et le suivi des niveaux et des limites des risques financiers encourus par le CAM ; ✓ L'étude et l'approbation de l'introduction de produits nouveaux en tenant compte de leur impact sur le profil des risques encourus ; ✓ La décision sur les instruments de couverture du risque de taux et de liquidité. <p>2/ La gestion des équilibres bilanciaux et de la position réglementaire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La gestion dynamique de la structure et des marges dégagées par l'ensemble des actifs et passifs du CAM ; ✓ La définition des changements à apporter à la structure du bilan (abandon, ralentissement ou introduction d'activités...) ; ✓ L'anticipation et la simulation des événements probables afin de mesurer la déformation induite du bilan et prendre les mesures préventives nécessaires (conventions et hypothèses). <p>3/ La gestion des flux financiers internes par la mise en place du taux de cession interne des capitaux ;</p> <p>4/ Le pilotage des activités commerciales et de marché par le système d'allocation des fonds propres.</p>	<p>Le Comité ALM se tient trimestriellement et peut être réuni en cas de besoin à la demande de son Président.</p>
Comité de Trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les membres du Directoire ; ✓ Le Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Le Directeur de la Banque Commerciale ; ✓ Le Directeur du Domaine Finance ; ✓ Le Directeur du Pôle Finance ; ✓ Le directeur de la Direction Centrale de Financement et d'Investissement. 	<p>1/ Les leviers à mettre en place pour constituer la réserve monétaire (nature de financement) ;</p> <p>2/ Les positions à prendre en matière de financement de déficit de trésorerie à court terme (collecte de Dépôts, financement sur le marché) et de la vente des actifs liquides ;</p> <p>3/ Les positions à prendre pour placer l'excédent de trésorerie à court terme (BDT, Spots, TCN..) ;</p> <p>4/ Les prêts et emprunts en devises et donc la position des ventes et achats à terme des devises à prendre ;</p> <p>5/ Les marges de trésorerie à dégager à court terme.</p>	<p>Le Comité de Trésorerie se tient toutes les quinze jours.</p>
Comité du Capital Humain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La Direction Centrale de l'Administration du Personnel ; ✓ La Direction Centrale de la Gestion des Compétences et des Carrières ; ✓ La Direction du Développement Social ; ✓ La Direction de la Communication Interne ; ✓ La Direction de la Formation ; ✓ CAM Academy. 	<p>1/ Définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;</p> <p>2/ Evaluation du personnel et gestion des carrières ;</p> <p>3/ Gestion de la formation et des séminaires d'intégration.</p>	<p>Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois.</p>

<p>Comité du Contrôle Général et Juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La Direction Centrale de Contrôle du Réseau ; ✓ La Direction Centrale du Contrôle des Filiales, de la Mission de Service Public et des Métiers Support ; ✓ Le Secrétariat Permanent du Contrôle Général. 	<p>1/ Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle ;</p> <p>2/ Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervenir dans le cadre de la charte du contrôle interne, qui définit les pouvoirs, les responsabilités ainsi que les objectifs qui lui sont assignés.</p>	<p>Le Comité du Contrôle Général et Juridique se tient une fois par mois.</p>
<p>Comité de Crédit</p>	<p>A/ Au niveau du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Caisses Locales ; ✓ Agence Particuliers et Professionnels ; ✓ Caisses Régionales, Agence Entreprises, Centre d'Affaires et Agence Grands Comptes ; ✓ Directions Régionales ; ✓ Directions de Réseau. <p>Comité Crédit de la Direction Réseau Entreprise (CCDRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur de la Direction du Réseau Entreprise ; ✓ Responsable du Réseau Casa ; ✓ Responsable du réseau hors Casa. <p>Comité Crédit des Directions du Réseau (CCDR)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur de la Direction du Réseau concernée ; ✓ Directeur de la Direction Régionale concernée ; ✓ Responsable de la plateforme engagements de la Direction régionale concernée ou son remplaçant. <p>B/ Au niveau du siège :</p> <p>Comité de Crédits et du Recouvrement du Siège (CCRS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Président du Directoire ; ✓ Secrétaire Général ; ✓ Directeur Général adjoint, Responsable de la Gestion Globale des Risques ; ✓ Directeur Général adjoint, Responsable de la Banque Commerciale ; ✓ Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Directeur Responsable du Réseau ; ✓ Directeur du Pôle Vert ; ✓ Directeur du Pôle Audit et Conformité ; ✓ Directeur Central des 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demandes de renouvellement à l'identique des crédits de fonctionnement ; ✓ Examine les demandes d'adhésion à l'éclatement ; ✓ Examine les demandes de réaménagement, de consolidation, de reprofilage pour les dossiers accordés ; ✓ Examine les demandes de crédits à l'agriculture ; ✓ Statue les demandes de crédit pour les clients dont l'encours dépasse la compétence du Comité de Crédit de la Direction Régionale (CCD Reg) ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ Statue les demandes d'arrangement des créances irrégulières dépassant la compétence du Comité de Crédit de la Direction Régionale (CCD Reg). <ul style="list-style-type: none"> ✓ Statue les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont l'encours dépasse la compétence des Comités de Crédit des Directions de Réseau ; ✓ Statue les demandes de crédit pour les clients faisant partie d'un groupe d'affaire dans l'encours globale ne dépasse pas les 100 millions de Dirhams ; ✓ Les demandes de crédit pour le financement de la promotion immobilière ; ✓ Les demandes d'arrangement des créances irrégulières ou des créances ou souffrance ; ✓ Statue les dossiers des clients en situation contentieuse. 	<p>Chaque lundi à 9h30.</p> <p>Chaque lundi à 9h30.</p> <p>Chaque lundi à 9h30.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Engagements ; ✓ Directeur des Engagements ; ✓ Directeur Central du Recouvrement ; ✓ Directeur des Directions du Réseau : entreprises, Nord, Centre et Sud. <p>Comité des Opérations Stratégiques (COS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Président du Directoire ; ✓ Secrétaire Général ; ✓ Directeur Général adjoint, Responsable de la Gestion Globale des Risques ; ✓ Directeur Général adjoint, Responsable de la Banque Commerciale ; ✓ Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Directeur du Domaine Finance ; ✓ Directeur du Pôle Audit et Conformité ; ✓ Directeur Responsable du Réseau ; ✓ Directeur de la Direction du Réseau Entreprises ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Statue sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires ; ✓ Statue sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du CCRS ; ✓ Statue sur les dossiers des clients en situation contentieuse dépassant la compétence du CCRS, avec abandon. 	<p>Chaque jeudi à 9h30.</p>
<p>Comité des Risques Opérationnels Groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Membres du Directoire ; ✓ Directeur du Contrôle Général ; ✓ Directeur du Domaine Développement ; ✓ Directeur du Domaine Support ; ✓ Directeur du Domaine Finance ; ✓ Directeur du Pôle Management du Risque ; ✓ Directeur du Pôle Risque Crédit ; ✓ Directeur de la Banque Commerciale ; ✓ Directeur du Pôle Vert ; ✓ Directeur du Pôle Marchés des Capitaux et International ; ✓ Directeur du Pôle Coordination des Filiales ; ✓ Directeur du Domaine Capital Humain ; ✓ Directeur de la Direction de la Déontologie et de la Conformité ; ✓ Directeur de la Direction Centrale du Risque Opérationnel. 	<p>Chargé de définir et d'assurer le suivi des grandes orientations stratégiques de la Banque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Valider les normes, procédures et méthodes de Gestion des Risques Opérationnels ; ✓ S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ; ✓ Examiner les principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs ; ✓ Valider les évolutions des cartographies de risques ; ✓ Décider des plans d'actions éventuelles, assurances et des moyens dédiés à leur réalisation ; ✓ Suivre l'état d'avancement de la mise en place des actions arrêtées ; ✓ Décider de l'allocation des fonds propres au titre des risques opérationnels sur proposition de CAM Services ; ✓ Examiner l'état de la continuité de l'activité (mise à jour du Plan de Continuité de l'Activité « PCA », test du PCA) ; ✓ Valider les reporting sur le Risque opérationnel à transmettre au Comité d'Audit, à Bank Al-Maghrib. 	<p>Le Comité se tient trimestriellement</p>

<p>Comité d'Entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Président du Directoire du CAM, ou son représentant ; ✓ Deux délégués du personnel élus par les représentants du personnel du CAM. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les transformations structurelles et technologiques à effectuer ; ✓ Le bilan social lors de son approbation ; ✓ La stratégie de production et les moyens d'augmentation de la rentabilité; ✓ L'élaboration des projets sociaux au profit des agents et leur mise à exécution ; ✓ Les programmes d'apprentissage, de formation-insertion, de lutte contre l'analphabétisme et de formation continue des agents. 	<p>Le Comité d'Entreprise tient ses réunions une fois tous les six mois et chaque fois que nécessaire.</p>
<p>Comité Directeur du Groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Président du Directoire; ✓ Les membres du Directoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe 	<p>Une fois par mois.</p>
<p>Comité Mission de service public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Président du Directoire; ✓ Les membres du Directoire ; ✓ Les Directeurs des filiales ; ✓ Le Directeur du Pôle Vert. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Traiter les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural,..). 	<p>Le comité se tient une fois par semaine.</p>
<p>Comité Gestion Globale des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Président du Directoire; ✓ Les membres du Directoire ; ✓ Les membres de la Gestion Globale des Services. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résoudre les points de blocage qui lui sont remontés ; ✓ Étudier les actions d'amélioration proposées par la GGS. 	<p>Le comité se tient une fois par semaine.</p>
<p>Comité d'Hygiène et Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Président du Directoire ou son représentant ; ✓ Le Responsable de la sécurité, désigné par le Président du Directoire; ✓ Le médecin du Crédit Agricole du Maroc ; ✓ Deux délégués du personnel élus par les représentants du personnel du CAM. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les agents; ✓ Assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ; ✓ Veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des agents contre les risques professionnels ; ✓ Veiller à la protection de l'environnement; ✓ Susciter toutes initiatives portant, sur les méthodes et procédés de travail, le choix du matériel, de l'appareillage et de l'outillage nécessaire et adaptés au travail ; ✓ Présenter des propositions concernant la réadaptation des agents handicapés du CAM ; ✓ Donner son avis sur le fonctionnement du cabinet médical du CAM ; ✓ Développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité. 	<p>Le Comité de Sécurité et d'Hygiène tient ses réunions une fois chaque trimestre et chaque fois que nécessaire.</p>
<p>Comité AD HOC chargé des questions relatives à la gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présidence : M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la DEPP ; ✓ M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du pôle risk management à la CDG ; ✓ M. Mohamed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Traitement des recommandations de Bank Al Maghreb relatives à la gouvernance, et plus spécifiquement celles qui ont trait au fonctionnement du Conseil de Surveillances et qui sortent du périmètre des attributions du Directoire 	

Source : CAM

X- Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Au titre des exercices 2015, 2016 et 2017, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du CAM.

A fin décembre 2017, les rémunérations des dirigeants (membres du directoire et directeurs de pôle) se sont élevées à 38 MDH.

XI- Prêts accordés aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Les prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (membres du directoire et directeurs de pôle) s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 89 MDH et obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

XII- Intéressement et participation du personnel

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

PARTIE IV. ACTIVITE DU CAM

I- Historique du Crédit Agricole du Maroc

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays et du rôle essentiel du financement dans le développement de ce secteur, les pouvoirs publics ont décidé en 1961, de créer un organisme de financement spécialisé « La Caisse Nationale de Crédit Agricole », ayant pour mission principale le financement de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble.

A l'instar des autres organismes financiers spécialisés, la CNCA devenue plus tard le Crédit Agricole du Maroc (CAM), a connu plusieurs phases de développement visant à consolider son rôle de banque au service du développement de l'Etat.

1.1. Aperçu des grandes phases de développement du CAM

Les principales phases de développement du CAM depuis sa création en 1961 s'articulent autour des événements suivants :

1961	Création de la "Caisse Nationale du Crédit Agricole " CNCA.
1961-67	Implantation des caisses locales sous forme de succursales.
1970	Lancement de la collecte des dépôts et des activités bancaires.
1979	Financement de l'agro-industrie.
1987	Réorientation de la CNCA et financement de nouveaux secteurs dont la pêche côtière, la forêt, le tourisme, le commerce et les services.
1988	Soumission à l'impôt sur les sociétés.
1996	Soumission aux dispositions de la nouvelle loi bancaire.
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'entreprise Oufok 2003 : une nouvelle stratégie visant principalement à mettre à niveau l'institution et à engager les actions de redressement de sa situation financière et ce, dans le cadre d'un positionnement rénové en tant que banque rurale généraliste de proximité, agissant en partenaire actif de toute la filière agricole et de l'ensemble du monde rural ; ▪ Adoption de la nouvelle réforme institutionnelle du Crédit Agricole par le conseil des Ministres au mois d'avril 1999.
2001	Signature de la convention Etat-CNCA relative au traitement du surendettement des agriculteurs.
2003	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformation en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc » régie par la loi relative aux Sociétés Anonymes ainsi que par la loi relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, réforme traduisant la volonté des pouvoirs publics de doter le CAM de modes de gouvernance aptes à lui permettre de répondre aux exigences de ses clients et de ses actionnaires (actions détenues par l'état à 100%) ; ▪ Formalisation du plan stratégique « CAP 2008 ».
2004	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du plan d'action sociale CAP 2008 ; ▪ Mise à niveau des process et des outils de gestion (système d'information, système comptable, contrôle interne...).
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature du contrat programme Etat-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'Etat, l'intégration de la BMAO, de la banque commerciale de la BNDE ainsi que MAMDA-MCMA ; ▪ Annulation des créances détenues sur 100 000 petits agriculteurs en difficulté, ne détenant pas de foncier et représentant un encours de 3 milliards de DH suite à un accord conclu avec les pouvoirs publics ; ▪ Acquisition du siège social de la BNDE ; ▪ Fusion Absorption de la BMAO ; ▪ Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de DH et ouverture du capital aux partenaires stratégiques ; ▪ Transformation de l'encours des bons CNCA en emprunt financier sur 10 ans.
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ; ▪ Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM ; ▪ Migration des Agences BMAO vers le système d'information du CAM dans le cadre de la fusion informatique et comptable.
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ; ▪ La BNDE sort du capital du CAM et est remplacée par l'entrée de la CDG et d'ATLANTA-SANAD ; ▪ Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phoenix » ; ▪ Mise en place des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour la campagne agricole 2007-2008 au profit de toute la clientèle agricole qui a souffert des aléas climatiques.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FDA (Fonds de Développement Agricole) : Nouvelles procédures d'octroi des aides financières de l'Etat ; ▪ Présence du CAM au forum international « Maghrib 2030 dans son environnement euro-méditerranéen et dans la perspective de l'Union pour la Méditerranée », les 23-24 Mai 2008 ; ▪ Première année de certification des comptes sans réserves des CAC.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 Mrds DH sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ; ▪ Mise en place du plan stratégique 2009-2013.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de capital portant le capital du CAM à 3,46 Gdh avec une baisse de la part de l'état dans l'actionariat du CAM en faveur de MAMDA-MCMA.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission d'un programme de Certificat de Dépôt pour un montant global de 4 Gdh ; ▪ Lancement de l'opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs ; ▪ Démarrage de l'activité de Tamil Al Fellah ; ▪ Lancement du nouveau portail Fellah-Trade ; ▪ Extension du programme de Certificat de Dépôt de 4 Gdh à 8 Gdh.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une charte de la déontologie du Groupe CAM ; ▪ Achèvement de la cartographie des risques opérationnels ; ▪ Renforcement du système de contrôle par la mise en place d'un bloc «sécurité et contrôle» composé de quatre grandes structures distinctes, directement rattachées au Président du Directoire: le Contrôle Général, la Direction Centrale de la Conformité et de la déontologie, la Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent et la Direction Centrale du Reporting réglementaire et de la fiabilisation des données ; ▪ Validation du programme d'émission d'obligations subordonnées par l'assemblée générale ordinaire ; ▪ Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement des agriculteurs victimes de la sécheresse par la mobilisation d'une enveloppe de 1 Mrd DH à travers le lancement de 3 nouveaux produits.

2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La signature devant sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République Française, d'une convention de financement pour un montant de 20 Millions d'euros entre l'Agence Française pour le Développement et « Tamwil El Fellah ». ▪ La réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers par la création du fonds à compartiments IMMOVERT avec une première sortie sur le marché pour un montant de 534 Millions Dhs. ▪ Le CAM a été élue par ses pairs : meilleure institution africaine de financement du développement en Afrique, en marge des assemblées générales de la BAD. ▪ Organisation du Forum international de l'olive. ▪ Accompagnement du Plan Maroc Vert à travers les tournées du Directoire dans les régions du Maroc. ▪ Gestion active de la collecte des ressources « marché » suivant l'évolution des taux d'intérêts. ▪ Lancement du projet « ECLORE » dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement du Marché des particuliers et professionnels.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration pour la première fois du GCAM des comptes consolidés en normes IFRS. ▪ Poursuite de l'extension du réseau dans le cadre de Cap 2016⁸ en créant 44 agences. ▪ Au niveau gouvernance, création de 3 comités émanant du conseil de surveillance : Comité grands risques, comité de rémunération et de nomination et comité d'investissement. ▪ Finalisation du projet de la revue de la politique générale des crédits corroboré par la formalisation des procédures d'octroi de crédit, recouvrement et contentieux ▪ Le CAM prévoit la création d'un fonds de soutien au capital des sociétés agroalimentaires. Ce fonds sera doté dans un premier temps de 1 milliard de DH. CAM, MAMDA-MCMA et d'autres partenaires apporteront les capitaux. ▪ Signature de plusieurs conventions lors du Salon International de l'Agriculture: <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un accord de partenariat entre le CAM et la centrale laitière pour la réalisation en commun d'actions de coopération au profit de la filière laitière : la convention porte sur l'importation de près de 10.000 têtes en 2014 pour un montant de 300 millions de dirhams; - Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc et LESIEUR CRISTAL pour le développement de la chaine de l'olivier; - Signature d'une convention entre le CAM et la Société engraissement des DOUKKALA pour le financement de la compagne fourragère : la convention a pour objectif de financer la culture fourragère de 1.000 agriculteurs de DOUKKALA sur une superficie de 3.000 hectares; - Signature d'un partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Union nationale des maisons familiales rurales du Maroc (UNFAMR). ▪ Le GCAM a signé, le lundi 16 Juin 2014 à ROME, un accord dans lequel il s'engage à participer au fonds fiduciaire FAO-Maroc. ▪ Lancement de pack compétences pro conçu pour les professions libérales et pack ITKANE pour les artisans. ▪ Déploiement de la stratégie « particuliers et professionnels » résultant du projet ECLORE⁹.
2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une caravane de bancarisation, en particulier chez les jeunes et dans le milieu rural, a été lancée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, du 26 Février au 3 Avril 2015, baptisée « caravane de savoir, d'expertise et d'appui », et ce dans 9 Maisons Rurales et Familiales. Cette initiative a pour objectif une meilleure insertion socio-économique et financière des jeunes ruraux ; ▪ ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionnariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM ; ▪ Création du fonds Immovert II, de titrisation d'actifs immobiliers pour un montant de 398 millions de Dhs, en Mai 2015 ; ▪ Le GCAM a lancé un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA ». Il a également signé une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin. ▪ Le 30 avril, en marge du SIAM, le Groupe CAM, a organisé en partenariat avec le magazine international Les Afriques un forum sur le financement de l'agriculture en Afrique et le soutien du développement du secteur agricole en Afrique ; ▪ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois; ▪ Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants sont respectivement de 50 Millions d'euros et 50 Millions de Dollars (USD); ▪ Acquisition de la société de bourse MSIN et cession des parts de CDG Capital Bourse; ▪ Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers; ▪ Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 Milliards de Dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016; ▪ Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 Milliards de Dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (Dans le cadre des programmes AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIA).

⁸ « CAP 2016 » est le plan stratégique du GCAM à horizon 2016 basé sur 3 piliers :

- PILIER 1: la gouvernance
- PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural :
- PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie :

⁹ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque de détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de l'opération de soutien aux agriculteurs et mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1.5 milliards de dhs pour lutter contre les effets du retard de pluies. ▪ Participation à la 11ème édition du SIAM. ▪ Organisation de la 3ème édition du Forum du financement de l'agriculture. ▪ Sponsoring des événements suivants: la MED COP 22, le Forum marocain sur les métiers verts et la conférence de Rabat pour le développement Durable. ▪ Signature d'une convention de prêt avec le fonds arabe de développement économique et social pour un montant de 50 millions de dollars. ▪ Signature d'une convention de prêt de 60 millions d'euros avec l'Agence Française du Développement. ▪ Signature de la convention de l'auto entrepreneur avec Barid Al Maghrib. ▪ Le Crédit Agricole du Maroc a reçu l'autorisation pour la création d'une banque participative en joint-venture avec la banque islamique de développement. ▪ Poursuite de la stratégie de développement à travers la promotion de CAM digital, notamment la banque en ligne rendant l'ensemble des services fournis par la banque plus accessibles. ▪ Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement du chantier régionalisation à travers :la mise en cohérence du système de gouvernance; l'organisation de l'administration centrale du Groupe et la conception d'une structuration territoriale en interaction avec l'environnement externe. ▪ Coopération SUD-SUD: Un programme de partenariat agricole lancé. Signature d'un mémorandum d'entente entre le GCAM et Development Bank of Rwanda, ainsi que Tanzania Agricultural Development Bank . Signature d'un protocole d'accord entre le GCAM et MIROVA, en ligne avec les objectifs de l'initiative AAA et portant sur le déploiement du fond LDN dont MIROVA est gestionnaire. Ce fonds d'un montant cible de 300 millions de dollars est exclusivement dédié au soutien et au financement des projets de restauration et de gestion durable des terres.Constitution d'un réseau africain de partenaires. ▪ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 600 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CAM a procédé pour la première fois au Maroc à une opération de titrisation des crédits à la consommation d'une valeur de 584,7 MDH ; ▪ Lancement à l'occasion du SIAM 2017 le nouveau concept du « Relais Digital » permettant une meilleure inclusion financière et un rapprochement envers sa clientèle dans le monde rural ; ▪ Lancement du « club des exportateurs » destiné à faciliter les mises en relation B to B ; ▪ Obtention du Label RSE de la CGEM ; ▪ Obtention du prix de l'African Banker Awards ; ▪ Signature d'une convention de partenariat entre le Maroc et le Sénégal pour mettre en place un dispositif de financement supporté par le BCP et le CAM en faveur de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal à hauteur de 1,5 million d'euros ; ▪ Signature d'un Mémorandum d'entente portant sur le financement de la petite agriculture entre le CAM et l'Agriculture Development Bank (ADB) lors de la visite royale à la République du Ghana ; ▪ Signature d'un Mémorandum d'entente entre le Groupe du Crédit Agricole du Maroc et la Banque de développement de Zambie ; ▪ Obtention par AL AKHDAR BANK de l'agrément de Bank Al Maghrib ; ▪ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1.000 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 4,2 fois.
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement des contrats de responsabilité¹⁰ au niveau des CAM Régions et les différents centres de coût et de profit en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle du CAM; ▪ Lancement de la refonte de la fonction de bancassurance; ▪ Mise en place de CAM Mobile; ▪ Lancement de la filiale CAM LEASING ; ▪ Le CAM primé par l'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD) en tant que meilleure institution de financement du développement en Afrique en 2017.

¹⁰ Le GCAM a décidé de mettre en place des « contrats de responsabilité » au niveau des entités du siège et du réseau. Ces contrats viennent compléter les missions et attributions explicitées dans les circulaires et procédures en vigueur et ont pour objectif de matérialiser les responsabilités des parties prenantes.

Ce « contrat de responsabilité » présente ainsi un programme d'actions complémentaires et interdépendantes ; il définit, d'une part les engagements des différentes entités en termes de réalisation des objectifs opérationnels, et d'autre part les moyens d'accompagnement et les ressources convenues avec celles-ci.

I.2. Focus sur l'opération Crédit Agricole/BMAO/BNDE

Dans le cadre de la mise en liquidation de la BNDE par l'Etat marocain, un protocole d'accord a été signé en 2005 entre le CAM et la BNDE pour la transmission de 91,11% du capital de la BMAO au prix de 1 Dirham (situation nette négative) sous réserve de la réalisation de l'actif net de la BMAO (Mise en vente des actifs détenus dans le cadre du processus de liquidation).

Par ailleurs, un processus de transmission des fonds de commerce et du personnel des 11 agences BNDE à la BMAO a été institué par le liquidateur de la BNDE, le but étant de céder au CAM toute l'activité commerciale du groupe BNDE.

Suite à cette acquisition, le CAM a absorbé en 2005 la BMAO. Cette absorption, du fait de l'intégration de 38 agences situées en milieu urbain au réseau Crédit Agricole, représentait un fort projet industriel pour le CAM puisqu'elle permettait :

- 🌱 L'accroissement du volume des affaires en termes de gains de part de marché ;
- 🌱 L'intégration d'une offre bancaire axée sur les particuliers ;
- 🌱 La réalisation d'économies d'échelle liées aux synergies en termes de réseaux et d'équipes commerciales, d'allocations de moyens, de systèmes de gestion...

Par ailleurs, un protocole définissant les modalités juridico-financières de la cession de créances de la BNDE a été conclu avec le Crédit Agricole du Maroc en date du 21 octobre 2005.

Les encours transférés ont été arrêtés au 30 novembre 2005 en principal et intérêts pour un montant total de 738,6 MDH portant sur les créances saines de 24 clients. Cette cession a été assortie d'une prime de 5 % des encours en principal.

En accord avec les autorités, le produit net de ce transfert a été transformé en participation, en faveur de la BNDE, de 15 % au capital du Crédit Agricole du Maroc valorisée à 750 Mdh. Cette participation a été cédée en suite par la BNDE à hauteur de 10% à la CDG et de 5% à ATLANTA-SANAD (cf. Evolution de l'actionnariat du CAM).

II- Structure des participations du Crédit Agricole du Maroc

Le portefeuille des titres de participation détenu par le CAM, au 30/06/2018, compte 35 participations pour une valeur globale nette de 841 MDH (correspond à la valeur comptable inscrite dans le bilan du CAM).

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social au 30/06/2018 (En KDH)	% de détention
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%
SOGETA	Agriculture		0,00%
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%
SOCIETE LAITIERE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%
FRUMAT	Agro-Industrie		0,00%
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%
AGRICULTURES & PÊCHES			
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%
INTERBANK	Service	11 500	18,00%
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%
SWIFT	Service		0,00%
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	100 000	100,00%
CAM GESTION	Gestionnaire d'actifs immobiliers	5 000	100,00%
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	4,00%
AL AKHDAR BANK	banque participative	300 000	51,00%
AFREXIMBANK	Banque	47 500 000	0,06%
BANQUES, FINANCES & SERVICES			
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%
DIVERS			

Source : CAM

II.1. Répartition par secteur

Le CAM opère, via ses participations dans quatre secteurs, notamment :

- 🌱 Le secteur banques et finances : les prises de participations dans le secteur financier totalisent une valeur nette comptable de 491 MDH, soit une part de 92% du portefeuille du CAM. Les principales participations concernent essentiellement AL AKHDAR BANK (VNC : 153 MDH) et TAMWIL EL FELLAH (VNC : 125 MDH) ;
- 🌱 Le secteur Agriculture et Agro-industrie d'une valeur globale de 15 MDH, représentant une part de 3% du portefeuille total du CAM ;
- 🌱 Divers : la troisième catégorie concerne une participation de l'ordre de 27 MDH équivalent à 5% du portefeuille global du CAM.

II.2. Filiales du Crédit Agricole du Maroc

a. Présentation des filiales du CAM

1. ASSALAF AL AKHDAR :

Fiche signalétique	
Objet social	Toutes opérations financières industrielles commerciales et en particulier les opérations de financement et de crédit etc...
Siège social	Avenue Moulay Hassan angle rue Moulay Ahmed Loukili - Rabat
Registre de commerce	RC N° 62 495
Date de création	1991
Capital social à la création	1 000 000 DH
Capital social à fin juin 2018	100 000 000 DH (75 000 000 libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Situation nette	41 164	36 055	-12%	31 298	-13%
PNB	2 531	2 620	4%	2 545	-3%
Résultat net	-5 473	-5 109	NS	-4 766	-7%
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Créée à l'origine en 1991 par la BMAO sous la dénomination SAFACRED, la société Assalaf Al Akhdar a été acquise par le CAM à hauteur de 50% via le transfert des actifs de la BMAO en 2005 puis détenue par le CAM à hauteur de 100% suite au rachat de la participation détenue par la BNDE.

Assalaf Al Akhdar est spécialisée dans le financement des crédits personnels et des crédits automobile.

En 2018, le GCAM a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib pour la transformation d'Assalaf Al Akhdar en « **CAM Leasing** » avec un début d'activité prévu pour Janvier 2019. Une augmentation de capital de 50 MDH (dont 25 MDH ont été libérés) a été réalisée pour atteindre 100 MDH.

📈 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2016, le PNB d'ASSALAF AL AKHDAR s'affiche à 2 620 KDH, en hausse de 4% par rapport à fin 2015. Cette variation est principalement due à une hausse des produits d'exploitation bancaires. Le Résultat Net s'affiche à -5 109 KDH suite à l'amélioration du PNB.

Au 31 Décembre 2017, le PNB d'ASSALAF AL AKHDAR s'affiche à 2 545 KDH, en baisse de 3% par rapport à fin Décembre 2016. Cette variation est principalement due à une baisse des produits d'exploitation bancaires de 3%. Le Résultat Net s'affiche à -4 766 KDH suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation de 12%.

2. HOLDAGRO :

Fiche signalétique	
Objet social	Société se livrant à la gestion des valeurs mobilières.
Siège social	Place des Alaouites BP 49 -Rabat
Registre de commerce	RC N° 78 655
Date de création	2001
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social à fin juin 2018	36 376 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	1 000 DH
Fraction du capital détenu	99,66%
Fraction des droits de vote détenus	99,66%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Situation nette	39 750	39 877	0,30%	40 202	1%
Chiffre d'affaires	4 090	6 677	63%	5 346	-20%
Résultat d'exploitation	778	2 043	>100%	1 393	-32%
Résultat net	-958	127	NS	326	>100%
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Première banque d'affaires dédiée au secteur agricole et à l'agro-industrie, HOLDAGRO a été créée par le CAM en 2001. Son activité s'articule autour de 3 métiers : le capital investissement, le conseil et ingénierie financière et les prises de participations dans les sociétés non cotées.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 Décembre 2016, le chiffre d'affaires de HOLDAGRO est en progression de 63%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à 127 KDh suite à une amélioration du chiffre d'affaire.

Au terme de l'exercice 2017, le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en baisse de 32% suite à une baisse des produits d'exploitation de l'ordre de 20%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à 326 KDh suite à une hausse des produits non courants de 240 MDH.

3. FONDATION ARDI :

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit autorisée à exercer l'activité micro crédit par arrêté du Ministère des Finances du 05/09/2001.
Siège social	137 Avenue Allah Ben Abdellah -Rabat
Registre de commerce	NA
Date de création	2001
Fonds associatifs à la création	-
Fonds associatifs à fin juin 2018	118 052 342,21 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus	-

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Fonds associatifs	118 052	119 503	1%	93 170	-22%
Produit net d'exploitation	72 923	84 311	15%	98 850	17%
<i>(produits d'exploitation-charges d'exploitation)</i>					
Résultat net	3 075	3 896	13%	6 595	69%

Source : CAM

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Les crédits octroyés ne peuvent excéder 30 000 Dh.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de la fondation, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

➤ Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 Décembre 2016, la Fondation ARDI affiche un PNE de 84 MDH en hausse de 15% principalement due à l'augmentation du volume de l'activité de la fondation. Le Résultat Net de la Fondation est en hausse de 13% suite à l'augmentation sus-mentionnée de l'activité.

durant l'exercice 2017, la fondation ARDI a procédé à un remboursement anticipé d'un crédit subordonné contracté auprès de JAIDA pour un montant de 36 MDH avant d'en contracter un nouveau d'une valeur de 5 Millions de Dirhams, ce qui explique la baisse de l'encours du Fond associatif de la Fondation.

Par ailleurs, la Fondation ARDI affiche un PNE de 99 MDH en progression de 17% principalement due à l'augmentation du poste « Produits d'exploitation de micro-crédit » de 16,8%. Le Résultat Net de la Fondation est en hausse de 69%.

4. TAMWIL EL FELLAH :

Fiche signalétique	
Objet social	Opérations d'avances ou de prêts (le financement des petites et moyennes exploitations agricoles).
Siège social	28 Rue Abou Faris Al Marini -Rabat
Registre de commerce	RC N° 75 309
Date de création	2008
Capital social à la création	100 000 000 DH
Capital social à fin juin 2018	125 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Situation nette	101 807	101 960	0,15%	102 171	0,2%
PNB	38 174	49 310	29%	54 687	11%
Résultat net	111	153	38%	211	38%
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

La Société de Financement pour le Développement de l'Agriculture « SFDA-Tamwil El Fellah », est une société de financement créée en 2008 et agréée en 2009 par Bank Al Maghrib. Depuis son démarrage, le champs d'action de TEF se limitait à l'octroi des crédits aux petits agriculteurs porteurs de projets et aux petits exploitants dans le cadre des programmes gouvernementaux. Depuis le 03/07/2012, TEF a élargi son champs d'intervention à toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de TEF, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2016, TEF affiche un PNB de 49 MDH, en progression de 29% par rapport à 2015. Cette variation est principalement due à une progression du volume de l'activité avec des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle .

Malgré la constatation d'une dotation nette aux provisions de 15,99 MDH (dont 10,46 MDH pour CES et 5,53 MDH pour couverture des risques généraux) et le paiement de l'IS de l'ordre de 619 KDH, le Résultat Net affiché à la clôture de l'exercice 2016 est un bénéfice de 153 KDH.

L'année 2017 se clôture sur un PNB de 55 MDH en progression de 5,38 MDH (ou 11%) généré principalement de l'accroissement des produits des crédits accordés à la clientèle TEF de 7,45 MDH, malgré l'accroissement des charges financières de 2,07 MDH, et ce suite à l'utilisation partielle du découvert accordé par le CAM de 250 MDH et le remboursement des Emprunts AFD et JAIDA.

5. CAM GESTION :

Fiche signalétique	
Objet social	Gestionnaire d'actifs immobiliers
Siège social	Place des Alaouites -Rabat
Registre de commerce	RC N° 60 319
Date de création	2009
Capital social à la création	2 000 000 DH
Capital social à fin juin 2018	24 600 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Situation nette ¹¹	-7 233	1 995	NA	4 711	136%
Résultat d'exploitation	-2 537	- 3 583	NA	-813	79%
Résultat net	-2 559	- 3 645	NA	2 670	NA
Dividendes		-			

Source : CAM

Créée en 2009, CAM Gestion était initialement une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle offrait à sa clientèle, la possibilité de souscrire à des OPCVM monétaires, obligataires, diversifiés, actions et à formule.

En 2013, le CAM a procédé une souscription au capital de CAM GESTION par apport d'actions totalisant 6,6 MDH. A cette même date, le Groupe CAM a entrepris une stratégie d'approche visant la préparation de sa coopération avec CAM GESTION et la société de bourse MSIN, et ce en confiant à cette dernière tous les ordres de bourse du Groupe.

En 2016, le Conseil de Surveillance du CAM a autorisé la modification de l'objet social de la société CAM Gestion en vue de la transformer en société de gestion d'actifs immobiliers. Dans le cadre de sa nouvelle activité, CAM Gestion a pour objet d'assurer la gestion et le suivi administratif d'actifs immobiliers hors exploitation propriétés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales ainsi que la mise en valeurs de ces derniers.

📌 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2016, le Résultat d'exploitation s'affiche à -3,6 MDH. Le Résultat Net, quant à lui ressort à -3,6 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, le Résultat d'exploitation (+79%) et le Résultat Net de CAM GESTION sont en très nette amélioration comparativement à l'exercice 2016 suite à la baisse des charges d'exploitation.

¹¹ La situation nette de CAM GESTION prend en compte les éléments suivants :

- Le capital
- Le report à nouveau
- Le résultat net de l'exercice
- Les immobilisations en non-valeurs

6. FONDS TARGA :

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion, exploitation commerciale (prise de participation au capital d'autres sociétés).
Siège social	N°2 immeuble Metqal place Gauguin - Agadir
Registre de commerce	RC N° 13 505
Date de création	2007
Capital social à la création	7 500 000 DH
Capital social à fin juin 2018	7 500 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus	100%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Situation nette	3 470	2 969	-14%	2 470	-17%
Résultat d'exploitation	-496	-498	NA	-495	NA
Résultat net	-904	-501	NA	-498	NA
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Créé en mai 2007 par le CAM, le Fonds Targa est un fonds d'investissement dédié aux activités de conditionnement, transformation et commercialisation de produits issus du terroir Souss-Massa-Daraa. Il a pour but le financement de projets de création ou d'extension et de projets créateurs de valeur. Le fond était initialement doté d'une enveloppe de 30 MDH et une durée de 10 ans. En 2017, la durée de vie du Fonds Targa a été prorogée de 99 ans.

📌 **Analyse de l'évolution des principaux agrégats :**

Tout au long de la période étudiée, le résultat d'exploitation du Fond TARGA reste relativement stable, soit autour de -0,5 MDh. Le Résultat Net quant à lui est en amélioration et s'affiche à -498 MDH suite à la baisse des dotations financières.

7. Al Akhdar Bank :

Fiche signalétique	
Objet social	Banque participative
Siège social	Angle Avenue Alger et Rue Oran, HASSAN 10 000
Registre de commerce	RC N° 125 593
Date de création	2017
Capital social à la création	200 000 000 DH
Capital social à fin juin 2018	300 000 000 DH (dont 225 000 000 DH Libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	51%
Fraction des droits de vote détenus	51%

Source : CAM

Indicateurs financiers (En KDH)	2017
Situation nette	193 790
Résultat net	-6 210
Dividendes	-

Source : CAM

AL AKHDAR BANK (AAB) est une nouvelle banque participative créée conjointement par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), une institution financière multilatérale de développement, filiale du Groupe de la Banque Islamique de Développement. AL AKHDAR BANK s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe Crédit Agricole du Maroc visant la diversification des produits proposés à la clientèle. Elle permet, par ailleurs, au Groupe CAM de se distinguer par des solutions bancaires novatrices notamment pour le financement et le développement du secteur agricole et du monde rural.

b. Présentation de MSIN/MAROGEST

1. Maroc Service Intermédiation (M.S.IN):

Fiche signalétique	
Objet social	Société de bourse
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190, Maroc
Registre de commerce	RC N°77575
Date de création	1995
Capital social à la création	400 000 DH
Capital social à fin juin 2018	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu ¹²	80%
Fraction des droits de vote détenus	80%

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Produits d'exploitation	6 962	10 300	48%	17 554	70%
Résultat d'exploitation	-2 113	-1 743	NA	5 251	NA
Résultat financier	1 443	14 853	>100%	5 350	-64%
Résultat net	-647	27 361	NA	8 501	-69%
Fonds propres comptables	7 915	35 721	>100%	44 227	24%
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Créée en 1995 par un groupe d'institutions financières et industrielles, marocaines et étrangères, MAROC SERVICES INTERMEDIATION (M.S.IN) est une société de Bourse détenue à hauteur de 80% par le Crédit Agricole du Maroc depuis 2016.

📈 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 Décembre 2016, le chiffre d'affaires de MSIN a connu une croissance de 48%. Le résultat d'exploitation est en amélioration par rapport à 2015 passant de -2 MDH à -1,7 MDH. Cette amélioration est due à la performance réalisée en produits d'exploitations d'une part et d'autre part une maîtrise du niveau des charges d'exploitations. Le résultat financier et le résultat Net quant à eux ont connu une très importante progression suite à une hausse des Produits des titres de participation et autres titres immobilisés de plus de 100% suite à la cession des parts détenues par MSIN au sein de la bourse de Casablanca.

Par ailleurs, les fonds propres comptables sont en progression de plus de 100% et s'affiche à 3 6MDH (due à un RN de 28 MDH).

Au terme de l'exercice 2017 on constate une progression du résultat d'exploitation qui s'affiche à 5,2 MDH contre -1,7 MdH durant l'exercice précédent. Cette variation est due à une augmentation de 70% des produits d'exploitation qui ressortent à 17,6 MDH.

Concernant le résultat financier et le résultat net de MSIN au cours de l'année 2017, ces derniers ont connu une baisse respective de 64% et 69% suite à la baisse des produits des titres de participation et autres titres immobilisés de 69,5%.

Par ailleurs, les fonds propres comptables sont en progression de 24% et s'affiche à 44 MDH suite à l'affectation du RN de l'exercice précédent (Réserve légale et report à nouveau).

¹² Les 20% restants sont détenus par RMA WATANIA et SAGFI à parts égales.

2. MAROGEST :

Fiche signalétique	
Objet social	Société de gestion d'OPCVM
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190, Maroc
Registre de commerce	RC N°107889
Date de création	1995
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social à fin juin 2018	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu ¹³	100% MSIN
Fraction des droits de vote détenus	100% MSIN

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%
Produits d'exploitation	5 878	21 534	>100%	35 133	63%
Résultat d'exploitation	4 678	10 072	>100%	25 658	>100%
Résultat financier	- 95	378	NA	334	-12%
Résultat net	1 049	7 196	>100%	17 888	>100%
Fonds propres comptables	2 438	9 095	>100%	22 983	>100%
Dividendes	-	-		-	

Source : CAM

Filiale à 100% de la société de bourse Maroc Services Intermédiation (M.S.IN), MAROGEST est une société de gestion des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières créée en 1995.

📈 Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin Décembre 2016, les principaux agrégats de la société de gestion sont tous en nette amélioration (>100%) principalement suite à l'augmentation du chiffre d'affaire de MAROGEST. Cette évolution est essentiellement due au transfert des fonds OPCVM initialement gérés par CAM GESTION.

Au 31 Décembre 2017, le résultat d'exploitation de MAROGEST est en progression de plus de 100%. Cette variation est due à l'effet conjugué de :

- 📈 L'augmentation des produits d'exploitation (+63%) grâce à l'accroissement exceptionnel de l'ensemble des catégories d'actifs OPCVM gérés par MAROGEST sur la période notamment les OPCVM actions et diversifiés
- 📉 La baisse des charges d'exploitation (-17%).

Par ailleurs, le résultat financier est en recul de 12% suite à une baisse des reprises financières de 213 KDH néanmoins compensé par une augmentation de 169 KDH des intérêts et autres produits financiers.

Le Résultat Net, quant à lui, est en progression de plus de 100% suite à l'évolution du résultat d'exploitation.

S'agissant des fonds propres, ils sont en hausse de plus de 100% s'expliquant essentiellement par la hausse du résultat net.

¹³ Les 20% restants sont détenus par AL WATANIA et SAGFI à parts égales

Conventions règlementées conclues par le Crédit Agricole du Maroc

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2017

1.1 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc & AKHDAR BANK

Personne concernée : Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, Monsieur Tarik SIJLMASSI

Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale AKHDAR BANK

Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celles-ci.

Opérations comptabilisées en 2017 en faveur du CAM :

Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 12 255 KMAD TTC

Le solde de la créance au 31 décembre 2017 : 12 255 KMAD TTC.

Montant encaissé au 31 décembre 2017 : Néant.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAMDOC

-Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAMDOC. Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAMDOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

-Personnes concernées : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Monsieur El Ayyadi Mohammed président du Conseil d'Administration de GCAMDOC;

-Modalités essentielles :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

- Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAMDOC sont à la charge de celle-ci ;

-Le solde de la créance au 31 décembre 2017 : 3 005 KMAD TTC.

-Montant encaissé au 31 décembre 2017 : Néant.

2.1.1 Avenant à la convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

-Nature et objet de l'avenant : En complément à l'objet initial de la convention, l'avenant prévoit la mise à disposition par le CAM à la Société de Financement pour le Développement Agricole des immobilisations d'exploitation à valeur nulle à titre gratuit.

-Personnes concernées : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;

-Modalités essentielles :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée ;

- Rémunération : Mise à disposition à titre gratuit ;

Cette convention n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2017.

2.2 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Assalaf Al Akhdar:

-Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale ASSALAF AL AKHDAR pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale ASSALAF AL AKHDAR, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

-Personnes concernées : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et le Président du Conseil d'Administration d'Assalaf Al Akhdar ;

-Modalités essentielles :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

- Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de ASSALAF AL AKHDAR sont à la charge de celle-ci ;

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à 300 KMAD TTC.

-Produits comptabilisés au 31 décembre 2017 : 250 KMAD HT.

-Le solde de la créance au 31 décembre 2017 : 17 119 KMAD TTC ¹⁴

Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 5 241 KMAD TTC, détaillées comme suit :

- Dépenses & investissements engagés pour le compte d'Assalaf Al Akhdar 4 941 KMAD TTC ;

- Rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour 300 KMAD TTC.

-Montant encaissé au titre de l'exercice 2017 : Néant.

¹⁴ Le solde de créances d'AAA est essentiellement composé des prestations de conseil et d'encadrement, de la refacturation de loyers ainsi que la refacturation du salaire du personnel détaché du CAM.

2.3 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et CAM Gestion :**-Nature et objet de la convention :**

- Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM Gestion pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale CAM Gestion, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

-Personnes concernées : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et le président du conseil d'administration de CAM Gestion ;

-Modalités essentielles :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de CAM Gestion sont à la charge de celle-ci ;
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à 216 KMAD TTC ;
- **Produits comptabilisés au 31 décembre 2017 : 180 KMAD HT.**

-Le solde de la créance au 31 décembre 2017 : 156 KMAD TTC

Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 346 KMAD TTC, détaillées comme suit :

- Dépenses & investissements engagés pour le compte de CAM GESTION pour 130 KMAD TTC;
- Rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour 216 KMAD TTC ;

-Montant encaissé au titre de l'exercice 2017 : 13 387 KMAD TTC.

2.4 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO :**-Nature et objet de la convention :**

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

-Personnes concernées : Monsieur Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de HOLDAGRO;

-Modalités essentielles :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci ;
- La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à 240 KMAD TTC ;

-Produits comptabilisés au 31 décembre 2017 : 200 KMAD HT;

-Le solde de la créance au 31 décembre 2017: 6 816 KMAD TTC

Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2017 s'élève à 3 734 KMAD TTC, détaillées comme suit :

- Dépenses & investissements engagés pour 3 494 KMAD TTC;
- Rémunérations annuelles au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour 240 KMAD TTC ;

-Montant encaissé au 31 décembre 2017 : 14 588 KMAD TTC

2.4.1 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO

-Nature et objet de la convention : Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du crédit agricole du Maroc ;

-Personnes concernées : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de HOLDAGRO ;

-Modalités essentielles :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation ;

-Charges comptabilisées au 31 décembre 2017 : 4 875 KMAD HT;

-Montant décaissé au 31 décembre 2017 : 7 472 KMAD TTC.

2.5 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

-Nature et objet de la convention :

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% Société de Financement pour le Développement Agricole S.F.D.A SA, de nom commercial Tamwil El Fellah pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.

-Prestations ou produits livrés ou fournis :

Cette convention porte sur:

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)

- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

-Personnes concernées : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;

-Modalités essentielles :

- Date : 16 décembre 2010, complétée par l'avenant du 1er mars 2011 ;

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

- Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er mars 2011 s'élève à 384 KMAD TTC (KMAD 320 HT) ;

-Produits comptabilisés au 31 décembre 2017 : 320 KMAD HT.

-Le solde de la créance au 31 décembre 2017 : 28 964 KMAD TTC

Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2017 se sont élevées à 28 964 KMAD TTC détaillées comme suit:

- Investissements pour un montant de 756 KMAD TTC ;

- Charges et dépenses pour un montant de 28 208 KMAD TTC ;

-Montant encaissé au 31 décembre 2017 : 32 906 KMAD TTC.

2.6 Conventions de partenariat conclues avec la fondation ARDI :

-Nature et objet de la convention :

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier ;
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...) ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- Personnes concernées :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc ;

-Modalités essentielles :

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunération :
 - Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2007, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions ;
 - Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2007, sont à la charge de celle-ci ;

-Produits comptabilisés au 31 décembre 2017 : 330 KMAD HT ;

-Le solde de la créance au 31 décembre 2017 : 4 713 KMAD TTC

Les créances comptabilisées au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 713 KMAD TTC détaillées comme suit :

- Dépenses engagées par le CAM pour le compte d'ARDI : 4 143 KMAD TTC ;
 - La refacturation des immobilisations opérée par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2017 s'est élevée à 174 KMAD TTC
 - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement pour 396 KMAD TTC ;
- Charges comptabilisées au 31 décembre 2017:** 2 061 KMAD HT
1 557 KMAD HT correspondant à la subvention accordée par le CAM à la fondation ARDI et 504 KMAD HT correspondant à la prise en charge par CAM des salaires de 10 agents de la Direction Régionale de Casablanca ;

-Montant encaissé au 31 décembre 2017 : 4 948 KMAD TTC ;

-Montant décaissé au 31 décembre 2017 : 5 482 KMAD TTC.

2.6.1 Convention d'avances remboursables conclues avec la fondation ARDI :

-Nature et objet de la convention :

Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion ;

-Dirigeant intéressé : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et président du Conseil d'Administration de la fondation ARDI ;

-Modalités essentielles :

- Durée : indéterminée ;
- Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an ;

Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2017.

3. Comptes courants d'associés

En vue d'accompagner le développement de ses filiales, le Crédit Agricole du Maroc assure leur financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé. Durant les trois derniers exercices, les apports faits par le CAM se détaillent comme suit :

En MDH	2015	2016	2017
HOLDAGRO	57	68	76
CAM GESTION		1,20	1,20
AGRAM INVEST		0,78	0,78
LAITIERE INVEST			65

4. Montants comptabilisés au titre des conventions conclues entre le CAM et ses Filiales durant les exercices 2015, 2016 et 2017

En KDH	Exercice 2015								
	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre	Refacturation des immobilisations	Produits comptabilisés	Charges comptabilisées	Solde créance	Montant encaissé	Montant décaissé
Assalaf Al Akhdar	300	1 809			300		9 416		
CAM Gestion	216	6 717			216		22 490		
Holdagro	240	3 261			240	4 368	16 161	4 135	6 802
Fondation ARDI	396	205	5 000					4 934	5 503 ¹⁵
Tamwil El Fellah	384	2 543	9 800		384		30 985	36 006	9 800

En KDH	Exercice 2016								
	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre	Refacturation des immobilisations	Produits comptabilisés	Charges comptabilisées	Solde créance	Montant encaissé	Montant décaissé
Assalaf Al Akhdar	300	2.161			300		11 877		
CAM Gestion	216	4.757			216		13 252		
Holdagro	240	4.770			240	6 224	17 671	3 501	4 369
Fondation ARDI	396	4.552	5.000		396	5 482 ¹⁶	4 948	5 654	5 503
Tamwil El Fellah	384	2.440			384		32 906	30 985	
GCAM DOC		5 683					5 683		

En KDH	Exercice 2017								
	Prestations de conseil et encadrement	Dépenses et Investissements	Subventions d'équilibre	Refacturation des immobilisations	Produits comptabilisés	Charges comptabilisées	Solde créance	Montant encaissé	Montant décaissé
Assalaf Al Akhdar	300	4 941			300		17 119		
CAM Gestion	216	130			216		156	13 387	
Holdagro	240	3 494			240	4 875	6 816	14 588	7 472
Fondation ARDI	396	4 143	1 557	170	396	2 061 ¹⁷	4 713	4 948	5 482
Tamwil El Fellah	384	756			384		28 964	32 906	
Al Akhdar Bank							12 255		
GCAM DOC							3 005		

¹⁵ Le montant décaissé par le CAM (5 503 KDH) en faveur d'ARDI durant l'exercice 2015 comprend une subvention d'équilibre d'une valeur de 5 000 KDH ainsi que la prise en charge des salaires de 10 agents de la DR Casablanca à hauteur de 503 KDH ;

¹⁶ Les charges comptabilisées par le CAM (5 482 KDH) en faveur d'ARDI durant l'exercice 2016 comprend une subvention d'équilibre d'une valeur de 5 000 KDH ainsi que la prise en charge des salaires de 10 agents de la DR Casablanca à hauteur de 482 KDH ;

¹⁷ Les charges comptabilisées par le CAM (2 061 KDH) avec ARDI durant l'exercice 2017 comprend une subvention d'équilibre d'une valeur de 1 557 KDH ainsi que la prise en charge des salaires de 10 agents de la DR Casablanca à hauteur de 504 KDH ;

III. Aperçu du secteur bancaire

Le secteur bancaire joue un rôle décisif dans le développement de l'économie marocaine, grâce à ses deux principales activités : la collecte de l'épargne et l'allocation de crédit.

En 2013, en dépit de la crise financière internationale, le secteur bancaire marocain a continué de faire montre de résilience, grâce notamment à une régulation prudente. En effet, les banques marocaines ont continué de réaliser des résultats positifs à la faveur notamment d'un régime de change robuste et l'expansion régulière de ces institutions financières dans les marchés africains.

Le système bancaire marocain se caractérise par un actionnariat diversifié et par une large ouverture à l'international, compte tenu du nombre important d'établissements étrangers installés au Maroc et également de la présence des banques marocaines à l'étranger. L'actionnariat étranger (en grande partie d'origine française) contrôle majoritairement 7 banques et 9 sociétés de financement.

Le secteur bancaire marocain comprend 86 établissements de crédits et organismes assimilés, répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de microcrédit, 10 sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

En 2014, le secteur bancaire marocain a continué son développement tout en cherchant à assurer une meilleure inclusion financière de la population et des femmes. Dans ce sens, le taux de bancarisation augmente progressivement : il s'élève à plus de 60 % de la population mais le plan stratégique, que pilote Bank Al Maghrib, vise un objectif de 75 %. De plus, des produits spécifiques de garanties ont été lancés en 2013-14 à l'intention des femmes entrepreneurs (Ilayki).

Considérant le niveau de croissance atteint par le pays et les grands chantiers réalisés ou entamés depuis une décennie, le secteur bancaire marocain reste disposé plus que jamais à répondre aux besoins de financement de l'économie et à contribuer au partage équitable des fruits de la croissance de tous les citoyens.

L'année 2014 a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application.

L'adoption des normes Bâle III s'est accompagnée par l'entrée en vigueur progressive, à partir de juillet 2015, du Ratio de Liquidité à Court Terme (Liquidity Coverage Ratio (LCR) ». Ce ratio impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les banques sont donc tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, pour atteindre 100% à compter du 1er juillet 2019.

Durant l'exercice 2016, les banques ont poursuivi leur politique de densification du réseau et d'inclusion financière tant à l'échelle nationale que régionale. Parallèlement, le niveau de concentration s'est davantage renforcé en faveur des banques à capital privé majoritairement marocain.

Durant l'exercice 2017, Bank Al-Maghrib, la Banque Centrale marocaine, a publié le 2 janvier 2017 un communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative. Toutes les banques marocaines candidates ont obtenu leur agrément, presque toutes ayant choisi de se lancer en partenariat avec un leader international de la finance islamique.

Après étude et analyse de ces dossiers, notamment au plan de l'actionnariat, de la valeur ajoutée au marché marocain, de la gouvernance et des risques, et à la lumière des informations complémentaires demandées aux différents postulants, le Comité a émis un avis favorable sur les demandes formulées pour la création des banques participatives ci-après :

- Umnia Bank أمنية بنك
- Bank Al Tamwil wal Inmaa بنك التمويل و الائماء
- Bank Al Yousr بنك اليسر
- Bank Assafa بنك الصفاء
- Al Akhdar Bank البنك الأخضر

Le Comité des Etablissements de Crédit a également émis un avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) pour offrir à leur clientèle des produits bancaires participatifs :

- Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie – BMCI
- Crédit du Maroc
- Société Générale

Par ailleurs, l'année 2017 a vu se confirmer la légère hausse des taux obligataires principalement sur les maturités longues.

III.1. Cadre réglementaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Depuis 2006, le secteur bancaire marocain a entamé un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.).

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

Bank Al-Maghrib est désormais habilitée non seulement à s'assurer du respect des conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit, mais également, à recourir à des sanctions dans le cas contraire.

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, suite à l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque (subprimes), Bank Al-Maghrib s'est efforcé de renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits subprimes, directes ou indirectes soient-elles. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

Depuis 2007, le cadre réglementaire s'est aligné sur les standards internationaux, notamment sur les dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Les normes comptables IFRS sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

La banque centrale du Maroc, en collaboration avec le ministère des Finances, a initié deux textes de réformes des fonds propres et du ratio de liquidité à court terme des banques avec pour objectif de renforcer la résilience des établissements financiers en cas de chocs systémiques.

Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1er janvier 2014 pour s'achever en 2019.

Le Comité de Bâle a prévu une mise en œuvre progressive du LCR¹⁸ avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1er janvier 2019.

Aussi, suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

¹⁸LCR : Liquidité Converge Ratio, c'est un ratio de liquidité à court terme visant à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave qui durerait 30 jours calendaires.

Actuellement, l'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014.

Par ailleurs, il est important de mettre en avant les apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

1. L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
2. L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomerats financiers et à leur surveillance ;
3. L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
4. L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
5. La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
6. La mise en place de passerelles entre Bank Al Maghrib et le Conseil de la Concurrence qui pourrait émettre des avis concernant les situations de fusions relatives aux établissements de crédit.

D'autre part, à compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit.

III.2. Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment :

Ratio de solvabilité :

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.

Taux : 12%

Ratio Tier I :

Depuis le renforcement des directives relatives au risque de solvabilité en Août 2013 (sortie de la circulaire n°17/G/2013), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 9 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

Coefficient minimum de liquidité :

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.

Taux : 100%

Liquidity Coverage Ratio :

Ratio de liquidité LCR: Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours. Il se définit de la façon suivante :

Encours d'actifs liquides de haute qualité / sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants >= 100%

Taux : 100% à partir de l'exercice 2019 (60% pour 2015 et 70% pour 2016)

Ratio de division des risques :

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.

Taux : 20%

Réserve monétaire :

Fonds que les banques sont tenues à disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 4% de la moyenne de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en septembre 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle de 4%.

Taux : 4%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions :

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : (i) créances pré-douteuses, (ii) douteuses et (iii) contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

III.3. Evolution des emplois et ressources du secteur bancaire

a. Evolution des Emplois :

L'évolution de la structure des crédits à l'économie se présente comme suit sur la période considérée :

En MDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18 (P)	Δ%
Créances sur les sociétés de financement	56 733	60 521	6,68%	58 493	-3,35%	57 490	-1,71%
<i>En % du total crédit</i>	<i>7,22%</i>	<i>7,42%</i>		<i>6,95%</i>		<i>6,69%</i>	
Créances sur la clientèle	728 917	754 872	3,56%	782 618	3,68%	801 889	2,46%
<i>En % du total crédit</i>	<i>92,78%</i>	<i>92,58%</i>		<i>93,05%</i>		<i>93,31%</i>	
<i>Comptes chèques débiteurs</i>	4 719	4 808	1,88%	5 353	11,33%	6 606	23,40%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>0,65%</i>	<i>0,64%</i>		<i>0,68%</i>		<i>0,82%</i>	
<i>Comptes courants débiteurs</i>	85 686	80 572	-5,97%	74 600	-7,41%	75 835	1,66%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>11,76%</i>	<i>10,67%</i>		<i>9,53%</i>		<i>9,46%</i>	
<i>Crédit de trésorerie</i>	85 178	87 261	2,45%	86 909	-0,40%	92 514	6,45%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>11,69%</i>	<i>11,56%</i>		<i>11,10%</i>		<i>11,54%</i>	
<i>Crédits à l'équipement</i>	161 885	176 323	8,92%	192 904	9,40%	199 488	3,41%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>22,21%</i>	<i>23,36%</i>		<i>24,65%</i>		<i>24,88%</i>	
<i>Crédits à la consommation</i>	45 829	48 322	5,44%	50 414	4,33%	52 506	4,15%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>6,29%</i>	<i>6,40%</i>		<i>6,44%</i>		<i>6,55%</i>	
<i>Crédits immobiliers</i>	241 110	247 095	2,48%	257 908	4,38%	262 822	1,91%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>33,08%</i>	<i>32,73%</i>		<i>32,95%</i>		<i>32,78%</i>	
<i>Autres crédits</i>	46 672	47 700	2,20%	52 444	9,94%	48 752	-7,04%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>6,40%</i>	<i>6,32%</i>		<i>6,70%</i>		<i>6,08%</i>	
<i>Créances en souffrance brutes</i>	57 838	62 791	8,56%	62 087	-1,12%	63 365	2,06%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>7,93%</i>	<i>8,32%</i>		<i>7,93%</i>		<i>7,90%</i>	
Total crédits à l'économie	785 650	815 393	3,79%	841 111	3,15%	859 379	2,17%

Source : Statistiques GPBM

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des crédits à l'économie ressort à 815 GDH, soit une hausse de 3,79% par rapport à fin décembre 2015. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 8,92% des crédits à l'équipement ;
- Une hausse de 2,48% des crédits à l'immobilier.

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire subit une nouvelle hausse durant l'exercice 2016. En effet, celui-ci ressort à 8,32%, contre 7,93% en 2015.

Au terme de l'exercice 2017, l'encours des crédits à l'économie ressort à 841 GDH, soit une hausse de 3,15% par rapport à fin décembre 2016. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 3,41% des crédits à l'équipement (+7 Mrds Dhs) ;
- Une hausse de 6,45% des crédits à l'immobilier (+6 Mrds Dhs).

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire subit une baisse durant l'exercice 2017 en ressortant à 7,93%.

Au terme du premier semestre 2018, l'encours des crédits à l'économie ressort à 859 GDH, soit une hausse de 2,17% par rapport à fin décembre 2017. Cette évolution est essentiellement due à :

- Une hausse de 9,40% des crédits à l'équipement (+17 Mrds Dhs) ;
- Une hausse de 4,38% des crédits à l'immobilier (+11 Mrds Dhs).

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire subit une légère baisse durant la période en question en ressortant à 7,90%.

b. Evolution des Ressources :

L'évolution de la structure des ressources du secteur bancaire se présente comme suit sur la période considérée :

En MDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18 (P)	Δ%
Dettes envers les sociétés de financement	6 284	4 713	-25,00%	5 317	12,82%	4 139	-22,15%
En % du total ressources	0,72%	0,52%		0,55%		0,43%	
Dépôts de la clientèle	815 663	851 632	4,41%	898 873	5,55%	897 877	-0,11%
En % du total ressources	93,12%	93,21%		92,95%		93,12%	
Comptes chèques	332 053	361 195	8,78%	391 242	8,32%	402 683	2,92%
En % du total	40,71%	42,41%		43,53%		44,85%	
Comptes courants	135 204	139 655	3,29%	148 593	6,40%	144 250	-2,92%
En % du total	16,58%	16,40%		16,53%		16,07%	
Comptes d'épargne	137 314	145 210	5,75%	152 992	5,36%	155 775	1,82%
En % du total	16,83%	17,05%		17,02%		17,35%	
Dépôts à terme	176 387	165 578	-6,13%	159 129	-3,89%	155 797	-2,09%
En % du total	21,62%	19,44%		17,70%		17,35%	
Autres Dépôts et comptes créditeurs	34 704	39 995	15,25%	46 917	17,31%	39 371	-16,08%
En % du total	4,25%	4,70%		5,22%		4,38%	
Emprunts Financiers Extérieurs	3 201	3 590	12,15%	4 215	17,42%	4 238	0,53%
En % du total ressources	0,37%	0,39%		0,44%		0,44%	
Titres de créances émis	48 712	51 960	6,67%	57 194	10,07%	56 694	-0,87%
En % du total ressources	5,56%	5,69%		5,91%		5,88%	
Créances titrisées	2 103	1 732	-17,66%	1 412	-18,47%	1 267	-10,26%
En % du total ressources	0,24%	0,19%		0,15%		0,13%	
Total ressources	875 963	913 626	4,30%	967 011	5,84%	964 216	-0,29%

Source : Statistiques GPBM

Au 31 Décembre 2016, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 914 GDH, marquant ainsi une hausse de 4,30% par rapport à fin décembre 2015. Les principales variations se présentent comme suit :

- La hausse de 4,41% des dépôts de la clientèle principalement suite à l'évolution des comptes chèques (29GDH) et des comptes d'épargne (+ 8GDH);
- L'augmentation de 6,68% des titres de créance émis qui s'établissent à fin 2016 à 52 GDH.

Au 31 Décembre 2017, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 967 GDH, marquant ainsi une hausse de 5,84% par rapport à fin décembre 2016. Les principales variations se présentent comme suit :

- La hausse de 5,55% des dépôts de la clientèle principalement suite à l'évolution des comptes chèques (30 GDH) de 8,32% ;
- L'augmentation de 10,07% des titres de créance émis qui s'établissent 57 GDH à fin 2017 (+5 GDH).

Au 30 juin 2018, le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 964 GDH, marquant ainsi un recul de 0,29% par rapport à fin décembre 2017. Les principales variations se présentent comme suit :

- La baisse de 22,15% des dettes envers les sociétés de financement qui s'établissent 4 GDH (-1,2 GDH) ;
- La baisse de 0,11% des dépôts de la clientèle principalement suite au recul des autres dépôts et comptes créditeurs (-8 GDH) de 16,08%.

c. Evolution de la part de marché du CAM¹⁹

L'évolution de la part de marché du CAM en termes de ressources et d'emplois clientèle se présente comme suit sur la période considérée :

PDM	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18 (P)	Δ%
RESSOURCES	7,79%	7,75%	-4 pbs	7,53%	-22 pbs	7,59%	+6 pbs
EMPLOIS	8,85%	8,98%	+13 pbs	9,06%	+8 pbs	8,79%	-27 pbs

Source : Statistiques GPBM

Durant la période étudiée, les parts de marché du CAM évoluent de la manière suivante :

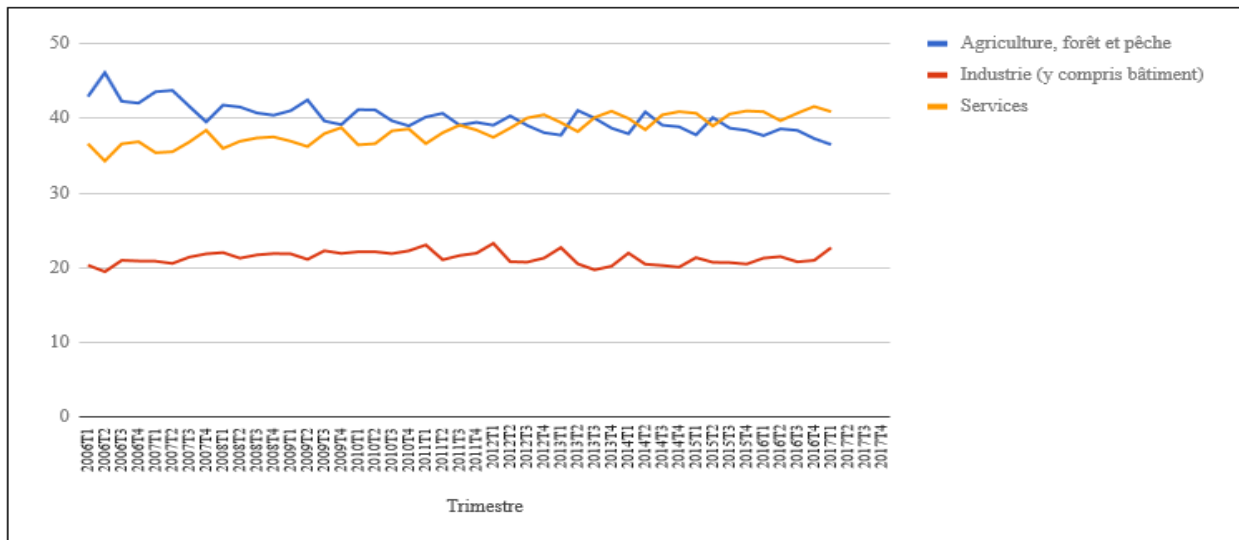
- Ressources : la part de marché du CAM baisse durant la période analysée et passe de 7,79% en 2015 à 7,59% à fin juin 2018;
- Emplois : la part de marché du CAM passe de 8,85% en 2015 à 8,79% au 30 juin 2018.

¹⁹ Les parts de marché sont calculées sur la base des comptes sociaux.

IV. Aperçu du secteur agricole

IV.1. Poids du secteur agricole dans l'économie marocaine

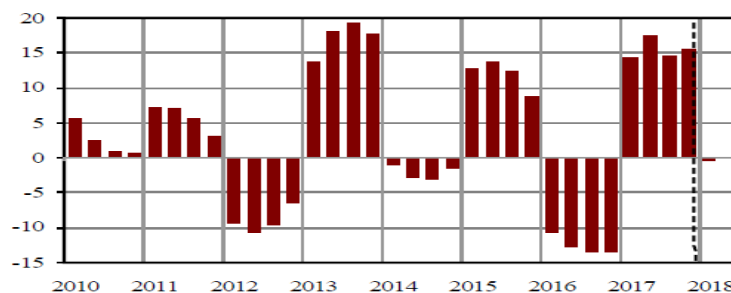
Emploi par branche d'activité de la population active
Occupée au niveau national (en %)



Source : HCP juillet 2018

Le secteur agricole marocain joue un rôle déterminant dans les équilibres macro-économiques du pays. Bien qu'il ait été rattrapé par le secteur tertiaire, le secteur agricole reste néanmoins un important pourvoyeur d'emplois. En milieu rural, près des trois quart de la population active tire son revenu de la branche agricole. Les opportunités d'investissement dans le secteur agricole en milieu rural mises en relief par les objectifs du Plan Maroc Vert offrent davantage d'emploi aux populations rurales. Il est également à rappeler le rôle crucial qui incombe à ce secteur quant à la sécurité alimentaire de près de 35 millions de consommateurs, ce qui en fait un pilier fondamental de la stabilité économique et sociale de notre pays.

Valeur ajoutée agricole (GA en %)



Source : HCP²⁰

La production végétale, dopée par le redressement des récoltes des cultures à cycle végétatif long, a connu une sensible augmentation, après avoir régressé de 12,8% en 2016. Portée par une hausse conjuguée des superficies semées et des rendements, la récolte des trois principales céréales a culminé à 96 millions de quintaux, soit une

²⁰ GA : Glissement Annuel

augmentation de 30,8% par rapport à la moyenne quinquennale. Cette amélioration a favorisé le reflux de 2,6% de leur prix à la consommation, en variation annuelle, rompant ainsi avec leur tendance haussière amorcée en juin 2016, suite à une réduction de 70,9% de leur offre au cours de l'année passée.

Le raffermissement des activités agricoles s'est accompagné d'une hausse des effectifs employés du secteur, après deux années de repli consécutif. Le redressement de l'emploi agricole est intervenu dès l'automne 2016. Il s'est, relativement, amplifié au cours de la première moitié de 2017, atteignant +0,7% et +1,3%, respectivement, aux premier et deuxième trimestres 2017, en variations annuelles, sans, toutefois, atteindre les niveaux réalisés au cours des années 2013 et 2014.

Décomposition du PIB du Maroc par secteur

Opérations	2015	2016	2017
Décomposition du PIB			
	Croissance annuelle en % (aux prix de l'année précédente)		
Produit intérieur brut (PIB)	4,5	1,1	4,1
<i>Valeur ajoutée totale aux prix de base</i>	3,0	0,1	4,3
<i>Agriculture</i>	11,9	-13,7	15,4
<i>Hors agriculture</i>	1,8	2,2	2,7
<i>Impôts sur les produits nets des subventions</i>	18,1	8,8	2,8
Produit intérieur brut non agricole	3,7	3,1	2,7
Décomposition du PIB			
	Aux prix courants (en millions de DH)		
Produit intérieur brut	987 950	1 013 559	1 063 297
<i>Valeur ajoutée totale aux prix de base</i>	873 979	894 931	940 605
<i>Agriculture</i>	114 841	110 550	120 297
<i>Hors agriculture</i>	759 138	784 381	820 308
<i>Impôts sur les produits nets des subventions</i>	113 971	118 628	122 692
Produit intérieur brut non agricole	873 109	903 009	943 000

Source : HCP

Le taux de la croissance de l'économie nationale s'est établi à 4,1% en 2017 au lieu de 1,1% en 2016, sous les effets conjugués :

- ✓ La forte hausse de 15,4% en volume de la valeur ajoutée du secteur agricole (non compris la pêche) contre une baisse de 13,7% en 2016 ;
- ✓ L'augmentation de 2,7% de la valeur ajoutée des activités non agricoles au lieu de 2,2% une année plus tôt.

Compte tenu de l'accroissement en volume de 2,8%, après 8,8% une année auparavant, des impôts -nets des subventions- sur les produits, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) hors agriculture s'est établi à 2,7% en 2017 après 3,1% en 2016.

Aux prix courants, le PIB a connu une augmentation de 4,9% en 2017 au lieu de 2,6% une année auparavant, dégageant ainsi une hausse du niveau général des prix de 0,8% au lieu de 1,5%.

IV.2. Evolution du secteur agricole marocain

Après s'être repliée à son plus bas niveau des quatre dernières années en 2016, les activités agricoles ont renoué avec des rythmes de croissance positive en 2017.

C'est ainsi qu'au troisième trimestre 2017, leur valeur ajoutée a crû de 14,7%, en variation annuelle, après avoir régressé de 13,6% une année plus tôt. Cette performance s'est poursuivie au quatrième trimestre au rythme de 13,5%. Sur l'ensemble de la campagne 2016/2017, les activités agricoles ont connu des conditions pluviométriques très contrastées; le cumul pluviométrique, depuis janvier à fin mai, a baissé d'environ 22%, par rapport à la normale.

Toutefois, la bonne répartition temporelle des précipitations dans la majorité des régions agricoles et le recours plus intensifié aux engrais et aux semences certifiées ont renforcé la résilience des cultures face à la faiblesse des apports pluviométriques qui avait marqué le début du printemps.

a- Contraintes du secteur agricole marocain

Bien que les initiatives étatiques (notamment les projets liés au Plan Maroc Vert) aient pu considérablement améliorer les prestations du secteur ainsi que la qualité de vie des agriculteurs, l'agriculture nationale se heurte à des contraintes dont les plus importantes sont (*source HCP: prospectives Maroc 2030*) :

- ✔ **La productivité:** le secteur agricole Marocain se caractérise par une productivité par actif et par hectare parmi les plus faibles de sa région. En parallèle, l'irrégularité de la production agricole est devenue de plus en plus marquée.
- ✔ **Modernisation mitigée :** malgré les moyens déployés pour son développement, l'agriculture nationale se caractérise par la persistance de la gestion traditionnelle des exploitations.
- ✔ **Ressources hydriques:** La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie. La sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient.
- ✔ **Foncier :** Le morcellement excessif constitue une contrainte majeure au développement de notre agriculture, étant donné que 80% des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 5 hectares. En plus de l'exiguïté de l'exploitation agricole, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement. Le foncier est caractérisé également par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.
- ✔ **Développement non durable :** malgré la multiplication des initiatives de promotion du développement durable, force est de constater que les indices de développement non durable sont préoccupants avec notamment la dégradation des ressources en eau, des sols et des écosystèmes.

b- Atouts du secteur agricole marocain

Face à ces contraintes, l'agriculture marocaine dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont :

- ✔ La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate avec le marché européen avec des moyens logistiques en nette progression ;
- ✔ La présence d'un marché national potentiel dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie ;
- ✔ Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents ;
- ✔ Des avantages compétitifs avérés pour plusieurs produits (fruits et légumes, etc.) ;
- ✔ La présence au niveau national de plusieurs modèles d'entreprises agricoles et agro-industrielles réussis.

IV.4. Stratégie de développement de l'agriculture marocaine : « Plan Maroc Vert »

a- Présentation du Plan Maroc Vert:

Prenant en compte les contraintes et les atouts précités ainsi que les expériences réussies au niveau national et international, la stratégie du Plan Maroc Vert, adoptée par le gouvernement marocain depuis avril 2008, repose sur l'optimisation de deux facteurs clés de succès l'investissement et l'organisation.

Ainsi la stratégie du Plan Maroc Vert a été bâtie sur sept fondements :

Premier fondement : Faire de l'agriculture le principal levier de croissance

L'agriculture doit être érigée au rang de principal levier de croissance, et ce à travers :

- ✔ Le renforcement de la part de l'agriculture dans le PIB ;
- ✔ La création de plus de 1,5 millions d'emplois supplémentaires ;
- ✔ L'accroissement de la valeur des exportations pour les filières où le Maroc est compétitif (agrumes, olivier, les fruits et légumes) ;
- ✔ Le lancement d'une nouvelle vague d'investissements estimés à 10 GDH annuellement par la mise en place de plus de 1500 projets.

Deuxième fondement : Adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture

Le Plan Maroc Vert a été bâti sur le principe de l'agrégation comme outil de développement du secteur agricole. Sa mise en œuvre réside dans la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel.

Troisième Fondement : Assurer le développement de l'agriculture marocaine dans son ensemble sans exclusion

Le Plan Maroc Vert a adopté deux approches (données agences pour le développement agricole 2017):

L'approche « Pilier I » du PMV vise le développement d'une agriculture moderne à haute productivité ou à forte valeur ajoutée (lait, viandes rouges et blanches et les céréales en bour favorable).

Les projets Pilier I reposent sur les principes suivantes :

- Le Projet est réalisé notamment dans des zones à fort potentiel agricole (zones bour favorable ou irriguées).
- Le projet doit être conforme aux objectifs du Plan Agricole Régional.
- Le projet est entrepris, soit à titre individuel ou dans le cadre d'un projet d'agrégation.
- Un projet d'agrégation permet le groupement des agriculteurs autour d'un agrégateur (personne physique ou morale ou toute organisation professionnelle) et dont l'objectif principal est l'optimisation du processus amont-aval d'une filière agricole. Cette agrégation est effectuée généralement autour d'une unité de valorisation.
- L'Investissement est privé.
- La superficie d'un projet Pilier I varie selon les régions et les filières concernées. Cela dit, la superficie minimale d'un projet d'agrégation doit être suffisamment importante pour justifier l'investissement en aval.
- L'accompagnement de l'Etat pour la mise en œuvre des projets porte notamment sur le soutien aux investissements à travers le Fond de Développement Agricole (FDA), avec un soutien spécifique aux projets d'agrégation.
- La stratégie du Pilier I se traduit par la réalisation de 961 projets d'agrégation et vise 562 000 exploitants moyennant un investissement global de 75 milliards de MAD.

L'approche « Pilier II » du PMV vise le développement des projets agricoles économiquement viables reposant essentiellement sur une intervention directe de l'Etat au niveau de certaines zones marginales (zones bour défavorable, de montagne ou oasienne) et ce, en prenant en considération la sauvegarde des ressources naturelles.

L'objectif visé est l'accroissement de la production des filières végétales et animales des zones défavorisées en vue d'améliorer le revenu agricole des exploitants.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie du Plan Maroc Vert propose la mise en œuvre de 3 catégories de projet pilier II :

1- Les projets de reconversion : ils visent d'induire une transformation profonde au niveau des systèmes actuels de production dominés essentiellement par la céréaliculture vers des cultures à haute valeur ajoutée, notamment l'oléiculture avec 77% des terres cérésières ciblées, Amandier (9%), Figuier, etc.

2- Les projets d'intensification ont pour objectif d'améliorer les acquis existants sur les filières animales (exemple ANOC) et les filières végétales. Et ce, par l'encadrement des agriculteurs pour leur permettre de disposer de meilleures techniques et d'améliorer considérablement leur productivité et la valorisation de leur production.

3- Les projets de diversification consistent en l'appui à la promotion des produits spéciaux ou de terroirs afin de créer des revenus agricoles complémentaires avec des productions additionnelles (safran, miel, plantes médicinales, etc.).

Ces 3 catégories de projets reposent sur les principes suivants :

1- Un territoire délimité par projet

Le projet pilier II doit être réalisé, conformément au PAR, au niveau d'un territoire délimité en concertation avec la population concernée et répondant à la vocation agricole requise pour la filière proposée par le projet.

- En terme de choix du territoire : le territoire proposé pour les projets pilier II doit répondre à des critères établis au préalable pour justifier la faisabilité technique de l'installation du projet (pluviométrie, niveau de puits, type de sol, etc.)

- En termes de nombre de communes rurales (C.R.) : un projet pilier II peut concerner une ou plusieurs communes rurales. Le nombre de communes faisant partie du même projet doit être choisi de telle manière à rationaliser la mise en œuvre des composantes du projet et à optimiser notamment l'utilisation des unités de valorisation.

2- Une filière par projet

Le projet concernera une seule filière qui répond à la vocation agricole du territoire retenu par le projet.

- En termes de taille de projet : la taille d'un projet (superficie) peut varier selon les régions et la filière retenue. Cette taille doit être substantielle et économiquement viable.

3- Une intégration des interventions

Le projet pilier II doit intégrer l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans le territoire du projet, et ce en vue de valoriser au mieux la filière retenue (actions de PMH, de valorisation, d'appui aux associations professionnelles, etc.).

L'intervention intégrée doit prendre en considération la nécessité d'assurer, par la population bénéficiaire, la pérennisation des objectifs et des acquis du projet.

Concernant les projets pilier II, on doit préalablement s'assurer que :

- Les bénéficiaires adhèrent au projet et s'organisent pour le mettre en œuvre. Les bénéficiaires s'organisent en coopératives ou en associations pour assurer le rôle de représentant unique des bénéficiaires lors des différentes phases de négociation et de mise en œuvre des composantes du projet.
- Les organisations professionnelles prendront en charge, elles-mêmes ou sous forme d'unions ou de fédérations, la gestion des unités de valorisation et les opérations de commercialisation de la production agricole.
- Ce type d'organisation n'exclue pas la possibilité d'associer un agrégateur privé au projet pilier II dans un cadre contractuel avec les coopératives concernées afin de contribuer à une meilleure valorisation et commercialisation de la production issue du projet.

Ces projets « pilier II » seront soutenus par le secteur financier marocain (Banques, sociétés de microcrédits), et les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de partenariat à long terme. Leur mise en œuvre s'appuiera sur le tissu d'opérateurs sociaux (coopératives, associations, GIE, associations professionnelles, ONG).

Aussi, le Pilier II envisage la réalisation, à l'horizon 2020, de 545 projets sociaux en faveur de 855 000 exploitants pour un investissement de 20 milliards de MAD.

Quatrième Fondement : Promotion de l'investissement privé

Il porte sur la nécessité de promouvoir l'investissement privé, accompagné de l'aide publique. L'objectif est de drainer un investissement annuel de 10 milliards de MAD autour d'une offre Maroc ciblée.

Cinquième Fondement : Adopter une approche contractuelle pour réaliser le Plan Maroc Vert

La mise en œuvre du Plan Maroc Vert nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs des différents secteurs, notamment, l'administration, les élus régionaux et locaux, les professionnels et les associations. Plusieurs types de partenariat seront conclus : Régions / Chambres d'Agriculture / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Profession; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Agrégateurs ;

Sixième fondement : Pérenniser le développement de l'agriculture marocaine

La stratégie prévoit pour la réalisation de ses objectifs, la sauvegarde des ressources naturelles afin d'assurer une agriculture durable et ce à travers les balisages suivants :

- 🌱 L'intégration à la dimension « Changement climatique » au niveau de la conception des projets Plan Maroc Vert ;
- 🌱 La reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles ;
- 🌱 L'expérimentation des semis directs pour une utilisation beaucoup plus vaste ;
- 🌱 L'appui à l'utilisation des systèmes d'irrigation à économie d'eau ;
- 🌱 L'appui au développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole (solaire, éolien et biogaz).

Septième fondement : Préparer la refonte du cadre sectoriel

Pour réussir les deux piliers de cette stratégie, la refonte du cadre sectoriel s'avère d'une importance capitale. Cette refonte concerne les axes transverses suivants :

- 🌱 Le foncier, à travers la mise en gestion privée des terres publiques, collectives et habous, la poursuite des efforts de réformes structurelles (immatriculation, enregistrement) ;
- 🌱 Une nouvelle politique de l'eau se caractériserait par la mobilisation de nouvelles ressources, la maintenance et l'extension des périmètres existants ainsi que la généralisation des techniques d'irrigation moderne ;
- 🌱 La mise en place d'une politique fiscale adaptée en tenant compte des spécificités régionales et économiques du secteur agricole.

b- Réalisations du PMV:

Depuis le lancement du PMV en 2008, les efforts déployés ont permis la mobilisation de 75 Milliards de Dirhams d'investissements publics, dont près de 30 Milliards de Dirhams auprès de bailleurs de fonds.

Cet effort d'investissement, qui a porté sur 1 782 projets et 1 170 286 de bénéficiaires, a permis l'amélioration des revenus ruraux de 68% et la création de 45 millions de journées de travail supplémentaires.

Depuis 2016, les principales nouveautés concernent l'accompagnement de la politique de régionalisation. Dans ce sens, des partenariats ont été conclus et mis en œuvre avec les parties prenantes aux différents niveaux (filières, territoires...) et concernent 16 Contrats agricoles régionaux conduits avec les partenaires locaux (collectivités locales, Chambres d'agriculture et les départements ministériels concernés). Ils représentent la concrétisation propre à chaque région du Plan Maroc Vert en termes de projet, d'investissement, d'emploi et d'export.

En outre, les aides et incitations prévues dans le cadre du Fonds de développement agricole ont été révisées, ce qui a contribué à l'atteinte des objectifs et a amélioré l'efficacité du fonds comme instrument d'impulsion et d'incitation à l'investissement. Enfin, des contrats de partenariat ont été conclus entre l'Etat et les grandes banques marocaines pour assurer un accompagnement financier, y compris la création d'une structure spécialisée pour le financement des petits agriculteurs.

Par ailleurs, au terme de l'exercice 2017, un bilan des principales réalisations du Plan Maroc Vert peut être dressé à travers les points suivants :



V. Activité du Groupe CAM

V.1. Focus sur la restructuration financière du Crédit Agricole du Maroc

Le plan de restructuration financière s'est inscrit dans la dynamique de changement qu'a connu le CAM depuis fin 2003 et qui combine l'effet conjugué de quatre facteurs :

- 🌱 la transformation de la CNCA en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance ;
- 🌱 la fusion-absorption de la BMAO ;
- 🌱 l'intégration d'une partie de l'activité commerciale de la BNDE ;
- 🌱 l'ouverture de capital du CAM à des partenaires autres que l'Etat.

Ce plan de restructuration visait la reconstitution et le renforcement des fonds propres du CAM pour atteindre les niveaux requis par la réglementation et le respect des règles prudentielles.

Le plan de restructuration s'est décliné comme suit :

- 🌱 2003 : Changement de statut en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance assurant un mode de gestion collégial de la banque.
- 🌱 2005 : Une augmentation du capital social²¹ de 1,621 GDH assortie d'une prime d'émission de 479 MDH permettant un renforcement des fonds propres du CAM de 2,1 GDH et répartie comme suit :
 - Souscription de l'Etat pour une valeur de 1 GDH sur la base d'une valorisation au nominal ;
 - Souscription de la BNDE sous la forme de l'apport du portefeuille de créances saines de la BNDE pour une valeur de 750 millions de dirhams ; et
 - Souscription de MAMDA / MCMA pour une valeur de 350 millions de dirhams.
- 🌱 2005 : Abandon de créances en souffrance détenues sur 100 000 agriculteurs d'une valeur de 3 GDH (constatée dans sa globalité en charge non courante au titre de l'exercice 2005) en contrepartie de l'apport en capital de l'Etat (pour un montant de 1,6 GDH) ;
- 🌱 2005 : Transformation des bons CNCA en dettes à moyen - long terme et en dettes subordonnées²² ;
- 🌱 2005 : Fusion - acquisition de la BMAO ayant généré un boni de 212 MDH ;
- 🌱 2010 : Réévaluation des actifs immobiliers ayant permis de dégager un écart favorable de 361 MDH ;

²¹Le détail des augmentations de capital est précisé dans la Partie III.II.1 Evolution du capital social

²²Cf. Partie III.IV. Marché des titres de l'émetteur

Suite à ces différentes actions mises en place et suite au plan de restructuration, les agrégats prudentiels du CAM se présentaient comme suit durant la période étudiée:

		Situation début du plan au 31/12/2003	Situation au 30/06/2007	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2016	Situation au 31/12/2017	Situation au 30/06/2018	Exigences réglementaires
Ratio de solvabilité	Base sociale	-5,3%	7,2%	12,26%	12,08%	13,43%	13,02%	12%
	Base consolidée			12,09%	12,57%	13,73%	13,11%	
Ratio de liquidité		100%	100%	103%				100%
Ratio Tiers 1	Base Sociale		7,71%	9,25%	9,10%	9,01%	9,01%	9%
	Base consolidée			9,74%	9,85%	10,05%	9,71%	
LCR				103%	104%	132%	113%	80%
Réserve monétaire		Dérogation ²³	Constituée	Constituée	Constituée	Constituée	Constituée	4% de la moyenne des exigibilités sur le mois précédent
Déclassement et provisions des créances selon les règles BAM		Insuffisance de provisions de 3,9 GDH	Respectés	Respectés	Respectés	Respectés	Respectés	Règles de la circulaire N°19/G/2002 de BAM

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, les ratios prudentiels du CAM répondent tous aux exigences réglementaires. d'ailleurs, il est à noter qu'à cette même date, le coefficient maximum de division des risques est inférieur à 20%. Au terme de l'exercice 2017, tous les ratios prudentiels du CAM respectent les exigences réglementaires ; à noter que l'évolution du LCR qui passe de 104% en 2016 à 132% à fin Décembre 2017 est due à la maîtrise des sorties nettes de trésorerie.

Au 30 juin 2018, les ratios prudentiels du CAM répondent tous aux exigences réglementaires ; à noter que le LCR est largement au dessus des exigences réglementaires (80%).

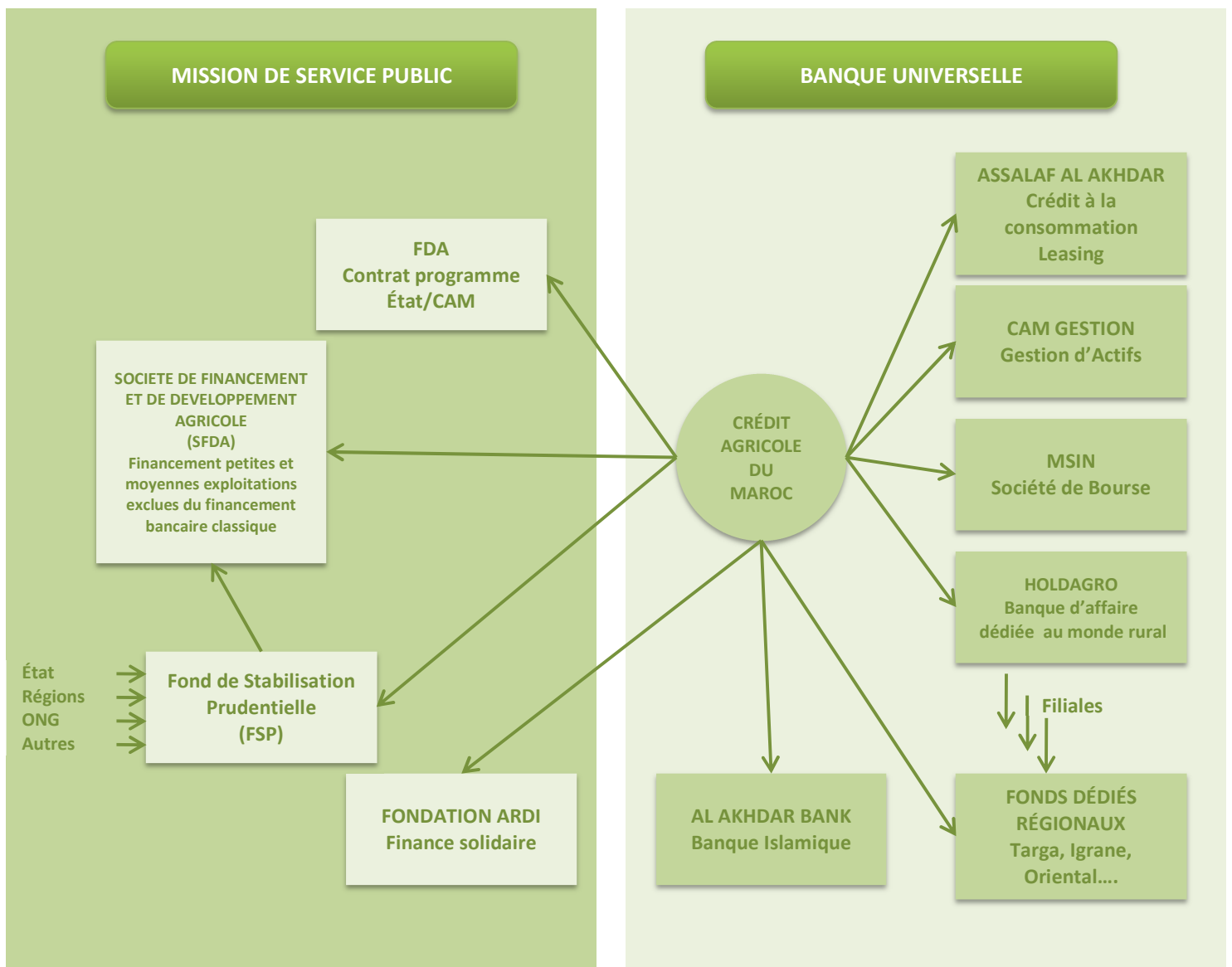
²³ Dérogation valable du 31/12/2003 au 30 juin 2007

V.2. Organisation du Crédit Agricole du Maroc

Etroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc ambitionne d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (par le biais de l'acquisition des réseaux BNDE et BMAO) met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle.

Depuis 2003, le CAM a entrepris une politique de diversification de ses activités notamment par :

- 🌱 Une organisation dédiée au positionnement agricole et non agricole par une filialisation progressive des activités dédiées à la mission de service public et au financement de l'agriculture à partir de 2009 ;
- 🌱 La création d'un équilibre entre l'agricole et le non agricole. Cette vision tend à se concrétiser via la poursuite d'une stratégie d'octroi depuis 2008 de plus de 40% des financements à des secteurs non agricoles et non agro-business.



Source : CAM

V.3. Mission de service public du CAM

a. Contraintes de la mission de service public

La loi n° 15-99 portant réforme du Crédit Agricole dispose que « le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural ».

Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc a pour objectifs notamment de :

- ✔ Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- ✔ Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- ✔ Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- ✔ Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- ✔ Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- ✔ Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- ✔ Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Cette mission, de par l'implication et l'implantation qu'elle exige dans les zones rurales (ouverture de caisses locales et régionales), constituait une charge importante (fort coefficient d'exploitation du fait de l'existence d'agences peu ou pas rentables) pour le CAM.

De plus, la mission de service public confronte le CAM à un réel problème de provisionnement des créances en souffrance. En effet d'après les règles de BAM, un crédit rééchelonné avec un impayé doit être déclassé²⁴. En général, dans une année de sécheresse et avec une faible campagne agricole pratiquement tous les clients ont un impayé et tous les agriculteurs ont rééchelonné leur dette au moins une fois. La problématique pour le CAM réside dans la nécessité de déclasser tout le portefeuille de créances agricoles créant de nouveaux besoins de provisionnement qui impactent les fonds propres de la banque. En outre, les agriculteurs déclassés ne peuvent plus bénéficier de financement bancaire classique.

Une illustration de cet état de fait généré par la mission de service public est l'opération d'abandon de créances élaborée en 2005 qui s'est traduite par l'annulation des créances de 100.000 agriculteurs pour une enveloppe globale de 3 GDH. Ce montant a été imputé en charges non courantes dans le bilan du CAM au titre de l'exercice 2005, et a été compensé en partie par une augmentation de capital de 1,6 GDH durant le même exercice.

Cette opération a concerné tous les petits agriculteurs en difficulté permanente, détenteurs d'un patrimoine foncier nul ou fort limité, ainsi que les membres des coopératives de la réforme agraire en difficulté.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de créances sur la clientèle après l'opération d'abandon de créances de 2005.

Avant Opération d'abandon		Opération d'abandon		Créances en souffrance après opérations d'abandon		Créances saines après abandon	
En milliers d'agriculteurs	En Gdh	En milliers d'agriculteurs	En Gdh	En milliers d'agriculteurs.	En Gdh	En milliers d'agriculteurs	En Gdh
195,3	15,3	99,6	3,0	13,8	4,2	81,9	8,1

Source : CAM

Face à cette situation, il a donc été décidé qu'un nouveau mode de fonctionnement soit adopté pour la réalisation de la mission de service public. Ce nouveau mode est concrétisé avec la création en avril 2008 de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah (cf. V.4.a. Création de Tamwil El Fellah).

²⁴Le déclassement des créances est opéré selon la circulaire N°19 de Bank Al Maghrib relative au classement des créances

b. Mécanisme de bonification des taux

Dans le cadre de la mission de service public dont il est investi, le CAM s'est engagé à accorder aux agriculteurs des crédits d'investissement et de trésorerie à un taux bonifié fixé à 5,5% (sous réserve de présentation de garanties).

L'impact de ces bonifications sur la situation financière du CAM s'est élevé à 160 MDH au titre de l'exercice 2014 et à 250 MDH au titre de l'année 2015 (impact négatif sur le PNB).

Au terme de l'exercice 2016, l'impact négatif des taux bonifiés accordés aux agriculteurs sur le PNB s'élève à 161 MDH.

Au 31 Décembre 2017, l'impact négatif des taux bonifiés accordés aux agriculteurs sur le PNB s'élève à 160 MDH.

c. Fonds de Développement Agricole

Depuis sa création, le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Comme tel, il constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole.

Les conventions en date du 24/07/1986 et du 28/09/1999 conclues avec le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM) et le Ministère des Finances, stipulent que le CAM est chargé d'instruire les dossiers des aides financières du Fonds de développement agricole, de procéder à leur contrôle de réalisation, et de régler ces aides au profit des bénéficiaires sous forme de subventions et primes aux investissements agricoles pour l'intensification de la production agricole.

En date du 24/01/2008, et dans le but d'améliorer les conditions d'octroi des aides financières de l'Etat, une décision conjointe entre le MAPM et le Ministère des Finances a été signée stipulant que :

- L'examen et la constitution des dossiers de l'aide financière de l'Etat ainsi que le contrôle de réalisation des investissements correspondants seront dorénavant effectués par les services compétents du MAPM (DPA ou ORMVA). Le contrôle sera sanctionné par un constat de réalisation.
- L'aide financière de l'Etat est débloquée par le CAM aux bénéficiaires sur la base du constat de réalisation accompagné d'une décision précisant le montant de l'aide financière accordée.

Chaque année, le MAPM met à la disposition du CAM, dans un compte spécifique ouvert à cet effet les fonds nécessaires, par tranche, pour réaliser les programmes de subventions et primes aux investissements agricoles approuvés. Ces fonds sont utilisés au fur et à mesure des réalisations.

Ces programmes et leur enveloppe financière sont établis par un comité technique et approuvés par le MAPM et le Ministère des Finances.

Pour ce faire un système de subventions agricoles a été mis en place et consiste en l'instauration de nouvelles aides en conformité avec les engagements pris dans le cadre des contrats programmes signés entre l'Etat et les interprofessions des principales filières de production, ainsi que le renforcement des aides allouées à certaines rubriques, mais également un encouragement et une forte incitation à l'agrégation.

Pour atteindre cet objectif, la restructuration de la politique d'incitation s'articule autour de :

- 🌱 La mise à la disposition des agriculteurs bénéficiaires de l'aide financière de l'Etat, du montant que leur accorde la réglementation en vigueur, au moment opportun et ce grâce à l'intégration au réseau décentralisé du Crédit Agricole ;
- 🌱 L'amélioration du financement des agriculteurs grâce au couplage des subventions avec le Crédit Agricole (70% par le CAM, 30% par le FDA dont les besoins en fonds propres sont pratiquement nuls) ;

- ✎ La canalisation des crédits prévus par la loi de finances dans le seul compte (FDA) en vue de moduler les encouragements financiers de l'Etat afin de les adapter à la fois aux moyens disponibles et aux options retenues pour le développement du secteur agricole ;
- ✎ La mobilisation des ressources extrabudgétaires provenant des dons ou des contre-valeurs des dons réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, des prélèvements à l'importation des produits alimentaires et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits pétroliers.

d. Mesures exceptionnelles en faveur d'agriculteurs

1- Opération de réhabilitation financière des agriculteurs

Le CAM a lancé, depuis fin février 2011, une opération de réhabilitation financière des petits et moyens agriculteurs. Ce programme vise à permettre aux agriculteurs d'investir et de profiter de la dynamique générale que connaît le secteur de l'agriculture en s'inscrivant dans les projets d'investissement portés par le Plan Maroc Vert.

Le programme de réhabilitation se base sur trois principes :

- ✎ Un allègement des créances des petits agriculteurs ayant un encours inférieur ou égal à 100 000 dirhams par un abandon partiel pour montant de 765 MDH étalé sur 2 ans (2012- 2013);
- ✎ Un rééchelonnement du reliquat des créances restantes après l'abandon partiel ;
- ✎ Un financement volontariste des petits agriculteurs y compris les clients ayant bénéficié d'abandon partiel depuis 2005.

Cette opération de réhabilitation a été poursuivie au cours de l'exercice 2012. Des mesures complémentaires ont été mises en œuvre pour alléger davantage les créances des petits agriculteurs et remédier aux contraintes des échéances en retard de paiement par :

- ✎ Le réaménagement automatique des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est inférieur ou égal à 500 000 dirhams ;
- ✎ L'information des bénéficiaires par lettres individuelles avec un nouveau tableau d'amortissement ;
- ✎ Le réaménagement au cas par cas des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est supérieur à 500 000 dirhams ;
- ✎ Le report d'une année des échéances impayées en 2011-2012 (y compris les échéances du quatrième trimestre 2012) avec décalage des autres échéances.

En 2014, l'opération de réhabilitation a été reconduite pour un montant de 90MDH (part du CAM) durant le premier semestre.

Par ailleurs, il est important de rappeler que l'enveloppe budgétaire globale destinée à l'annulation des crédits des petits agriculteurs s'est élevé à 9 Mrds Dhs entre 2000 et 2013, dont 60% (près de 5 Mrds Dhs) supportés directement par la banque, le reste étant venu sous forme d'augmentation de capital de l'Etat.

Au titre des exercices 2016 et 2017, aucune opération de réhabilitation n'a été conduite.

V.4. Conventions signées entre le CAM et l'Etat

a. Création de Tamwil EL Fellah

Le Gouvernement du Maroc et le CAM ont conclu en avril 2008, une convention en vue de la création de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah²⁵, afin qu'elle devienne le véhicule de financement destiné aux petits agriculteurs porteurs de projets et petits exploitants agricoles n'ayant pas accès au système de financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux.

L'intervention de la SFDA est définie dans le cadre de conventions spécifiques entre l'Etat et le CAM, pour chaque programme ou projet. Ces conventions précisent notamment l'étendue du programme ou du projet, la population cible éligible, la durée de l'intervention, les niveaux de contribution de la SFDA et des autres sources de financement.

L'offre de la SFDA est formulée sous forme d'un financement ou d'un package global (financement, conseil, subvention), en fonction des objectifs assignés par l'Etat à chaque programme ou projet concerné.

Le développement de l'offre de la SFDA se fait sur la base d'une approche de proximité à travers les agences SFDA issues en particulier du réseau actuel du CAM dans les zones d'intervention ciblées par l'Etat ou dans les zones d'implantation des programmes et projets gouvernementaux.

Les crédits octroyés par la SFDA sont adaptés aux particularités des systèmes de production agricole et selon des règles prudentielles, à asseoir avec BAM, spécifiques à la clientèle de la SFDA.

Par ailleurs, la convention relative à la création de la SFDA a instauré un Fonds de Stabilité Prudentielle destiné à réduire le poids de la mission de service public du CAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par la SFDA. Une convention relative à la mise en place de ce fonds a été signée en avril 2009 entre l'Etat marocain et le CAM.

Au terme du premier semestre 2018, le capital social du Fonds de Stabilité Prudentielle²⁶ s'élève à 120 MDH.

²⁵Ancienne dénomination : « Dar Al Fellah »

²⁶FSP : fond de stabilité prudentielle : Fonds débloqués par le ministère des finances en but de garantir partiellement (60%) les financements octroyés par la SFDA.

1- Réalisations de Tamwil El Fellah au 30/06/2018:

Profitant de la conjoncture agricole favorable ayant marqué le premier semestre de l'année 2018, TEF a poursuivi sa politique de développement de son activité en enregistrant des résultats satisfaisants : croissance du portefeuille clientèle notamment celui des bénéficiaires des projets du Plan Maroc Vert et développement de la production de crédits.

Au terme de cette période, les principales réalisations commerciales de TEF se présentent comme suit :

Elargissement de la base clientèle

La base clientèle s'est établie à 80.281 petits agriculteurs, en accroissement de 4.139 nouveaux clients, soit une croissance de 5% par rapport à fin décembre 2017. Cette période a également enregistré le financement de 76 nouvelles coopératives agricoles constituées de 2.611 adhérents. Cette performance porte le portefeuille global des groupements accompagnés par TEF à 510 coopératives composées de 16.730 adhérents bénéficiaires.

Attributions de crédits

La production globale des crédits a atteint 2.131 MDH, dont 143 MDH au titre du premier semestre de cette année, soit une progression de 7% comparativement à fin décembre 2017.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis 1.818 millions de dirhams, dont 132 millions de dirhams au titre du premier semestre 2018.

Structure des crédits

La cartographie des financements octroyés en 2018 reflète la politique de TEF orientée vers la promotion des investissements et les activités génératrices de revenus. Les principales filières financées sont le maraîchage, les viandes rouges, les plantations fruitières, la production laitière et l'irrigation.

Extension du Réseau

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de renforcement de la proximité géographique de sa clientèle, TEF a déjà 4 agences aménagées et équipées qui seront ouvertes pendant le deuxième semestre 2018. Ces agences seront implantées dans les villes de Zagora, Ahfir, Kelaa M'Gouna et Tamanar (Essaouira).

Le réseau TEF actuel se compose de :

- 4 Directions Régionales ;
- 45 agences dédiées ;
- 216 points de vente CAM ;
- 7 agences mobiles.

2- Contraintes de Tamwil El Fellah :

L'activité de Tamwil El Fellah est marquée par les conditions restrictives imposées par les conventions signées avec l'Etat, ainsi que les contraintes du terrain liées au démarrage des différents projets du Plan Maroc Vert et aux caractéristiques intrinsèques de la population cible, notamment la question de la liste des personnes éligibles et du foncier.

Dans l'optique de permettre à Tamwil El Fellah d'améliorer son niveau de production afin d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions tels que consignés dans le programme d'accompagnement du Plan Maroc Vert par le groupe Crédit Agricole du Maroc, il a été proposé d'amender les termes de la convention cadre portant création de la SFDA et du FSP au niveau des volets suivants :

- ✔ Libérer Tamwil El Fellah en élargissant l'éligibilité à tout petit et moyen agriculteur ayant des difficultés d'accès au financement bancaire classique, qu'il soit déjà touché ou pas encore par les projets Plan Maroc Vert ; la finalité étant de promouvoir l'investissement agricole et d'améliorer le revenu de la population cible ;
- ✔ Annuler, en conséquence, la procédure de conventions par projet et l'éligibilité sur la base des listes des bénéficiaires. Tamwil El Fellah examinera alors chaque demande au cas par cas, à hauteur de 100.000 Dh, mais sans adossement ni aux conventions de projets, ni aux listes des bénéficiaires ;
- ✔ Réfléchir, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et l'Agence pour le Développement Agricole, sur la résolution à court et moyen terme de la problématique structurelle du foncier agricole des agriculteurs éligibles aux crédits de Tamwil El Fellah.

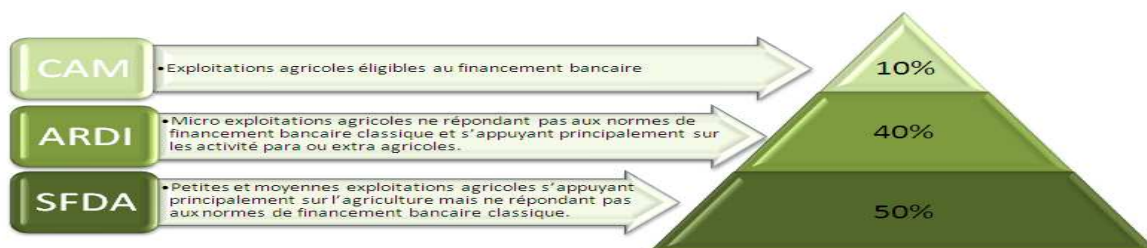
En juillet 2012, Tamwil El Fellah a procédé à l'élargissement de l'éligibilité des agriculteurs. En effet, depuis cette date, l'octroi de crédit par Tamwil El Fellah ne concerne plus exclusivement les agriculteurs touchés par les projets du Plan Maroc Vert, mais également toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

On note par ailleurs que le plafond de financement de TEF a été révisé à 200 000 MAD en 2014, contre 100 000 MAD précédemment, et ce dans le but d'améliorer l'accompagnement du Plan Maroc Vert dans le soutien à l'agriculture solidaire.

b. Convention d'accompagnement du Plan Maroc Vert

De par la mission principale qui lui est dévolue conformément à l'article 3 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le CAM est un acteur important dans le cadre du financement du Plan Maroc Vert. A cet effet, une convention a été signée en octobre 2008 entre le gouvernement et le CAM pour la mise en place d'un projet d'accompagnement en matière de financement qui se fera selon trois systèmes :

- 🌱 le financement dans le cadre d'une approche bancaire classique à travers le réseau CAM ;
- 🌱 le financement par le microcrédit à travers la Fondation ARDI ;
- 🌱 le financement à travers Tamwil Al Fellah (SFDA), filiale du groupe CAM, des besoins en crédits des exploitations agricoles ne rentrant pas dans le cadre des deux premiers systèmes.



Source : CAM²⁷

Par ailleurs, l'accompagnement pourrait également porter sur toutes les initiatives dont l'Etat souhaiterait confier la mise en œuvre au Groupe CAM (objets d'avenants au cas par cas).

La convention signée avec le gouvernement présente les engagements du Groupe CAM dans le cadre du Plan Maroc Vert et en contrepartie ceux consentis par le gouvernement.

Ainsi, le groupe CAM s'est engagé à mobiliser une enveloppe de 20 milliards de dirhams sur cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2013 répartis comme suit :

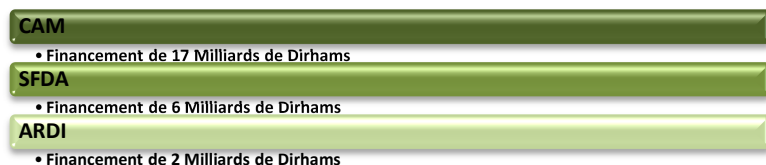


Source : CAM

En contrepartie, le gouvernement s'est engagé à :

- 🌱 Associer le groupe CAM dans l'élaboration des projets et programmes gouvernementaux sur lesquels il est amené à intervenir ;
- 🌱 Assurer l'assistance et l'encadrement des filières visées par le Plan Maroc Vert, afin de contribuer à la mise à niveau préalable des exploitations agricoles.

Pour l'exercice 2013, la production du CAM en termes de crédits alloués au secteur agricole et agro-industriel s'est située à 34 GDH (soit plus de 55% de l'encours global de la banque), réalisant ainsi totalement l'enveloppe prévue dans le cadre du premier pilier du plan. Les objectifs fixés ayant été nettement dépassés, une nouvelle enveloppe de 25 Mrds Dhs a été allouée par le GCAM au Plan Maroc Vert et au monde rural à compter de Mars 2014 et à échéance décembre 2018. Cette enveloppe est répartie comme suit :



Source : CAM

Au 30 juin 2018, le taux de réalisation des objectifs fixés est de plus de 91% avec un montant global de 22,8 Milliards de Dirhams.

²⁷ Répartition de la population visée par le PMV selon le type de financement alloué pour un total de 1 million 500 milles exploitations.

V.5. Evolution des dépôts et crédits du CAM

a. Evolution des dépôts

La structure des dépôts de la clientèle du CAM a évolué comme suit sur la période considérée (comptes sociaux):

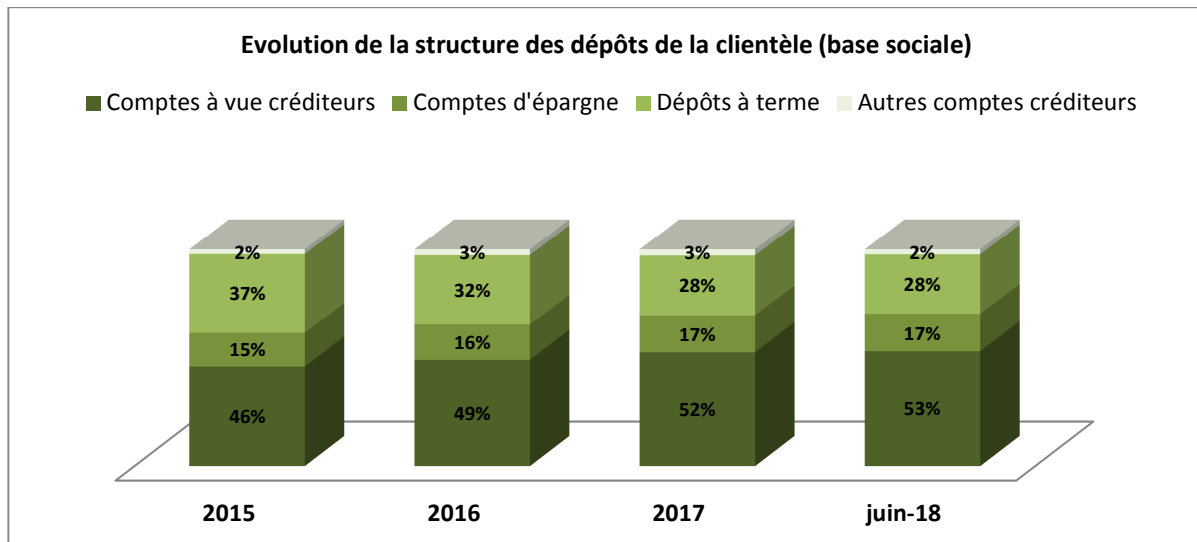
En MDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
Dettes envers les établissements de Crédit et Assimilés (1)	8 053	6 429	-20,17%	7 301	13,56%	9 302	27,40%
En % du total bilan	9,24%	7,24%		7,66%		9,58%	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés à vue	382	388	1,61%	653	68,22%	958	46,79%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés à terme	7 671	6 041	-21,25%	6 648	10,05%	8 343	25,50%
Dépôts de la clientèle (2)	64 085	66 342	3,52%	68 127	2,69%	68 409	0,41%
En % du total bilan	73,55%	74,66%		71,48%		70,43%	
Comptes à vue créditeurs	29 347	32 406	10,42%	35 637	9,97%	36 114	1,34%
Comptes d'épargne	9 885	10 762	8,87%	11 669	8,43%	11 838	1,44%
Dépôts à terme	23 467	21 406	-8,78%	18 897	-11,72%	18 854	-0,23%
Autres comptes créditeurs	1 386	1 769	27,61%	1 924	8,74%	1 603	-16,66%
Total ressources (1) + (2)	72 139	72 771	0,88%	75 428	3,65%	77 711	3,03%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2016, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 20,17%, s'affichant ainsi à 6 429 MDH. Par ailleurs, les dépôts de la clientèle ont connu une hausse de 3,52% avec un encours de 66 Mrds Dhs contre 64 Mrds Dhs à fin Décembre 2015.

Au terme de l'exercice 2017, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 13,56%, s'affichant ainsi à 7 301 MDH. Les dépôts de la clientèle ont également progressé (+2,69%) avec un encours de 68,1 Mrds Dhs.

Au terme du premier semestre 2018, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 27,40%, s'affichant ainsi à 9 302 MDH. Les dépôts de la clientèle ont légèrement progressé (+0,41%) avec un encours de 68,4 Mrds Dhs.



Sur la période analysée, on constate une légère variation de la structure des dépôts de la clientèle du Crédit Agricole du Maroc avec un recul des dépôts à terme en faveur des comptes à vue créditeurs, et ce en application de la vision stratégique du CAM visant à réduire le coût de ses ressources.

b. Evolution des crédits

La structure des crédits du CAM a évolué comme suit sur la période considérée (comptes sociaux):

En MDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
Créances sur les Etablissements de Crédit et Assimilés (1)	2 123	510	-75,99%	972	90,68%	769	-20,89%
En % du total bilan	2,44%	0,57%		1,02%		0,79%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue	165	493	>100%	954	93,45%	761	-20,17%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme	1 958	17	-99,13%	19	10,33%	8	-57,49%
Créances sur la clientèle (2)	62 533	65 503	4,75%	68 827	5,07%	68 568	-0,38%
En % du total bilan	71,77%	73,72%		72,21%		70,60%	
Crédits de trésorerie et à la consommation	22 896	23 949	4,60%	27 353	14,22%	29 720	8,65%
Crédits à l'équipement	17 337	18 394	6,10%	18 543	0,81%	18 706	0,88%
Crédits immobiliers	15 810	15 197	-3,88%	15 584	2,55%	15 501	-0,53%
Autres crédits	6 490	7 963	22,70%	7 346	-7,75%	4 641	-36,83%
Total créances nettes (1) + (2)	64 656	66 013	2,10%	69 799	5,74%	69 337	-0,66%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont subi une baisse de 75,99% ressortant à 510 MDH, et ce suite à une baisse de 99,13% de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme. Cette variation s'explique par le remboursement de :

- ↳ Un prêt de 1,1 Mrds Dhs (AWB et BMCI) ;
- ↳ Remboursement d'un prêt en devise pour un montant de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent de 62,5 Mrds Dhs en Décembre 2015 à 66 Mrds Dhs en 2016, soit une hausse de 4,75%.

Au terme de l'exercice 2017, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de 90,68% ressortant à 972 MDH, et ce suite à une hausse de 93,45% de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue. Cette variation s'explique par une augmentation de 487 MDH des prêts de trésorerie au jour le jour :

- ↳ Un prêt de 300 MDH (AWB) ;
- ↳ Un prêt de 20 Millions de Dollars (187 MDH) contracté auprès de la BMCE.

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 69 Mrds Dhs en 2017, soit une hausse de 5,07% suite aux variations suivantes :

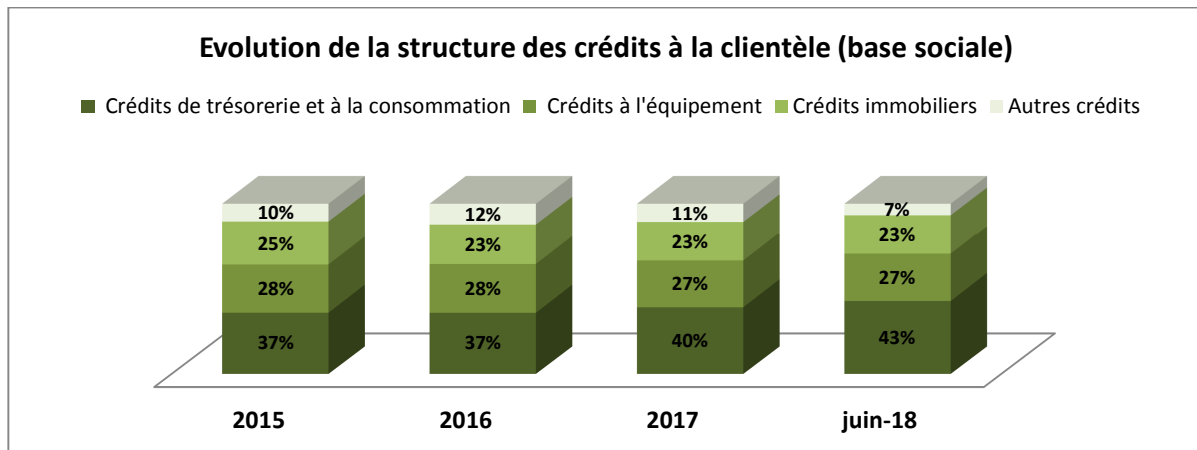
- ↳ Une augmentation de 14,22% des crédits de trésorerie et à la consommation, soit un encours de 27 Mrds Dhs contre 24 Mrds Dhs en fin 2016 ;
- ↳ Une légère augmentation de 0,81% des crédits à l'équipement avec un encours de 19 Mrds Dhs ;
- ↳ Une hausse de 2,55% des crédits immobiliers (logement et promotion immobilière) soit un encours de 16 Mrds Dhs (+387 MH) ;
- ↳ Une baisse des autres crédits de 7,75% avec un encours qui passe de 7,96 Mrds Dhs au 31/12/2016 à 7,35 Mrds Dhs au 31/12/2017.

Au terme du premier semestre 2018, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en baisse de 20,89% ressortant à 769 MDH, et ce suite à un recul de 20,17% de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue. Cette variation s'explique essentiellement par une baisse de :

- ↳ Des comptes ordinaires des établissements de crédit à l'étranger (-132 MDH);
- ↳ Des prêts de trésorerie au jour le jour aux établissements de crédits et assimilés (-57 MDH).

Au terme du premier semestre 2018, les créances sur la clientèle passent à 68,6 Mrds Dhs, soit une baisse de 0,38% principalement due à une baisse de 36,83% des autres crédits dont :

- ↳ Une baisse de 78% des valeurs reçues en pension à terme ;
- ↳ Une baisse de 64% des valeurs reçues en pension à vue.



Sur la période analysée, la structure des créances sur la clientèle du CAM reste relativement stable avec une prépondérance des crédits de trésorerie et à la consommation (43%), suivis par les crédits à l'équipement (27%).

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des crédits à l'agriculture entre Décembre 2015 et Juin 2018:

En MDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
Crédits à l'agriculture	19 391	20 245	4,41%	21 299	5,21%	21 260	-0,18%
Crédits à l'agro-industrie et au monde rural*	16 922	17 246	1,91%	18 285	6,02%	18 223	-0,34%
Total encours brut des crédits sur la clientèle²⁸	66 383	69 531	4,74%	73 099	5,13%	73 058	-0,06%
Part des créances agricoles dans l'encours clientèle global	54,70%	53,92%		54,15%		54,04%	

Source : CAM

(*) : Ces crédits incluent également les crédits octroyés aux habitants du monde rural pour les activités non agricoles.

Au terme de l'exercice 2016, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 37 MDH, soit 53,92% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

Au 31 Décembre 2017, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 39 MDH, soit 54,15% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

Au terme du premier semestre 2018, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 39 MDH, soit 54,04% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

²⁸ L'encours brut prend en compte le reclassement de certaines créances sur établissements de crédit et assimilés et leur intégration dans les créances à la clientèle (intégration des prêts sur sociétés de financement et des comptes ordinaires des sociétés de crédit à la consommation)

V.6. Politique commerciale du CAM

a. Ambitions stratégiques

La politique commerciale du CAM est axée sur des cibles commerciales prioritaires et qui s'inscrivent dans la lignée des orientations stratégiques du CAM :

L'agriculture et les filières agro-alimentaires

Capitalisant sur son intervention historique et sur sa position de leader dans ces deux secteurs, le CAM a modernisé son mode d'intervention, d'une part, par une segmentation de la clientèle agricole qui lui permet d'accompagner le développement agricole et rural de notre pays dans les meilleures conditions de sécurité et d'autre part, par l'innovation dans la création de nouveaux produits adaptés à chaque filière.

Fort de son expertise, le CAM a ainsi pris de forts engagements dans le cadre du Plan Maroc Vert et accompagne par des financements adaptés la création, la modernisation et l'extension des entreprises agricoles et agro-industrielles tout en facilitant l'émergence de nouveaux opérateurs ou groupes dans ces domaines d'activité.

L'intervention du CAM se fait d'une manière différenciée à travers ses réseaux spécialisés des Caisses Locales, des Caisses Régionales et des Agences Entreprises qui accompagnent les différents types de clients qui vont du producteur local jusqu'à la grande entreprise opérant à l'international.

Le marché des professionnels et des particuliers

Le CAM enregistre une amélioration de ses performances sur ce marché principalement en termes de collecte de comptes à vue et de comptes d'épargne, ainsi qu'en termes de distribution de crédits de trésorerie, à la consommation et de crédits immobiliers.

La politique du CAM sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché en renforçant sa présence et d'augmenter le taux d'équipement des clients.

L'approche du CAM consiste à servir en priorité les particuliers du monde rural et ceux des zones périurbaines. La politique de diversification de l'offre produits et des ouvertures de nouveaux points de vente se fait en conséquence de cette stratégie.

La Banque islamique

La stratégie commerciale prônée par Al Akhdar Bank, banque participative du Groupe Crédit Agricole du Maroc, repose essentiellement sur la conquête d'un segment particulier: la clientèle intéressée par les produits islamiques.

Al Akhdar Bank offrira ainsi les produits de la banque au quotidien, les produits de financement (Morabaha, Ijara), ainsi que les dépôts d'investissement. A l'instar des autres filiales du Groupe, la banque participative du CAM accordera une attention particulière aux ruraux en leur proposant des produits de financement de l'agriculture et l'agro-industrie (Salam).

b. Politique de partenariat conclue avec d'autres opérateurs du secteur

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec d'autres opérateurs du secteur, le GCAM s'est allié à ATTIJARI WAFABANK dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation. En effet, ce partenariat permet au CAM de profiter des grilles de scoring de WAFASALAF, leader du marché en termes de crédit à la consommation. Cet accord délègue également à WAFASALAF la gestion de l'encours et de tombées, ainsi que tout le volet recouvrement.

c. Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période Décembre 2015 à juin 2018 ressort comme suit²⁹ :

	2015	2016	2017	juin-18
Agence bancaire	305	319	328	328
Agence Entreprise	11	11	11	11
Agence Mobile	7	7	7	7
Caisse Locale	110	115	115	115
Caisse Régionale	60	63	63	63
Centre d'affaires	10	11	11	11
Guichet périodique	13	13	13	13
Total	516	539	548	548

Source : CAM

A fin juin 2018, ces agences sont réparties géographiquement comme suit :



Source : CAM³⁰

Pour assurer le déploiement de sa stratégie commerciale, plusieurs décisions ont été prises en matière de maillage des agences du CAM. La stratégie de développement du réseau repose principalement sur l'amélioration de la présence du CAM en milieu urbain et périurbain.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau s'est traduite par l'ouverture de nouvelles agences sur les trois derniers exercices. Le nombre d'agences est porté à 548 au 31 Décembre 2017 après l'ouverture de 9 agences durant l'exercice 2017.

Il est à noter que les agences du CAM disposant d'une grande superficie ont été optimisées en abritant en plus des agences CAM, des desks ARDI, TEF, MAMDA et Assalaf Al Akhdar.

Par ailleurs, il est à signaler que dans le cadre de la mise en place de la régionalisation avancée et afin d'être en phase avec le découpage administratif national, le CAM a adopté une transformation progressive au niveau de son réseau avec la création de structures CAM régionales afin de regrouper les directions régionales de chaque région, et de décentraliser certaines fonctions commerciales et de production.

Cette politique permettra au GCAM de mieux réaliser sa mission de développement socio-économique du monde rural, notamment en collaboration avec les nouveaux acteurs locaux qui vont émerger.

²⁹ Agence entreprise : Transformation de certaines agences entreprises en centres d'affaires

Agence mobile : Agences bancaires assurant des opérations basiques comme les dépôts, les retraits ou les virements et bénéficiant d'une liaison satellitaire qui permet ainsi au CAM de défier l'éloignement et l'enclavement du monde rural.

Caisse locale : Ancienne appellation issue de l'ancien réseau CNCA fonctionnant comme une agence bancaire ordinaire

Caisse régionale : Ancienne appellation issue de l'ancien réseau CNCA fonctionnant comme une agence bancaire régionale ordinaire

Guichet périodique : Guichets saisonniers

³⁰ La stabilité de la répartition des agences entre 2015 et juin 2018 est un enjeu stratégique du CAM

d. Politique d'investissement

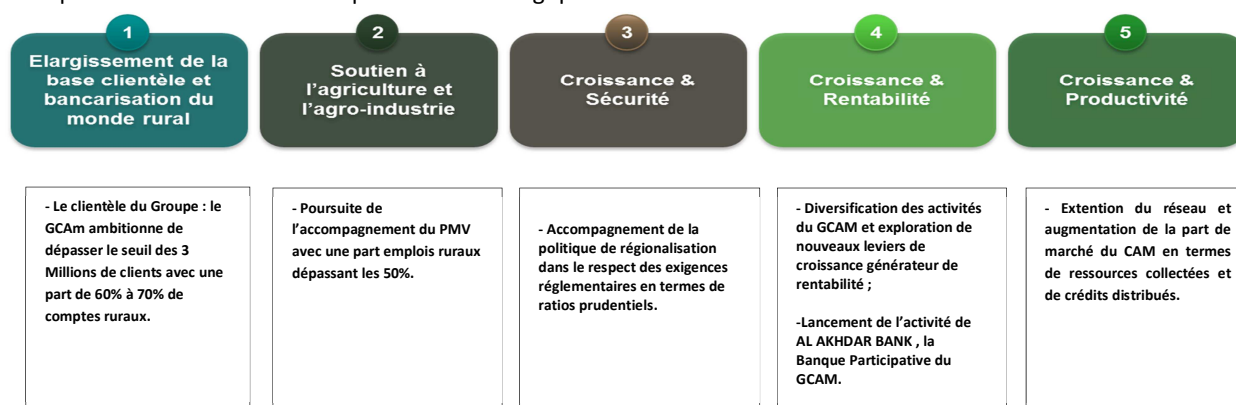
Le Plan Stratégique AFAK 2021, mis en place par le CAM en 2017, est une continuité du CAP 2016. Il représente ainsi de nouveaux challenges, impliquant des transformations profondes, structurelles, et des efforts encore plus importants, aussi bien humains que financiers.

Bien qu'en étant une continuité du CAP 2016, AFAK 2021 a été conçu différemment. Les programmes stratégiques sont maintenus, avec des objectifs chiffrés propres à 2021. Ces programmes traduisent une volonté de croissance et de soutien au monde rural sous le signe de la sécurité, la rentabilité et la productivité.

Les chantiers structurants ont été clairement définis. Ils traduisent la transformation profonde du groupe et interagissent fortement avec les programmes. Ces chantiers étant transverses à plusieurs programmes, sont considérés comme véritable composante du plan stratégique.

Les changements de l'environnement interne et externe ont permis d'identifier un certain nombre de principes dont la prise en compte impacterait significativement les programmes. Ces principes ont été érigés en points d'inflexion. Ils vont permettre de mieux maîtriser la croissance.

Les investissements du CAM durant les trois prochains exercices sont orientés en vue d'atteindre les objectifs fixés par les 5 axes d'action fixés par le Plan Stratégique AFAK 2021 :



Les investissements du CAM au cours des exercices 2015 à 2017 et juin 2018 se sont chiffrés comme suit :

En KDH	2015	2016	2017	Jun 2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 090	25 292	52 054	12 068
Droit au bail	3 350	2 840		
Immobilisations en recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	17 740	22 452	52 054	12 068
Immobilisations incorporelles hors exploitation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	174 147	1 808 952	2 831 291	1 018 310
Immeubles d'exploitation	26 598	291 422	39 825	322 684
Terrain d'exploitation		3 289	3 155	3 100
Immeubles d'exploitation. Bureaux	26 598	288 133	36 669	319 584
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction				
Mobilier et matériel d'exploitation	46 083	27 296	36 796	11 348
Matériel de bureau d'exploitation	24 535	7 757	10 165	3 684
Matériel Informatique	19 082	17 279	24 651	5 712
Matériel roulant rattaché à l'exploitation				15
Autres matériels d'exploitation	2 465	2 260	1 979	1 937
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	52 770	41 903	43 258	30 745
Immobilisations corporelles hors exploitation	35 804	1 275 064	2 663 402	637 358
Terrains hors exploitation		766 768	665 356	
Immeubles hors exploitation	23 222	490 459	203 035	345 007
Mobiliers et matériel hors exploitation	4 538	12 061	53 128	1 664
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	8 044	5 775	1 741 883	290 687
Immobilisation en cours	12 892	173 267	48 010	16 176
TOTAL	195 237	1 834 244	2 883 344	1 030 378

Au terme de l'exercice 2016, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une augmentation de 20% du montant des acquisitions des immobilisations incorporelles (immobilisations incorporelles d'exploitation) principalement due à l'acquisition de logiciels ;
- Une augmentation de plus de 100% du montant des acquisitions des immobilisations corporelles principalement due à une hausse de 1 239 MDH des immobilisations corporelles hors exploitation (terrains +767 MDH, Immeubles +467 MDH).

Au terme de l'exercice 2017, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

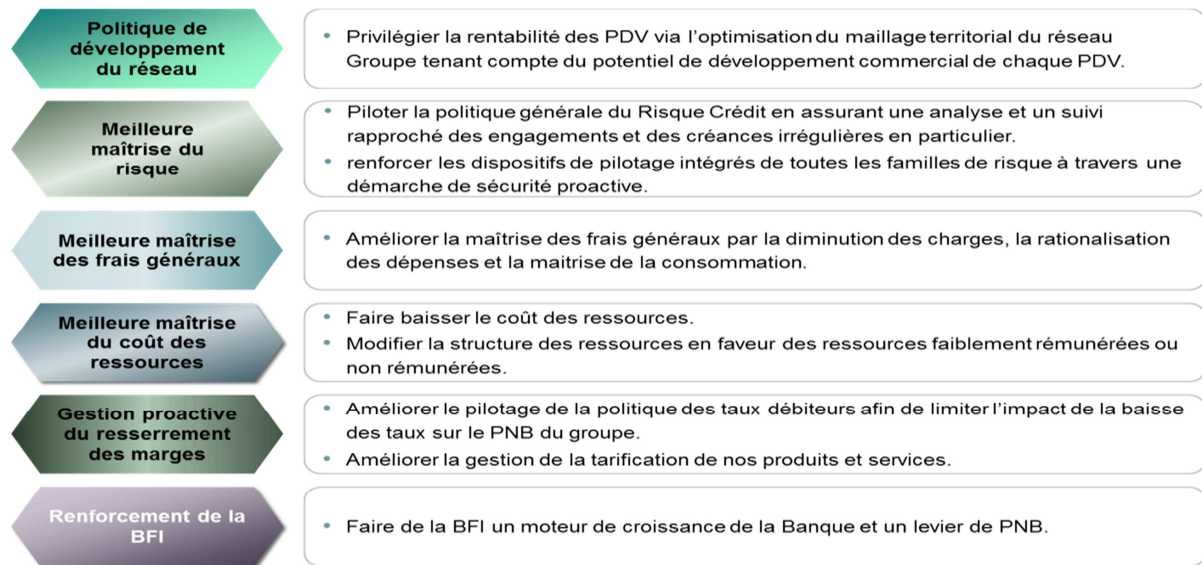
- Une augmentation de plus de 100% du montant des acquisitions des immobilisations incorporelles afin de répondre aux besoins de la banque en termes de logiciels informatiques ;
- Une augmentation de 57% du montant des immobilisations corporelles principalement due à une hausse de 1 388 MDH des immobilisations corporelles hors exploitation.

Au terme du premier semestre 2018, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une augmentation de plus de 12 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une augmentation de 1 018 MDH des immobilisations corporelles dont principalement : immeubles d'exploitation (323 MDH) et les immobilisations corporelles hors exploitation reçues en dation (637 MDH).

e. Politique de développement

La politique de développement du CAM entrant dans le cadre du Plan d'action 2021, les axes ciblés par le CAM s'articulent autour des points suivants :



BFI : Banque de Financement et d'Investissement

VI. Organisation du CAM

VI.1. Capital Humain

a. Effectif

L'évolution de l'effectif sur la période considérée se présente comme suit :

	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
Effectif	3 865	3 787	-2,02%	3 864	2,03%	3 921	1,48%
Siège	1 324	1 312	-0,91%	1 434	9,30%	1 523	6,21%
Réseau	2 541	2 475	-2,60%	2 430	-1,82%	2 398	-1,32%

Source : CAM

Sur la période 2015 à juin 2018, l'effectif du CAM progresse légèrement en passant de 3 865 personnes à 3 921 personnes.

A fin décembre 2015, le CAM emploie 3 865 personnes (+2,33%) dont 1 324 au niveau du siège de la banque (-4,82%) et 2 541 au niveau du réseau (+6,50%).

A fin Décembre 2016, le CAM emploie 3 787 personnes (-2,02%) dont 1 312 au niveau du siège de la banque (-0,91%) et 2 475 au niveau du réseau (-2,60%).

A fin Décembre 2017, le CAM emploie 3 864 personnes (+2,03%) dont 1 434 au niveau du siège de la banque (+9,30%) et 2 430 au niveau du réseau (-1,82%).

Au terme du premier semestre 2018, le CAM emploie 3 921 personnes (+1,48%) dont 1 523 au niveau du siège de la banque (+6,21%) et 2 398 au niveau du réseau (-1,32%).

b. Encadrement

L'évolution de la répartition de l'effectif par catégorie se présente comme suit :

	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
Cadres	2 211	2 212	0,05%	2 245	1,49%	2 286	1,83%
Employés	1 654	1 575	-4,78%	1 619	2,79%	1 635	0,99%
Effectif	3 865	3 787	-2,02%	3 864	2,03%	3 921	1,48%
Taux d'encadrement	57%	58%		58%		58%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2018, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 58%, soit au même niveau qu'à fin Décembre 2017.

c. Pyramides des âges

La répartition de l'effectif par tranche d'âge est décrite dans le tableau suivant :

	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
[18,35] ans	1 821	1 769	-2,86%	1 852	4,69%	1 882	1,62%
[36,40] ans	244	310	27,05%	384	23,87%	432	12,50%
[41,45] ans	156	157	0,64%	167	6,37%	173	3,59%
[46,50] ans	359	279	-22,28%	225	-19,35%	204	-9,33%
[51,55] ans	787	746	-5,21%	623	-16,49%	562	-9,79%
[56,60] ans	498	526	5,62%	613	16,54%	668	8,97%
Effectif	3 865	3 787	-2,02%	3 864	2,03%	3 921	1,48%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 35 ans passe de 1 821 personnes en 2015 à 1 882 à fin juin 2018 et représente désormais 48% de l'effectif global.

d. Ancienneté

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'effectif en termes d'ancienneté:

	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
< 5 ans	1 080	1 032	-4,44%	911	-11,72%	965	5,93%
[5 ; 10[ans	926	924	-0,22%	974	5,41%	948	-2,67%
[10 ; 20[ans	298	389	30,54%	647	66,32%	719	11,13%
[20 ; 30[ans	1 133	1 039	-8,30%	851	-18,09%	762	-10,46%
>=30 ans	428	403	-5,84%	481	19,35%	527	9,56%
Effectif	3 865	3 787	-2,02%	3 864	2,03%	3 921	1,48%

Source : CAM

A fin Juin 2018, près de 25% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

e. Turnover

Le tableau ci-dessous présente le turnover enregistré par le CAM de Décembre 2015 à juin 2018:

	2015	2016	2017	juin-18
Recrues	227	113	214	129
Départs	139	161	159	82
Taux de Turnover (*)	4,73%	3,54%	4,92%	5,46%

Source : CAM

(*) $\left[\frac{(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n)}{2} / \text{Effectif année } n-1 \right] \times 100$

Au terme du mois de Décembre 2017, le turnover ressort à 4,92% contre 4,73 % en Décembre 2015.

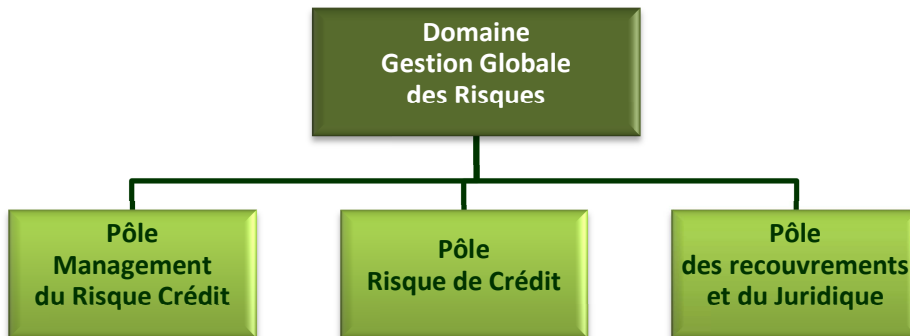
Au 30 juin 2018, ledit taux ressort à 5,46% (base annuelle).

VI.2. Dispositif de gestion des risques

Afin de veiller au respect des dispositions réglementaires par les différentes structures du CAM, un dispositif de gestion globale des risques (GGR) a été mis en place en 2009.

Il vise à assoir au niveau du CAM une gestion des risques conforme aux standards de la place et organisée comme suit :

Pôle Management du Risque Crédit :



Ce pôle a pour principale mission la maîtrise du risque de crédit tant en termes de pilotage de la politique générale du risque de crédit que d'analyse et de suivi des engagements.

Pôle Risque Crédit :

Le Pôle Risque de Crédit a pour principale mission de sécuriser le portefeuille des engagements de la banque et participe également à l'élaboration et au suivi de la politique générale du risque du Crédit Agricole du Maroc.

Pôle des Recouvrements et du Juridique :

Cette direction a pour mission de veiller au recouvrement des créances ainsi que le suivi et le rapprochement des dossiers contentieux afin de garantir à la banque les meilleurs schémas de sortie.

VI.3. Dispositif de contrôle et politique de conformité

c. Contrôle interne :

En 2012, le CAM a mis en place un bloc de la sécurité et du contrôle de la banque composé de quatre grandes structures distinctes, qui sont directement rattachées à la présidence du Directoire, et qui se présentent comme suit :

1- Le Contrôle Général

Le Contrôle Général coordonne le dispositif d'ensemble du contrôle interne du Groupe qui s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du GCAM, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou d'entités juridiques (filiales consolidées). Le contrôle général a pour missions de :

- 📌 Renforcer les actions de contrôle ;
- 📌 Accroître la sécurité liée à l'exécution des opérations ;
- 📌 Participer à l'éclosion d'une culture de contrôle ;
- 📌 Coordonner et animer le système de contrôle interne.

2- La Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie

La Direction Centrale de la Déontologie et de la Conformité a pour mission de mettre en œuvre la politique générale de conformité du groupe arrêtée par le Directoire. Pour ce fait, elle est chargée de :

- ✔ Participer à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du Groupe CAM ;
- ✔ Veiller à ce que les dispositifs de gestion et de maîtrise des risques de non-conformité mis en place soient coordonnés et en adéquation avec la réglementation et les axes retenus en la matière par les instances de gouvernance ;
- ✔ Mettre en place un dispositif de veille réglementaire avec les métiers opérationnels afin d'en assurer la déclinaison opérationnelle ;
- ✔ Gérer le dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ;
- ✔ Promouvoir le code de déontologie du CAM et assurer sa pérennité ;
- ✔ Veiller au déploiement des programmes de formation relatifs à la conformité, à la déontologie et au devoir de vigilance ;
- ✔ Veiller à ce que les procédures en vigueur soient conformes à la réglementation externe ;
- ✔ Assurer l'interface avec les autorités réglementaires pour les questions relatives à la conformité et au dispositif de vigilance.

3- La Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle Permanent :

La Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent a pour mission de :

- ✔ Participer à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du Groupe ;
- ✔ Gérer le dispositif de maîtrise du risque opérationnel et concevoir le dispositif de contrôle permanent.

4- La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données

La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données a pour principales missions de :

- ✔ Veiller à la cohérence et à la fiabilité de l'ensemble des états et déclarations communiqués aux établissements externes (BAM, Office des Changes, GPBM, CCG, Ministère des Finances...) ;
- ✔ Être l'interlocuteur unique vis-à-vis de ces instances en matière de reporting réglementaire ;
- ✔ Veiller à l'amélioration de la qualité des données clientèle de la banque.

d. Contrôle externe

Le contrôle externe est assuré par les acteurs suivants :

Commissaires aux comptes	Commissaire de l'État	Bank Al Maghreb	Comité d'audit (émanation du Conseil de surveillance)
<p>Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.</p> <p>Les Commissaires aux Comptes sont nommées par l'AGO des actionnaires pour trois exercices.</p>	<p>Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture.</p> <p>Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelables une seule fois.</p>	<p>La circulaire N°4/W/2014 relative au Contrôle Interne précise les modalités et les règles minimales que les établissements bancaires doivent observer.</p>	<p>Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de surveillance.</p> <p>Il est présidé par un représentant du Groupe CDG, coopté par le Conseil de Surveillance.</p>

Source : CAM

VI.4. Moyens informatiques du CAM

En vue de permettre au Crédit Agricole du Maroc de mettre en application son plan de développement, une refonte globale du système d'information appelée « Phœnix » a été initiée. Le schéma directeur du système d'information retenu est basé sur une approche modulaire au lieu d'un « global banking » (mise en place longue et compliquée) et se présente comme suit :

PROGRAMME PHOENIX		
Système Comptable	Système Engagements et Recouvrement	Système Agence
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périmètre : E-business Financial (Oracle) pour la comptabilité générale, analytique et budgétaire ▪ Règle Du Jeu comme interpréteur comptable <p>Bénéfices attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitation du respect de la réglementation BAM (sécurité et exactitude des traitements) ▪ Renforcement du contrôle interne 	<p>Périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ EVOLAN progiciel de gestion des crédits et du recouvrement au niveau du réseau et du siège <p>Bénéfices attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une gestion optimisée des processus internes d'octroi de crédit (suivi des risques notamment) et en phase avec la réglementation ▪ Une industrialisation de la gestion et du traitement du recouvrement et du contentieux ▪ Un meilleur contrôle des garanties 	<p>Périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une solution de gestion des opérations réalisées au niveau de l'agence <p>Bénéfices attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du contrôle interne ▪ Une meilleure gestion des référentiels ▪ Amélioration de la productivité des équipes agences par l'automatisation des opérations ▪ Optimisation des traitements bancaires

La refonte du système d'information (SI) du CAM s'est basée principalement sur la combinaison d'acquisitions de progiciels (destinés à certains métiers) et de développements spécifiques qui répondent aux impératifs suivants :

- ✔ Système Centralisé ;
- ✔ Système Opérateur AX (il s'agit d'un système d'exploitation) ;
- ✔ Base de donnée de type Oracle ;
- ✔ Langage de développement J2EE (système basé sur le langage JAVA).

Les grands axes du plan de refonte stratégique du SI sont les suivants :

- ✔ L'amélioration de l'organisation et des process par la dotation d'outils de gestion adaptés et par le renforcement du contrôle interne ;
- ✔ L'amélioration de la qualité des services et de gestion des dossiers de clientèle ; et
- ✔ L'optimisation des frais généraux et des ressources humaines.

La mise en place des modules de gestion des Engagements a été finalisée en 2009.

De son côté, l'automatisation des Opérations Bancaires a été diligentée en deux phases :

- ✔ Automatisation des échelles d'intérêts, de la gestion des conditions dérogatoires (fusion des comptes, calcul rétroactif, etc.), de la centralisation des commissions et du traitement des pensions ; et
- ✔ Mise en place d'un système d'information des Opérations Bancaires qui couvre toutes les opérations bancaires tout en assurant leur fiabilité et la sécurité de l'information et un correct déversement en production.

Ainsi, en 2011, le CAM a mis en place le Système d'Information des Opérations Bancaires (SIOB), couvrant l'essentiel des opérations au niveau des points de vente, en plus de certains processus métier transverses allant des points de vente au Back-office métier. Ce système est basée essentiellement sur :

- ✔ Une architecture centralisée, unique et fiable ;
- ✔ Une fluidité d'échange entre le Réseau et le Back-office permettant l'accès direct aux données centrales ;
- ✔ Une maîtrise totale de l'outil du fait de son développement en interne.

Cette solution centralisée a pour objectifs majeurs d'assurer l'intégrité des données, la traçabilité, la sécurité de gestion, et de dégager du temps aux utilisateurs pour effectuer des tâches à valeur ajoutée en automatisant certains traitements.

Le SIOB est par ailleurs interfacé avec les principales applications métier de la banque et représente ainsi le socle de son Système d'Information.

Enfin, en 2009, l'outil de gestion de ressources humaines « HR –ACCES » a été déployé et porte notamment les fonctionnalités suivantes (gestion de la paie, gestion administrative du personnel de la banque, gestion des affaires sociales, gestion de la carrière et évaluation des compétences).

Dans le cadre de l'optimisation du système administratif et comptable, CAM a entrepris la mécanisation des processus de comptabilité (générale, analytique, budgétaire) et des achats et approvisionnement (achats, contrats et marchés, approvisionnements, budgets, stocks et inventaires des magasins, factures, règlements et comptabilité fournisseurs, comptabilité fournisseurs, référencement des fournisseurs).

VI.5. Politique de régionalisation du CAM

L'Etat Marocain a lancé un programme de régionalisation avancée s'inscrivant clairement dans le cadre d'un Etat démocratique décentralisé.

Ce découpage régional a fixé le nombre des régions à 12 au lieu de 16, soit une réduction de 25%. Cette nouvelle configuration régionale a été faite selon certains critères basés entre autre sur les principes d'efficience, d'homogénéité, de proportionnalité et d'équilibre, mais aussi d'accessibilité et de proximité.

Dans cette logique, la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR) a suggéré les régions suivantes :

- ✓ Tanger-Tétouan,
- ✓ Oriental et Rif,
- ✓ Fès-Meknès,
- ✓ Rabat-Salé-Kénitra,
- ✓ Béni Mellal-Khénifra,
- ✓ Casablanca-Settat,
- ✓ Marrakech-Safi,
- ✓ Drâa-Tafilalet,
- ✓ Souss-Massa,
- ✓ Guelmim-Oued Noun,
- ✓ Laâyoune-Saguia al Hamra,
- ✓ Ed-Dakhla-OuededDahab.

Suivant le même schéma de découpage régional fixé par l'Etat Marocain, et fort de son ancrage au niveau régional, le Groupe Crédit Agricole du Maroc projette de lancer un processus de décentralisation visant à développer une politique de soutien à l'économie régionale.

Dans ce sens, le GCAM a entamé début 2016 une vaste réflexion sur le nouveau déploiement de ses structures régionales. Il s'agira une adaptation optimale aux spécificités de chaque région et une contribution effective au développement socio-économique du monde rural.

Ce découpage va entraîner une mutation interne au CAM en créant les équivalents d'un siège mais à une échelle plus réduite.

A partir de fin 2016, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc a enclenché le processus de nomination des directeurs à la tête des structures CAM REGION afin d'accroître l'autonomie décisionnelle et opérationnelle au niveau desdites structures.

Durant l'exercice 2017, le Crédit Agricole du Maroc, en collaboration avec ses cabinets de conseil, a procédé à l'élaboration d'une première ébauche des business plan de chacune des CAM région.

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE

I- Analyse du Compte des Produits et Charges (comptes sociaux)

Le compte de produits et charges du Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 282	9 999	-50,70%	6 527	-34,72%	2 166	8 190	>100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 189 082	3 809 978	-9,05%	4 160 294	9,19%	1 981 854	2 224 461	12,24%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	274 076	206 411	-24,69%	49 478	-76,03%	21 930	28 307	29,08%
Produits sur titres de propriété	9 873	23 407	>100%	31 308	33,76%	30 025	35 533	18,34%
Commissions sur prestations de service	350 306	379 922	8,45%	403 184	6,12%	203 914	220 451	8,11%
Autres produits bancaires	246 661	902 006	>100%	972 806	7,85%	489 692	222 985	-54,46%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 090 281	5 331 723	4,74%	5 623 598	5,47%	2 729 581	2 739 928	0,38%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	259 772	235 669	-9,28%	274 434	16,45%	125 587	159 993	27,40%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 360 035	1 168 081	-14,11%	952 510	-18,46%	422 547	429 060	1,54%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	215 933	187 882	-12,99%	234 814	24,98%	108 975	107 500	-1,35%
Autres charges bancaires	188 369	290 330	54,13%	615 993	>100%	361 135	371 218	2,79%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 024 109	1 881 963	-7,02%	2 077 751	10,40%	1 018 244	1 067 770	4,86%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 066 172	3 449 760	12,51%	3 545 846	2,79%	1 711 337	1 672 158	-2,29%
Produits d'exploitation non bancaire	227 051	4 481	-98,03%	124 795	>100%	864	84 962	>100%
Charges d'exploitation non bancaire	52 253	74 408	42,40%	71 160	-4,36%	17 246	56 188	>100%
Charges de personnel	975 631	1 027 733	5,34%	1 045 513	1,73%	491 549	493 188	0,33%
Impôts et taxes	30 616	31 043	1,39%	29 000	-6,58%	13 913	15 958	14,70%
Charges externes	389 868	428 213	9,84%	449 475	4,97%	233 177	243 374	4,37%
Autres charges générales d'exploitation	51 138	45 712	-10,61%	57 811	26,47%	22 422	25 541	13,91%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	176 844	177 846	0,57%	190 402	7,06%	94 001	96 193	2,33%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 624 096	1 710 547	5,32%	1 772 202	3,60%	855 061	874 254	2,24%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1 089 607	1 276 667	17,17%	956 291	-25,09%	470 030	430 733	-8,36%
Pertes sur créances irrécouvrables	275 846	1 149 305	>100%	867 776	-24,50%	421 131	514 679	22,21%
Autres dotations aux provisions	450 400	121 000	-73,14%	948 092	>100%	102 217	79 975	-21,76%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 815 853	2 546 971	40,26%	2 772 159	8,84%	993 377	1 025 387	3,22%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	496 610	1 106 827	>100%	820 971	-25,83%	416 454	197 715	-52,52%
Récupérations sur créances amorties	73 695	31 972	-56,62%	87 857	>100%	50 605	209 831	>100%
Autres reprises de provisions	189 247	360 224	90,35%	623 219	73,01%	48 748	113 814	>100%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	759 551	1 499 023	97,36%	1 532 047	2,20%	515 806	521 360	1,08%
RESULTAT COURANT	560 572	621 338	10,84%	587 167	-5,50%	362 322	322 650	-10,95%
Produits non courants	19 923	24 305	22,00%	36 036	48,26%	15 342	614	-96,00%
Charges non courantes	163 928	166 302	1,45%	166 105	-0,12%	73 902	82 485	11,61%
RESULTAT AVANT IMPOTS	416 568	479 342	15,07%	457 098	-4,64%	303 763	240 780	-20,73%
Impôts sur les résultats	80 380	171 321	>100%	106 081	-38,08%	107 422	13 700	-87,25%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	336 188	308 021	-8,38%	351 016	13,96%	196 341	227 080	15,66%

Source : CAM

1.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Sur la période considérée, les produits d'exploitation bancaires du CAM se présentent comme suit:

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	20 282	9 999	-50,70%	6 527	-34,72%	2 166	8 190	>100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 189 082	3 809 978	-9,05%	4 160 294	9,19%	1 981 854	2 224 461	12,24%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	274 076	206 411	-24,69%	49 478	-76,03%	21 930	28 307	29,08%
Produits sur titres de propriété	9 873	23 407	>100%	31 308	33,76%	30 025	35 533	18,34%
Commissions sur prestations de service	350 306	379 922	8,45%	403 184	6,12%	203 914	220 451	8,11%
Autres produits bancaires	246 661	902 006	>100%	972 806	7,85%	489 692	222 985	-54,46%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 090 281	5 331 723	4,74%	5 623 598	5,47%	2 729 581	2 739 928	0,38%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont composés majoritairement des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

En 2016, ladite rubrique est en progression de 4,74% pour atteindre 5 332 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de plus de 100% du poste « Autres produits bancaires ».

A fin Décembre 2017, les produits d'exploitation bancaire sont en hausse et s'affichent à 5 624 MDH, soit une progression de 5,47% par rapport à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2016, on constate une augmentation du poste commissions sur prestations de service (+8,45%), s'affichant ainsi à 380 MDH.

A fin décembre 2017, ledit poste connaît une nouvelle progression 6,12% passant ainsi à 403 MDH suite notamment à l'augmentation du nombre de clients et du taux d'équipement de la clientèle en cartes bancaires.

A fin Décembre 2016, on constate une baisse de 24,69% du poste « Intérêts et produits assimilés sur titres de créance ».

Au terme de l'exercice 2017, on constate une nouvelle baisse dudit poste (-76,03%) avec un montant qui s'affiche à 49 MDH. Les baisses constatées durant les deux exercices en question est due à un recul des intérêts sur titres d'investissement suite au reclassement desdits titres en titres de placement et titres de transaction au cours de second semestre 2016.

Les produits sur titres de propriété correspondent aux revenus des titres de participations, soit les dividendes versés par les participations détenues par le CAM. Ce poste est en hausse de plus de 100% au terme de l'exercice 2016 avec un montant de 23 MDH. A fin Décembre 2017, la rubrique est en hausse de 33,76% avec un montant qui s'affiche à 31 MDH.

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

Au terme de l'exercice 2016, le poste autres produits bancaires est en progression de plus de 100% suite à la réalisation d'une plus-value de cession sur titres de placement de 640 MDH.

A fin 2017, ladite rubrique est en hausse de 7,85%, s'affichant ainsi à 973 MDH. Cette variation est liée principalement à la hausse :

- Des gains sur titres OPCVM qui passent de 39 MDH en 2016 à 324 MDH à fin 2017 ;
- Des gains sur titres de propriété qui passent de 105 MDH en 2016 MDH à 337 MDH à fin 2017, correspondant aux bénéfice dégagé suite à la vente d'actions figurant sur le portefeuille de transaction du CAM.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les produits d'exploitation bancaire sont en progression de 0,38% pour atteindre 2,74 Mrds Dhs, contre 2,73 Mrds Dhs à fin Juin 2017. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 242 MDH du poste « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle », absorbée par une baisse de 54,46% des autres produits bancaires (-267 MDH).

Les commissions sur prestations de service augmentent de 8,11% passant ainsi de 204 MDH à 220 MDH suite notamment à l'augmentation du nombre de clients et du taux d'équipement de la clientèle en cartes bancaires.

Les intérêts et produits assimilés sur titres de créance sont en hausse de 29,08%. Cette évolution est principalement due à hausse des intérêt sur BDT et valeurs assimilées (4 MDH) suite à l'augmentation de l'encours du portefeuille de BDT de placement.

Les autres produits bancaires sont en baisse de 54,46% suite à la baisse des gains sur titres de propriété de 212 MDH (-97%) due à la baisse de l'encours du portefeuille de transaction du CAM (actions et OPCVM).

I.2.Charges d'Exploitation Bancaire

L'évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM se présente comme suit :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	259 772	235 669	-9,28%	274 434	16,45%	125 587	159 993	27,40%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 360 035	1 168 081	-14,11%	952 510	-18,46%	422 547	429 060	1,54%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	215 933	187 882	-12,99%	234 814	24,98%	108 975	107 500	-1,35%
Autres charges bancaires ³²	188 369	290 330	54,13%	615 993	>100%	361 135	371 218	2,79%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 024 109	1 881 963	-7,02%	2 077 751	10,40%	1 018 244	1 067 770	4,86%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

A fin Décembre 2016, on constate une baisse des charges d'exploitation bancaire (-7,02%) avec un montant qui ressort à 1 882 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, ledit poste enregistre une hausse de 10,40%, en passant à 2 078 MDH.

Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de plus de 100% des autres charges bancaires.

Au terme de l'exercice 2016, on constate une baisse du poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » qui s'affiche à 1 168 MDH, soit un recul de 14,11%.

En 2017, ladite rubrique a enregistré une nouvelle baisse (-18,46%) passant à 953 MDH. L'évolution constatée lors de la période analysée revient à une baisse des intérêts sur comptes à terme qui s'explique par le désir de la banque de diminuer les taux accordés lors de la collecte des DAT et BDC.

Au terme de l'exercice 2016, le poste « Intérêts et charges assimilées sur les opérations avec les établissements de crédits » enregistre une baisse et s'établit à 236 MDH et ce suite à la baisse des charges relatives aux emprunts sur le marché monétaire initiés dans le cadre de la stratégie du CAM visant à améliorer la durée de ses ressources en ayant recours à des emprunts à moyen et long terme.

³² Y compris les commissions servies.

A fin 2017, ledit poste s'affiche à 274 MDH, en hausse de 16,45% suite à une variation de +29 MDH des Intérêts sur emprunts de trésorerie à terme et une augmentation de 15 MDH des charges sur emprunts subordonnés envers les établissements de crédit.

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » s'élèvent au 31 décembre 2017 à 235 MDH, contre 216 MDH en fin 2015. Ils correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011 ainsi que les différentes émissions obligataires subordonnées lancées depuis Novembre 2015.

Les « autres charges bancaires » correspondent essentiellement à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts et à des moins-values sur titres de placement.

Au terme de l'exercice 2016, ledit poste augmente de 54,13%, s'affichant ainsi à 290 MDH. Cette variation s'explique par la hausse :

- Des divers autres charges bancaires (+29 MDH) ;
- Des cotisations au fond de garantie des dépôts (+9 MDH) ;
- Des charges sur moyens de paiement (+9 MDH).

En 2017, ladite rubrique marque une hausse de plus de 100% s'affichant ainsi à 616 MDH. Cette variation s'explique par la hausse :

- Des pertes sur titres OPCVM qui passent de 12 MDH en 2016 à 147 MDH à fin 2017 ;
- Des pertes sur titres de propriété qui passent de 46 MDH en 2016 à 174 MDH à fin 2017.

Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les charges d'exploitation bancaire connaissent une hausse de 4,86%, en passant de 1 018 MDH au 30/06/2017 à 1 068 MDH suite aux évolutions suivantes :

- L'augmentation du poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » (+34 MDH) suite à une hausse de plus de 100% des intérêts sur emprunts financiers ;
- L'augmentation des autres charges bancaires (+2,79%) principalement due à la hausse des pertes sur opérations de change –virement- (>100%) ;
- L'augmentation du poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » (+7 MDH) notamment suite à une hausse de 26% des intérêts sur bons de caisse et de 9% des intérêts sur comptes sur carnet ;
- La baisse du poste « Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » (-1,35%).

I.3. Produit Net Bancaire

L'évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM se présente comme suit :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	4 483 441	4 026 388	-10,19%	4 216 299	4,72%	2 005 950	2 260 958	12,71%
- intérêts et charges assimilées	1 835 740	1 591 633	-13,30%	1 461 758	-8,16%	657 109	696 552	6,00%
MARGE D'INTERETS	2 647 701	2 434 755	-8,04%	2 754 541	13,13%	1 348 841	1 564 406	15,98%
+ Produits sur immo. en crédit-bail et en location								
- Charges sur immo. en crédit-bail et en location								
Résultat des opérations de crédit-bail et de location								
+ Commissions perçues	350 306	379 922	8,45%	403 184	6,12%	203 914	220 451	8,11%
- Commissions servies	910	13 121	>100%	9 356	-28,70%	4 480	3 387	-24,41%
Marge sur commissions	349 396	366 801	4,98%	393 828	7,37%	199 434	217 065	8,84%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-296	85 018	NS	337 980	>100%	141 369	148	-99,90%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	130 232	635 489	>100%	-11 851	->100%	22 443	-20 580	<-100%
+/- Résultats des opérations de change	47 447	62 657	32,06%	51 855	-17,24%	36 209	-20 111	<-100%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés								
Résultat des opérations de marché	177 383	783 164	>100%	377 985	-51,74%	200 021	-40 544	<-100%
+ Divers autres produits bancaires	9 873	24 978	>100%	194 317	>100%	53 053	35 533	-33,02%
- Diverses autres charges bancaires	118 182	159 938	35,33%	174 824	9,31%	90 012	104 302	15,88%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 066 172	3 449 760	12,51%	3 545 846	2,79%	1 711 337	1 672 158	-2,29%

Source : CAM

En s'établissant à 3 546 MDH, le produit net bancaire de la banque s'est inscrit en amélioration sur la période 2015-2017, enregistrant ainsi une progression annuelle moyenne de 7,65%.

a. Marge d'Intérêt

La marge d'intérêt du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 483 441	4 026 388	-10,19%	4 216 299	4,72%	2 005 950	2 260 958	12,71%
Intérêts et charges assimilées	1 835 740	1 591 633	-13,30%	1 461 758	-8,16%	657 109	696 552	6,00%
Marge d'intérêt	2 647 701	2 434 755	-8,04%	2 754 541	13,13%	1 348 841	1 564 406	15,98%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

A fin Décembre 2016, la marge d'intérêt enregistre une baisse de 8,04% s'affichant ainsi à 2 435 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par l'assainissement effectué au niveau des comptes débiteurs (baisse du taux d'intérêt appliqué aux comptes débiteurs).

Au terme de l'exercice 2017, ladite rubrique enregistre une hausse (+13,13%) passant à 2 755 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par le développement de l'activité de crédit ainsi que par la baisse du montant et du taux de rémunération des dépôts à terme.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

La marge d'intérêt enregistre une hausse entre Juin 2017 et Juin 2018 passant de 1 349 MDH à 1 564 MDH (+15,98%). Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation de 12,71% des intérêts et produits assimilés :

- Intérêts sur crédits de trésorerie (+76 MDH) ;
- Intérêts sur comptes débiteurs de la clientèle (+46 MDH)
- Autres produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle (+123 MDH).

b. Marge sur commissions

La marge sur commission du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Commissions perçues	350 306	379 922	8,45%	403 184	6,12%	203 914	220 451	8,11%
Commissions servies	910	13 121	>100%	9 356	-28,70%	4 480	3 387	-24,41%
Marge sur commissions	349 396	366 801	4,98%	393 828	7,37%	199 434	217 065	8,84%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

La marge sur commissions s'est appréciée tout au long de la période étudiée, passant ainsi de 349 MDH en 2015 à 394 MDH au terme de l'exercice 2017.

L'appréciation de la marge sur commissions observée sur les trois dernières années est le fruit des efforts déployés par la banque en vue d'augmenter le taux d'équipement de la clientèle. Par ailleurs, Le projet ECLORE³³ a redynamisé l'activité commerciale de la banque notamment par la commercialisation des produits bancaires (bancassurance monétique...).

Ainsi, l'évolution des commissions sur prestations de services enregistrée entre 2015 et 2017, est essentiellement tirée par les commissions sur fonctionnement de compte qui passent de 122 MDH à 165 MDH.

Par ailleurs, on note également une progression globale des commissions servies qui passent de 1 MDH à 9 MDH, notamment suite à une augmentation des commissions sur achats et cessions de titres pour 8 MDH.

A noter cependant que ladite rubrique est en baisse (-4 MDH) entre 2016 et 2017 principalement suite à la baisse des charges sur moyens de paiement (-9 MDH).

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, la marge sur commissions s'est appréciée de 8,84% par rapport à fin Juin 2017 et s'affiche à 217 MDH contre 199 MDH à la même période de l'année précédente.

Il est à noter que les commissions perçues ont connu une hausse de plus de 8,11% suite à une progression:

- Des commissions sur fonctionnement de compte (+5 MDH) ;
- Des commissions et frais de dossiers de crédit (+4 MDH) ;
- Des commissions sur cartes bancaires (+3 MDH) ;
- Des commissions sur virements à l'étranger (+3 MDH).

c. Résultat des opérations de marché

Le Résultat des Opérations de Marché du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-296	85 018	NS	337 980	>100%	141 369	148	-99,90%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	130 232	635 489	>100%	-11 851	<-100%	22 443	-20 580	<-100%
+/- Résultats des opérations de change	47 447	62 657	32,06%	51 855	-17,24%	36 209	-20 111	<-100%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés								
Résultat des opérations de marché	177 383	783 164	>100%	377 985	-51,74%	200 021	-40 544	<-100%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

A fin Décembre 2016, le résultat sur opérations de marché enregistre une hausse de plus de 100% s'affichant ainsi à 783 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par une plus-value de cession de 640MDH des BDT investissement en faveur de MAROGEST.

³³ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque de détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

Au terme de l'exercice 2017, ladite rubrique enregistre une baisse (-51,74%) passant à 378 MDH. Ce résultat s'explique essentiellement par :

- ✚ La constatation d'une moins value de cession sur titres de placements (11 MDH) parallèlement à une plus value de 31 MDH ;
- ✚ La constitution d'une dotation aux provisions sur dépréciation (79 MDH) parallèlement à une reprise de 47 MDH .

✚ Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, le résultat sur opérations de marché enregistre une baisse de plus de 100% passant à -41 MDH.

d. Divers autres produits et charges bancaires

Les divers autres produits et charges bancaires du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
+ Divers autres produits bancaires	9 873	24 978	>100%	194 317	>100%	53 053	35 533	-33,02%
- Diverses autres charges bancaires	118 182	159 938	35,33%	174 824	9,31%	90 012	104 302	15,88%

Source : CAM

✚ Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Entre Décembre 2015 et Décembre 2017, les « divers autres produits bancaires » ont progressé de plus de 100% pour s'établir à 194 MDH. Ladite rubrique est essentiellement composée d'intérêts (140 MDH) et de dividendes (31 MDH).

Durant la même période, les diverses autres charges bancaires ont connu une progression globale de 48% en s'établissant à 175 MDH à fin 2017, date à laquelle les principaux éléments de ladite rubrique se présente comme suit :

- ✚ Cotisation fond de garantie : 119 MDH;
- ✚ Amortissement des commissions de gestion des crédits à la consommation par AWB : 27 MDH.

✚ Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les « divers autres produits bancaires » ont baissé de 33,02% pour s'établir à 36 MDH (dividendes).

A la même date, les diverses autres charges bancaires ont connu une progression de 15,88% en s'établissant à 104 MDH, principalement suite à une augmentation des charges sur billets de banque étrangers (+22%).

I.4. Charges Générales d'Exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Charges de personnel	975 631	1 027 733	5,34%	1 045 513	1,73%	491 549	493 188	0,33%
% du total	60,07%	60,08%		59,00%		57,49%	56,41%	
Impôts et taxes	30 616	31 043	1,39%	29 000	-6,58%	13 913	15 958	14,70%
% du total	1,89%	1,81%		1,64%		1,63%	1,83%	
Charges externes	389 868	428 213	9,84%	449 475	4,97%	233 177	243 374	4,37%
% du total	24,01%	25,03%		25,36%		27,27%	27,84%	
Autres charges générales d'exploitation	51 138	45 712	-10,61%	57 811	26,47%	22 422	25 541	13,91%
% du total	3,15%	2,67%		3,26%		2,62%	2,92%	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	176 844	177 846	0,57%	190 402	7,06%	94 001	96 193	2,33%
% du total	10,89%	10,40%		10,74%		10,99%	11,00%	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 624 096	1 710 547	5,32%	1 772 202	3,60%	855 061	874 254	2,24%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 066 172	3 449 760	12,51%	3 545 846	2,79%	1 711 337	1 672 158	-2,29%
Coefficient d'exploitation	52,97%	49,58%	-345 pbs	49,98%	+40 pbs	49,96%	52,28%	+32 pbs

Source : CAM

Sur la période 2015-2017, les charges générales d'exploitation ont connu un TCAM de 7,54%. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

a. Charges de personnel

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au terme de l'exercice 2016, les charges de personnel augmentent de 5,34%. Cela s'explique par une vague d'augmentations et de promotions du personnel, ce qui s'est traduit par l'appréciation du poste « primes et gratifications » de près de 67 MDH.

A fin 2017, les charges du personnel évoluent de + 1,73% atteignant ainsi 1 046 MDH (une hausse moins importante qu'en 2015), ce qui témoigne de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

A fin Juin 2018, les charges du personnel évoluent de + 0,33% atteignant ainsi 493 MDH. Cela s'explique essentiellement par une augmentation des avantages accordées au personnel, ce qui s'est traduit par l'appréciation du poste « autres rémunérations du personnel³⁴ » de 3 MDH.

b. Impôts et taxes

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au titre de l'exercice 2016, la rubrique impôts et taxes s'affiche à 31 MDH, en progression de 1,39% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à l'ouverture de nouvelles agences CAM au cours de l'exercice en question.

Au terme de l'exercice 2017, ce poste, représentant 1,64% du total des charges générales d'exploitation, a baissé de 6,58%.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Ce poste, représentant 1,33% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 14,70% entre juin 2018 et juin 2017, s'établissant à 16 MDH contre 14 MDH à fin juin 2017.

³⁴ Le poste autres rémunérations du personnel est composé des indemnités de : responsabilité, caisse, représentation, familiales, scolaires, achoura, décès, mutation et compensation de congés.

c. Charges externes**📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017**

A fin Décembre 2016, le poste « charges externes » ressort à 428 MDH, soit une progression de 9,84% par rapport à l'exercice précédent. Les principales composantes de ce poste sont :

- 📈 Les loyers de location simple pour 96 MDh (soit 22% du total des charges externes) ;
- 📈 Les frais d'entretien et de réparation pour 83 MDH (soit 19% du total des charges externes).

Au terme de l'exercice 2017, les charges externes enregistrent une progression de 4,97%, s'affichant ainsi à 449 MDH dont une progression :

- 📈 Des frais d'actes et de contentieux s'affichant à 23 MDH (+5,3 MDH) ;
- 📈 Loyers de location simple à 100 MDH (+4,7 MDH) ;
- 📈 Publicité publications & relations publiques à 31 MDH (+3,5 MDH) ;

Par ailleurs, ledit poste est principalement composé (exercice 2017) :

- 📈 Des loyers de location simple s'affichant à 100 MDH (22% du montant de la rubrique) ;
- 📈 Des frais d'entretien et de réparation s'affichant à 85 MDH (19% du poste) ;

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les charges externes enregistrent une progression de 4,37%, s'affichant ainsi à 243 MDH, dont une progression de 4,5 MDH des loyers de location simple et 3 MDH des frais d'entretien et de réparation.

d. Autres charges générales d'exploitation**📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017**

Ce poste, représentant 3% du total des charges générales d'exploitation, a baissé de 10,61% entre 2015 et 2016, s'établissant à 46 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, le poste en question ressort à 58 MDH, en hausse de 26,47% comparativement à l'exercice précédent.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Ce poste, représentant 2,92% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 13,91% entre juin 2017 et juin 2018, s'établissant à 25,5 MDH. Cette variation est principalement due à une progression de 3 MDH des autres charges réparties sur plusieurs exercices.

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles**📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017**

A fin 2016, la rubrique les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ressort à 178 MDH, marquant ainsi une très légère hausse de 0,57% comparativement à fin décembre 2015.

Au terme de l'exercice 2017, ladite rubrique a marqué une augmentation de 7,06%, s'établissant à 190 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Entre juin 2017 et juin 2018, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles augmentent de 2,33% à 96 MDH suite à une hausse de 3 MDH des Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles d'exploitation.

f. Coefficient d'exploitation :

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

A fin décembre 2016, le coefficient d'exploitation ressort à 49,58%. Cette évolution s'explique par une importante augmentation du PNB conjuguée à une maîtrise des charges générales d'exploitation

Au terme de l'exercice 2017, le coefficient d'exploitation du CAM s'inscrit dans la moyenne des 8 principales banques du secteur et s'affiche à 49,98%, soit une progression de 40 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à la hausse des charges externes.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

A fin juin 2018, le coefficient d'exploitation ressort 52,28% contre 49,96% en juin 2017 (+32 pbs). Cette évolution s'explique par une baisse du PNB (-2,29%) et une hausse des charges générales d'exploitation (+2,24%).

I.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

L'évolution de résultat brut d'exploitation se présente comme suit :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 066 172	3 449 760	12,51%	3 545 846	2,79%	1 711 337	1 672 158	-2,29%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	19 323	-2 525	<-100%	-1 059	-58,05%	-909	-78 740	<-100%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 624 096	1 710 547	5,32%	1 772 202	3,60%	855 061	874 254	2,24%
Produits d'exploitation non bancaire	227 051	4 481	-98,03%	124 795	>100%	864	84 962	>100%
Charges d'exploitation non bancaire	52 253	74 408	42,40%	71 160	-4,36%	17 246	56 188	>100%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 633 972	1 666 762	2,01%	1 826 220	9,57%	838 985	775 442	-7,57%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au terme de l'exercice 2016, le RBE enregistre une hausse de 2,01% et ressort à 1 667 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une importante augmentation du PNB (+12,51%) permettant de palier à l'effet de :

- 📈 L'augmentation des charges d'exploitation non bancaires (+42,40%) ;
- 📈 La baisse des produits d'exploitation non bancaires (-98,01%) ;
- 📈 Le recul du résultat des opérations sur immobilisations financières qui passe de 19 MDH en 2015 à -3 MDH en 2016 s'expliquant principalement par une variation de -14 MDH des reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation.

Par ailleurs, il est à noter que durant l'exercice 2015, la plus value réalisée lors de l'opération de titrisation d'actifs immobiliers du CAM (227 MDH) a servi à réaliser un provisionnement supplémentaire en prévision de la constatation des créances en souffrance de la SAMIR en 2016.

A fin décembre 2017, le RBE ressort à 1 826 MDH soit une progression de 9,57%. Cette évolution est principalement due à :

- 📈 l'augmentation du PNB (+2,79%) ;
- 📈 Une forte progression des produits d'exploitation non bancaires qui passent de 0,4 MDH à 125 MDH suite à la réalisation d'une plus value de cession sur immobilisations corporelles reçues en datations en paiement.

Par ailleurs, on note que les charges d'exploitation non bancaires sont en baisse de 4,36% entre 2016 et 2017, s'affichant ainsi à 71 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

A fin Juin 2018, le RBE ressort à 775 MDH soit une baisse de 7,57%. Cette évolution est due à l'effet conjugué de la baisse du PNB (-2,29%) et de la hausse des charges générales d'exploitation (+2,24%).

I.6. Dotations aux provisions nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

L'évolution des dotations aux provisions se présente comme suit :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 089 607	1 276 667	17,17%	956 291	-25,09%	470 030	430 733	-8,36%
Autres dotations aux provisions	450 400	121 000	-73,14%	948 092	>100%	102 217	79 975	-21,76%
Dotations aux provisions	1 540 007	1 397 666	-9,24%	1 904 383	36,25%	572 247	510 708	-10,75%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	496 610	1 106 827	>100%	820 971	-25,83%	416 454	197 715	-52,52%
Autres reprises de provisions	189 247	360 224	90,35%	623 219	73,01%	48 748	113 814	>100%
Reprises de provisions	685 856	1 467 051	>100%	1 444 190	-1,56%	465 201	311 529	-33,03%
Dotation aux provisions nettes de reprises	854 151	-69 384	<-100%	460 193	NA	107 045	199 178	86,07%
Pertes sur créances irrécouvrables	275 846	1 149 305	>100%	867 776	-24,50%	421 131	514 679	22,21%
Récupérations sur créances amorties	73 695	31 972	-56,62%	87 857	>100%	50 605	209 831	>100%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	202 152	1 117 333	>100%	779 920	-30,20%	370 526	304 848	-17,73%

Source : CAM

a. Dotations aux provisions

L'article 22 de la circulaire de Bank AL Maghrib n°19, précise que les garanties réelles reçues en couverture des créances en souffrance antérieures à 2002 ne doivent plus être prises en considération pour le calcul des provisions à compter de la fin de l'exercice 2007. Cette dernière disposition, qui a été rajoutée à la circulaire n°19 en décembre 2002, visait à inciter les établissements de crédits à radier de leur bilan, les créances improductives, très anciennes et à permettre une meilleure lisibilité de leur situation financière.

Pour le CAM, l'application stricte des dispositions de l'article 22 se serait traduite par un effort supplémentaire de provisionnement à fin 2007 de l'ordre de 1 192 MDH. Aussi, après accord de BAM, il a été décidé d'étaler cette provision sur une période de 4 ans (2008 à 2011).

Les dotations aux provisions sont constituées majoritairement par les provisions pour créances et engagements par signature en souffrance.

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

A fin 2016, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 1 277 MDH, soit une croissance de 17,17% due à un provisionnement supplémentaire des comptes de certains clients principalement des secteurs de l'agriculture et de l'immobilier.

A fin Décembre 2017, ladite rubrique ressort à 956 MDH, soit une baisse de 25,09% par rapport à l'année 2016.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

A fin juin 2018, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 431 MDH, soit un recul de 8,36% principalement due à une baisse de 29 MDH des Dotations aux provisions pour créances en souffrance de la clientèle.

Autres dotations aux provisions

🌿 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

En 2016, le poste « autres dotations aux provisions » a connu une baisse de 73,14% et s'affiche à 121 MDH, suite à une reprise de provision dans le but de constituer une nouvelle Dotation aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance. Cette opération s'explique par les directives données par BAM relatives au provisionnement des créances de la SAMIR : provisionnement de 50% du total des créances sur chacun des exercices 2015 et 2016.

A fin Décembre 2017, ledit poste ressort à 948 MDH, soit une augmentation de plus de 100% et qui s'explique par un effort de provisionnement supplémentaire en couverture des risques généraux de la banque.

Les principaux éléments constitutifs de ladite rubrique se présentent comme suit :

- 🌿 Déclassés assainissements : 358 MDH ;
- 🌿 Compléments de provisions : 458 MDH ;
- 🌿 Besoins pour décote : 128 MDH.

🌿 Revue analytique Juin 2018/2017

A fin juin 2018, les autres dotations aux provisions ressortent à 80 MDH, soit un recul de 21,76%. Les principales variations dudit poste se présentent comme suit :

- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations (+64 MDH) ;
- Dotations aux provisions pour risque généraux (-61 MDH) ;
- Dotations pour risques & charges (-22 MDH).

b. Reprises de provisions

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance

🌿 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

En 2016, les reprises de provisions ont augmenté de plus de 100%, suite à la hausse des reprises de provisions pour radiations³⁵ comptables de 627 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'établissent à 821 MDH, en baisse de 25,83% par rapport à 2016 suite à une opération d'assainissement des créances.

🌿 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les reprises de provisions ont baissé de 52,52%, suite à une baisse de 70 MDH des Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de la clientèle (-26%).

³⁵ Radiation comptable : Opération de nature comptable qui consiste à rayer du bilan le solde d'un compte.

Autres reprises de provisions**📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017**

Au terme de l'exercice 2016, le poste « autres reprises de provision » affiche une hausse de 90,35% suite à la reprise d'une PRG de 331 MDH.

A fin décembre 2017, ladite rubrique est en progression de 73,01% en s'établissant à 623 MDH suite à la constatation des reprises suivantes :

- 📈 Reprises sur déclassements et assainissements : 399 MDH ;
- 📈 Reprises sur radiations : 422 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les autres reprises de provisions ont augmenté de plus de 100% à 114 MDH, principalement due à une augmentation de 54 MDH (>100%) des Reprises de provisions pour risques généraux.

c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables**📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017**

Au terme de l'exercice 2016, le poste les pertes nettes sur créances irrécouvrables ressort à 1 117 MDH³⁶, affichant une augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent s'expliquant par une hausse de plus de 100% des pertes sur créances irrécouvrables à 1 149 MDH et la baisse des récupérations sur créances amorties (-56,62%) à 32 MDH.

En 2017, ledit poste s'affiche à 780 MDH, en baisse de 30,20% par rapport à 2016. Cette évolution est principalement due à la baisse des pertes sur radiations des créances.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

A fin Juin 2018, les pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affichent à 305 MDH, soit une baisse de 17,73% par rapport à fin juin 2017 où elle s'affichaient à 371 MDH.

³⁶ La variation de l'encours dudit poste est principalement liée à l'augmentation des radiations comptables (627 MDH) et à la poursuite de l'assainissement des comptes de la banque.

I.7. Résultat Net

Le résultat net du CAM a évolué comme suit sur la période considérée :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
RESULTAT COURANT	560 572	621 338	10,84%	587 167	-5,50%	362 322	322 650	-10,95%
Produits non courants	19 923	24 305	22,00%	36 036	48,26%	15 342	614	-96,00%
Charges non courantes	163 928	166 302	1,45%	166 105	-0,12%	73 902	82 485	11,61%
RESULTAT NON COURANT	-144 004	-141 997	1,39%	-130 070	8,40%	-58 560	-81 871	-39,81%
RESULTAT AVANT IMPOTS	416 568	479 342	15,07%	457 098	-4,64%	303 763	240 780	-20,73%
Impôts sur les résultats	80 380	171 321	>100%	106 081	-38,08%	107 422	13 700	-87,25%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	336 188	308 021	-8,38%	351 016	13,96%	196 341	227 080	15,66%

Source : CAM

a. Résultat courant

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

En 2016, le résultat courant marque une hausse de 10,84% en s'affichant à 621 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, le résultat courant marque une baisse de 5,50% en s'affichant à 587 MDH.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, le résultat courant marque baisse de 10,95% en s'affichant à 323 MDH.

b. Résultat non courant

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

En 2016, le résultat non courant du CAM est en amélioration et ressort à - 142 MDH. Cette variation s'explique essentiellement par:

- 📈 Une hausse des charges non courantes pour un montant de 2 MDH principalement due à une progression des indemnités de départ ;
- 📈 Une progression de l'ordre de 4 MDH des produits non courants.

Au terme de l'exercice 2017, le résultat non courant continue de s'améliorer et ressort à - 130 MDH, suite à une progression de 48,26% des produits non courants (reprises d'amortissements de 35 MDh contre 22 MDh en 2016) et une stabilisation des charges non courantes.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, le résultat non courant du CAM ressort à - 82 MDH contre -59 MDH à fin juin 2017. Cette évolution est due à une progression des charges non courantes (+9 MDH) et à une baisse des produits non courants (-15 MDH).

c. Résultat Net

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

A fin Décembre 2016, le résultat net ressort à 308 MDH, soit un recul de 8,38% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à une augmentation de plus de 100% de l'impôt sur les résultats qui s'affiche à 171 MDh contre 80 MDh pour l'exercice précédent suite à la déduction de la plus value réalisée (227 MDH) de la base imposable lors de l'opération de titrisation réalisée durant l'exercice 2015.

Au terme de l'exercice 2017, le résultat net ressort à 351 MDH, soit une hausse de 13,96% par rapport à l'exercice précédent.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, le résultat net du Crédit Agricole du Maroc ressort à 227 MDH contre 196 MDH à fin Juin 2017, soit une progression de 15,66%. Cette variation s'explique principalement par la baisse de l'impôt sur les bénéfices (-87,25%) suite à la hausse des éléments non imposables liés à des récupérations sur créances.

II- Analyse du bilan

ACTIF (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	2 355 323	2 013 090	-14,53%	2 708 028	34,52%	3 292 970	21,60%
Poids en % du total	2,70%	2,27%		2,84%		3,39%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 123 017	509 632	-75,99%	972 476	90,82%	769 300	-20,89%
Poids en % du total	2,44%	0,57%		1,02%		0,79%	
. A vue	165 380	492 694	>100%	953 720	93,57%	761 326	-20,17%
. A terme	1 957 637	16 938	-99,13%	18 756	10,73%	7 974	-57,49%
Créances sur la clientèle	62 532 632	65 503 226	4,75%	68 826 909	5,07%	68 567 854	-0,38%
Poids en % du total	71,77%	73,72%		72,21%		70,60%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	22 895 889	23 949 464	4,60%	27 353 475	14,21%	29 720 374	8,65%
. Crédits à l'équipement	17 336 598	18 393 711	6,10%	18 543 329	0,81%	18 705 597	0,88%
. Crédits immobiliers	15 810 017	15 196 640	-3,88%	15 583 867	2,55%	15 501 145	-0,53%
. Autres crédits	6 490 127	7 963 411	22,70%	7 346 239	-7,75%	4 640 738	-36,83%
Titres de transaction et de placement	7 013 526	12 976 826	85,03%	13 200 728	1,73%	13 723 333	3,96%
Poids en % du total	8,05%	14,60%		13,85%		14,13%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 170 013	1 008 955	-13,77%	2 653 599	>100%	5 600 910	>100%
. Autres titres de créance	202 444	314 185	55,20%	681 535	>100%	552 152	-18,98%
. Titres de propriété	5 641 068	11 653 686	>100%	9 865 594	-15,34%	7 570 271	-23,27%
Autres actifs	3 944 192	3 338 867	-15,35%	2 979 467	-10,76%	3 173 026	6,50%
Poids en % du total	4,53%	3,76%		3,13%	-16,86%	3,27%	
Titres d'investissement	6 322 573	-	-100%	-	-	-	-
Poids en % du total	7,26%	-		-		-	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 322 573	-	-100%	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	375 957	414 924	10,36%	589 499	42,07%	841 263	42,71%
Poids en % du total	0,43%	0,47%		0,62%	31,60%	0,87%	
Créances subordonnées	1 400	1 400	-	1 400	-	1 400	-
Poids en % du total	0,00%	0,00%		0,00%		0,00%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total	-	-		-		-	
Immobilisations incorporelles	373 214	366 659	-1,76%	393 265	7,26%	393 095	-0,04%
Poids en % du total	0,43%	0,41%		0,41%		0,40%	
Immobilisations corporelles	2 089 340	3 730 043	78,53%	5 639 660	51,20%	6 364 345	12,85%
Poids en % du total	2,40%	4,20%		5,92%		6,55%	
TOTAL DE L'ACTIF	87 131 174	88 854 665	1,98%	95 311 433	7,27%	97 126 585	1,90%

Source : CAM

PASSIF (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							
Poids en % du total							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 053 452	6 429 106	-20,17%	7 300 929	13,56%	9 301 570	27,40%
Poids en % du total	9,24%	7,24%		7,66%		9,58%	
. A vue	381 993	388 154	1,61%	652 678	68,15%	958 090	46,79%
. A terme	7 671 459	6 040 953	-21,25%	6 648 251	10,05%	8 343 480	25,50%
Dépôts de la clientèle	64 085 301	66 342 161	3,52%	68 127 199	2,69%	68 409 442	0,41%
Poids en % du total	73,55%	74,66%		71,48%		70,43%	
. Comptes à vue créditeurs	29 347 113	32 405 879	10,42%	35 637 468	9,97%	36 114 356	1,34%
. Comptes d'épargne	9 885 022	10 761 961	8,87%	11 669 048	8,43%	11 837 603	1,44%
. Dépôts à terme	23 467 271	21 405 803	-8,78%	18 897 034	-11,72%	18 854 281	-0,23%
. Autres comptes créditeurs	1 385 895	1 768 518	27,61%	1 923 648	8,77%	1 603 202	-16,66%
Titres de créance émis	5 349 675	6 076 374	13,58%	7 371 979	21,32%	6 540 379	-11,28%
Poids en % du total	6,14%	6,84%		7,73%		6,73%	
. Titres de créance négociables	5 349 675	6 076 374	13,58%	7 371 979	21,32%	6 540 379	-11,28%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	1 075 917	1 188 619	10,47%	2 282 245	92,01%	2 463 069	7,92%
Poids en % du total	1,23%	1,34%		2,39%		2,54%	
Provisions pour risques et charges	912 384	635 677	-30,33%	906 349	42,58%	804 156	-11,28%
Poids en % du total	1,05%	0,72%		0,95%		0,83%	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total							
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%		0,01%	
Dettes subordonnées	1 526 221	1 830 531	19,94%	2 679 520	46,38%	2 737 676	2,17%
Poids en % du total	1,75%	2,06%		2,81%		2,82%	
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total							
Réserves et primes liées au capital	1 455 506	1 809 343	24,31%	2 057 364	13,71%	2 408 380	17,06%
Poids en % du total	1,67%	2,04%		2,16%		2,48%	
Capital	4 227 677	4 227 677	-	4 227 677	-	4 227 677	-
Poids en % du total	4,85%	4,76%		4,44%		4,35%	
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total							
Report à nouveau (+/-)	101 696	-	-100%	-	-	-	-
Poids en % du total	0,12%						
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-	-	-	-
Poids en % du total							
Résultat net de l'exercice (+/-)	336 188	308 021	-8,38%	351 016	13,96%	227 080	-35,31%
Poids en % du total	0,39%	0,35%	-11,11%	0,37%	5,22%	0,23%	
TOTAL PASSIF	87 131 174	88 854 665	1,98%	95 311 433	7,27%	97 126 585	1,90%

Source : CAM

II.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Valeurs en caisse	2 355 323	2 013 090	-14,53%	2 708 028	34,52%	3 292 970	21,60%
Poids en % du total	2,70%	2,27%		2,84%		3,39%	

Source : CAM

A fin décembre 2016, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » ressort à 2 013 MDH, soit une baisse de 14,53%.

Au 31 Décembre 2017, les valeurs en caisse se chiffrent à 2 708 MDH, soit une progression de 34,52% par rapport à Décembre 2016 suite à l'augmentation du solde du compte ordinaire BAM de 454 MDH.

Au 30 Juin 2018, les valeurs en caisse se chiffrent à 3 293 MDH, soit une progression de 21,60% par rapport à Décembre 2017 suite à l'augmentation du solde du compte ordinaire BAM de 745 MDH.

b. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

L'évolution des prêts accordés aux établissements de crédits et assimilés par le CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 123 017	509 632	-75,99%	972 476	90,82%	769 300	-20,89%
Poids en % du total	2,44%	0,57%		1,02%		0,79%	
. A vue	165 380	492 694	>100%	953 720	93,57%	761 326	-20,17%
. A terme	1 957 637	16 938	-99,13%	18 756	10,73%	7 974	-57,49%

A fin décembre 2016, le poste « Créances sur les établissements de crédit et assimilés » ressort à 510 MDH, soit une baisse de 75,99% suite au recul de 99,13% des créances à terme.

Au 31 Décembre 2017, les créances sur ECA se chiffrent à 972 MDH, soit une progression de 90,82% par rapport à Décembre 2016 suite à l'augmentation de 93,57% des créances à vue.

Au 30 juin 2018, ledit poste ressort à 769 MDH, soit une baisse de 20,89% par rapport à Décembre 2017 principalement suite au recul de 44% de l'encours des comptes ordinaires des établissements de crédit à l'étranger -132 MDH.

c. Créances sur la clientèle :

L'évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM se présente comme suit :




EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Créances sur la clientèle	62 532 632	65 503 226	4,75%	68 826 909	5,07%	68 567 854	-0,38%
Poids en % du total	71,77%	73,72%		72,21%		70,60%	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	22 895 889	23 949 464	4,60%	27 353 475	14,21%	29 720 374	8,65%
. Crédits à l'équipement	17 336 598	18 393 711	6,10%	18 543 329	0,81%	18 705 597	0,88%
. Crédits immobiliers	15 810 017	15 196 640	-3,88%	15 583 867	2,55%	15 501 145	-0,53%
. Autres crédits	6 490 127	7 963 411	22,70%	7 346 239	-7,75%	4 640 738	-36,83%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2016, les créances sur la clientèle augmentent de 4,75%, s'établissant à 65 503 MDH. La principale variation concerne les "autres crédits" (+22,70%) avec un encours passant de 6,5 à 7,96 Mrds Dhs, soit une progression de 1,5 Mrds Dhs dont notamment :

- 📈 Une hausse de 700 MDH Mrds Dhs des valeurs reçues en pension ;
- 📈 Une progression de 719 MDH des prêt financiers.

Au terme de l'exercice 2017, les créances sur la clientèle ressortent à 68,8 Mrds Dhs, soit +5,07%. Cette variation est due à une hausse de la majorité des catégories de créances :

-  Les crédits de trésorerie et à la consommation (+14,21%) avec un encours passant de 24 à 27 Mrds Dhs, soit une progression de 3,4 Mrds Dhs ;
-  Les crédits à l'équipement (+0,81%) avec un encours de 18,5 Mrds Dhs ;
-  Les crédits immobiliers (+2,55%) avec un encours de 15,6 Mrds Dhs.

On constate cependant une baisse de 7,75% des autres crédits principalement due à un recul de 48% des valeurs reçues en pension à terme.

Au terme du premier semestre 2018, les créances sur la clientèle sont en baisse avec un encours de 68,6 Mrds Dhs contre 68,8 Mrds Dhs en Décembre 2017. Cette évolution est principalement due à un recul des autres crédits de 36,83%.

Le tableau ci-après reprend la ventilation des encours des crédits³⁷ :

En MDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Créances saines	60 664	63 573	4,80%	67 185	5,68%	66 822	-0,54%
Créances en souffrance par décaissements	5 719	5 957	4,16%	5 914	-0,72%	6 236	5,44%
<i>Créances pré-douteuses</i>	6	267	>100%	6	-97,92%	6	0,00%
<i>Créances douteuses</i>	477	828	73,62%	468	-43,53%	821	75,49%
<i>Créances compromises</i>	5 236	4 863	-7,12%	5 441	11,88%	5 409	-0,58%
Créances en souffrances (Hors SAMIR)	5 090	5 957	17,03%	5 914	-0,72%	6 236	5,44%
Encours Brut	66 383	69 531	4,74%	73 099	5,13%	73 058	-0,06%
Taux de CES	8,60%	8,60%	-	8,10%	0,5 pts	8,54%	+0,44 pts
Taux de CES (Hors SAMIR)	7,67%	8,60%	+0,93pts	8,10%	0,5 pts	8,54%	+0,44 pts
Provisions par décaissement	3 812	3 965	4,01%	4 086	3,05%	4 319	5,70%
Provisions par décaissement (Hors SAMIR)	3 331	3 965	19,03%	4 086	3,05%	4 319	5,70%
Taux de couverture	66,70%	66,56%	-0,21pts	69,09%	1,05 pts	69,26%	+0,17 pts
Taux de couverture (Hors SAMIR)	65,40%	66,56%	+1,16pts	69,09%	1,05 pts	69,26%	+0,17 pts
Encours Net	62 571	65 566	4,79%	69 013	5,26%	68 739	-0,40%

Source : CAM

Créances saines

Entre 2015 et 2017, les créances saines sont en constante augmentation et passent de 60 664 MDH en 2015 à 67 185 MDH à fin 2017.

A fin Juin 2018, l'encours s'affiche à 66 822 MDH marquant ainsi une légère baisse de 0,54%.

Créances en souffrance

Au terme de 2016, l'encours des créances en souffrance progresse de 4,16% pour s'afficher à 5 957 MDH suite à l'adoption d'une politique d'assainissement du portefeuille de créances du CAM.

Au terme de l'exercice 2017, l'encours des créances en souffrance par décaissement affiche un recul de 0,72% pour s'afficher à 5 914 MDH.

A fin Juin 2018, l'encours s'affiche à 6 236 MDH marquant ainsi une hausse de 5,44%.

Taux de CES

Au 31 Décembre 2016, le taux de CES se stabilise à 8,6%, au même niveau que l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2017, le taux de créances en souffrance est en baisse en s'affichant à 8,10% due à une progression de l'encours des crédits distribués conjuguée à une stabilité de l'encours des CES.

Au 30 Juin 2018, le taux de CES connaît une hausse de 0,44 points de pourcentage en s'établissant à 8,54%.

³⁷ Cette ventilation prend en compte des reclassements de certaines créances sur établissements de crédit et assimilés et leur intégration dans les créances à la clientèle :

- Créances saines : intégration des prêts sur sociétés de financement et des comptes ordinaires des sociétés de crédit à la consommation;
- CES : intégration des créances en souffrance sur les sociétés de financement ;
- Provisions par décaissement : intégration des provisions relatives aux sociétés de financement.

Provisions

Historiquement, le taux de couverture des CES³⁸ par le CAM est relativement bas par rapport à la moyenne du marché et ce pour les raisons suivantes :

- Jusqu'en 2007, le CAM bénéficiait d'une dérogation de BAM pour l'application des règles prudentielles ;
- Plusieurs opérations d'abandon de créances totalisant près de 3 Gdh opérées en 2005 et les opérations de radiation de créances totalisant près de 3,4 Gdh depuis 2007 ont contribué à la baisse du taux de provisionnement.

A fin 2015, les provisions constituées pour la couverture des CES s'élèvent à 3 812 MDH, soit un taux de provisionnement de 66,7%. A noter que le taux de couverture hors SAMIR s'élève à 65,40%.

Au terme de l'exercice 2016, les provisions sont en hausse de 4,01% s'affichant ainsi à 3 965 MDH.

A fin Décembre 2017, les provisions constituées s'élèvent à 4 086 MDH, soit un taux de provisionnement de 69,09%.

Au terme du premier semestre 2018, les provisions sont en hausse de 5,70% s'affichant ainsi à 4 319 MDH.

d. Titres de transaction et de placement :



L'évolution des titres de transaction et de placement du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Titres de transaction et de placement	7 013 526	12 976 826	85,03%	13 200 728	1,73%	13 723 333	3,96%
Poids en % du total	8,05%	14,60%		13,85%		14,13%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 170 013	1 008 955	-13,77%	2 653 599	>100%	5 600 910	>100%
. Autres titres de créance	202 444	314 185	55,20%	681 535	>100%	552 152	-18,98%
. Titres de propriété	5 641 068	11 653 686	>100%	9 865 594	-15,34%	7 570 271	-23,27%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, le portefeuille s'élève à 13 Mrds Dhs, soit une progression de 85,03% due à une augmentation de plus de 100% titres de propriété, ainsi qu'une hausse de 55,20% des autres titres de créance.

Au 31/12/2017, le portefeuille de titres de transaction et de placement marque une hausse de 1,73% s'affichant ainsi à 13 201 MDH. Cette évolution s'explique principalement par :

-  Une augmentation de plus de 100% de l'encours Bons du Trésor et valeurs assimilées qui passent de 1 009 MDH en 2016 à 2 654 MDH à fin 2017 ;
-  Une baisse de 15,34% des titres de propriété (-4 Mrds Dhs) suite à la réduction du portefeuille de transaction, parallèlement hausse portefeuille de placement (+2 Mrds Dhs).

Au terme du premier semestre 2018, les titres de transaction et de placement s'affichent à 14 Mrds Dhs, soit une progression de 3,96% due à une augmentation de plus de 100% des bons du trésor et valeurs assimilées (+2,9 Mrds Dhs).

e. Titres d'investissement :

L'évolution des titres d'investissement du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Titres d'investissement	6 322 573	-	-100%	-		-	
Poids en % du total	7,26%						
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 322 573	-	-100%	-		-	
. Autres titres de créance	-	-		-		-	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des titres d'investissement subit une baisse de 100% suite à la cession des titres de ladite rubrique.

³⁸ Les créances radiées sont des créances soldées par perte avec une reprise de provisions (neutralité bilanciale).

f. Titres de participation :

L'évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	375 957	414 924	10,36%	589 499	42,07%	841 263	42,71%
Poids en % du total	0,43%	0,47%		0,62%		0,87%	

Source : CAM

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales du CAM.

Au 31 Décembre 2016, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 10,36% pour un total qui s'affiche désormais à 415 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 42,07% pour un total qui s'affiche à 589 MDH.

Les principaux éléments expliquant les évolutions constatées lors de la période analysée sont :

- ↳ L'acquisition de parts majoritaires au sein de la Société de bourse MSIN (part CAM :80%) ;
- ↳ La création d'Al Akhdar Bank dont le CAM détient une part de 51%.

Au terme du premier semestre 2018, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 42,71% pour un total qui s'affiche à 841 MDH principalement suite à une augmentation de 101 MDH des titres de participations dans les établissements de crédit et assimilés.

S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci ont augmenté passant ainsi de 31 MDH à fin 2015 à 38 MDH au 31/12/2016 puis à 39 MDH au terme de l'exercice 2017 avant de ressortir à 90 MDH au 30 juin 2018.

g. Créances subordonnées :

L'évolution des créances subordonnées du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Créances subordonnées	1 400	1 400	-	1 400	-	1 400	0,00%
Poids en % du total	0,00%	0,00%		0,00%		0,00%	

Source : CAM

En Juillet 2014, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a signé un contrat avec l'association de micro crédit ISMAILIA³⁹, lui accordant un prêt subordonné de 1,4 MDH amortissable sur 4 ans avec un différé de 2 ans. Ce prêt a pour objet de financer l'activité de l'association.

³⁹ Association ISMAILIA de Micro Crédit est une association non gouvernementale à but non lucratif. Son rôle est de contribuer au développement économique et social de la ville et de la région de MEKNÈS. L'AIMC se considère comme partenaire de la femme la plus démunie de la communauté, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

h. Immobilisations corporelles et incorporelles :

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Immobilisations incorporelles	373 214	366 659	-1,76%	393 265	7,26%	393 095	-0,04%
Poids en % du total	0,43%	0,41%		0,41%		0,40%	
Immobilisations corporelles	2 089 340	3 730 043	78,53%	5 639 660	51,20%	6 364 345	12,85%
Poids en % du total	2,40%	4,20%		5,92%		6,55%	

Source : CAM

Sur la période 2015-2017, les immobilisations corporelles et incorporelles ont connu un TCAM de 57%, passant ainsi de 2 463 MDH en 2015 à 6 033 MDH en fin 2017.

Au terme de l'exercice 2016, on constate une importante augmentation de la valeur globale des immobilisations du CAM (+66,36%) notamment suite au reclassement des datations en paiement reçues par le CAM pour 1 Mrds Dhs.

Au 31/12/2017, on constate une progression de la valeur globale des immobilisations du CAM de 47,26% avec un montant qui ressort à 6 Mrds. Cette hausse est due à :

- ✚ Une augmentation des autres immobilisations incorporelles d'exploitation (logiciels informatiques) de 8%, soit un montant qui passe de 351 Mdh en Décembre 2016 à 380 MDH à fin 2017 (+29 MDH) ;
- ✚ Une augmentation des autres immobilisations corporelles hors exploitation⁴⁰ de plus de 100%.

Au 30/06/2018, on constate une hausse du montant global des immobilisations du CAM (+12%) avec un montant qui ressort à 6,8 Mrds dhs. Cette variation est principalement due aux augmentations suivantes :

- ✚ Immeubles d'exploitation: +495 MDH;
- ✚ Immeubles hors exploitation : +141 MDH ;
- ✚ Terrains d'exploitation :+276 MDH.

i. Autres Actifs

L'évolution des autres actifs du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
DEBITEURS DIVERS	656 061	674 913	2,87%	609 421	-9,70%	597 709	-1,92%
.Sommes dues par l'Etat	553 661	548 896	-0,86%	505 185	-7,96%	493 038	-2,40%
.Sommes dues par le personnel	23	43	88,48%	39	-8,47%	39	0,00%
.Divers autres débiteurs	102 377	125 974	23,05%	104 197	-17,29%	104 632	0,42%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS⁴¹	2 698 580	1 967 504	-27,09%	1 490 271	-24,26%	1 399 465	-6,09%
COMPTES DE REGULARISATION	589 551	696 450	18,13%	879 774	26,32%	1 175 852	33,65%
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES							
Total autres actifs	3 944 192	3 338 867	-15,35%	2 979 467	-10,76%	3 173 026	6,50%
Poids en % du total	4,53%	3,76%		3,13%		3,27%	

Source : CAM

Au 31 Décembre 2016, la rubrique « autres actifs » a connu une baisse de 15,35%, s'établissant ainsi à 3 339 MDH suite notamment à la baisse du montant des valeurs et emplois divers (-27%)et des acomptes sur IS (-58%).

Au terme de l'exercice 2017, la rubrique « autres actifs » a connu une baisse de 10,76%, s'établissant ainsi à 2 979 MDH suite notamment à un recul de 24,26% du montant des valeurs et emplois divers.

Au terme du premier semestre 2018, la rubrique « autres actifs » a connu une hausse de 6,50%, s'établissant ainsi à 3 173 MDH suite notamment à la progression des comptes de régularisation (+33,65%).

⁴⁰ Les immobilisations corporelles hors exploitation du CAM concernent essentiellement des appartements et complexes immobiliers dédiés à la création de centres d'estivages et de club pour le personnel de la banque.

⁴¹ Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de datations et paiement et de ventes à réméré.

La datation en paiement est le fait de se libérer d'une dette par une prestation ou un bien différent de celui qui était initialement dû. Une vente à réméré est une vente avec faculté, mais non obligation, de rachat par le vendeur.

II.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

L'évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 053 452	6 429 106	-20,17%	7 300 929	13,56%	9 301 570	27,40%
Poids en % du total	9,24%	7,24%		7,66%		9,58%	
. A vue	381 993	388 154	1,61%	652 678	68,15%	958 090	46,79%
. A terme	7 671 459	6 040 953	-21,25%	6 648 251	10,05%	8 343 480	25,50%

Source : CAM

Les dettes envers les établissements de crédit sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et sur le marché interbancaire.

Au terme du mois de Décembre 2016, cette rubrique enregistre une baisse (-20,17%) avec un encours qui ressort à 6 429 MDH. Cette évolution est principalement due au recul des dettes à terme de 21,25% :

- 📈 Baisse des valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit de 80% avec un encours qui passe de 2 901 MDH à 580 MDH au 31/12/2016 ;
- 📈 Baisse des comptes et emprunts de trésorerie en devise de 64% avec un encours qui passe de 2 924 MDH au 31/12/2015 à 1 049 MDH au terme du mois de décembre 2016.

Au terme de l'exercice 2017, cette rubrique est en hausse (+13,56%) avec un encours qui ressort à 7 301 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des dettes à terme de 607 MDH :

- 📈 hausse des comptes et emprunts de trésorerie a terme BAM de plus de 100% avec un encours qui passe de 700 MDH à 2 200 MDH ;
- 📈 Hausse des valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit de plus de 100% avec un encours qui passe de 580 MDH au 31/12/2016 à 1 490 MDH au terme du mois de décembre 2017.

Au terme du premier semestre 2018, cette rubrique enregistre une hausse (27,40%) avec un encours qui ressort à 9 302 MDH. Cette évolution est principalement due à la hausse des dettes à terme de 25,50% à 8 343 MDH : dont 2 023 MDH concernant des valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit.

b. Dépôts de la clientèle :

L'évolution des dépôts de la clientèle du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
.Dépôts de la clientèle	64 085 301	66 342 161	3,52%	68 127 199	2,69%	68 409 442	0,41%
Poids en % du total	73,55%	74,66%		71,48%		70,43%	
. Comptes à vue créditeurs	29 347 113	32 405 879	10,42%	35 637 468	9,97%	36 114 356	1,34%
. Comptes d'épargne	9 885 022	10 761 961	8,87%	11 669 048	8,43%	11 837 603	1,44%
. Dépôts à terme	23 467 271	21 405 803	-8,78%	18 897 034	-11,72%	18 854 281	-0,23%
. Autres comptes créditeurs	1 385 895	1 768 518	27,61%	1 923 648	8,77%	1 603 202	-16,66%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2016, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 3,52% avec un encours de 66 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 10,42% des comptes à vue créditeurs et à une baisse de l'encours des Dépôts à terme de 8,78%.

Au terme de l'exercice 2017, les dépôts de la clientèle sont en hausse(+2,69%) avec un encours de 68 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+3 Mrds Dhs) et celle des comptes épargne (+8,67%).

Au 30 Juin 2018, les dépôts de la clientèle sont en haussesse de 0,41% avec un encours de 68,4 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une hausse de 1,34% des comptes à vue créditeurs.

L'évolution globale de la structure des dépôts collectés par le CAM reflète la nouvelle politique commerciale du CAM visant à réduire le coût des ressources à travers la promotion de la collecte des ressources non rémunérées et la baisse de l'encours et du taux de rémunération des dépôts à terme.

c. Titres de créances émis :

L'évolution des titres de créances émis par le CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Titres de créance négociables	5 349 675	6 076 374	13,58%	7 371 979	21,32%	6 540 379	-11,28%
Poids en % du total	6,14%	6,84%		7,73%		6,73%	
Titres de créance émis	5 349 675	6 076 374	13,58%	7 371 979	21,32%	6 540 379	-11,28%

Source : CAM

Au terme du mois de Décembre 2016, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,1 Mrds Dhs, soit une croissance de 13,58% par rapport à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2017, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,4 Mrds Dhs, soit une hausse de 31,32% par rapport à Décembre 2016.

Au terme du premier semestre 2018, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,5 Mrds Dhs, soit une baisse de 11,28% par rapport à Décembre 2017.

d. Autres passifs

L'évolution des autres passifs du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		262 438		1 403 720	>100%	1 249 172	-11,01%
CREDITEURS DIVERS	611 122	561 224	-8,16%	329 618	-41,27%	250 141	-24,11%
.Sommes dues à l'Etat	451 370	383 385	-15,06%	226 284	-40,98%	137 208	-39,36%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	53 152	58 327	9,74%	43 163	-26,00%	53 470	23,88%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	33 435	>100%	12 568	-62,41%	12 568	0,00%
.Fournisseurs de biens et services	26 047	29 614	13,70%	33 083	11,71%	33 351	0,81%
.Divers autres créditeurs	67 984	56 463	-16,95%	14 520	-74,28%	13 544	-6,72%
COMPTES DE REGULARISATION	464 795	364 957	-21,48%	548 907	50,40%	963 756	75,58%
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 075 917	1 188 619	10,47%	2 282 245	92,01%	2 463 069	7,92%
Poids en % du total	1,23%	1,34%		2,39%		2,54%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, la rubrique autres passifs est en hausse de 10,47%, soit un montant de 1 189 MDH. Cette variation s'explique principalement par la croissance des opérations diverses sur titres suite à l'enregistrement de 262 MDH correspondant à des dettes sur titres empruntés.

Les comptes de régularisation sont en baisse au terme du mois de Décembre 2016 (-21,48%).

A fin Décembre 2017, la rubrique autres passifs est en hausse de 92,01%, soit un total de 2 282 MDH. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des opérations diverses sur titres de plus de 100% (dettes sur titres empruntés).

A fin Juin 2018, la rubrique autres passifs est en hausse de plus de 7,92%, soit un encours de 2 463 MDH. Cette variation s'explique principalement par la hausse des comptes de régularisation (+75,58%) et ce suite à une progression de 369 MDH du poste autres comptes de régularisation.

e. **Dettes subordonnées**

L'évolution des dettes subordonnées du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Dettes subordonnées	1 526 221	1 830 531	19,94%	2 679 520	46,38%	2 737 676	2,17%
Poids en % du total	1,75%	2,06%		2,81%		2,82%	

Source : CAM

Les dettes subordonnées sont constituées de bons CNCA convertis en dettes subordonnées en 2008 (160 MDH) et d'obligations subordonnées.

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 1 831 MDH suite au lancement d'une nouvelle émission d'obligations subordonnées pour 600 MDH en Septembre 2016 et à une tombée d'échéance de 300 MDH (Ex bons CNCA) en Novembre de la même année.

A fin Décembre 2017, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 2 680 MDH suite à une nouvelle émission d'obligations subordonnées CAM pour un montant de 1 000 MDH en Octobre 2017, et à la tombée d'échéances d'ex bons CNCA pour une valeur de 160 MDH.

A fin Juin 2018, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 2 738 MDH.

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/06/2018 :
(Cf marché des titres de l'émetteur)

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité
2008	800 000	160 000	10 ans
2015	140 500	140 500	7 ans
2015	759 500	759 500	10 ans
2016	70 000	70 000	7 ans
2016	350 000	350 000	10 ans
2016	180 000	180 000	10 ans
2017	202 900	202 900	10 ans
2017	797 100	797 100	10 ans

a. **Subventions, fonds publics affectés :**

L'évolution des subventions et fonds publics se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%		0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture.

Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. Cette rubrique est demeurée stable depuis l'exercice 2012.

b. Provisions pour risques et charges :

L'évolution des provisions pour risques et charges du CAM se présente comme suit :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
.Provisions pour risques de change	17 593	14 173	-19,44%	16 681	17,69%	16 681	0,00%
.Provisions pour Risques Généraux	817 000	526 000	-35,62%	765 000	45,44%	666 777	-12,84%
.Provisions pour litiges ⁴²	12 294	13 034	6,02%	17 357	33,17%	17 505	0,85%
.Provisions pour Risques & Charges	56 321	63 913	13,48%	87 118	36,31%	83 000	-4,73%
.Provisions pour Risques d'exécution d'engagements par signature	9 177	18 557	>100%	20 193	8,82%	20 193	0,00%
.Total provisions pour risques et charges	912 384	635 677	-30,33%	906 349	42,58%	804 156	-11,28%
Poids en % du total	1,28%	0,72%		0,95%		0,83%	

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 636 MDH, soit une baisse de 30,33%, due principalement à une baisse de 35,62% des provisions pour risques généraux qui comportent essentiellement les éléments suivants :

- Provisions relatives à l'opération de réhabilitation : 100 MDH
- Watch List⁴³ 256 MDH
- Autres 157 MDH
- Déficit 13 MDH

A fin Décembre 2017, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 906 MDH, soit une progression de 42,58%, due principalement à une progression de 45,44% des provisions pour risques généraux qui comportent principalement les éléments suivants :

- Provisions relatives à l'opération de réhabilitation⁴⁴ : 100 MDH
- Watch List 280 MDH
- Autres 372 MDH
- Déficit 13 MDH

A fin Juin 2018, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 804 MDH, soit une baisse de 11,28%, due principalement à une baisse des provisions pour risques généraux de 12,84% qui comportent essentiellement les éléments suivants :

- Provisions relatives à l'opération de réhabilitation : 100 MDH
- Watch List 381 MDH
- Autres 172 MDH
- Déficit 13 MDH

⁴² Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certain fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

⁴³ Selon les directives de la Banque centrale, les banques doivent disposer d'une watch list où sont classées des créances qui présentent un risque de détérioration. Ce sont des encours de crédits d'au moins 20 millions de DH dont les bénéficiaires montrent des signes d'incapacité à rembourser à court ou moyen terme.

⁴⁴ Les provisions relatives à l'opération de réhabilitation sont des provisions pour risques relatives aux agriculteurs.

c. Capitaux propres :

L'évolution des capitaux propres du CAM se présente comme suit :

EN KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
.Ecart de réévaluation							
.Réserves et primes liées au capital	1 455 506	1 809 343	24,31%	2 057 364	13,71%	2 408 380	17,06%
.Capital	4 227 677	4 227 677		4 227 677		4 227 677	
.Actionnaires. Capital non versé (-)							
.Report à nouveau (+/-)	101 696		-100 %				
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)							
.Résultat net de l'exercice (+/-)	336 188	308 021	-8,38%	351 016	13,96%	227 080	-35,31%
Total capitaux propres	6 121 067	6 345 041	3,66%	6 636 057	27,67%	6 863 136	3,42%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2016, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 345MDH, soit une progression de 3,66%.

Au terme de l'exercice 2017, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 636 MDH, soit une progression de 27,67%.

Au terme du premier semestre 2018, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 6 863 MDH, soit une progression de 3,42%

Par ailleurs, l'affectation du résultat étant répartie entre dividendes (autour de 25% du RN) et réserves, la distribution de dividendes durant les trois derniers exercices n'a que légèrement impacté l'évolution des capitaux propres qui sont tout de même en progression globale de 8% entre 2015 et 2017.

III- Analyse du hors bilan

L'évolution du hors bilan du CAM se présente comme suit :

Hors Bilan (En KDH)	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	Juin 2018	Δ%
ENGAGEMENTS DONNES	4 658 123	7 547 709	62,03%	10 299 068	36,45%	12 008 154	16,59%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés						154 781	
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 555 850	4 141 069	>100%	5 806 864	40,23%	7 311 105	25,90%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	917 440	911 392	-0,66%	937 048	2,82%	931 331	-0,61%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	2 184 833	2 495 248	14,21%	3 555 156	42,48%	3 610 936	1,57%
Titres achetés à réméré							
Autres titres à livrer							
ENGAGEMENTS RECUS	560 699	1 294 245	>100%	1 056 445	-18,37%	1 056 445	-
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		532 700		1 056 445	98,32%	1 056 445	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	560 699	761 545	35,82%				

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 62,03% avec un encours de 7,5 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une augmentation de plus de 100% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Par ailleurs, les engagements reçus se chiffrent à 1 294 MDH pour la même période, soit une progression de plus de 100% principalement due à une constatation d'engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés pour 533 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 36,45% avec un encours de 10,3 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 40,23% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et l'augmentation de 42,48% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus se chiffrent à 1 056 MDH, soit une baisse de 18,37%.

Au terme du premier semestre 2018, les engagements donnés par le CAM sont en progression de 16,59% avec un encours de 12 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 25,90% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus restent stables et se chiffrent à 1 056 MDH.

IV- Tableau de flux de Trésorerie

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-18	Δ%
I. Flux net de trésorerie provenant du CPC	567 126	531 579	-6,27%	599 230	12,73%	157 227	-73,76%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-994 306	-363 150		1 220 485	NA	1 126 412	-7,71%
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-427 181	168 428	NA	1 819 714	>100%	1 283 640	-29,46%
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	219 845	-730 925	-100%	-1 913 765		-756 854	60,45%
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	648 503	220 263	-66,04%	788 989	258,20%	58 156	-92,63%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	441 167	-342 233		694 938	NA	584 942	-15,83%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 914 156	2 355 323	23,05%	2 013 090	-14,53%	2 708 028	34,52%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 355 323	2 013 090	-14,53%	2 708 028	34,52%	3 292 970	21,60%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, la trésorerie de clôture du CAM est en baisse et s'affiche à 2 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse de 6,27% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une baisse de 216 MDH des produits d'exploitations non bancaires perçus ;
- ✓ Une augmentation de 596 MDH des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (créances sur les ECA +1 613 MDH, dépôts de la clientèle +2 257 MDH) ;
- ✓ Une baisse de 951 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de 731 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations coporelles et incorporelles ;
- ✓ Une baisse de 428 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.

Au terme de l'exercice 2017, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 2,7 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une hausse de 12,73% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une augmentation de 292 MDH des produits d'exploitation bancaires reçus ;
- ✓ Une augmentation des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (dettes envers les établissements de crédit et assimilés +2,5 Mrds dhs) ;
- ✓ Une baisse de 1,2 Mrds Dhs des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de 731 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations coporelles et incorporelles ;
- ✓ Une augmentation de 569 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement suite à l'opération d'émission d'obligations subordonnées effectuées en Octobre 2017 pour un montant global de 1 000 MDH.

Au terme du premier semestre 2018, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 3,3 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une baisse de 73,76% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à un recul de 2,9 Mrds Dhs des produits d'exploitation bancaires perçus ;
- ✓ Une amélioration de 1,2 Mrds Dhs des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement suite à une baisse de 883 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations coporelles et incorporelles et la hausse de 274 MDH des flux relatifs au produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- ✓ Une baisse de 731 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.

V- Indicateurs financiers

V.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

L'évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM se présente comme suit :

En MDH	2015	2016	2017	Juin 2018
Créances brutes sur la clientèle	66 383	69 531	73 099	73 058
Dépôts de la clientèle	64 085	66 342	68 127	68 409
Ratio de transformation	103,59%	104,81%	107,30%	106,80%

Source : CAM

Au terme du mois de Décembre 2016, le taux de transformation ressort à 104,81%, soit une hausse de 122 pbs. Au terme de l'exercice 2017, le taux de transformation ressort à 107,30%, en légère progression de 249 pbs par rapport à l'exercice antérieur. Au terme du premier semestre 2018, le taux de transformation ressort à 106,80%, soit une baisse de 50 points de base.

V.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

L'évolution de la rentabilité des capitaux propres sur la période allant de Décembre 2015 à Juin 2018 se présente comme suit :

En MDH	2015	2016	2017	Juin 2017	Juin 2018
.Ecart de réévaluation					
.Réserves et primes liées au capital	1 456	1 809	2 057	2 057	2 408
.Capital	4 228	4 228	4 228	4 228	4 228
.Actionnaires. Capital non versé (-)					
.Report à nouveau (+/-)	102				
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
.Résultat net de l'exercice (+/-)	336	308	351	196	227
Total capitaux propres	6 121	6 345	6 636	6 481	6 863
Total capitaux propres hors RN	5 785	6 037	6 285	6 285	6 636
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	6%	5%	6%	3,12%	3,42%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016 la rentabilité des capitaux propres du CAM s'affiche à 5,1%. La baisse dudit ratio s'explique essentiellement par le recul du Résultat Net consécutive à l'augmentation de l'impôt sur le résultat ; le CAM ayant bénéficié au cours de l'exercice 2015 d'une déduction sur la base imposable suite à l'enregistrement d'une plus-value sur l'opération de titrisation effectuée au cours dudit exercice.

Au terme de l'exercice 2017 la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 6% en amélioration d'un point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent suite à l'amélioration de Résultat Net de la banque de 13,96%.

Au terme du premier semestre 2018 la rentabilité des capitaux propres du CAM est en progression et ressort à 3,42% , contre 3,12% en juin 2017, suite à la hausse du Résultat Net de la Banque.

En MDH	2015	2016	2017	Juin 2017	Juin 2018
Résultat Net	336	308	351	196	227
Total Actif	87 131	88 855	95 311	88 944	97 127
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,39%	0,35%	0,37%	0,22%	0,23%

Source : CAM

Au terme du mois de Décembre 2016, le ROA du CAM ressort à 0,35%. La baisse dudit ratio s'explique essentiellement par le recul du Résultat Net.

Au terme de l'exercice 2017 le ROA du CAM ressort à 0,37%. Cette évolution est principalement due à la progression du Résultat du CAM.

Au terme du premier semestre 2018, le ROA du CAM ressort à 0,23%, en hausse comparativement au 30/06/2017.

V.3. Ratio de solvabilité

L'évolution du ratio de solvabilité du CAM se présente comme suit :

En MDH	Ratio exigé par BAM	2 015	2016	2017	Juin 2018
Fonds propres de base		5 836	6 059	6 290	6 479
Fonds propres réglementaires		7 722	8 045	9 375	9 361
Risques pondérés		62 957	66 602	69 812	71 904
Ratio de fonds propres de base	9%	9,25%	9,10%	9,01%	9,01%
En %	Ratio exigé par BAM	2 015	2016	2017	Juin 2018
Ratio de solvabilité	12%	12,26%	12,08%	13,43%	13,02%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2016, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 12,08% et un ratio de fonds propres de 9,10%. Au terme de l'exercice 2017, le CAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 13,43% et un ratio tiers one de 9,01%.

V.4. Ratio de liquidité⁴⁵

L'évolution du ratio de liquidité du CAM se présente comme suit :

En %	Ratio exigé par BAM à partir de juillet 2017	2 015	2016	2017	Juin 2018
LCR	80%	103%	104%	132%	113%

Source : CAM

A fin Décembre 2016, le CAM dépasse les exigences réglementaires (exigence de 70% pour l'exercice 2016) en affichant un LCR de 104%. A fin Décembre 2017, le CAM affiche un LCR de 132%.

Au 30 juin 2018, le LCR du CAM s'affiche à 113% (au dessus des exigences réglementaires).

⁴⁵ Depuis 2015, le calcul du ratio de liquidité n'est plus exigé, il est remplacé par le LCR

Ratio calculé conformément à la circulaire de BAM n° 31/G/2006, soit le rapport entre les actifs disponibles à court terme + engagements par signature reçus et les exigibilités à vue+ engagements par signature donnés.

LCR (liquidité converge ratio) Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours.

VI- Présentation des comptes consolidés IFRS

VI.1. Périmètre de consolidation

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION 2015
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	60%	60%	IG

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION 2016
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	80%	80%	IG

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION 2017
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs immobiliers	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	80%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG

DENOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITE	% DU CONTROLE	% D'INTERETS	METHODE DE CONSOLIDATION JUIN 2018
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs immobiliers	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	80%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG

VI.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

L'évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 626 008	4 195 183	-9,31%	4 403 899	4,98%	2 094 596	2 355 144	12,44%
Intérêts et charges assimilés	1 865 835	1 624 832	-12,92%	1 493 973	-8,05%	672 743	-713 481	<-100%
MARGE D'INTERÊTS	2 760 173	2 570 351	-6,88%	2 909 926	13,21%	1 421 853	1 641 663	15,46%
Commissions perçues	364 672	415 089	13,83%	459 778	10,77%	232 882	245 150	5,27%
Commissions servies	910	13 121	>100%	-9 356	-171,30%	4 480	-3 387	<-100%
MARGE SUR COMMISSIONS	363 762	401 968	10,50%	450 422	12,05%	228 402	241 763	5,85%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	47 447	62 657	32,06%	51 855	-17,24%	36 209	-18 442	<-100%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres							- 65 922	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	144 498	803 801	>100%	394 482	-50,92%	175 180	-	-100%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	191 946	866 458	>100%	446 338	-48,49%	211 389	-84 363	<-100%
Produits des autres activités	39 302	22 482	-42,80%	280 134	1146,04%	40 708	80 517	97,79%
Charges des autres activités	123 782	166 817	34,77%	158 025	-5,27%	86 283	83 359	-3,39%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 231 401	3 694 442	14,33%	3 928 794	6,34%	1 816 068	1 796 221	-1,09%
Charges générales d'exploitation	1 551 423	1 649 657	6,33%	1 709 978	3,66%	818 785	859 374	4,96%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	257 803	288 550	11,93%	337 522	16,97%	145 877	140 905	-3,41%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 422 176	1 756 234	23,49%	1 881 294	7,12%	851 407	795 942	-6,51%
Coût du risque	621 280	903 410	45,41%	1 002 042	10,92%	270 872	173 773	-35,85%
RESULTAT D'EXPLOITATION	800 896	852 825	6,48%	879 252	3,10%	580 535	622 169	7,17%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7 933		-100,00%					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 277	57 455	>100%	62 300	8,43%	39 312	100 728	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		227			-100,00%			
RESULTAT AVANT IMPÔTS	790 687	795 143	0,56%	816 952	2,74%	541 222	521 441	-3,65%
Impôts sur les bénéfices	244 118	253 137	3,69%	224 659	-11,25%	183 170	127 070	-30,63%
RESULTAT NET	546 569	542 006	-0,83%	592 293	9,28%	358 052	394 371	10,14%
Résultat hors groupe	6 010	16 799	>100%	17 678	5,23%	10 293	3 989	-61,25%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	540 559	525 206	-2,84%	574 615	9,41%	347 758	390 382	12,26%
Résultat par action (En dirham)	13	12	-4,44%	14	16,67%	8,23	9,23	12,15%
Résultat dilué par action (En dirham)								

Source : CAM

Au titre de du premier semestre 2018, la déclinaison de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Maroc en secteurs opérationnels se présente comme suit :

Compte de résultat juin-18	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	1 564 406	-	25 359	50 800	450	647	-	1 641 663
Marges sur commissions	217 065	3 394	773	-	20 517	15	-	241 763
Produit net bancaire	1 675 804	2 738	26 412	52 611	30 987	662	7 008	1 796 221
Résultat Brut d'exploitation	757 035	409	6 805	22 034	21 509	-16 461	4 611	795 942
Résultat d'exploitation	609 699	409	-1 399	3 069	22 240	-16 461	4 611	622 169
Résultat avant impôt	509 018	409	-1 399	3 109	22 153	-16 461	4 611	521 441
Résultat net	382 451	392	-1 884	3 109	22 153	-16 461	4 611	394 371
Résultat net part du groupe	378 462	392	-1 884	3 109	22 153	-16 461	4 611	390 382

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2017, la déclinaison de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Maroc en secteurs opérationnels se présente comme suit :

Compte de résultat 2017	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	2 754 541	-	55 493	98 850	1 041	1	-	2 909 926
Marges sur commissions	393 828	5 346	38	-	51 210	-	-	450 422
Produit net bancaire	3 707 055	4 035	57 575	103 636	56 493	-	-	3 928 794
Résultat Brut d'exploitation	1 794 623	-413	18 203	43 655	33 941	-5 806	-2 908	1 881 294
Résultat d'exploitation	850 283	-413	-3 816	6 595	35 317	-5 806	-2 908	879 252
Résultat avant impôt	787 750	-142	-3 816	6 595	35 280	-5 806	-2 908	816 952
Résultat net	574 082	-173	-4 556	6 595	25 059	-5 806	-2 908	592 293
Résultat net part du groupe	556 404	-173	-4 556	6 595	25 059	-5 806	-2 908	574 615

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2016, la déclinaison de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Maroc en secteurs opérationnels se présente comme suit :

Compte de résultat 2016	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	2 434 755	-	50 212	84 311	1 073	2 570 351
Marges sur commissions	366 801	6 677	9	-	28 481	401 968
Produit net bancaire	3 500 732	4 772	51 937	93 345	43 656	3 694 442
Résultat Brut d'exploitation	1 686 953	-368	12 441	37 391	19 818	1 756 234
Résultat d'exploitation	834 915	-368	-4 324	3 961	18 641	852 825
Résultat avant impôt	760 227	-351	-4 324	3 896	35 694	795 143
Résultat net	513 910	-387	-4 956	3 896	29 543	542 006
Résultat net part du groupe	497 110	-387	-4 956	3 896	29 543	525 206

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2015, la déclinaison de l'activité du Groupe Crédit Agricole du Maroc en secteurs opérationnels se présente comme suit :

Compte de résultat 2015	banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	2 647 701	-	38 711	73 296	465	2 760 173
Marges sur commissions	349 396	4 090	-	-	10 275	363 762
Produit net bancaire	3 092 612	1 970	40 597	84 175	12 048	3 231 401
Résultat Brut d'exploitation	1 395 028	-1 839	1 857	30 902	-3 773	1 422 176
Résultat d'exploitation	807 468	-1 839	-5 050	3 460	-3 144	800 896
Résultat avant impôt	797 194	-1 839	-5 050	3 460	-3 078	790 687
Résultat net	553 474	-1 862	-5 361	3 460	-3 143	546 569
Résultat net part du groupe	547 465	-1 862	-5 361	3 460	-3 143	540 559

Source : CAM

a. Evolution du PNB:

L'évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 626 008	4 195 183	-9,31%	4 403 899	4,98%	2 094 596	2 355 144	12,44%
Intérêts et charges assimilés	1 865 835	1 624 832	-12,92%	1 493 973	-8,05%	672 743	-713 481	<-100%
MARGE D'INTERÊTS	2 760 173	2 570 351	-6,88%	2 909 926	13,21%	1 421 853	1 641 663	15,46%
Commissions perçues	364 672	415 089	13,83%	459 778	10,77%	232 882	245 150	5,27%
Commissions servies	910	13 121	>100%	-9 356	-171,30%	4 480	-3 387	<-100%
MARGE SUR COMMISSIONS	363 762	401 968	10,50%	450 422	12,05%	228 402	241 763	5,85%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	47 447	62 657	32,06%	51 855	-17,24%	36 209	-18 442	<-100%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres							-65 922	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	144 498	803 801	>100%	394 482	-50,92%	175 180	-	-100%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	191 946	866 458	>100%	446 338	-48,49%	211 389	-84 363	-139,91%
Produits des autres activités	39 302	22 482	-42,80%	280 134	1146,04%	40 708	80 517	97,79%
Charges des autres activités	123 782	166 817	34,77%	158 025	-5,27%	86 283	83 359	-3,39%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 231 401	3 694 442	14,33%	3 928 794	6,34%	1 816 068	1 796 221	-1,09%

Source : CAM

🌱 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au terme de l'exercice 2016, le produit net bancaire a enregistré une progression de 14,33%, pour s'établir à 3,7 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des effets conjugués suivants :

- La hausse de la marge sur commissions de 10,50% pour s'établir à 402 MDH. Cette progression est principalement due à la progression importante des commissions sur fonctionnement de compte (+14%) suite à l'effort commercial déployé en matière de collecte de dépôts non rémunérés ;
- La hausse du résultat des activités de marché de plus de 100% à 866 MDH. Il convient de souligner que la hausse constatée est notamment expliquée par la variation des plus values sur cession de titre de placement qui passent de 171 MDH en 2015 à 724 MDH à fin 2016.

Au terme de l'exercice 2017, le produit net bancaire a enregistré une progression de 6,34% par rapport à 2016, pour s'établir à 3,93 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des progressions suivantes :

- La croissance de la marge d'intérêt de 13,21% pour se situer à 2,91 Mrds Dhs suite à une progression de 4,98 des intérêts et produits assimilés et une baisse de 8,05% des intérêts et charges assimilés ;
- La hausse de la marge sur commissions de 12,05% pour s'établir à 450 MDH.

🌱 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, le produit net bancaire est en recul de 1,09% par rapport à juin 2017, pour s'établir à 1,8 Mrds Dhs. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse de plus de 100% du résultat des activités de marché :

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (-175 MDH) ;
- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres (-66 MDH) ;
- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (-55 MDH).

Analyse du PNB par Pôle d'activité :

Au terme du mois de Décembre 2016, la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de près de 95%. Le micro-crédit représente près de 2,53% du PNB consolidé.

Au terme de l'exercice 2017, la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de 94%. La gestion d'actif quant à elle représente 1,4% du PNB consolidé.

Contribution des Filiales au PNB :

PNB (En Kdh)	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN & MAROGEST	GCAM DOC	AAB	ASS ISMAILIA	Retraitements	Total
juin-18	1 678 348	2 738	24 615	-	1 797	-	50 502	30 987	7 008	662	2 109	-2 544	1 796 221
juin-17	1 726 054	2 512	23 990		1 287	3 500	50 410	29 747			NA	-21 431	1 816 068
2 017	3 669 582	4 035	54 687		2 888	3 499	103 636	52 994			NA	37472	3 928 794
2 016	3 451 716	4772	49 310		2 628	1 245	93 345	42 410		NA	NA	49015	3 694 442
2 015	3 107 712	2 375	38 150	-405	2 447	4 271	84 175	7 777		NA	NA	-15 101	3 231 401

Au terme du mois de Décembre 2016, le PNB consolidé du GCAM est principalement du au PNB enregistré par le CAM (93%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI (3%).

Au terme de l'exercice 2017, la contribution du CAM au PNB consolidé du Groupe s'élève à 93%. La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI (3%).

Au terme du premier semestre 2018, le PNB consolidé du GCAM est principalement du au PNB enregistré par le CAM (93%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI (3%) et MSIN (2%).

Analyse de la marge d'intérêt :

L'évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Opérations avec la clientèle	2 944 589	2 806 373	-4,69%	3 394 312	20,95%	1 634 705	1 889 047	15,56%
Comptes et prêts/emprunts	2 944 589	2 806 373	-4,69%	3 394 312	20,95%	1 634 705	1 889 047	15,56%
Opérations de pensions								
Opérations de location-financement								
Opérations interbancaires	-243 035	-255 379	NS	-300 092	17,51%	-126 075	-168 642	-33,76%
Comptes et prêts/emprunts	-95 250	-103 518	NS	-120 200	16,11%	-42 399	-74 904	-76,66%
Opérations de pensions	-147 785	-151 862	NS	-179 892	18,46%	-83 676	-93 738	-12,02%
Emprunts émis par le Groupe	-215 933	-187 882	NS	-234 814	24,98%	-108 975	-107 500	1,35%
Instruments de couverture de résultats futurs	12		-100%					
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux								
Portefeuille de transactions	465	829	78,36%	1041	25,60%	269	450	67,45%
Titres à revenu fixe	465	829	78,36%	1041	25,60%	269	450	67,45%
Opérations de pensions								
Prêts/emprunts								
Dettes représentées par un titre								
Actifs disponibles à la vente	39 119	211 531	>100%	49 478	-76,61%	21 930	28 307	29,08%
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 957	-5 120	-100%		-100%			
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	2 760 173	2 570 351	-6,88%	2 909 926	13,21%	1 421 853	1 641 663	15,46%

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au terme de l'exercice 2016, la marge d'intérêt est en baisse de 6,88% et ressort à 2,6 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à :

- une baisse de plus de 100% des actifs détenus jusqu'à échéance. Cette évolution s'explique par l'extinction du portefeuille de BDT investissement au cours de l'année 2016 suite aux opérations réalisées par le GCAM d'apport en nature de bons de trésor à MAROGEST ;
- un recul de 4,69% des prêts et emprunts avec la clientèle.

Au 31 Décembre 2017, la marge d'intérêt est en hausse de 13,21% et ressort à 2,9 Mrds Dhs. Cette progression est principalement due à la hausse de 20,95% des comptes et prêts à la clientèle (+588 MDH).

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au 30 Juin 2018, la Marge d'intérêt est en progression de 15,46% et ressort à 1,64 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une hausse de 15,56% des marges sur opérations avec la clientèle.

Analyse de la marge sur commissions :

L'évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Commissions nettes sur opérations	339 227	383 812	13,14%	417 786	8,85%	214 470	219 537	2,36%
avec les établissements de crédit								
avec la clientèle	338 058	381 852	12,95%	415 872	8,91%	213 468	218 632	2,42%
sur titres	1 168	1 960	67,78%	1 914	-2,36%	1 002	904	-9,76%
de change								
sur instruments financiers à terme et autres								
opérations hors bilan								
Prestation de services bancaires et financiers	24 536	18 156	-26,00%	32 636	79,75%	13 932	22 226	59,53%
Produits nets de gestion d'OPCVM								
Produits nets sur moyen de paiement	24 536	18 156	-26,00%	32 636	79,75%	13 932	22 226	59,53%
Assurance								
Autres								
Produits nets de commissions	363 762	401 968	10,50%	450 422	12,05%	228 402	241 763	5,85%

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au 31 Décembre 2016, la Marge sur commissions est en hausse de 10,5% et ressort à 402 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse de 12,95% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

Au 31 Décembre 2017, la Marge sur commissions est en hausse de 12,05% et ressort à 450 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 8,91% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au 30 Juin 2018, la Marge sur commissions est en hausse de 5,85% et ressort à 242 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse de 59,53% des produits nets sur moyens de paiement.

b. Coefficient d'exploitation bancaire:

Le coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Produit Net Bancaire	3 231 401	3 694 442	14,33%	3 928 794	6,34%	1 816 068	1 796 221	-1,09%
Charges Générales d'Exploitation	1 551 423	1 649 657	6,33%	1 709 978	3,66%	818 785	859 374	4,96%
Coefficient d'Exploitation	48,01%	44,65%	-3,36 pts	43,52%	-1,13 pts	45,09%	47,84%	+2,75 pts

Source : CAM

Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au 31 Décembre 2016, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en baisse de 3,36 points et ressort à 44,65%.

Au terme de l'exercice 2017, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 43,52%, en baisse de 113 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution constatée tout au long de la période analysée est principalement due à une hausse du PNB plus importante que celle enregistrés par le poste « charges générales d'exploitation ».

Revue analytique Juin 2018/2017

Au 30 Juin 2018, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en progression de 2,75 points et ressort à 47,84%. Cette évolution est principalement due à une baisse du PNB (-1,09%) et une hausse du poste « charges générales d'exploitation » (+4,96%).

c. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Les Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Charges de personnel	1 045 838	1 084 871	3,73%	1 102 707	1,64%	519 515	528 818	1,79%
Impôts et taxes	31 137	31 567	1,38%	48 313	53,05%	23 925	16 693	-30,23%
Charges externes	417 904	481 300	15,17%	493 677	2,57%	247 785	284 411	14,78%
Autres charges générales d'exploitation	56 543	51 919	-8,18%	65 280	25,74%	27 560	29 452	6,87%
Charges Générales d'Exploitation	1 551 423	1 649 657	6,33%	1 709 978	3,66%	818 785	859 374	4,96%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au terme de l'exercice 2016, les CGE du GCAM ressortent 1 650 MDH, en progression de 6,33% par rapport à fin 2015. Cette évolution est principalement due à une hausse des charges de personnel de 3,73% passant ainsi de 1 046 MDH à 1 089 MDH.

Au 31 Décembre 2017, les charges générales d'exploitation sont en hausse de 3,66% et ressortent à 1 710 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 1,64% des charges de personnel et de 53,05% des impôts et taxes.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les charges générales d'exploitation du GCAM ressortent 859 MDH, en progression de 4,96% par rapport à fin juin 2017. Cette évolution est principalement due à une hausse des charges externes de 14,78% passant ainsi de 248 MDH à 284 MDH.

d. Résultat Brut d'Exploitation:

Le résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Charges générales d'exploitation	1 551 423	1 649 657	6,33%	1 709 978	3,66%	818 785	859 374	4,96%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	257 803	288 550	11,93%	337 522	16,97%	145 877	140 905	-3,41%
Résultat Brut d'Exploitation	1 422 176	1 756 234	23,49%	1 881 294	7,12%	851 407	795 942	-6,51%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au 31 Décembre 2016, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 23,49% par rapport à 2015, pour s'établir à 1 756 MDH, et ce malgré une augmentation des charges générales d'exploitation de 6,33%.

Au terme de l'exercice 2017, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 7,12% par rapport à 2016, pour s'établir à 1,88 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 3,66% (+60 MDH).

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, le résultat brut d'exploitation est en baisse (-6,51%) par rapport à juin 2017, pour s'établir à 796 MDH.

Contribution des Filiales au RBE :

RBE (En Kdh)	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN & MAROGEST	GCAM DOC	AAB	ASS ISMAILIA	Retraitements	RBE Consolidé
juin-18	775 442	656	8 705	-248	-1 900	-317	21 114	21 826	4 611	-16 461	920	-18 407	795 942
juin-17	853 747	622	9 018	-248	-2 653	3 002	20 664	21 125			NA	-53 870	851 407
2 017	1 826 220	82,55077	23 096	-495	-4 893	2 687	43 655	31 253	-2 908	-5 806	NA	-31598	1 881 294
2 016	1 666 762	130	16 758	-498	-4 317	-3 750	37 391	23 568		NA	NA	20191	1 756 234
2 015	1 435 559	-938	6 104	-901	-4 247	-2 474	30 902	-1 299		NA	NA	-40 531	1 422 176

Au terme du mois de Décembre 2016, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 667 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir MSIN avec 24 MDH et ARDI avec 37 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, la contribution du CAM au RBE consolidé du Groupe s'élève à 1 826 MDH. S'agissant des filiales, la part la plus importante reste celle de la Fondation ARDI avec 43 MDH.

Au terme du premier semestre 2018, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (775 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir MSIN avec 21,8 MDH et ARDI avec 21,1 MDH.

e. Coût du risque:

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Dotations aux provisions	1 576 822	1 627 775	3,23%	1 960 577	20,45%	608 246	484 244	-20,39%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 104 696	1 298 547	17,55%	996 428	-23,27%	483 877	462 076	-4,51%
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1 120							
Provisions engagements par signature	9 177	9 380		1 636	-82,56%	1 636		-100%
Autres provisions pour risques et charges	461 830	319 847	-30,74%	962 513	>100%	122 733	22 168	-81,94%
Reprises de provisions	1 180 982	1 866 089	58,01%	1 761 201	-5,22%	720 092	627 758	-12,82%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	766 733	901 458	17,57%	431 463	-52,14%	481 611	628 200	30,44%
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)								
Reprises de provisions engagements par signature		2 000		-	-100 %			
Reprises des autres provisions pour risques et charges	414 249	966 631	>100%	1 329 738	37,56%	238 481	442	
Variation des provisions	395 840	238 315	-39,80%	-199 377	<-100%	111 846	143 514	28,31%
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)								
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	182 469	302 577	65,82%	390 767	29,15%	181 083	414 960	100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	118 510	872 171	>100%	502 013	-42,44%	253 363	113 010	-55,40%
Décote sur les produits restructurés								
Récupérations sur prêts et créances amorties	75 539	33 023	-56,28%	90 115	>100%	51 729	210 682	100%
Pertes sur engagement par signature								
Autres pertes								
Coût du risque	621 280	903 410	45,41%	1 002 042	10,92%	270 872	173 773	-35,85%

Source : CAM

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au titre de l'exercice 2016, le coût du risque s'élève à 903 MDH, en progression de 45,41% comparativement à 2015. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 58,18% des reprises de provisions suite à une augmentation de plus de 100% des reprises de provisions pour risques et charges ainsi qu'à l'augmentation des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées suite au déclassement des créances de la SAMIR.

A fin Décembre 2017, le coût du risque s'élève à 1 002 MDH, en progression de 10,92% comparativement à 2016. Cette évolution s'explique par la hausse des dotations aux provisions pour risques et charges de plus de 100%. Cette variation est principalement due à l'effort de provisionnement supplémentaire réalisé par le CAM en couverture des risques généraux de la banque, dont principalement des déclassements assainissements, des compléments de provisions et des besoins pour décote.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au titre du premier semestre 2018, le coût du risque s'élève à 174 MDH, en baisse de 35,85% comparativement à juin 2017. Cette évolution s'explique principalement par une baisse de 20,39% des dotations aux provisions, notamment les autres provisions pour risques et charges (-81,94%).

Contribution des Filiales au Coût du risque :

En KDH Juin 2018	CAM	SFDA	AAA	ARDI	MSIN & MAROGEST	ASS ISMAILIA	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	-445 222	-10 937	-4 715	-22 945		-425		-484 244
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-430 733	-9 758	-4 715	-16 445		-425		-462 076
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)								
Provisions engagements par signature								
Autres provisions pour risques et charges	-14 490	-1 178		-6 500				-22 168
Reprises de provisions	297 280	3 021	4 427	16 347	731	497	305 456	627 758
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	197 715	3 021	4 427	16 347		497	406 194	628 200
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)								
Reprises de provisions engagements par signature								
Reprises des autres provisions pour risques et charges	99 565				731		- 100 738	442
Variation des provisions	-147 943	-7 916	-288	-6 599	731	73	305 456	143 514
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)								
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-414 960							-414 960
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-99 720			-13 123		-168		-113 010
Décote sur les produits restructurés								
Récupérations sur prêts et créances amorties	209 831			814		37		210 682
Pertes sur engagement par signature								
Autres pertes								
Coût du risque	-452 791	-7 916	-288	-18 908	731	-57	305 456	-173 773

Au terme du premier semestre 2018, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (453 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec près de 19 MDH.

S'agissant des retraitements opérés, il s'agit notamment de l'impact de l'application de la norme IFRS 9 pour un total de 406 MDH, ainsi que la norme IAS 37 (-101 MDH).

En KDH 2017	CAM	ARDI	AAA	SFDA	MSIN & MAROGEST	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	-1 902 830	-30 642	-4 427	-22 679			-1 960 577
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-954 654	-15 642	-4 427	-21 705			-996 428
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)							
Provisions engagements par signature	-1 636						-1 636
Autres provisions pour risques et charges	-946 539	-15 000		-974			-962 513
Reprises de provisions	1 443 696	16 341	4 551	520	1 377	294 715	1 761 201
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	399 004	16 341	4 551			11 566	431 463
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)							
Reprises de provisions engagements par signature							
Reprises des autres provisions pour risques et charges	1 044 692			520	1 377	283 149	1 329 738
Variation des provisions	-459 134	-14 301	124	-22 159	1 377	294 715	-199 377
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)							
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-390 767						-390 767
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-477 009	-25 004					-502 013
Décote sur les produits restructurés							
Récupérations sur prêts et créances amorties	87 855	2 245	15,4				90 115
Pertes sur engagement par signature							
Autres pertes							
Coût du risque	-1 239 055	-37 060	140	-22 159	1 377	294 715	-1 002 042

Au terme de l'exercice 2017, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (1 239 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec 37 MDH.

Taux de contentieux & Taux de couverture :

En Kdh	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	Juin 2018	Δ%
ENCOURS BRUT	67 152 974	70 376 699	4,80%	73 954 154	5,08%	74 168 060	0,29%
CES BRUT	5 630 702	5 979 834	6,20%	6 029 334	0,83%	6 451 545	7,00%
PROVISIONS	3 232 964	2 996 792	-7,31%	3 214 808	7,27%	3 966 678	23,39%
TAUX DE CONTENTIEUX	8,38%	8,50%	0,12 pts	8,15%	- 0,35 pts	8,70%	+0,55 pts
TAUX DE COUVERTURE	57,42%	50,11%	-7,31 pts	53,32%	+ 3,21 pts	61,48%	+8,16 pts

Au terme du mois de Décembre 2016, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,5%, en hausse de 12 points de base par rapport à l'exercice 2015. Le taux de couverture passe quant à lui de 57,42% à 50,11%, soit une baisse de 7,31 points de pourcentage.

Au titre de l'exercice 2017, le taux de contentieux du GCAM est en baisse (-0,35 points de pourcentage). Le taux de couverture est quant à lui en progression (+3,21 points de pourcentage) et s'affiche à 53,32%.

Au terme du premier semestre 2018, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,70%, en hausse de 55 points de base par rapport à l'exercice 2017. Le taux de couverture passe quant à lui de 53,32% à 61,48%, soit une hausse de 8,16 points de pourcentage.

f. Résultat Net Part du Groupe:

Le résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée:

En Kdh	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
RESULTAT D'EXPLOITATION	800 896	852 825	6,48%	879 252	3,10%	580 535	622 169	7,17%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7 933	-	-100%					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 277	57 455	>100%	62 300	8,43%	39 312	100 728	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	227			-100%			
RESULTAT AVANT IMPÔTS	790 687	795 143	0,56%	816 952	2,77%	541 222	521 441	-3,65%
Impôts sur les bénéfices	244 118	253 137	3,69%	224 659	-11,17%	183 170	127 070	-30,63%
RESULTAT NET	546 569	542 006	-0,83%	592 293	9,28%	358 052	394 371	10,14%
Résultat hors groupe	6 010	16 799	>100%	17 678	5,23%	10 293	3 989	-61,25%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	540 559	525 206	-2,84%	574 615	9,41%	347 758	390 382	12,26%

Source : CAM

🌱 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au terme de l'exercice 2016, le résultat net du GCAM est resté relativement stable (-0,83%) pour s'établir à 542 MDH. Au titre de cet exercice, le résultat net part du groupe s'élève à 525 MDH, en recul de 2,84% par rapport à l'exercice antérieur.

Au terme de l'exercice 2017, le résultat net du GCAM s'est apprécié de 9,28% pour s'établir à 592 MDH. Au titre de cet exercice, le résultat net part du groupe s'élève à 575 MDH, en progression de 9,41% par rapport à l'exercice antérieur.

🌱 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, le résultat net du GCAM s'est apprécié de 10,14% pour s'établir à 394 MDH. Au titre de ce semestre, le résultat net part du groupe s'élève à 390 MDH, en progression de 12,26% par rapport au semestre antérieur.

Analyse du RNPG par Pôle d'activité :

Au terme de l'exercice 2015, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail. L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- ✓ -5,5 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.
- ✓ -1,9 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement ;
- ✓ -3 MDH pour l'activité gestion d'actif.

Au terme de l'exercice 2016, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (497 MDH), la gestion d'actif (30 MDH) et enfin le micro-crédit (4 MDH). L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- ✓ -5 MDH pour les sociétés de financement spécialisées ;
- ✓ -0,4 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Au 31 Décembre 2017, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (556 MDH), la gestion d'actif (25 MDH) et enfin le micro-crédit (7 MDH). L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec -6 MDH pour la banque participative et -5 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.

A fin juin 2018, la banque de détail représente toujours la composante la plus notable du RNPG du GCAM avec 378 MDH. L'apport des autres activités se présente comme suit :

- ✓ Gestion d'actif : 22MDH ;
- ✓ Micro-crédit : 3 MDH ;
- ✓ Banque participative : -16 MDH ;
- ✓ Sociétés de financement spécialisées -2 MDH.

Contribution des Filiales au RPNG:

RNPG (En Kdh)	CAM	HOLDAGRO	SFDA	TARGA	AAA	CAM GESTION	ARDI	MSIN & MAROGEST	GCAM DOC	AAB	ASS ISMAILIA	Retraitements	Total
juin-18	227 080	639	312	-248	-2 195	-317	2 205	22 470	4 611	-16 461	904	151 382	390 382
juin-17	196 341	874	238	-248	-2 448	2 993	1 924	21 358				126 726	347 758
2 017	351 015	326	210	-498	-4 766	2 670	6 595	22 389	-2 908	-5 806		205 388	574 615
2 016	308 021	114	153	-501	-5 109	-3 645	3 896	33 188				189 089	525 206
2 015	336 188	-958	111	-904	-5 473	-2 496	3 460	-647				211 278	540 559

Au terme de l'exercice 2016, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 308 MDH. MSIN représente 33 MDH, la fondation ARDI totalise 4 MDH et la SFDA quant à elle ne participe qu'à hauteur de 0,2 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 351 MDH. MSIN totalise 22 MDH et la fondation ARDI quant à elle ne participe qu'à hauteur de 7 MDH .

Au terme du premier semestre 2018, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 227 MDH. MSIN représente 22 MDH, GCAM DOC totalise 4,6 MDH et la fondation ARDI quant à elle participe à hauteur 2,2 MDH.

g. Indicateurs de rentabilité

Les indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc évoluent comme suit, sur la période considérée:

En Kdh	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	Juin 2017	Juin 2018	Δ%
Résultat Net consolidé	546 569	542 006	-0,83%	592 293	9,28%	358 052	394 371	10,14%
Fonds Propres	8 248 781	9 018 039	9,33%	10 336 865	14,62%	9 295 666	10 255 490	10,33%
Total Bilan	89 327 599	91 276 236	2,18%	97 450 814	6,76%	91 276 273	98 641 350	8,07%
Return On Equity (ROE)	6,63%	6,01%	-0,62 pts	5,73%	-0,28 pts	3,85%	3,85%	-
Return On Assets (ROA)	0,61%	0,59%	-0,02 pts	0,61%	+0,02 pts	0,39%	0,40%	+0,01 pts

Source : CAM

Il est à signaler que le recul constaté au niveau du ROE et du ROA consolidés du GCAM durant la période analysé revient essentiellement aux baisses constatée au niveau du Résultat Net du CAM, en effet la banque est le principal contributeur à la formation du Résultat Net consolidé du Groupe.

📈 Revue analytique Décembre 2015 à Décembre 2017

Au terme du mois de Décembre 2016, les indicateurs de rentabilité du GCAM connaissent une légère baisse, subissant l'impact du RN stable comparativement à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2017, le ROE s'affiche à 5,73%, en léger recul relativement à fin Décembre 2016 (-0,28 points). Le ROA quant à lui est en progression de 2 points de base et ressort à 0,61%.

📈 Revue analytique Juin 2018/2017

Au terme du premier semestre 2018, les indicateurs de rentabilité du GCAM sont en amélioration. En effet, le ROE ressort à 7,70% (comparaison base annuelle) contre 5,73% au 31/12/2017.

S'agissant du ROA, ce dernier s'affiche à 0,8% (comparaison base annuelle) contre 0,61% au terme de l'exercice 2017.

VI.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

L'évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

Actif (En KDH)	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 356 670	2 015 655	-14,47%	2 711 673	34,53%	3 369 321	24,25%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 163	7 183 537	>100%	265 857	-96,30%	11 702 809	>100%
Instruments dérivés de couverture							
Actifs financiers disponibles à la vente	7 138 551	5 988 478	-16,11%	13 210 306	>100%	2 482 195	-81,21%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2 137 242	629 030	-70,57%	869 796	38,28%	633 525	-27,16%
Prêts et créances sur la clientèle	63 920 009	67 379 907	5,41%	70 739 345	4,99%	70 201 383	-0,76%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux							
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 359 088		-100,00%				
Actifs d'impôt exigible	191 355	84 108	-56,05%	186 263	>100%	63 838	-65,73%
Actifs d'impôt différé	182 133	221 425	21,57%	262 054	18,35%	187 888	-28,30%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 362 032	1 427 178	4,78%	1 410 274	-1,18%	1 695 876	20,25%
Actifs non courants destinés à être cédés							
Participations dans des entreprises mises en équivalence							
Immeubles de placement	2 297 969	1 920 197	-16,44%	1 440 191	-25,00%	1 349 164	-6,32%
Immobilisations corporelles	2 971 062	4 043 909	36,11%	5 942 253	46,94%	6 539 529	10,05%
Immobilisations incorporelles	81 191	75 903	-6,51%	105 895	39,51%	108 913	2,85%
Ecarts d'acquisition	305 135	306 908	0,58%	306 908	-	306 908	-
TOTAL ACTIF IFRS	89 327 599	91 276 236	2,18%	97 450 815	6,76%	98 641 350	1,22%
Passif (En KDH)	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 548	11 351	-55,57%	5 476	-51,76%	76 498	>100%
Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 366 275	7 299 945	-22,06%	8 019 146	9,85%	9 736 243	21,41%
Dettes envers la clientèle	64 084 707	66 273 923	3,42%	68 159 012	2,84%	68 461 443	0,44%
Dettes représentées par un titre	5 349 675	6 076 374	13,58%	7 371 979	21,32%	6 540 379	-11,28%
Titres de créance émis	5 349 675	6 076 374	13,58%	7 371 979	21,32%	6 540 379	-11,28%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux							
Passifs d'impôt courant	354	178 764	>100%	117 077	-34,51%	14 243	-87,83%
Passifs d'impôt différé	696 840	802 016	15,09%	937 344	16,87%	715 020	-23,72%
Comptes de régularisation et autres passifs	1195642	1 301 982	8,89%	2 184 295	67,77%	2 519 778	15,36%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés							
Provisions techniques des contrats d'assurance							
Provisions pour risques et charges	359 778	313 841	-12,77%	319 618	1,84%	322 257	0,83%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	47 593	45 532	-4,33%	12 528	-72,48%	13 586	8,44%
Dettes subordonnées	1 628 989	1 933 299	18,68%	2 730 235	41,22%	2 788 718	2,14%
Capital et réserves liées	5 675 853	6 019 265	6,05%	6 267 286	4,12%	6 267 286	0,00%
Réserves consolidées	335 913	486 677	44,88%	767 039	57,61%	770 682	0,47%
- Part du groupe	253 751	397 138	56,51%	567 404	42,87%	541 132	-4,63%
- Part des minoritaires	82 162	89 539	8,98%	199 635	>100%	229 550	14,98%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	13 865	-8 739	<-100%	-32 516	>100%	20 847	>100%
Résultat net de l'exercice	546 569	542 006	-0,83%	592 293	9,28%	394 371	-33,42%
- Part du groupe	540 559	525 206	-2,84%	574 615	9,41%	390 382	-32,06%
- Part des minoritaires	6 010	16 799	>100%	17 678	5,23%	3 989	-77,44%
TOTAL PASSIF IFRS	89 327 599	91 276 236	2,18%	97 450 814	6,76%	98 641 350	1,22%

Source : CAM

a. Les Crédits:

L'évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	Juin 2018	Δ%
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NET DE DEPRECIATION (1)	2 137 242	629 030	-70,57%	869 796	38,28%	633 525	-27,16%
Comptes à vue	179 791	611 782	>100%	979 635	60,13%	759 587	-22,46%
Prêts	1 957 451	17 247	-99,12%	-109 839	<-100%	-126 063	-14,77%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit							
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION (2)	63 920 009	67 379 907	5,41%	70 739 345	4,99%	70 201 383	-0,76%
Comptes ordinaires débiteurs	8 581 950	9 370 334	9,19%	11 779 900	25,71%	11 843 421	0,54%
Prêts consentis à la clientèle	58 571 024	61 006 365	4,16%	62 174 253	1,91%	62 324 640	0,24%
Opérations de pension							
Opérations de location-financement							
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-3 232 964	-2 996 792	7,31%	-3 214 808	7,27%	-3 966 678	-23,39%
TOTAL (1) + (2)	66 057 251	68 008 937	2,95%	71 609 142	5,29%	70 834 908	-1,08%

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2016, l'encours des créances s'est établi à 68 Mrds Dhs, en hausse de 2,95% par rapport à fin 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- ✓ la croissance des créances sur la clientèle de 5,41% à 67,4 Mrds Dhs. Cette évolution est due à :
 - la progression des prêts consentis à la clientèle de 4,16% à près de 61 Mrds Dhs contre 58,6 Mrds Dhs en 2015 ;
 - L'augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 9,19% s'affichant ainsi à 9,4 Mrds Dhs en 2016 contre 8,6 Mrds Dhs en 2015.

A fin Décembre 2017, l'encours des créances s'est établi à 72 Mrds Dhs, soit une hausse de 5,29% par rapport à fin 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- ✓ la hausse des créances sur la clientèle de 4,99% à près de 71 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à :
 - L'augmentation de l'encours des comptes ordinaires débiteurs de 25,71% s'affichant ainsi à 12 Mrds Dhs ;
 - La progression des prêts consentis à la clientèle de 1,91% à 62 Mrds Dhs.
- ✓ l'augmentation des créances sur les établissements de crédits de 38,28%, s'affichant ainsi à 0,9 Mrds Dhs. Cette variation est due à une augmentation de 60,13% des comptes à vue qui passent à 980 MDH.

Au titre du premier semestre 2018, l'encours des créances s'est établi à 71 Mrds Dhs, en baisse de 1,08% par rapport à fin 2017. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :

- ✓ la baisse des créances sur la clientèle de 0,76% à 70,2 Mrds Dhs à fin juin 2018. Cette évolution est due à l'augmentation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle de 23,39% à -4 Mrds Dhs (impact de l'application de la norme IFRS 9 applicable depuis le premier janvier 2018) ;
- ✓ le recul des créances sur les établissements de crédits et assimilés de 27,16%, principalement en raison du repli des comptes à vue de 22,46%.

b. Les Dépôts:

L'évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	Juin 2018	Δ%
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9 366 275	7 299 945	-22,06%	8 019 146	9,85%	9 736 243	21,41%
Comptes à vue	337 418	396 260	17,44%	486 851	22,86%	799 141	64,14%
Emprunts	6 127 856	6 903 684	12,66%	7 532 295	9,11%	5 422 790	-28,01%
opérations de pension	2 901 002		-100%			3 514 312	
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	64 084 707	66 273 923	3,42%	68 159 012	2,84%	68 461 443	0,44%
Comptes ordinaires créditeurs	27 623 989	32 301 216	16,93%	35 542 785	10,04%	36 004 984	1,30%
Comptes à terme	22 968 906	21 102 761	-8,12%	18 628 707	-11,72%	18 599 948	-0,15%
Comptes d'épargne	9 835 876	10 720 302	8,99%	11 619 194	8,38%	11 787 624	1,45%
Autres dettes envers la clientèle	3 175 068	1 768 518	-44,30%	2 015 290	13,95%	1 725 871	-14,36%
Intérêts courus à payer	480 869	381 126	-20,74%	353 037	-7,37%	343 016	-2,84%
TOTAL (1) + (2)	73 450 982	73 573 868	0,17%	76 178 158	3,54%	78 197 685	2,65%

Source : CAM

Au terme du mois de Décembre 2016, l'encours total des dépôts consolidés reste quasiment stable en s'affichant à 73,6 Mrds Dhs, soit une légère variation de +0,17%. Cependant, on note que :

- ✓ L'encours des dettes envers les établissements de crédit est en baisse de 22,06% à 7,3 Mrds Dhs ;
- ✓ L'encours des dettes envers la clientèle est en hausse de 3,42% et s'affiche à 66,3 Mrds Dhs.
- ✓ Par ailleurs, on constate un changement de la structure de ladite rubrique, notamment avec un recul de la part des comptes à terme en faveur des comptes ordinaires créditeurs, répondant ainsi à la politique commerciale entreprise par leGCAM visant à réduire le coût de la ressource.

Au terme de l'exercice 2017, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 76 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 3,54% par rapport à 2016. Cette évolution résulte principalement de :

- ✓ La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 2,84% à 68 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - la croissance des comptes ordinaires créditeurs de 10,04% (+3 242 MDH) ;
 - la hausse des comptes d'épargne de 8,38% (+899 MDH) ;
- ✓ La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 9,85% à 8 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de 9,11% des emprunts (+629 MDH).

A fin juin 2018, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 78 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 2,65% par rapport à 2017. Cette évolution résulte principalement de :

- ✓ La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 0,44% à 68,5 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - la croissance des comptes ordinaires créditeurs de 1,30% (+462 MDH) ;
 - la hausse des comptes d'épargne de 1,45% (+168 MDH) ;
- ✓ La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 21,41% à 9,7 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de 64,14% des comptes à vue (+312 MDH).

c. Les Ressources du GCAM:

L'évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée:

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%	Juin 2018	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	8 248 781	9 018 039	9,33%	10 336 865	14,62%	10 255 490	-0,79%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	47 593	45 532	-4,33%	12 528	-72,48%	13 586	8,44%
Dettes subordonnées	1 628 989	1 933 299	18,68%	2 730 235	41,22%	2 788 718	2,14%
Capital et réserves liées	5 675 853	6 019 265	6,05%	6 267 286	4,12%	6 267 286	0,00%
Réserves consolidées	335 913	486 677	44,88%	767 039	57,61%	770 682	0,47%
Résultat net de l'exercice	546 569	542 006	-0,83%	592 293	9,28%	394 371	-33,42%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	13 865	-8 739	<-100%	-32 516	>100%	20 847	>100%
Ressources	78 800 658	79 650 242	1,08%	83 550 137	4,90%	84 738 064	1,42%
Etablissements de crédit	9 366 275	7 299 945	-22,06%	8 019 146	9,85%	9 736 243	21,41%
Clientèle	64 084 707	66 273 923	3,42%	68 159 012	2,84%	68 461 443	0,44%
Titres de créance émis	5 349 675	6 076 374	13,58%	7 371 979	21,32%	6 540 379	-11,28%

Source : CAM

A fin Décembre 2016, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 9 Mrds Dhs en évolution de 9,33% par rapport à Décembre 2015. Cette variation s'explique principalement par la progression de l'encours des dettes subordonnées de 18,68% et du capital et réserves liées de 6,05%.

A fin 2017, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 10,34 Mrds Dhs en évolution de 14,62% par rapport à Décembre 2016. Cette variation s'explique principalement par la progression des dettes subordonnées de 41,22% suite à l'émission d'Obligations Subordonnées pour un montant global de 1 000 MDH par le CAM en Octobre 2017, et l'amortissement des Ex Bons CNCA pour un total de 160 MDH sur le mois de Novembre 2017.

Il est à noter que les réserves consolidées ont augmenté tout au long de la période étudiée suite à l'affectation du résultat.

Par ailleurs, les ressources consolidées sont en progression tout au long de la période analysée et passe de 79 Mrds Dhs en 2015 à 84 Mrds Dhs en 2017, soit une progression globale de 6,03%.

A fin juin 2018, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 10,3 Mrds Dhs restant quasiment stables (-0,79%) par rapport à Décembre 2017.

Les ressources consolidées sont, quant à elles, en hausse de 1,42% suite à une progression de 21,41% des dépôts des établissements de crédit.

d. Evolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

L'évolution de la composition du portefeuille titres du Groupe Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

En KDH	2 015	2 016	Δ%	2 017	Δ%
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	25 163	7 183 537	>100%	265 857	-96,30%
Titres de créance négociables					
Obligations					
Actions et autres titres à revenu variable		7 167 013	>100%	241 597	-96,63%
Opérations de pension					
Prêts					
Instruments financiers dérivés de transaction	25 163	16 523	-34,33%	24 259	46,82%
Actifs financiers disponibles à la vente	7 264 626	6 127 341	-15,66%	13 383 341	>100%
Titres de créance négociables					
Obligations	1 183 373	1 022 315	-13,61%	2 666 959	>100%
Actions et autres titres à revenu variable	-47 746	70 177	-NS	328 097	>100%
	6 128 999	5 034 849	-17,85%	10 388 285	>100%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, le portefeuille des titres du GCAM connaît une importante progression avec une hausse de plus de 100% des actifs financiers en valeur de marché par résultat et malgré une baisse de 15,66% des actifs financiers disponibles à la vente.

A fin 2017, les actifs financiers à valeur de marché par résultat ont baissé de 96,30% s'établissant à 266 MDH. Les actifs financiers disponibles à la vente ont, quant à eux, augmenté de plus de 100% à 13,4 Mrds Dhs. Cette variation est due à une hausse généralisée de plus de 100% de toutes les rubriques composant ledit poste.

En KDH ⁴⁶	01-janv-18	Juin 2018	Δ%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 332 816	11 702 809	3,26%
-Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 669 576	10 889 689	>100%
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 663 239	813 119	-91,59%
- Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat			
-Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 142 512	2 482 195	15,85%
-Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
	1 937 089	2 078 501	7,30%
-Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
	205 423	403 693	96,52%
Actifs financiers au coût amorti	70 784 922	70 834 909	0,07%
Titres au coût amorti			
-Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti			
	869 796	633 525	-27,16%
-Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			
	69 915 126	70 201 383	0,41%

Au terme du premier semestre 2018, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en hausse de 3,26% comparativement au premier janvier 2018.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 15,85% principalement suite à une augmentation de 96,52% (+198 MDH).

S'agissant des actifs financiers au coût amorti, ces derniers sont restés quasiment stables (+0,07%).

⁴⁶ Les actifs financiers présentés prennent en compte les changements relatifs à l'application de la Norme IFRS9

VI.4. Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2016 au 31 Décembre 2017 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2016	4 227 677	1 791 588		922 344	-8 739	6 932 869	106 338	7 039 208
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2016 corrigés	4 227 677	1 791 588		922 344	-8 739	6 932 869	106 338	7 039 208
Opérations sur capital		248 022				248 022		248 022
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				574 615		574 615	17 678	592 293
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				- 50 114		- 50 114	93 297	43 183
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				- 304 826	-23 777	- 328 603		-328 603
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				- 354 941	-23 777	- 378 718	93 297	-285 421
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 2017	4 227 677	2 039 609		1 142 019	-32 516	7 376 788	217 314	7 594 102

Source : CAM

A fin Décembre 2017, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- ✓ Une augmentation des réserves liées au capital de 248 MDH ;
- ✓ Une hausse des intérêts minoritaires de 204 MDH ;
- ✓ Une baisse des réserves et résultats consolidés de 135 MDH.

Le tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2017 au 30 Juin 2018 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2017	4 227 677	2 039 609		1 142 019	-32 516		7 376 788	217 314	7 594 102
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				- 82 399	82 399				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				- 519 784			-519 784		-519 784
Autres									
Capitaux propres d'ouverture au 01 Janvier 2018	4 227 677	2 039 609		539 836	49 883		6 857 004	217 314	7 074 318
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes									
Autres									
Changements de méthodes comptables									
Résultat de l'exercice				390 382			390 382	3 989	394 371
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions							-		-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-31 538	1 358	-30 179		-30 179
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						1 144	1 144		1 144
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat							-		-
Gains ou pertes latents ou différés				-	-31 538	2 502	-29 036		-29 036
Autres				1 297			1 297	12 236	13 533
Variations de périmètre							-		-
Capitaux propres clôture au 30 Juin 2018	4 227 677	2 039 609		931 514	18 345	2 502	7 219 647	233 539	7 453 186

Au terme du premier semestre 2018, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- ✓ Une augmentation des réserves et résultats consolidés de 392 MDH ;
- ✓ Une hausse des intérêts minoritaires de 16 MDH.

VI.5. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie sur la période Décembre 2015 à juin 2018 est présenté dans le tableau suivant :

En KDH	2015	2016	Δ%	2017	Δ%	juin-17	Juin 2018	Δ%
Résultat avant impôts	410 665	506 524		490 298		328 906	253 157	
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	73 890	203 378		222 316		110 925	100 373	
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations								
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	621 351	153 976		154 690		257 025	332 518	
+/- Dotations nettes aux provisions	293 494	-216 349		340 277		67 255	83 099	
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence								
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-15 978	6 854		1 059				
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement								
+/- Autres mouvements	146	7 449		15 710		5 283	2 935	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	972 903	155 307		734 052		440 488	352 728	
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-310 100	92 987		505 629		-395 435	2 201 921	
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	196 794	-996 561	-	1 704 345	-	-2 157 862	313 441	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-56 062	1 085 068		1 016 188		449 020	- 1 375 150	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 497 652	789 629		1 105 831		1 614 899	83 196	
- Impôts versés	-80 744	-175 543		-117 050		-107 903	10 717	
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 747 764	795 580		806 252		-597 281	1 212 692	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-364 195	1 457 411	NA	2 030 603	39,33%	172 112	1 808 666	>100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5 819	-193 520		-78 425		8 210	- 396 520	
+/- Flux liés aux immeubles de placement								
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	124 464	-1 835 666	-	2 159 762	-	-90 785	857 653	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	130 283	-2 029 186	-100%	- 2 238 187	10,30%	-82 575	- 1 254 173	<-100
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	46 361	-71 047		-60 000		-60 000	7000	
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	629 391	301 808		963 603		38 651	78 155	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	675 752	230 761	-65,85%	903 603	>100%	-21 349	85 155	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie								
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	441 841	-341 015		696 017		68 187	657 648	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 914 829	2 356 670		2 015 655		2 015 655	2 711 673	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit								
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 356 670	2 015 655	-14,47%	2 711 673	34,53%	2 083 843	3 369 321	61,69%

A fin Décembre 2016, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 2 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une augmentation des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui s'affiche désormais à 1 457 MDH contre -364 MDH en décembre 2015. Cette évolution est principalement liée à la variation des flux liés aux autres opérations affectant les actifs ou passifs financiers qui s'affiche à 1 085 MDH ;
- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de -2 Mrds Dhs en 2016 contre 130 MDH en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des flux liés aux immobilisations corporelles & incorporelles qui s'affichent à 1 837 MDH ;
- ✓ Une baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement (-65,85%) qui s'affiche à 231 MDH contre 676 MDH en 2015. Il est à noter que durant l'exercice 2016 les autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ont été impactés par l'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 600 MDH.

Au terme de l'exercice 2017, la trésorerie de clôture du GCAM est en hausse et s'affiche à 2,7 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une hausse (+39,33%) des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle avec un solde qui passe à 2 030 MDH. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des Flux liés aux autres opérations avec les établissements de crédit et assimilés de 413 MDH et l'augmentation des autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers de 316 MDH ;
- ✓ Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de 2 238 MDH.
- ✓ Une amélioration (>100%) du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à 904 MDH suite à l'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 1 000 MDH en Octobre 2017.

A fin juin 2018, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 3 369 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- ✓ Une hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (>100%) avec un solde qui passe de 172 MDH en juin 2017 à 1 809 MDH en juin 2018. Cette variation est principalement due à la baisse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés (+2,6 Mrds Dhs) et avec la clientèle (+2,5 Mrds Dhs) ;
- ✓ Un recul des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de -1 254 MDH en juin 2018 contre -83 MDH en juin 2017 ;
- ✓ Une hausse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à 85 MDH contre -21 MDH en juin 2017.

VI.6. Indicateurs financiers

a. Ratio de transformation

L'évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM se présente comme suit :

En MDH	2015	2016	2017	juin-18
Créances brutes sur la clientèle	67 152 974	70 376 699	73 954 154	74 168 060
Dépôts de la clientèle	64 084 707	66 273 923	68 159 012	68 461 443
Ratio de transformation	104,79%	106,19%	108,50%	108,34%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2016, le taux de transformation ressort à 106,19%, en hausse (+1,40 pts) par rapport à l'exercice antérieur.

Au terme de l'exercice 2017, le taux de transformation ressort à 108,50%, marquant une nouvelle hausse (+2,31 pts) par rapport à l'exercice 2016.

Au 30 Juin 2018, le taux de transformation du GCAM ressort à 108,34% en baisse de 0,16 points de pourcentage par rapport l'exercice 2017.

b. Ratio de solvabilité⁴⁷

L'évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM se présente comme suit :

En %	2015	2016	2017	Juin 2018
Ratio de fonds propres de base	9,74%	9,85%	10,05%	9,71%
Ratio de solvabilité	12,09%	12,57%	13,73%	13,11%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2016, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,54% et un ratio de fonds propres de base de 9,83%.

Au terme de l'exercice 2017, le GCAM dépasse les exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 13,73% et un ratio de fonds propres de base de 10,05%.

⁴⁷L'année 2015 est la date de première production du ratio de fonds propres de base et du ratio de solvabilité

PARTIE VI. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. Ambition GCAM horizon 2021

Le nouveau plan stratégique du CAM AFAK 2021 est une continuité du CAP 2016 et le deuxième point d'étape de la vision 2024. Il représente ainsi de nouveaux challenges, impliquant des transformations profondes, structurelles, et des efforts encore plus importants, aussi bien humains que financiers. AFAK 2021 est s'articule autour de 4 chantiers structurants :

CHANTIER 1: Transformation structurelle

Ce premier chantier met en exergue deux principaux volets d'action visant une transformation structurelle du Crédit Agricole du Maroc :

- Adapter la banque à la régionalisation avancée nationale via la mise en place d'un modèle mutualiste régional ;
- Recapitaliser et restructurer notre modèle institutionnel pour alléger la pression sur les fonds propres et mieux servir la Mission de développement du Monde Rural.

CHANTIER 2: Digitalisation

Ce chantier dont les travaux ont d'ors et déjà été lancés s'articule autour de 3 fondements :

- Aborder la transformation digitale dans sa globalité et pas uniquement sous le prisme de la technologie ;
- Positionner la transformation digitale comme le véhicule d'une nouvelle dynamique d'innovation ;
- Se doter des capacités d'innover davantage et plus rapidement.

CHANTIER 3: Développement du GCAM vert

Le succès de ce chantier est tributaire de l'accomplissement des visions suivantes:

- Montée en puissance du Domaine vert pour un repositionnement stratégique dans la banque afin de consolider la position du GCAM en tant que Leader du développement du secteur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural ;
- Développement des relations de coopérations à l'international ;
- Synergie positive avec les autre structures du groupe.

CHANTIER 4: Développement des relais de croissance

Le dernier chantier du plan stratégique AFAK 2021 met l'accent sur le développement des relais de croissance de la banque à travers :

- Développement de nouveaux relais de croissance afin de diversifier l'activité et augmenter le PNB du groupe en assurant une large couverture des besoins de la clientèle à travers une offre de produits et services étoffée ;
- Chantiers en cours de mise en œuvre : Banque Participative, Banque Privée, Transfert de cash, Crédit à la consommation, Crédit-Bail, Gestion de Valeurs Mobilières ;
- Des réflexions sont en cours sur d'autres activités : affacturage, courtage, bancassurance, ...

II- Prévisions commerciales

Compte tenu de l'engagement du Crédit Agricole du Maroc dans le Plan Maroc Vert et de sa politique de développement, la banque prévoit d'atteindre un encours brut consolidé de crédits distribués de 76 Mrds dhs à fin 2018.

Dans le cadre de sa politique de collecte de ressources visant en premier lieu une clientèle particuliers professionnels, les prévisions en matière de collecte de dépôts tablent sur une progression annuelle de 4%, pour atteindre 80 Mrds dhs à fin 2018. Ce niveau d'évolution est déterminé par la philosophie de développement du réseau du CAM qui privilégie la rentabilisation des points de vente existants via l'optimisation du maillage territorial du réseau Groupe.

III- Objectifs de résultat

a. Prévisions base consolidée

Le résultat net consolidé du GCAM évoluerait comme suit:

(En MDH)	2015	2016	2017	2018 P	2019 P
PNB	3 231	3 694	3 929	4 082	4 265
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 551	1 938	2 048	2 161	2 240
Coefficient d'exploitation	48,01%	52,46%	52,12%	52,95%	52,53%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	547	542	592	601	644

Source : CAM

Au 31 décembre 2018, les charges générales d'exploitation consolidées du GCAM s'établiraient à 2 161 MDH. Ainsi, le coefficient d'exploitation devrait s'établir à 52,95% en hausse de 83 points de base par rapport au 31 décembre 2017. En tenant compte de l'augmentation prévue du PNB, le résultat net du Groupe serait de 601 MDH en 2018 contre 592 MDH en 2017.

Au 31 décembre 2019, le PNB du GCAM serait de 4,27 Mrds Dhs et les charges générales d'exploitation s'établiraient à 2,24 Mrds dhs, pour un coefficient d'exploitation de 52,53%. Le résultat net du Groupe quant à lui s'élèverait à 644 MDH.

b. Prévisions base sociale

Le résultat net du CAM évoluerait comme suit:

(En MDH)	2015	2016	2017	2018 P ⁴⁸	2019 P
PNB	3 066	3 450	3 546	3 747	3 866
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 624	1 711	1 772	1 863	1 909
Coefficient d'exploitation	52,97%	49,58%	49,98%	49,73%	49,38%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	336	308	351	397	418

Source : CAM

Au 31 décembre 2018, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,86 Mrds dhs. Ainsi, le coefficient d'exploitation devrait s'établir à 49,73% en baisse de 25 points de base par rapport au 31 décembre 2017. En tenant compte de l'augmentation prévue du PNB, le résultat net de la banque serait de 397 MDH en 2018 contre 351 MDH en 2017.

Au 31 décembre 2019, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,91 Mrds dhs. Ainsi, le coefficient d'exploitation devrait s'établir à 49,38% en baisse de 35 points de base par rapport aux estimations au 31 décembre 2018. En tenant compte de l'augmentation prévue du PNB, le résultat net de la banque serait de 418 MDH en 2019 contre 397 MDH estimé en 2018.

⁴⁸ Les prévisions 2018 sont supérieures aux prévisions annoncées dans la note d'information 2017 relative à l'émission obligataire du CAM de 1 000 MDH suite à un recadrage effectué selon les réalisations de l'exercice 2017.

IV-Investissements prévisionnels

Le programme d'investissement du CAM se présente comme suit :

MDH	2016	2017	2018 P	2019 P	2020 P
Mobilier et matériel d'exploitation	51	66	133	159	113
Agencements et installations	55	50	127	150	155

Source : CAM

Le budget d'investissement tient compte essentiellement des objectifs d'ouverture des nouveaux points de vente et du programme de modernisation du système d'information de la banque. En 2018, ce budget est estimé à près de 260 MDH.

Les Réalisations 2016 et 2017 sont inférieures aux prévisions annoncées dans les précédentes notes d'information suite à un réajustement budgétaire relatif aux ambitions stratégiques de la banque.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I- Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

Politique générale du risque crédit

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de plusieurs principes :

- Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public :
 - Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
 - Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
 - Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
 - Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc ;

- Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit :
 - Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
 - Diversification des risques ;
 - Notation des contreparties ;
 - Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
 - Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques;
 - Suivi périodique du portefeuille engagement ;
 - Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
 - Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en souffrance ;
 - Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

La mise en pratique de la politique générale du risque crédit repose sur :

- Un dispositif organisationnel, de gouvernance et de contrôle structuré ;
- Une stratégie de gestion des risques adaptée aux spécificités de la banque ;
- Une stratégie de suivi, d'évaluation et de mesure maîtrisée ;
- Des règles et procédures internes clairement définies ;

Stratégie du risque crédit

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche corrective vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une diversification des risques et induisant systématiquement une atténuation du risque de concentration ;
- Un système de limites interne et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- Une tarification adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité ;

La stratégie risque de la banque se base également sur un système de pilotage et de surveillance globale du risque de crédit qui constitue le complément indispensable à une bonne gestion pour mieux comprendre la performance du portefeuille de prêts et celle de la politique de gestion du risque de crédit.

Dispositif de décision

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire basé sur les principes suivants :

- Ségrégation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques afin de garantir la qualité d'évaluation du risque et l'objectivité dans la prise de décision.
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences. Gestion des compétences se fait à travers un schéma délégataire
- Prévention du risque à travers l'analyse par plusieurs acteurs des dossiers de demande de crédit ;
- Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques au niveau de la GGR en fonction du risque encouru.

Ce système de délégation désignant les niveaux de pouvoirs, est exprimé selon plusieurs paramètres (encours global du client individuel/groupe, nature de la demande, nature du crédit, typologie de clientèle, type de point de vente, le secteur d'activité, etc.) et assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

Dispositif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques

Le CAM a mis en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations lui permettant d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent.

Le suivi du dispositif de pilotage des risques repose sur :

- La surveillance du portefeuille engagements : évaluer la qualité des engagements de la banque et son évolution (par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc) ;
- Le suivi de la qualité de la production de crédit : mesurer la qualité de l'octroi de la banque et son évolution en retenant plusieurs axes (par type de comité d'octroi, Réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc. ;

- Le suivi du risque de concentration du portefeuille : individuelle (client ou groupe d'intérêt), sectorielle ou géographique, etc.
- Le suivi de la qualité du portefeuille (taux ou nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.)

La surveillance consolidée et transverse des engagements est gérée par le Pôle Management du Risque Crédit qui effectue les analyses nécessaires et met à la disposition des organes décisionnelles de la banque les éléments d'appréciation et de suivi du portefeuille engagement.

Simulation des situations de crise (stress test)

Les simulations de crise, pratique essentielle de gestion des risques, visent à quantifier l'impact potentiel des chocs sur le portefeuille de crédit et évaluer la capacité de résistance de la banque.

Tenant compte de la politique risque, deux types de simulations de crise sont réalisés par la banque :

- Une simulation de crise pour évaluer la vulnérabilité du portefeuille de crédit en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.
- Une simulation de crise pour les principales formes du risque de concentration du crédit avec une analyse de leurs impacts sur les résultats et les fonds propres.

Les résultats de ces simulations de crise sont analysés afin d'identifier les risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fonds propres, les résultats et d'apprécier la capacité à faire face à de telles situations. Plusieurs types de mesures peuvent être pris par la banque suite à l'analyse des résultats, notamment :

- Révision des limites internes ;
- Réduction des expositions sectorielles ou sur certaines contreparties ;
- Allocation de fonds propres internes additionnels.

Dispositif de recouvrement

Le recouvrement revêt une importance cruciale dans la gestion corrective du risque crédit dans la mesure où il permet à la Banque de récupérer sa créance sur les contreparties défaillantes et de réduire ainsi l'impact sur le coût du risque.

Le dispositif de recouvrement s'appuie sur les principes suivants :

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit.
- Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser le processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

Le processus de recouvrement est normalisé par des notes de services et procédures qui définissent les modalités, et les structures de suivi et de contrôle.

Concentration des risques

Le CAM est sujet à un risque de concentration sur certaines contreparties (En KMAD):

Nombre au 30/06/2018	Montant global des risques	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	4 050 353	3 939 149	94 078	17 126

II- Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rurale.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue de s'immuniser contre le risque et d'assurer une consolidation du bilan.

Stratégie des Risques marché:

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM, celle-ci s'inscrivant à son tour dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse.

La politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et au dispositif des procédures, circulaires et notes internes;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre...);
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

Politiques et procédures :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Des outils de suivi et de reporting ;
- Des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- le Comité du Marché des Capitaux et International en charge de la validation de la stratégie en matière de financement et d'investissement, de relations internationales, de gestion des lignes et limites de contrepartie ainsi que de pilotage des activités du marché des capitaux et international ;
- le Comité Limites Clients Change, habilité à statuer sur l'accès des clients à la Salle de Marché, les limites accordées pour chaque client ainsi que le type d'opération à traiter (spot, terme, opérations domiciliées, opérations non domiciliées) ;
- le Comité de trésorerie et ALM qui répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté un dispositif organisé autour des axes suivants :

- un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

Principales limites :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- la limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligataire ;
- la limite courte de position de change.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- analysées et accordées par les comités compétents ;
- paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

Système de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le comité s'assure via un reporting semestriel des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon les exigences de méthodologie figurant sur le canevas de reporting de BAM et également des simulations sur le portefeuille de négociation en cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent .

- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillances des risques.

Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilités pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

✓ Value At Risk (VAR)

La VAR est le montant maximal des pertes (variation de valorisation) à un horizon de N jours, et avec une probabilité "p" de se tromper; soit un intervalle de confiance de 1-p.

La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historique. Cette méthode consiste à mesurer l'évolution possible de la valeur du portefeuille en simulant des évolutions des conditions de marché semblables à ce qu'elles ont été dans le passé. La banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour et un historique de profondeur de 2 ans. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque.

Malgré que la VAR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente des limites.

Consciente des limites du modèle de la VAR le GCAM utilise d'autre moyen de gestion des risques de marché, notamment, des simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

Les principes scénarii retenus sont :

- une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.

III- Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

En se référant aux spécificités du bilan CAM, les gestionnaires ALM sont tenus de trouver les moyens adéquats afin de permettre à la banque de préserver son niveau de rentabilité et d'honorer ses obligations financières actuelles et futures aussi bien en situation normale qu'en situation de crise.

Gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

- L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- La mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées par le Comité ALM pour les postes non échéancés du bilan, les gestionnaires ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque.
- La réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière)

Au 31 Décembre 2017, l'impact sur un an d'une variation défavorable des taux de 200 Pbs sur le produit net bancaire et les fonds propres réglementaires s'élèvent respectivement à -0,4% et - 1%, soit à un niveau inférieur aux limites internes.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui

différent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

Suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au cours de l'année 2017, le LCR du CAM s'est établi à un niveau supérieur au minimum réglementaire requis.

IV- Risques opérationnels

Stratégie risques

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau de la banque permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels qui sont :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne.
- Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :
- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou incident avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisés en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et le contrôle des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- La charte de gestion des risques opérationnels groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :
 - Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
 - Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
 - Modèle de collecte des incidents
 - Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités,...)
 - Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels

Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques, Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1er niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- 2ème niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, et le plan de continuité de l'activité (PCA).

Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction RO pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...).
- Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- La mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés est effectué, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes via des contrôles quotidiens à distance et ou à travers les missions in situ permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel a été formalisé en 2014 dans le cadre d'une procédure validée et diffusée auprès du réseau, permettant ainsi de décrire les différentes étapes de collecte d'un incident ainsi que les rôles des acteurs qui interviennent tout au long de ce processus. Celui-ci a été décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes
- Etape 2 : La saisie des données au niveau
- Etape 3 : Le Contrôle des données collectées
- Etape 4 : Renseignement et clôture de la fiche événement ou incident
- Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes

Plan de Continuité d'Activité

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles puis la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit, donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maîtrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales, en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2015, le chantier de mise à jour du corpus documentaire PCA (Guide méthodologique, fiches de poste, plan de communication, ...) a été finalisé et plusieurs procédures sont en cours de réalisation.

Il est important de noter qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2015 obligeant la banque à activer son PCA.

V- Risque de change

A l'instar de tous les établissements bancaires, le Crédit Agricole du Maroc encourt un risque de change lié à ses différentes activités (crédits en devises, emprunts en devises, change à terme...).

La banque peut constater une évolution des taux de change futurs en sa défaveur et enregistrer en conséquence une réduction de sa marge.

VI- Gestion du risque de contrepartie

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PME marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

VII- Risque de solvabilité

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

VIII- Risque de concurrence

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une première enveloppe de 20 Mrds Dhs à échéance 2013 et une deuxième enveloppe de 25 Mrds Dhs à compter de mars 2014.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

IX- Risque de concentration sectorielle lié à la mission de service public

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

X- Risque relatif à la dépendance structurelle des marges d'intermédiation

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 87% pour l'exercice 2017.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son produit net bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB est stable depuis l'exercice 2014 et s'établit autour de 12% (13% pour l'exercice 2017).

PARTIE VIII. FAITS EXEPTIONNELS ET LITIGES

I-Faits exceptionnels

En 2016/2017, le Crédit Agricole du Maroc a fait l'objet d'un audit de la Cour des Comptes en sa qualité d'établissement soumis à la tutelle de l'Etat. Ladite mission a porté sur la période 2009 à 2015.

Les conclusions de ladite mission et les réponses Du président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Ministre de l'économie et des Finances sont consultables sur le rapport de la Cour des Comptes 2015-2016 disponible sur son site internet : www.courdescomptes.ma et via le lien http://www.courdescomptes.ma/upload/_ftp/documents/2.%20Cr%C3%A9dit%20agricole.pdf.

II- Litiges et affaires contentieuses

Hormis quelques litiges avec certains fournisseurs et certains propriétaires d'agences que le CAM a en location, Il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du CAM.

Au terme de l'exercice 2017, les caractéristiques des principaux litiges se présentent comme suit :

Objet du litige	Demandeur	Montant litigieux	Provision	
		(En KDH)	Montant (En KDH)	% de provisionnement
Dédommagement correspondant aux frais de réaménagement demandé par les propriétaires de l'ex local d'une Direction Régionale CAM	Propriétaire du bien immobilier (Immeuble)	1 446	1 446	100%
Retard de paiement de loyers pour les locaux d'agences CAM	Propriétaire du bien immobilier (Agences)	1 682	1 682	100%
Retard de paiement pour travaux effectués avec dommages et intérêts	Fournisseurs	3 979	2 704	68%

ANNEXES

Annexe 1 : Etats de Synthèses Décembre 2015, 2016 & 2017 et Juin 2018**PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES****1.1 Principes généraux**

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit à travers une matrice de passage entre le plan PCB et PCEC.

1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature**Présentation générale des créances**

- 🌱 Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- 🌱 Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- 🌱 Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- 🌱 Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- 🌱 Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- 🌱 Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- 🌱 Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- 🌱 Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - - 50 % pour les créances douteuses,
 - -100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

- 🌱 Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- 🌱 Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- 🌱 Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- 🌱 dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- 🌱 comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.4 Portefeuilles de titres**1.4.1 Présentation générale**

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres :

- 🌱 Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus
- 🌱 Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus

1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

- 🌱 Titres de participation
- 🌱 Participations dans les entreprises liées
- 🌱 Titres de l'activité du portefeuille et
- 🌱 Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis ; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.4.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique « autres actifs » ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.6 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.7 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	Durée de protection des brevets
- Immobilisations en recherche et développement	1 an
- Logiciels informatiques	5 ans
- Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	20 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Agencements, aménagements et installations	5 ans
- Parts des sociétés civiles	Non amortissable

1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

Bilan

Décembre 2017, 2016 & 2015 et Juin 2017, 2018

ACTIF (En KDH)	Juin 2018	déc-17	Juin-17	déc-16	déc-15
.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 292 970	2 708 028	2 080 437	2 013 090	2 355 323
.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	769 300	972 476	351 719	509 632	2 123 017
. A vue	761 326	953 720	334 183	492 694	165 380
. A terme	7 974	18 756	17 536	16 938	1 957 637
.Créances sur la clientèle	68 567 854	68 826 909	64 330 865	65 503 226	62 532 632
. Crédits de trésorerie et à la consommation	29 720 374	27 353 475	24 180 450	23 949 464	22 895 889
. Crédits à l'équipement	18 705 597	18 543 329	18 676 692	18 393 711	17 336 598
. Crédits immobiliers	15 501 145	15 583 867	15 901 028	15 196 640	15 810 017
. Autres crédits	4 640 738	7 346 239	5 572 695	7 963 411	6 490 127
.Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
.Titres de transaction et de placement	13 723 333	13 200 728	13 926 849	12 976 826	7 013 526
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 600 910	2 653 599	3 590 650	1 008 955	1 170 013
. Autres titres de créance	552 152	681 535	673 928	314 185	202 444
. Titres de propriété	7 570 271	9 865 594	9 662 270	11 653 686	5 641 068
.Autres actifs	3 173 026	2 979 467	3 659 418	3 338 867	3 944 192
.Titres d'investissement	-	-	-	-	6 322 573
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	6 322 573
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-
.Titres de participation et emplois assimilés	841 263	589 499	516 250	414 924	375 957
.Créances subordonnées	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
.Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
.Immobilisations incorporelles	393 095	393 265	366 163	366 659	373 214
.Immobilisations corporelles	6 364 345	5 639 660	3 711 122	3 730 043	2 089 340
Total de l'Actif	97 126 585	95 311 433	88 944 222	88 854 665	87 131 174

PASSIF (En KDH)	Jun 2018	déc-17	Jun-17	déc-16	déc-15
.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					-
.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 301 570	7 300 929	5 907 127	6 429 106	8 053 452
. A vue	958 090	652 678	1 380 979	388 154	381 993
. A terme	8 343 480	6 648 251	4 526 148	6 040 953	7 671 459
.Dépôts de la clientèle	68 409 442	68 127 199	63 178 642	66 342 161	64 085 301
. Comptes à vue créditeurs	36 114 356	35 637 468	32 768 349	32 405 879	29 347 113
. Comptes d'épargne	11 837 603	11 669 048	10 915 560	10 761 961	9 885 022
. Dépôts à terme	18 854 281	18 897 034	18 184 682	21 405 803	23 467 271
. Autres comptes créditeurs	1 603 202	1 923 648	1 310 051	1 768 518	1 385 895
.Titres de créance émis	6 540 379	7 371 979	7 451 931	6 076 374	5 349 675
. Titres de créance négociables	6 540 379	7 371 979	7 451 931	6 076 374	5 349 675
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-	-	-	-
.Autres passifs	2 463 069	2 282 245	3 375 732	1 188 619	1 075 917
.Provisions pour risques et charges	804 156	906 349	672 014	635 677	912 384
.Provisions réglementées	-	-	-	-	-
.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	7 157	7 157	7 157
.Dettes subordonnées	2 737 676	2 679 520	1 870 238	1 830 531	1 526 221
.Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
.Réserves et primes liées au capital	2 408 380	2 057 364	2 057 364	1 809 343	1 455 506
.Capital	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677
.Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-	-
.Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-	101 696
.Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	-	-
.Résultat net de l'exercice (+/-)	227 080	351 016	196 341	308 021	336 188
Total du Passif	97 126 585	95 311 433	88 944 222	88 854 665	87 131 174

Hors bilan

Décembre 2017, 2016 & 2015 et Juin 2017, 2018

HORS BILAN (En KDH)	Juin 2018	déc-17	Juin-17	déc-16	déc-15
ENGAGEMENTS DONNES	12 008 154	10 299 068	9 383 189	7 547 709	4 658 123
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	154 781				
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 311 105	5 806 864	<u>4 945 895</u>	4 141 069	1 555 850
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	931 331	937 048	<u>926 968</u>	911 392	917 440
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 610 936	3 555 156	<u>3 510 326</u>	2 495 248	2 184 833
5. Titres achetés à réméré					
6. Autres titres à livrer					
ENGAGEMENTS RECUS	1 056 445	1 056 445	1 310 470	1 294 245	560 699
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 056 445	1 056 445	<u>548 925</u>	532 700	
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés			<u>761 545</u>	761 545	560 699
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers					
10. Titres vendus à réméré					
11. Autres titres à recevoir					

CPC

Décembre 2017, 2016 & 2015 et Juin 2017, 2018

	Juin 2018	déc-17	juin-17	déc-16	déc-15
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 739 928	5 623 598	2 729 581	5 331 723	5 090 281
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	8 190	6 527	2 166	9 999	20 282
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 224 461	4 160 294	1 981 854	3 809 978	4 189 082
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	28 307	49 478	21 930	206 411	274 076
Produits sur titres de propriété	35 533	31 308	30 025	23 407	9 873
Commissions sur prestations de service	220 451	403 184	203 914	379 922	350 306
Autres produits bancaires	222 985	972 806	489 692	902 006	246 661
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 067 770	2 077 751	1 018 244	1 881 963	2 024 109
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	159 993	274 434	125 587	235 669	259 772
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	429 060	952 510	422 547	1 168 081	1 360 035
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	107 500	234 814	108 975	187 882	215 933
Autres charges bancaires	371 218	615 993	361 135	290 330	188 369
PRODUIT NET BANCAIRE	1 672 158	3 545 846	1 711 337	3 449 760	3 066 172
Produits d'exploitation non bancaire	84 962	124 795	864	4 481	227 051
Charges d'exploitation non bancaire	56 188	71 160	17 246	74 408	52 253
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	874 254	1 772 202	855 061	1 710 547	1 624 096
Charges de personnel	493 188	1 045 513	491 549	1 027 733	975 631
Impôts et taxes	15 958	29 000	13 913	31 043	30 616
Charges externes	243 374	449 475	233 177	428 213	389 868
Autres charges générales d'exploitation	25 541	57 811	22 422	45 712	51 138
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob. incorp et corporelles	96 193	190 402	94 001	177 846	176 844
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 025 387	2 772 159	993 377	2 546 971	1 815 853
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	430 733	956 291	470 030	1 276 667	1 089 607
Pertes sur créances irrécouvrables	514 679	867 776	421 131	1 149 305	275 846
Autres dotations aux provisions	79 975	948 092	102 217	121 000	450 400
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	521 360	1 532 047	515 806	1 499 023	759 551
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	197 715	820 971	416 454	1 106 827	496 610
Récupérations sur créances amorties	209 831	87 857	50 605	31 972	73 695
Autres reprises de provisions	113 814	623 219	48 748	360 224	189 247
RESULTAT COURANT	322 650	587 167	362 322	621 338	560 572
Produits non courants	614	36 036	15 342	24 305	19 923
Charges non courantes	82 485	166 105	73 902	166 302	163 928
RESULTAT AVANT IMPOTS	240 780	457 098	303 763	479 342	416 568
Impôts sur les résultats	13 700	106 081	107 422	171 321	80 380
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	227 080	351 016	196 341	308 021	336 188

ESG

Décembre 2017, 2016 & 2015 et Juin 2017, 2018

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	Jun 2018	déc-17	Jun-17	déc-16	déc-15
+ Intérêts et produits assimilés	2 260 958	4 216 299	2 005 950	4 026 388	4 483 441
- Intérêts et charges assimilées	696 552	1 461 758	657 109	1 591 633	1 835 740
MARGE D'INTERET	1 564 406	2 754 541	1 348 841	2 434 755	2 647 701
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-
+ Commissions perçues	220 451	403 184	203 914	379 922	350 306
- Commissions servies	3 387	9 356	4 480	13 121	910
Marge sur commissions	217 065	393 828	199 434	366 801	349 396
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	148	337 980	141 369	85 018	(296)
+ Résultat des opérations sur titres de placement	(20 580)	- 11 851	22 443	635 489	130 232
+ Résultat des opérations de change	(20 111)	51 855	36 209	62 657	47 447
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	-40 544	377 985	200 021	783 164	177 383
+ Divers autres produits bancaires	35 533	194 317	53 053	24 978	9 873
- Diverses autres charges bancaires	104 302	174 824	90 012	(159 938)	118 182
PRODUIT NET BANCAIRE	1 672 158	3 545 846	1 711 337	3 449 760	3 066 172
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	(78 740)	1 059	(909)	(2 525)	19 323
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	84 930	124 795	864	4 481	224 826
- Autres charges d'exploitation non bancaire	28 652	71 160	17 246	74 408	52 253
- Charges générales d'exploitation	874 254	1 772 202	855 061	1 710 547	1 624 096
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	775 442	1 826 220	838 985	1 666 762	1 633 972
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	537 866	915 239	424 102	1 287 173	795 149
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	(85 075)	- 323 814	52 561	(241 750)	- 278 251
RESULTAT COURANT	322 650	587 167	362 322	621 338	560 572
RESULTAT NON COURANT	(81 871)	- 130 070	(58 560)	(141 997)	(144 004)
- Impôts sur les résultats	13 700	106 081	107 422	171 321	80 380
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	227 080	351 016	196 341	308 021	336 188

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	Juin 2018	déc-17	Juin-17	déc-16	déc-15
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	227 080	351 016	196 341	308 021	336 188
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	96 193	190 402	94 001	177 846	176 844
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	65 485	1 553	1 403	8 907	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux		809 000	61 000	40 000	356 000
+ Dotations aux provisions réglementées				-	-
+ Dotations non courantes	20 440	34 758	14 762	22 002	18 007
- Reprises de provisions	112 473	570 494	44 494	337 382	170 601
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	84 293	123 721		-	205 556
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles				-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières				-	2 226
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières				-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	32			-	-
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	27 536	692 514	323 013	219 394	509 160
- Bénéfices distribués		60 000	60 000	84 047	133 639
+ AUTOFINANCEMENT	239 937	632 514	263 013	135 347	375 521

Tableau de flux de trésorerie

Décembre 2017, 2016 & 2015 et Juin 2017, 2018

En KDH	2015	2016	2017	juin-17	juin-18
I. Flux net de trésorerie provenant du CPC	567 126	531 579	599 230	290 342	157 227
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-994 306	-363 150	1 220 485	-113 355	1 126 412
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-427 181	168 428	1 819 714	176 987	1 283 640
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	219 845	-730 925	- 1 913 765	-89 347	(756 854)
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	648 503	220 263	788 989	-20 293	58 156
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	441 167	-342 233	694 938	67 346	584 942
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 914 156	2 355 323	2 013 090	2 013 090	2 708 028
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 355 323	2 013 090	2 708 028	2 080 436	3 292 970

Capitaux propres

Décembre 2017, 2016 & 2015 et Juin 2017, 2018

CAPITAUX PROPRES (En KDH)	Juin 2018	déc-17	juin-17	déc-16	déc-15
Ecarts de réévaluation					
Réserves et primes liées au capital	2 408 380	2 057 364	1 809 343	1 809 343	1 455 506
Réserve légale	62 147	44 596	29 195	29 195	12 386
Autres réserves	903 113	569 647	337 027	337 027	
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120	1 443 120	1 443 120	1 443 120	1 443 120
Capital	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677
Capital appelé	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677	4 227 677
Capital non appelé					
Certificats d'investissement					
Fonds de dotations					
Actionnaires. Capital non versé					
Report à nouveau (+/-)					101 696
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Résultat net de l'exercice (+/-)	227 080	351 016	196 341	308 021	336 188
Total	6 863 137	6 636 057	6 233 361	6 345 040	6 121 066

Provisions

Décembre 2017, 2016 & 2015 et Juin 2017, 2018

PROVISIONS (En KDH)	Juin 2018	déc-17	juin-17	déc-16	déc-15
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	4 938 031	4 605 966	4 464 376	4 439 278	4 272 906
créances sur les établissements de crédit et assimilés				120 353	120 353
créances sur la clientèle	4 319 188	4 086 372	4 007 207	3 844 446	3 691 434
titres de placement	155 633	107 822	48 126	75 877	72 489
titres de participation et emplois assimilés	90 484	39 248	39 098	38 189	31 336
Titres d'investissement					4 328
immobilisations en crédit-bail et en location					
autres actifs	372 726	372 524	369 945	360 413	352 965
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	804 156	906 349	672 014	635 677	912 384
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	20 193	20 193	20 193	18 557	9 177
Provisions pour risques de change	16 681	16 681		14 173	17 593
Provisions pour risques généraux	666 777	765 000	543 000	526 000	817 000
Provisions pour autres risques et charges	100 505	104 474		76 947	68 615
Provisions réglementées					
<u>TOTAL GENERAL</u>	5 742 187	5 512 315	5 136 391	5 074 955	5 185 291

Tableau État des dérogations (A2) Juin 2018

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement présentation des états		NEANT

Tableau État des changements de méthodes (A3) Décembre 2017

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS
I. Changement affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changement affectant les méthodes de présentation	NEANT	NEANT

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1)

30 juin 2018

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total juin-2018	Total déc-2017
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 298 218	69	171 155	168 048	2 637 490	2 020 198
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE		430 000			430 000	486 552
- au jour le jour		430 000			430 000	486 552
- à terme						
PRETS FINANCIERS						11 000
AUTRES CREANCES		1				7 757
INTERETS COURUS A RECEVOIR		27			27	55
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2 298 218	430 097	171 155	168 048	3 067 518	2 525 562

31 décembre 2017

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/17	31/12/16
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 553 086	69	167 210	299 834	2 020 198	1 606 444
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE		486 552			486 552	
- au jour le jour		486 552			486 552	
- à terme						
PRETS FINANCIERS			11 000		11 000	10 000
AUTRES CREANCES			7 757		7 757	6 939
INTERETS COURUS A RECEVOIR	55				55	157
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	1 553 141	486 621	185 967	299 834	2 525 562	1 623 539

30 juin 2017

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	juin-17	déc-16
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 133 135	:-	142 266	193 086	1 468 486	1 606 444
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS FINANCIERS			16 366		16 366	10 000
AUTRES CREANCES		1	:-		1	6 939
INTERETS COURUS A RECEVOIR	142		:-		142	157
CREANCES EN SOUFFRANCE			:-			
TOTAL	1 133 277	1	158 632	193 086	1 484 996	1 623 539

31 décembre 2016

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total déc-2016	Total déc-2015
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 113 752	238	45 678	446 776	1 606 444	1 615 916
VALEURS RECUES EN PENSION						505 954
- au jour le jour						
- à terme						505 954
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE						1 423 400
- au jour le jour						
- à terme						1 423 400
PRETS FINANCIERS			10 000		10 000	22 518
AUTRES CREANCES			6 939		6 939	4 709
INTERETS COURUS A RECEVOIR	157				157	1 555
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	1 113 908	238	62 617	446 776	1 623 539	3 574 052

31 Décembre 2015

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total déc-2015	Total déc-2014
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 450 538		11 157	154 222	1 615 916	1 259 093
VALEURS RECUES EN PENSION		505 954			505 954	639 927
- au jour le jour						
- à terme		505 954			505 954	639 927
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE		1 423 400			1 423 400	
- au jour le jour						
- à terme		1 423 400			1 423 400	
PRETS FINANCIERS			22 518		22 518	365 220
AUTRES CREANCES		4 709			4 709	1
INTERETS COURUS A RECEVOIR	497		1 058		1 555	3 424
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	1 451 035	1 934 063	34 732	154 222	3 574 052	2 267 666

Tableaux des créances sur la clientèle (B2)

30 juin 2018

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total juin-18	Total déc-17
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	674 300	65 835	18 410 731	7 966 435	27 117 301	25 081 959
- Comptes à vue débiteurs	522 021	65 835	6 494 998	4 531 622	11 614 476	11 219 121
- Créances commerciales sur le Maroc	2 279		2 404 075	656 309	3 062 663	3 152 962
- Crédits à l'exportation			131 347	11 685	143 032	366 477
- Autres crédits de trésorerie	150 000		9 380 311	2 766 820	12 297 131	10 343 399
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 707 763	1 707 763	1 584 880
CREDITS A L'EQUIPEMENT	448 137		8 634 625	8 625 222	17 707 984	17 630 206
CREDITS IMMOBILIERS			6 573 023	8 459 459	15 032 482	15 149 502
AUTRES CREDITS		1 675 703	1 048 398		2 724 101	5 518 017
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				2 361 587	2 361 587	2 034 614
CREANCES EN SOUFFRANCE				1 916 636	1 916 636	1 827 731
TOTAL	1 122 437	1 741 538	34 666 777	31 037 102	68 567 854	68 826 909

31 Décembre 2017

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/17	31/12/16
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	978 690	60 931	15 211 496	8 830 842	25 081 959	21 302 113
- Comptes à vue débiteurs	951 411	60 931	6 465 942	3 740 837	11 219 121	8 762 380
- Créances commerciales sur le Maroc	2 279		2 506 041	644 642	3 152 962	2 933 400
- Crédits à l'exportation			103 743	262 734	366 477	191 074
- Autres crédits de trésorerie	25 000		6 135 770	4 182 629	10 343 399	9 415 259
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 584 880	1 584 880	2 079 338
CREDITS A L'EQUIPEMENT	479 084		8 430 546	8 720 576	17 630 206	17 666 030
CREDITS IMMOBILIERS			6 328 090	8 821 412	15 149 502	14 913 557
AUTRES CREDITS		2 864 726	1 042 301	1 610 990	5 518 017	5 970 854
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				2 034 614	2 034 614	1 578 777
CREANCES EN SOUFFRANCE		3 379	1 569 228	255 124	1 827 731	1 992 557
TOTAL	1 457 774	2 929 036	32 581 661	31 858 438	68 826 909	65 503 226

30 juin 2017

CREANCES	Secteur privé			juin-17	déc-16	
	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières			Autre clientèle
CREDITS DE TRESORERIE	693 123	1 748 593	11 747 455	7 808 203	21 997 374	21 302 113
- Comptes à vue débiteurs	665 344	189 573	5 246 971	2 824 141	8 926 029	8 762 379
- Créances commerciales sur le Maroc	2 279	-	2 241 511	659 525	2 903 315	2 933 400
- Crédits à l'exportation	-	-	127 750	74 026	201 776	191 074
- Autres crédits de trésorerie	25 500	1 559 020	4 131 223	4 250 512	9 966 255	9 415 259
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 543 939	1 543 939	2 079 338
CREDITS A L'EQUIPEMENT	509 943	-	8 373 674	8 857 047	17 740 664	17 666 030
CREDITS IMMOBILIERS		-	7 058 299	8 519 272	15 577 571	14 913 557
AUTRES CREDITS		614 617	180 139	2 895 604	3 690 360	5 970 854
INTERETS COURUS A RECEVOIR				1 898 623	1 898 623	1 578 777
CREANCES EN SOUFFRANCE		-	1 587 736	294 598	1 882 334	1 992 557
TOTAL	1 203 066	2 363 210	28 947 303	31 817 286	64 330 865	65 503 226

31 Décembre 2016

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total déc-16	Total déc-15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 049 592	157 728	12 361 976	7 732 817	21 302 113	20 204 084
- Comptes à vue débiteurs	919 313	157 728	4 757 917	2 927 422	8 762 380	7 584 108
- Créances commerciales sur le Maroc	2 279	-	2 314 329	616 792	2 933 400	1 017 408
- Crédits à l'exportation	-	-	191 074	191 074	191 074	234 736
- Autres crédits de trésorerie	128 000	-	5 098 656	4 188 603	9 415 259	11 367 832
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 079 338	2 079 338	2 121 676
CREDITS A L'EQUIPEMENT	540 419		8 264 430	8 861 181	17 666 030	16 511 149
CREDITS IMMOBILIERS			6 438 953	8 474 604	14 913 557	15 524 199
AUTRES CREDITS		1 021 298	146 207	4 803 349	5 970 854	4 582 891
INTERETS COURUS A RECEVOIR				1 578 777	1 578 777	1 681 396
CREANCES EN SOUFFRANCE		2 882	1 746 814	242 861	1 992 557	1 907 237
TOTAL	1 590 011	1 181 908	28 958 380	33 772 927	65 503 226	62 532 631

31 Décembre 2015

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total déc-15	Total déc-14
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	466 704	801 182	12 389 100	6 547 098	20 204 084	20 294 886
- Comptes à vue débiteurs	463 766	151 182	4 716 675	2 252 485	7 584 108	7 456 652
- Créances commerciales sur le Maroc	2 438	-	860 358	154 612	1 017 408	1 007 771
- Crédits à l'exportation	-	-	189 297	45 439	234 736	242 664
- Autres crédits de trésorerie	500	650 000	6 622 770	4 094 562	11 367 832	11 587 799
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 121 676	2 121 676	1 885 149
CREDITS A L'EQUIPEMENT	591 567		7 502 257	8 417 325	16 511 149	16 131 295
CREDITS IMMOBILIERS			7 443 828	8 080 371	15 524 199	15 671 136
AUTRES CREDITS			766 447	3 816 444	4 582 891	3 388 414
INTERETS COURUS A RECEVOIR				1 681 396	1 681 396	1 591 208
CREANCES EN SOUFFRANCE				1 907 237	1 907 237	1 623 888
TOTAL	1 058 271	801 182	28 101 632	32 571 546	62 532 631	60 585 976

Tableaux des titres de participation et emplois assimilés (B6)

30 Juin 2018

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	50		
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	8		8	
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	100		100	
SOGETA (*)	Agriculture		0,00%	300		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	311		431
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	197		197	
FRUMAT (*)	Agro-Industrie		0,00%	14 499		14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	14 200		
Agricultures & Pêches					14 561	15 104	431
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	125 000		
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	36 251		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	464	1 795		
SWIFT	Service		0,00%	23	23		
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	10 000		8 000
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	8 782	6 792	1 990	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	8 665	6 491	2 174	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	180		
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	10 750	5 133	5 617	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	7 500		
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	340	340		44
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356	356		
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	100 000	100,00%	50 000	100 000		
CAM GESTION	Gestion d'actif	5 000	100,00%	11 600	4 418	582	
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	1 000	15 410		
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	58 800	59		
Bourse de Casablanca		387 518	4,00%		11 765		
AL AKHDAR BANK	banque participative	300 000	51,00%		153 000		
AFREXIMBANK	Banque	47 500 000	0,06%	4 727	4 727		
Banques; Fiances & Services					491 441	10 363	8 044
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	16 565		
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	10 000		
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%		500		
Divers					27 065		
Dotations diverses				57 179	308 196	65 018	
TOTAL				458 782	841 263	90 484	8 475

31 Décembre 2017

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	50		
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	8		8	
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	100		100	
SOGETA (*)	Agriculture		0,00%	300		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	311		431
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	197		197	
FRUMAT (*)	Agro-Industrie		0,00%	14 499		14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	13 727	473	
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,89%	330	99		
AGRICULTURE & PECHE					14 187	15 577	431
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	125 000		
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	36 251		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	464	1 795		
SWIFT	Service		0,00%	23	23		
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	10 000		8 000
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	8 782	7 006	1 776	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	8 665	6 003	2 662	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	180		
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	10 750	5 361	5 389	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	7 500		
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	340	340		44
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356	356		
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	50 000		
CAM GESTION	Gestion d'actif	24 600	100,00%	11 600	18 750	5 850	
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	1 000	15 410		
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	58 800	59		
Bourse de Casablanca		290 764	4,00%		11 765		
AL AKHDAR BANK	banque participative	200 000	51,00%		102 000		
AFREXIMBANK	Banque	46 638 000	0,06%	4 727	4 727		
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	282 451	11,88%	8 404	106	7 995	
BANQUES, FINANCES & SERVICES					404 833	23 671	8 044
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	16 565		
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	10 000		
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%		500		
DIVERS					27 065		
Dotations diverses				57 179	143 414		
TOTAL				458 782	589 499	39 248	8 475

30 Juin 2017

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	50	-	-
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	8	-	8	-
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,2%	100	-	100	-
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,0%	300	-	300	-
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,4%	311	311	-	-
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,4%	197	-	197	-
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	-	14 499	-	14 499	-
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,7%	36 251	36 251	-	-
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	33,0%	99	99	0	-
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,0%	125 000	125 000	-	-
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,0%	14 200	13 727	473	-
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,7%	548	548	-	-
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,2%	8 782	7 006	1 776	-
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,9%	8 665	6 003	2 662	-
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,0%	180	180	-	-
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,2%	10 750	5 361	5 389	-
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,5%	250	250	-	-
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	100,0%	7 500	7 500	-	-
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,3%	340	340	-	67
SMAEX	Assurance	37 450	0,5%	356	356	-	-
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,0%	50 000	50 000	-	-
CAM GESTION	Société de bourse	11 600	100,0%	24 600	18 750	5 850	-
MSIN	Service	10 000	60,0%	15 410	15 410	-	-
SGFG		58 800	5,9%	59	59	-	-
INTERBANK	Service	11 500	18,0%	1 403	1 403	-	-
MAROCLEAR	Service	20 000	1,8%	1 795	1 795	-	-
SWIFT	Service	-	-	23	23	-	-
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,2%	10 000	10 000	-	7 000
Bourse de Casablanca	Service	290 764	4,0%	11 765	11 765	-	-
SONADAC	Aménagement	358 245	4,6%	16 565	16 565	-	-
AFREXIMBANK	Banque	6 432 900	0,1%	4 727	4 727	-	-
GCAMDOC		10 000	100,0%	10 000	10 000	-	-
CASA PATRIMOINE	Service	31 000	16,1%	500	500	-	-
AL AKHDAR BANK	Banque	200 000	51,0%	102 000	102 000	-	-
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	283 057	11,88%	7 949	105	7 845	-
Dotations diverses				70 166	70 166	-	-
TOTAL				555 348	516 250	39 098	7 067

31 Décembre 2016

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50		30/04/2014	230 463	5 796	
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%		8				
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%		100				
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%		300				
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	-	31/12/2014	415 805	57 219	-
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	-	197	31/12/2014	- 4 286	- 11 882	
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	0,00%	-	14 499				
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	-	30/09/2016	37 443	- 1 927	
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,89%	99	-	31/12/2015	2 118	- 110	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	-	30/09/2016	198 415	- 4 496	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	-	31/12/2015	71 951	- 2 672	
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	-	31/12/2015	254 599	- 217	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	7 301	1 584	31/12/2015	32 917	- 1 097	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	5 516	3 149	31/12/2015	34 757	1 370	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	-	31/12/2015	2 503	- 433	
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 355	5 395	31/12/2015	74 718	- 22 696	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	-	31/12/2015	2 796	- 156	
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	-	30/09/2016	3 096	- 374	
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%	340	-	31/12/2015	207 631	48 047	67
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	-	31/12/2015	140 654	10 389	
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	-	30/09/2016	38 471	- 2 693	
CAM GESTION	Gestion d'actif	11 600	100,00%	18 750	5 850	30/09/2016	2 001	- 3 645	
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410	-	30/09/2016	39 925	31 984	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59		31/12/2015	1 151	151	
Bourse de Casablanca		290 764	4,00%	11 765					
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	-	31/12/2015	13 045	- 594	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	-	31/12/2015	278 225	8 529	
SWIFT	Service	-	0,00%	23	-			-	
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	-	31/12/2015	188 079	58 247	7 000
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	0	31/12/2015	695 675	- 63 908	
AFREXIMBANK	Banque	50 412 500	0,06%	4 727	-	31/12/2015	12 771 593	1 353 122	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	-	31/12/2015	10 000		
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	272 139	11,88%	607	7 107	31/12/2015	5 109	- 772	
Dotations diverses				70 166					
TOTAL				415 027	38 189	0			7 067

31 Décembre 2015

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50	-	
COMAPRA (*)	Agro-Industrie	66 800	0,01%	-	8	
SNDE (*)	Agriculture	40 965	0,24%	-	100	
SOGETA (*)	Agriculture	300	0,00%	-	300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	-	65
Société Laitière Centrale du Nord	Agro-Industrie	50 000	0,39%	-	197	
FRUMAT (*)	Agro-Industrie	-	0,00%	-	14 499	
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251	-	
AGRO-CONCEPT	Service	1 000	9,89%	99	-	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	-	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	-	
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	7 386	1 396	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	5 297	3 368	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	-	
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	6 981	3 769	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	-	
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	-	
FINEA	Nantissement de marchés	120 000	0,28%	340	-	48
SMAEX	Assurance	37 450	0,48%	356	-	
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	50 000	100,00%	50 000	-	
CAM GESTION	Gestion d'actif	11 600	100,00%	11 600	-	
MSIN	Société de bourse	10 000	60,00%	6 057	1 693	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59	-	
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	-	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	-	
SWIFT	Service	-	0,00%	23	-	
Centre monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	-	4 000
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	0	
AFREXIMBANK	Banque	7 429 275	0,12%	4 727	-	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	-	
ALTERMED MAGRHEB	Fonds d'investissement	272 139	11,88%	1 800	6 006	
Dotations diverses				57 179		
TOTAL				375 957	31 336	4 113

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (B9)

30 Juin 2018

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	777 842	12 068	-	-	789 910	384 578	12 238	-	396 816	393 095
- Droit au bail	20 149				20 149	6 905	579	-	7 484	12 665
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	757 693	12 068			769 761	377 673	11 659	-	389 332	380 429
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 541 937	1 018 310	208 341	0	8 351 906	1 902 277	104 395	19 110	1 987 562	6 364 345
- Immeubles d'exploitation	1 814 611	322 684	69 857	517 727	2 585 165	393 269	24 030	3 401	413 899	2 171 266
. Terrain d'exploitation	379 985	3 100	4 182	276 859	655 762					655 762
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 431 012	319 584	65 675	227 550	1 912 471	393 269	24 030	3 401	413 899	1 498 572
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614			13 318	16 932					16 932
- Mobilier et matériel d'exploitation	815 851	11 348			827 198	674 122	21 360		695 483	131 715
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	275 476	3 684			279 161	216 018	5 961		221 979	57 182
. Matériel Informatique	428 859	5 712			434 571	377 212	8 532		385 744	48 827
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905	15			63 920	43 186	5 728		48 914	15 006
. Autres matériels d'exploitation	47 610	1 937			49 547	37 706	1 139		38 846	10 701
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	919 904	30 745,07	1 824	5 474	954 299	660 274	31 661	956	690 978	263 321
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3 812 947	637 358	136 659	-493 932	3 819 714	174 612	27 343	14 752	187 202	3 632 511
. Terrains hors exploitation	1 010 202		1 100	-419 852	589 249					589 249
. Immeubles hors exploitation	891 702	345 007	129 091	-74 480	1 033 137	104 284	18 679	10 082	112 881	920 256
. Mobiliers et matériel hors exploitation	105 272	1 664			106 936	34 973	4 783		39 756	67 180
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 805 772	290 687	6 468	401	2 090 391	35 354	3 882	4 671	34 566	2 055 826
- Immobilisations en cours	178 624	16 176		-29 269	165 531					165 531
TOTAL	8 319 779	1 030 378	208 341	0	9 141 817	2 286 854	116 633	19 110	2 384 378	6 757 439

31 Décembre 2017

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	725 789	52 054			777 842	359 130	25 447		384 578	393 265
- Droit au bail	20 149				20 149	4 842	2 063		6 905	13 244
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	705 640	52 054			757 693	354 289	23 384		377 673	380 020
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 440 353	2 831 291	729 706		7 541 937	1 710 310	199 712	7 746	1 902 277	5 639 660
- Immeubles d'exploitation	1 732 152	39 825		42 634	1 814 611	352 896	41 467	1 094	393 269	1 421 341
. Terrain d'exploitation	376 829	3 155			379 985					379 985
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 351 709	36 669		42 634	1 431 012	352 896	41 467	1 094	393 269	1 037 743
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614				3 614					3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	784 925	36 796	5 870		815 851	637 724	42 268	5 870	674 122	141 728
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	265 311	10 165			275 476	204 113	11 905		216 018	59 459
. Matériel Informatique	410 078	24 651	5 870		428 859	367 094	15 988	5 870	377 212	51 647
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905				63 905	31 732	11 454		43 186	20 719
. Autres matériels d'exploitation	45 631	1 979			47 610	34 785	2 921		37 706	9 904
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	872 755	43 258		3 891	919 904	593 923	66 351		660 274	259 631
- Immobilisations corporelles hors exploitation	1 856 918	2 663 402	707 881	507	3 812 947	125 767	49 626	781	174 612	3 638 336
. Terrains hors exploitation	921 778	665 356	576 933		1 010 202					1 010 202
. Immeubles hors exploitation	819 007	203 035	130 848	507	891 702	72 214	32 851	781	104 284	787 418
. Mobiliers et matériel hors exploitation	52 144	53 128			105 272	25 728	9 245		34 973	70 299
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	63 989	1 741 883	100		1 805 772	27 825	7 530		35 354	1 770 417
- Immobilisations en cours	193 603	48 010	15 955	47 033	178 624					178 624
TOTAL	6 166 142	2 883 344	729 706		8 319 779	2 069 440	225 160	7 746	2 286 854	6 032 925

30 Juin 2017

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	725 789	12 805		738 593	359 130	13 300		372 430	366 163
- Droit au bail	20 149	-		20 149	4 842	1 032		5 873	14 276
- Immobilisations en recherche et développement	-	-		-	-	-		-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	705 640	12 805		718 444	354 289	12 268		366 557	351 888
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-		-	-	-		-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 440 353	76 542		5 516 895	1 710 310	95 463		1 805 773	3 711 122
- Immeubles d'exploitation	1 732 152	-		1 732 152	352 896	18 118		371 014	1 361 138
. Terrain d'exploitation	376 829	-		376 829	-	-		-	376 829
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 351 709	-		1 351 709	352 896	18 118		371 014	980 694
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614	-		3 614	-	-		-	3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	784 925	9 582		794 507	637 724	21 583		659 307	135 200
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	265 311	763		266 074	204 113	6 082		210 195	55 879
. Matériel Informatique	410 078	7 912		417 991	367 094	8 140		375 234	42 756
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905	-		63 905	31 732	5 727		37 459	26 446
. Autres matériels d'exploitation	45 631	907		46 538	34 785	1 635		36 420	10 118
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	872 755	20 650		893 405	593 923	33 502		627 425	265 980
- Immobilisations corporelles hors exploitation	1 856 918	16 905		1 873 823	125 767	22 260		148 026	1 725 797
. Terrains hors exploitation	921 778	-		921 778	-	-		-	921 778
. Immeubles hors exploitation	819 007	13 262		832 269	72 214	16 413		88 627	743 642
. Mobiliers et matériel hors exploitation	52 144	1 316		53 460	25 728	2 116		27 844	25 616
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	63 989	2 327		66 316	27 825	3 731		31 555	34 761
- Immobilisations en cours	193 603	29 405		223 008	-	-		-	223 008
TOTAL	6 166 142	89 347		6 255 489	2 069 440	108 763		2 178 203	4 077 286

31 Décembre 2016

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	700 496	25 292			725 789	327 282	31 848		359 130	366 659
- Droit au bail	17 309	2 840			20 149	2 584	2 257		4 842	15 307
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	683 187	22 452			705 640	324 697	29 591		354 289	351 351
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 632 702	1 808 952	1 301		5 440 353	1 543 362	168 000	1 052	1 710 310	3 730 043
- Immeubles d'exploitation	1 439 529	291 422		1 200	1 732 152	320 458	32 438		352 896	1 379 256
. Terrain d'exploitation	373 540	3 289			376 829					376 829
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 062 375	288 133		1 200	1 351 709	320 458	32 438		352 896	998 812
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614				3 614					3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	758 215	27 296	586		784 925	595 286	43 031	592	637 724	147 200
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	257 554	7 757			265 311	191 520	12 593		204 113	61 198
. Matériel Informatique	392 799	17 279			410 078	351 420	15 674		367 094	42 984
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 905	0			63 905	20 278	11 454		31 732	32 173
. Autres matériels d'exploitation	43 958	2 260	586		45 631	32 067	3 310	592	34 785	10 846
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	823 911	41 903		6 942	872 755	526 815	67 108		593 923	278 832
- Immobilisations corporelles hors exploitation	580 014	1 275 064	459	2 300	1 856 918	100 803	25 423	459	125 767	1 731 152
. Terrains hors exploitation	31 828	766 768		123 182	921 778					921 778
. Immeubles hors exploitation	449 430	490 459		-120 882	819 007	57 716	14 498		72 214	746 793
. Mobiliers et matériel hors exploitation	40 083	12 061			52 144	21 922	3 807		25 728	26 416
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	58 673	5 775	459		63 989	21 165	7 119	459	27 825	36 164
- Immobilisations en cours	31 033	173 267	256	-10 442	193 603					193 603
TOTAL	4 333 198	1 834 244	1 301		6 166 142	1 870 644	199 848	1 052	2 069 440	4 096 701

31 Décembre 2015

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	679 407	21 090	-	-	700 496	292 395	34 887	-	327 282	373 214
- Droit au bail	13 959	3 350	-	-	17 309	913	1 671	-	2 584	14 725
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	665 448	17 740	-	-	683 187	291 482	33 216	-	324 697	358 490
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 781 674	174 147	323 119	-	3 632 702	1 510 960	162 805	130 403	1 543 362	2 089 340
- Immeubles d'exploitation	1 623 558	26 598	218 612	7 985	1 439 529	327 211	37 537	44 290	320 458	1 119 071
. Terrain d'exploitation	463 073	0	79 007	10 526	373 540	0	-	-	0	373 540
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 156 871	26 598	139 605	18 511	1 062 375	327 211	37 537	44 290	320 458	741 917
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 614	-	-	-	3 614	0	-	-	0	3 614
- Mobilier et matériel d'exploitation	754 233	46 083	42 100	-	758 215	594 666	42 721	42 100	595 286	162 929
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	253 269	24 535	20 250	-	257 554	199 768	12 003	20 250	191 520	66 033
. Matériel Informatique	381 132	19 082	7 415	-	392 799	342 784	16 051	7 415	351 420	41 379
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	74 551	0	10 646	-	63 905	19 470	11 454	10 646	20 278	43 627
. Autres matériels d'exploitation	45 282	2 465	3 789	-	43 958	32 644	3 212	3 789	32 067	11 890
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	769 248	52 770	7 241	9 133	823 911	465 487	64 541	3 214	526 815	297 096
- Immobilisations corporelles hors exploitation	571 732	35 804	55 166	27 645	580 014	123 595	18 007	40 799	100 803	479 211
. Terrains hors exploitation	39 328	-	7 500	-	31 828	-	-	-	0	31 828
. Immeubles hors exploitation	430 544	23 222	31 980	27 645	449 430	76 029	9 074	27 387	57 716	391 714
. Mobiliers et matériel hors exploitation	38 670	4 538	3 125	-	40 083	22 139	2 908	3 125	21 922	18 161
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	63 189	8 044	12 560	-	58 673	25 428	6 025	10 287	21 165	37 508
- Immobilisations en cours	62 903	12 892	0	44 762	31 033	-	-	-	0	31 033
TOTAL	4 461 081	195 237	323 119	0	4 333 198	1 803 355	197 692	130 403	1 870 644	2 462 555

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B 9 bis)

30 Juin 2018

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
<u>Immeubles d'exploitation</u>	<i>Néant</i>					
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU , Matériel d'exploitation, matériel informatique</u>						
<u>MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L'EXPLOITATION</u>						
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU & AUTRES MATERIEL D'Exploitation</u>						
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>						
TOTAUX						

31 Décembre 2017

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
20/12/2017	TERRAINS HORS EXPLOITATION	576 933	-	576 933	761 335	184 402	-
20/12/2017	IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	148 253	1 649	146 604	199 722	53 326	207
31/12/2017	MATERIELS INFORMATIQUES (DONS)	5 870	5 870	-	-	-	-
20/12/2017	IMMOBILISATIONS HORS EXPLOIT-DIVERS	100	-	100	26074	25974	-
TOTAUX		731 156	7 519	723 637	987 131	263 702	207

31 Décembre 2016

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
<u>Immeubles d'exploitation</u>	<i>Néant</i>					
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU , Matériel d'exploitation, matériel informatique</u>						
<u>MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L'EXPLOITATION</u>						
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU & AUTRES MATERIEL D'Exploitation</u>						
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>						
TOTAUX						

31 Décembre 2015

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession
<u>Immeubles d'exploitation</u>	281 064	85 373	195 692	398 300	202 608
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU, Matériel d'exploitation, matériel informatique</u>	11 019	11 019	-	310	310
<u>MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L'EXPLOITATION</u>	10 646	10 646	-	2 406	2 406
<u>MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU & AUTRES MATERIEL D'Exploitation</u>	17 853	17 853	-	188	188
<u>MATERIEL INFORMATIQUE</u>	5 707	5 707	-	44	44
TOTAUX	326 290	130 598	195 692	401 247	205 556

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10)

30 Juin 2018

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	juin-18	décembre-17
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS			502 917	24 451	527 368	589 721
VALEURS DONNEES EN PENSION	3 150 926	362 922			3 513 848	1 490 403
- au jour le jour						
- à terme	3 150 926	362 922			3 513 848	1 490 403
EMPRUNTS DE TRESORERIE	1 700 000	852 685	910 000	352 424	3 815 109	3 655 000
- au jour le jour		277 685		132 605	410 290	
- à terme	1 700 000	575 000	910 000	219 819	3 404 819	3 655 000
EMPRUNTS FINANCIERS				1 347 945	1 347 945	1 439 979
AUTRES DETTES		22 993	1 116		24 109	66 702
INTERETS COURUS A PAYER	38 607	25 031		9 553	73 191	59 123
TOTAL	4 889 533	1 263 631	1 414 033	1 734 373	9 301 570	7 300 929

31 Décembre 2017

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/17	31/12/16
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS			588 490	1 231	589 721	111 215
VALEURS DONNEES EN PENSION		1 490 403			1 490 403	580 072
- au jour le jour						
- à terme		1 490 403			1 490 403	580 072
EMPRUNTS DE TRESORERIE	2 200 000	300 000	1 155 000		3 655 000	3 974 707
- au jour le jour						256 000
- à terme	2 200 000	300 000	1 155 000		3 655 000	3 718 707
EMPRUNTS FINANCIERS		65 000		1 374 979	1 439 979	1 680 330
AUTRES DETTES		62 957	3 745		66 702	25 679
INTERETS COURUS A PAYER		27 379	31 744		59 123	57 104
TOTAL	2 200 000	1 945 739	1 778 979	1 376 210	7 300 929	6 429 106

30 Juin 2017

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	juin-17	31/12/16
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		234 117	47 929	13 300	295 346	111 215
VALEURS DONNEES EN PENSION	1 250 910				1 250 910	580 072
- au jour le jour						
- à terme	1 250 910				1 250 910	580 072
EMPRUNTS DE TRESORERIE	500 000	1 289 600	1 455 000	14 436	3 259 036	3 974 707
- au jour le jour		828 357	240 000		1 068 357	256 000
- à terme	500 000	461 243	1 215 000	14 436	2 190 679	3 718 707
EMPRUNTS FINANCIERS				1 031 354	1 031 354	1 680 330
AUTRES DETTES		20 772	239		21 011	25 679
INTERETS COURUS A PAYER	2 516	44 400		2 556	49 471	57 104
TOTAL	1 753 425	1 588 889	1 503 168	1 061 645	5 907 128	6 429 106

31 Décembre 2016

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	décembre-16	décembre-15
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS			64 683	46 532	111 215	366 881
VALEURS DONNEES EN PENSION	580 072				580 072	2 901 002
- au jour le jour						
- à terme	580 072				580 072	2 901 002
EMPRUNTS DE TRESORERIE	700 000	500 000	1 661 000	1 048 706	3 974 706	4 016 630
- au jour le jour		200 000	56 000		256 000	
- à terme	700 000	300 000	1 605 000	1 048 706	3 718 706	4 016 630
EMPRUNTS FINANCIERS		65 000		1 680 330	1 680 330	709 015
AUTRES DETTES		20 939	4 740		25 679	18 779
INTERETS COURUS A PAYER			57 104		57 104	41 144
TOTAL	1 280 072	585 939	1 787 527	2 775 569	6 429 106	8 053 452

31 Décembre 2015

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	décembre-15	décembre-14
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		252 265	109 918	4 699	366 881	111 369
VALEURS DONNEES EN PENSION	2 500 033	400 969			2 901 002	4 438 330
- au jour le jour						
- à terme	2 500 033	400 969			2 901 002	4 438 330
EMPRUNTS DE TRESORERIE	500 000	1 571 346	1 374 835	570 449	4 016 630	1 889 465
- au jour le jour						
- à terme	500 000	1 571 346	1 374 835	570 449	4 016 630	1 889 465
EMPRUNTS FINANCIERS				709 015	709 015	979 853
AUTRES DETTES		18 538	241		18 779	26 146
INTERETS COURUS A PAYER		9 389	31 004	752	41 144	31 877
TOTAL	3 000 033	2 252 507	1 515 997	1 284 915	8 053 451	7 477 039

Tableau des dépôts de la clientèle (B11)

30 Juin 2018

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total juin-18	Total déc-17
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	11 765 188	939 357	5 837 148	17 533 959	36 075 652	35 602 613
COMPTE D'EPARGNE				11 787 624	11 787 624	11 619 194
DEPOTS A TERME	1 604 711	8 197 913	1 539 200	7 258 124	18 599 948	18 628 707
AUTRES COMPTES CREDITEURS			575 587	1 027 615	1 603 202	1 923 648
INTERETS COURUS A PAYER				343 016	343 016	353 037
TOTAL	13 369 899	9 137 270	7 951 935	37 950 337	68 409 441	68 127 199

31 Décembre 2017

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/17	31/12/16
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 289 316	701 404	5 905 146	23 706 747	35 602 613	32 369 313
COMPTE D'EPARGNE				11 619 194	11 619 194	10 720 302
DEPOTS A TERME	1 605 887	6 845 617	2 690 153	7 487 050	18 628 707	21 102 761
AUTRES COMPTES CREDITEURS	91 533		346 078	1 486 037	1 923 648	1 768 518
INTERETS COURUS A PAYER				353 037	353 037	381 266
TOTAL	6 986 736	7 547 021	8 941 377	44 652 065	68 127 199	66 342 161

30 Juin 2017

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total juin-17	Total déc-16
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 262 396	5 563 860	3 434 241	18 469 417	32 729 914	32 369 313
COMPTE D'EPARGNE				10 869 930	10 869 930	10 720 302
DEPOTS A TERME	1 764 724	6 381 500	3 379 196	6 378 117	17 903 537	21 102 761
AUTRES COMPTES CREDITEURS	96 333	-	684 538	529 180	1 310 051	1 768 518
INTERETS COURUS A PAYER				365 209	365 209	381 266
TOTAL	7 123 453	11 945 360	7 497 975	36 611 854	63 178 642	66 342 161

31 Décembre 2016

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			déc-16	déc-15
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 687 107	1 015 042	4 488 025	21 179 139	32 369 313	29 291 902
COMPTE D'EPARGNE				10 720 302	10 720 302	9 835 876
DEPOTS A TERME	447 985	9 195 033	3 826 407	7 633 336	21 102 761	23 090 758
AUTRES COMPTES CREDITEURS	99 100	-	985 771	683 647	1 768 518	1 385 895
INTERETS COURUS A PAYER				381 266	381 266	480 869
TOTAL	6 234 192	10 210 075	9 300 203	40 597 691	66 342 161	64 085 300

31 Décembre 2015

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			déc-15	déc-14
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	5 748 547	315 987	4 477 404	18 749 964	29 291 902	<u>25 669 544</u>
COMPTE D'EPARGNE				9 835 876	9 835 876	<u>9 031 948</u>
DEPOTS A TERME	3 925 340	4 617 094	2 987 091	11 561 233	23 090 758	<u>24 205 759</u>
AUTRES COMPTES CREDITEURS	29 808	-	680 973	675 114	1 385 895	<u>1 871 097</u>
INTERETS COURUS A PAYER				480 869	480 869	<u>415 451</u>
TOTAL	9 703 695	4 933 081	8 145 468	41 303 056	64 085 300	<u>61 193 799</u>

Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie (B 21)

30 Juin 2018

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	856 716	856 716	
TOTAL	856 716	856 716	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 018 277	6 018 277	
TOTAL	6 018 277	6 018 277	

31 Décembre 2017

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 864 726	2 864 726	
TOTAL	2 864 726	2 864 726	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 295 878	4 295 878	
TOTAL	4 295 878	4 295 878	

30 Juin 2017

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 559 020		
TOTAL	1 559 020		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 112 413		
TOTAL	4 112 413		

31 Décembre 2016

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 736 385	2 736 385	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	2 736 385	2 736 385	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 972 365	2 972 365	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	2 972 365	2 972 365	

31 Décembre 2015

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 543 240	2 543 240	
TOTAL	2 543 240	2 543 240	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 442 878	4 442 878	
TOTAL	4 442 878	4 442 878	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (B23)

30 Juin 2018

Nombre au 30/06/2018	Montant global des risques	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	4 050 353	3 939 149	94 078	17 126

31 Décembre 2017

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
04	4 154 031	4 093 015	61 016	

31 Décembre 2016

Nombre	Montant global	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
05	4 966 736	4 709 867	285 191	

31 Décembre 2015

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
5	4 878 238	4 979 493	48 538	

Tableau de répartition du capital (C1)

30 Juin 2018 (En KDH)

Montant du capital :	4 227 677		
Montant du capital social souscrit et non appelé	-		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
Etat Marocain	31 780 465	31 780 465	75,2%
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%
MCMA	3 134 311	3 134 311	7,4%
CDG	4 227 678	4 227 678	10,0%
	42 276 765	42 276 765	100,0%

31 Décembre 2017 (En KDH)

Montant du capital :	4 227 677		
Montant du capital social souscrit et non appelé	-		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
Etat Marocain	31 780 465	31 780 465	75,2%
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%
MCMA	3 134 311	3 134 311	7,4%
CDG	4 227 678	4 227 678	10,0%
TOTAL	42 276 765	42 276 765	100%

31 Décembre 2016 (En KDH)

Montant du capital :	4 227 677		
Montant du capital social souscrit et non appelé	-		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
Etat Marocain	31 780 465	31 780 465	75,2%
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%
MCMA	3 134 311	3 134 311	7,4%
CDG	4 227 678	4 227 678	10%
	42 276 765	42 276 765	100%

Tableau d'affectation des résultats (C2)

30 Juin 2018

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision du 31 MAI 2018			
Report à nouveau		Réserve légale	17 551
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	333 465
Résultat net de l'exercice	351 016	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	351 016	TOTAL B	351 016

31 Décembre 2017

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision du 09 juin 2017			
Report à nouveau		Réserve légale	15 401
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	232 620
Résultat net de l'exercice	308 021	Dividendes	60 000
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	308 021	TOTAL B	308 021

30 Juin 2017

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision du 09 juin 2017			
Report à nouveau		Réserve légale	15 401
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	232 620
Résultat net de l'exercice	308 021	Dividendes	60 000
Prélèvement sur les bénéfices	-	Report à nouveau	-
Autres prélèvements	-	Résultats nets en instance d'affectation	-
TOTAL A	308 021	TOTAL B	308 021

31 Décembre 2016

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision du 04 Mai 2015			
Report à nouveau	101 696	Réserve légale	16 809
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	337 027
Résultat net de l'exercice	336 188	Dividendes	84 047
Prélèvement sur les bénéfices	-	Report à nouveau	-
Autres prélèvements	-	Résultats nets en instance d'affectation	-
TOTAL A	437 884	TOTAL B	437 884

31 Décembre 2015

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	(588 192)	Réserve légale	12 386
Résultats nets en instance d'affectation	405 562		133 639
Résultat net de l'exercice	430 350	Report à nouveau	101 696
Prélèvement sur les bénéfices		Résultats nets en instance d'affectation	
Autres prélèvements			
TOTAL A	247 720	TOTAL B	247 720

Tableau des datations et évènements postérieurs au dernier exercice clos

30 Juin 2018

- Date de clôture (1)	30/06/2018
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	17/09/2018
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

DATES	INDICATIONS DES EVENEMENTS
- Favorables	Néant
- Défavorable	Néant

31 Décembre 2017

- Date de clôture (1)	31/12/2017
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	15/02/2018
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

DATES	INDICATIONS DES EVENEMENTS
- Favorables	Néant
- Défavorable	Néant

NORMES, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes semestriels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2018, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.



➤ **Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :**

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

Au 30 Juin 2018, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- (a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- (b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

➤ **Les options retenues**

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

➤ **Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :**

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

➤ **Les options retenues**

En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ; L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

➤ Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 relative aux instruments financiers est applicable à partir du 1er janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. Le Crédit Agricole du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 9 sans retraitements des informations à titre comparatif des périodes antérieures.

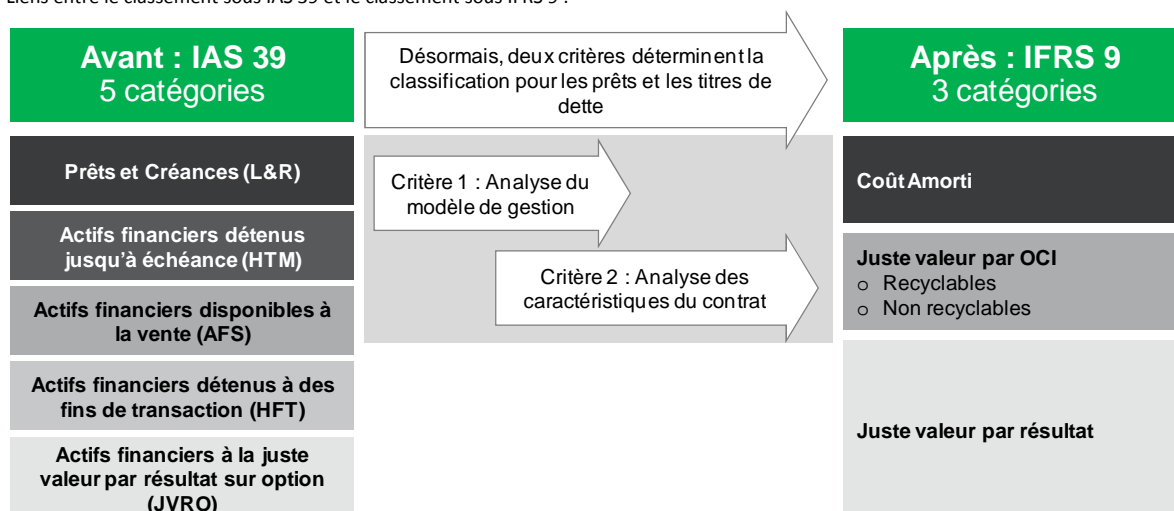
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1. Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

➤ Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

➤ **Caractéristiques contractuelles**

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

➤ **Arbre de décision simplifié**

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2. Instruments de capitaux propres

➤ **Règles de classement et d'évaluation**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable :

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

➤ **Arbre de décision simplifié**

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de capitaux propres		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut)
		Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3. Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3. Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4. Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- **Passif financier au coût amorti :**

Il s'agit du classement par défaut ;

- **Passif financier à la juste valeur par résultat par nature :**

Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

- **Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable :**

À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur

2.5.5. Dépréciation des actifs sous IFRS 9

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

➤ Modèle de dépréciation

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles (dès l'autorisation des crédits).
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat - Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.

En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon un an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

➤ Principes de dépréciation sur les actifs financiers

Lors de la première application de la norme IFRS 9, l'évolution du risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et le 1er janvier 2018 est analysée pour : - Les actifs financiers évalués au coût amorti ; - Les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables.

Pour les titres, le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants : Lors de l'acquisition des titres : ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures :

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » – Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Par ailleurs, Le Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'utilisation d'une LGD forfaitaire de 45 %.

2.5.6. Forward looking

Il n'a pas été établi de corrélation entre les données macro-économiques et les indicateurs de coût du risque des actifs financiers de la banque. Ainsi, les estimations de perte attendues n'intègrent pas à ce stade de paramètre forward looking. Une méthodologie basée sur des critères qualitatifs sera mise en place dans un premier temps (définition en cours de critères permettant d'anticiper une dégradation à venir de la sinistralité des crédits et qui seront examinés trimestriellement à l'occasion des comités de suivi des provisions de la Banque).

2.6. PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

➤ Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.
- Au 30 Juin 2018, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

▪ **les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

▪ **les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

▪ **les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.

▪ **les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

2.9. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

2.10. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21.
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Les options retenues

Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

2.12. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

➤ Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

2.13. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- (a) La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- (b) Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- (c) Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

➤ Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

I. Bilan

Décembre 2017, 2016 et 2015 ; juin 2018 et 2017

ACTIF IFRS (En KDH)	juin-18	31/12/2017	juin-17	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 369 321	2 711 673	2 083 843	2 015 655	2 356 670
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 702 809	265 857	6 522 155	7 183 537	25 163
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 482 195				
Actifs financiers disponibles à la vente		13 210 306	7 710 839	5 988 478	7 138 551
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	633 525	869 796	289 515	629 030	2 137 242
Prêts et créances sur la clientèle	70 201 383	70 739 345	66 451 976	67 379 907	63 920 009
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements détenus jusqu'à leur échéance					6 359 088
Actifs d'impôt exigible	63 838	186 263	98 721	84 108	191 355
Actifs d'impôt différé	187 888	262 054	228 235	221 425	182 133
Comptes de régularisation et autres actifs	1 695 876	1 410 274	1 126 606	1 427 178	1 362 032
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participations dans des entreprises mises en équivalence					
Immeubles de placement	1 349 164	1 440 191	2 363 109	1 920 197	2 297 969
Immobilisations corporelles	6 539 529	5 942 253	4 018 139	4 043 909	2 971 062
Immobilisations incorporelles	108 913	105 895	76 227	75 903	81 191
Ecarts d'acquisition	306 908	306 908	306 908	306 908	305 135
TOTAL ACTIF IFRS	98 641 350	97 450 815	91 276 273	91 276 236	89 327 599

PASSIF IFRS (En KDH)	juin-18	31/12/2017	juin-17	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	76 498	5 476	3 711	11 351	25 548
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 736 243	8 019 146	6 761 312	7 299 945	9 366 275
Dettes envers la clientèle	68 461 443	68 159 012	63 154 871	66 273 923	64 084 707
Dettes représentées par un titre	6 540 379	7 371 979			
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôt courant	14 243	117 077	108 005	178 764	354
Passifs d'impôt différé	715 020	937 344	883 249	802 016	696 864
Comptes de régularisation et autres passifs	2 519 778	2 184 295	3 290 149	1 301 982	1 195 642
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions pour risques et charges	322 257	319 618	327 379	313 841	359 778
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	13 586	12 528	44 530	45 532	47 593
Dettes subordonnées	2 788 718	2 730 235	1 972 951	1 933 299	1 628 989
Capital et réserves liées	6 267 286	6 267 286	6 267 286	6 019 265	5 675 853
Réserves consolidées	770 682	767 039	650 087	486 677	335 913
- Part du groupe	541 132	567 404	544 479	397 138	253 751
- Part des minoritaires	229 550	199 635	105 608	89 539	82 162
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	20 847	-32 516	2 760	-8 739	13 865
Résultat net de l'exercice	394 371	592 293	358 051	542 006	546 569
- Part du groupe	390 382	574 615	347 758	525 206	540 559
- Part des minoritaires	3 989	17 678	10 293	16 799	6 010
TOTAL PASSIF IFRS	98 641 350	104 822 793	91 276 273	91 276 236	89 285 667

II. Compte de Résultat

Décembre 2017, 2016 et 2015 ; juin 2018 et 2017

En KDH	01/06/2018	31/12/2017	juin-17	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	2 355 144	4 403 899	2 094 596	4 195 183	4 626 008
Intérêts et charges assimilés	-713 481	-1 493 973	-672 743	-1 624 832	-1 865 835
MARGE D'INTERÊTS	1 641 663	2 909 926	1 421 853	2 570 351	2 760 173
Commissions perçues	245 150	459 778	232 882	415 089	364 672
Commissions servies	-3 387	-9 356	-4 480	-13 121	-910
MARGE SUR COMMISSIONS	241 763	450 422	228 402	401 968	363 762
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-18 442	51 855	36 209	62 657	47 447
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		394 482	175 180	803 801	144 498
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-65 922				
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE		446 338	211 389	866 458	191 946
Produits des autres activités	80 517	280 134	40 708	22 482	39 302
Charges des autres activités	-83 359	-158 025	-86 283	-166 817	-123 782
PRODUIT NET BANCAIRE	1 796 221	3 928 794	1 816 068	3 694 442	3 231 401
Charges générales d'exploitation	-859 374	-1 709 978	-818 785	-1 649 657	-1 551 423
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-140 905	-337 522	-145 877	-288 550	-257 803
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	795 942	1 881 294	851 407	1 756 234	1 422 176
Coût du risque	-173 773	-1 002 042	-270 872	-903 410	-621 212
RESULTAT D'EXPLOITATION		879 252	580 535	852 825	800 963
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-			-7 933
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-100 728	-62 300	-39 312	-57 455	-2 277
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-		-227	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	521 441	816 952	541 222	795 143	790 754
Impôts sur les bénéfices	-127 070	-224 659	-183 170	-253 137	-244 143
RESULTAT NET	394 371	592 293	358 052	542 006	546 569
Résultat hors groupe	3 989	17 678	10 293	16 799	6 010
RESULTAT NET PART DU GROUPE	390 382	574 615	347 758	525 206	540 559
Résultat par action (en dirham)	9,23	14	8,23	12	13
Résultat dilué par action (en dirham)					

III. Etat du resultat net et des gains et pertes comptabilises directement en capitaux propres

En KDH	30/06/2018
Résultat net	394 371
Eléments recyclables en résultat net:	6 310
Ecart de conversion	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 016
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables	
Impôts liés	- 3 706
Eléments non recyclables en résultat net:	14 537
Réévaluation des immobilisations	
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	- 23 340
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	46 415
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	
Impôts liés	- 8 538
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 847
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	415 218
part du groupe	411 229
part des minoritaires	3 989

En KDH	juin-18	31/12/2017	juin-17	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		592 293	358 051	542 006	546 611
Ecart de conversion					
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		- 16 668	20 361	6 797	28 482
Réévaluation des instruments dérivés de couverture					
Réévaluation des immobilisations					
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		- 15 848	- 17 601	- 15 536	- 14 618
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence					
Impôts					
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 32 516	2 760	- 8 739	13 865
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		559 777	360 811	533 267	560 476
part du groupe		542 099	350 518	516 467	554 466
part des minoritaires		17 678	10 293	16 799	6 010

IV. Variation des capitaux propres

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2017	4 227 677	2 039 609		1 142 019	-32 516		7 376 788	217 314	7 594 102
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				-82 399	82 399				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-519 784			-519 784		-519 784
Autres									
Capitaux propres d'ouverture au 01 Janvier 2018	4 227 677	2 039 609	-	539 836	49 883	-	6 857 004	217 314	7 074 318
Résultat de l'exercice				390 382			390 382	3 989	394 371
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-31 538	1 358	-30 179		-30 179
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						1 144	1 144		1 144
Gains ou pertes latents ou différés					-31 538	2 502	-29 036		-29 036
Autres				1 297			1 297	12 236	13 533
Variations de périmètre									
Capitaux propres clôture au 30 Juin 2018	4 227 677	2 039 609		931 514	18 345	2 502	7 219 647	233 539	7 453 186

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2015	4 227 677	1 791 588	-	922 344	-8 739	6 932 869	106 338	7 039 208
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2015 corrigés	4 227 677	1 791 588	-	922 344	-8 739	6 932 869	106 338	7 039 208
Opérations sur capital		248 022				248 022		248 022
Paiements fondés sur des actions								-
Opérations sur actions propres								-
Dividendes								-
Résultat de l'exercice				574 615		574 615	17 678	592 293
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				-50 114		-50 114	93 297	43 183
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-304 826	-23 777	-328 603		-328 603
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)						-		-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-354 941	-23 777	-378 718	93 297	-285 421
Variation de périmètre						-		-
Capitaux propres clôture 2016	4 227 677	2 039 609	-	1 142 019	-32 516	7 376 788	217 314	7 594 102

V. Tableau des flux de trésorerie

Décembre 2017, 2016 et 2015; Juin 2018 et 2017

En KDH	2015	2016	2017	juin-17	juin-18
Résultat avant impôts	410 665	506 524	490 298	328 906	253 157
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	73 890	203 378	222 316	110 925	100 373
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			-		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	621 351	153 976	154 690	257 025	332 518
+/- Dotations nettes aux provisions	293 494	-216 349	340 277	67 255	83 099
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			-		
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-15 978	6 854	1 059		
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			-		
+/- Autres mouvements	146	7 449	15 710	5 283	2 935
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	972 903	155 307	734 052	440 488	352 728
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-310 100	92 987	505 629	-395 435	2 201 921
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	196 794	-996 561	(1 704 345)	-2 157 862	313 441
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-56 062	1 085 068	1 016 188	449 020	1 375 150
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 497 652	789 629	1 105 831	1 614 899	83 196
- Impôts versés	-80 744	-175 543	(117 050)	-107 903	2 627
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 747 764	795 580	806 252	-597 281	1 220 782
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-364 195	1 457 411	2 030 603	172 112	1 826 666
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5 819	-193 520	(78 425)	8 210	396 520
+/- Flux liés aux immeubles de placement			-		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	124 464	-1 835 666	(2 159 762)	-90 785	857 653
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	130 283	-2 029 186	(2 238 187)	-82 575	1 254 173
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	46 361	-71 047	(60 000)	-60 000	7 000
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	629 391	301 808	963 603	38 651	78 155
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	675 752	230 761	903 603	-21 349	85 155
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			-		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	441 841	-341 015	696 017	68 187	657 648

Etat 2.1. Marge d'intérêt

En KDH	30/06/2018			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 318 106	- 429 060	1 889 047	2 070 220	- 435 515	1 634 705
Comptes et prêts/emprunts	2 318 106	- 429 060	1 889 047	2 070 220	- 435 515	1 634 705
Opérations de pensions						
Opérations interbancaires	8 281	- 176 922	- 168 642	2 178	- 128 253	- 126 075
Comptes et prêts/emprunts	441	- 75 344	- 74 904	525	- 42 924	- 42 399
Opérations de pensions	7 840	- 101 578	- 93 738	1 653	- 85 329	- 83 676
Emprunts émis par le Groupe		- 107 500	- 107 500		- 108 975	- 108 975
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	450		450	269	-	269
Titres à revenu fixe	450		450	269		269
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Actifs disponibles à la vente*	28 307		28 307	21 930		21 930
Actifs détenus jusqu'à échéance						
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 355 144	- 713 481	1 641 663	2 094 596	- 672 743	1 421 853

	31/12/2017		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 346 822	- 952 510	3 394 312
Comptes et prêts/emprunts	4 346 822	- 952 510	3 394 312
Opérations de pensions			
Opérations de location-financement			
Opérations interbancaires	6 558	- 306 650	- 300 092
Comptes et prêts/emprunts	1 266	- 121 465	- 120 200
Opérations de pensions	5 292	- 185 185	- 179 892
Emprunts émis par le Groupe		- 234 814	- 234 814
Instruments de couverture de résultats futurs			
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux			
Portefeuille de transactions	1 041	-	1 041
Titres à revenu fixe	1 041		1 041
Opérations de pensions			
Prêts/emprunts			
Dettes représentées par un titre			
Actifs disponibles à la vente*	49 478		49 478
Actifs détenus jusqu'à échéance			
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 403 899	- 1 493 973	2 909 926

En KDH	déc-16		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	3 974 454	-1 168 081	2 806 373
Comptes et prêts/emprunts	3 974 454	-1 168 081	2 806 373
Opérations interbancaires	10 018	-265 397	-255 379
Comptes et prêts/emprunts	2 093	-105 611	-103 518
Opérations de pensions	7 925	-159 786	-151 862
Emprunts émis par le Groupe	-	-187 882	-187 882
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 420	-3 420	-
Portefeuille de transactions	881	-52	829
Titres à revenu fixe	881	-52	829
Actifs disponibles à la vente*	211 531	-	211 531
Actifs détenus jusqu'à échéance	-5 120	-	-5 120
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 195 183	-1 624 832	2 570 351

	31/12/2015		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 326 146	- 1 381 557	2 944 589
Comptes et prêts/emprunts	4 326 146	- 1 381 557	2 944 589
Opérations de pensions	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-
Opérations interbancaires	20 275	- 263 310	- 243 035
Comptes et prêts/emprunts	2 162	- 97 412	- 95 250
Opérations de pensions	18 113	- 165 898	- 147 785
Emprunts émis par le Groupe	-	- 215 933	- 215 933
Instruments de couverture de résultats futurs	12	-	12
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	4 988	- 4 988	-
Portefeuille de transactions	511	- 46	465
Titres à revenu fixe	511	- 46	465
Opérations de pensions			
Prêts/emprunts			
Dettes représentées par un titre			
Actifs disponibles à la vente*	39 119	-	39 119
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 957	-	234 957
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 626 008	- 1 865 835	2 760 173

Etat 2.2. Marge sur commissions

En KDH	30/06/2018			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	222 923	-3 387	219 537	218 950	-4 480	214 470
avec les établissements de crédit avec la clientèle	222 019	-3 387	218 632	217 949	-4 480	213 468
sur titres	904		904	1 002		1 002
de change						
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	22 226		22 226	13 932	-	13 932
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	22 226		22 226	13 932		13 932
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	245 150	-3 387	241 763	232 882	-4 480	228 402

En KDH	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	427 142	-9 356	417 786	387 808	-3 996	383 812
avec les établissements de crédit avec la clientèle	425 228	-9 356	415 872	385 848	-3 996	381 852
sur titres	1 914		1 914	1 960		1 960
de change						
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	32 636	-	32 636	27 281	-9 125	18 156
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	32 636		32 636	27 281	-9 125	18 156
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	459 778	-9 356	450 422	415 089	-13 121	401 968

En KDH	31/12/2015		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	340 136	-910	339 227
avec les établissements de crédit avec la clientèle	338 968	-910	338 058
sur titres	1 168		1 168
de change			
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			
Prestation de services bancaires et financiers	24 536	-	24 536
Produits nets de gestion d'OPCVM			
Produits nets sur moyen de paiement	24 536		24 536
Assurance			
Autres			
Produits nets de commissions	364 672	-910	363 762

Etat 2.3. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

En KDH	30/06/2017		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe			
Titres à revenu variable			
Instruments financiers dérivés	36 209		36 209
Opérations de pension			
Prêts			
Emprunts			
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Réévaluation des positions de change			
Total	36 209	-	36 209

	31/12/2017			31/12/2016		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe						
Titres à revenu variable						
Instruments financiers dérivés	51 855		51 855	62 657		62 657
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	51 855	-	51 855	62 657	-	62 657

	31/12/2015		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe			-
Titres à revenu variable			-
Instruments financiers dérivés	47 447		47 447
Opérations de pension			-
Prêts			-
Emprunts			-
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			-
Réévaluation des positions de change			-
Total	47 447	-	47 447

Etat 2.4. Gains nets sur actifs financiers disponibles a la vente

En KDH	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 18 442
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	- 19 964
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	1 522
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 65 922
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	1 636
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>	- 67 558

	31/12/2017	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2015
Titres à revenu fixe	358 074	136 062	723 894	171 245
plus ou moins-values de cession	358 074	136 062	723 894	171 245
Actions et autres titres à revenu variable	36 408	39 118	79 907	- 26 747
Produits de dividendes	27 308	13 234	73 122	- 3 947
Charges de dépréciation	4 357	25 884	-7 817	- 22 799
Plus-values nettes de cession	4 743		14 602	
TOTAL	394 482	175 180	803 801	144 498

Etat 2.5. Produits et charges des autres activités

	30/06/2018			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	80 517	-83 359	- 2 842	40 708	-86 283	- 45 575
Total net des produits et charges des autres activités	80 517	-83 359	- 2 842	40 708	-86 283	- 45 575

	31/12/2017			31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance									
Produits nets des immeubles de placement									
Produits nets des immobilisations en location simple									
Produits nets de l'activité de promotion immobilière									
Autres produits	280 134	-158 025	122 109	22 482	-166 817	-144 335	39 302	-123 782	-84 480
Total net des produits et charges des autres activités	280 134	-158 025	122 109	22 482	-166 817	-144 335	39 302	-123 782	-84 480

Etat 2.6. Coût du risque

	30/06/2018	30/06/2017
Dotations aux provisions	- 484 244	- 608 246
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 462 076	- 483 877
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-
Provisions engagements par signature		- 1 636
Autres provisions pour risques et charges	- 22 168	- 122 733
Reprises de provisions	627 758	720 092
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	628 200	481 611
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-
Reprises de provisions engagements par signature		-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	- 442	238 481
Variation des provisions	143 514	111 846
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 414 960	- 181 083
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 113 010	- 253 363
Décote sur les produits restructurés		-
Récupérations sur prêts et créances amorties	210 682	51 729
Pertes sur engagement par signature		-
Autres pertes		-
Coût du risque	- 173 773	- 270 872

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions	- 1 960 577	- 1 627 775	- 1 576 822
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 996 428	- 1 298 547	- 1 104 696
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-	- 1 120
Provisions engagements par signature	- 1 636	- 9 380	- 9 177
Autres provisions pour risques et charges	- 962 513	- 319 847	- 461 830
Reprises de provisions	1 761 201	1 866 089	1 180 982
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	431 463	901 458	766 733
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-	
Reprises de provisions engagements par signature		- 2 000	
Reprises des autres provisions pour risques et charges	1 329 738	966 631	414 249
Variation des provisions	- 199 377	238 315	- 395 840
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		-	
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 390 767	- 302 577	- 182 469
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 502 013	- 872 171	- 118 510
Décote sur les produits restructurés		-	
Récupérations sur prêts et créances amorties	90 115	33 023	75 539
Pertes sur engagement par signature		-	
Autres pertes		-	
Coût du risque	- 1 002 042	- 903 410	- 621 280

Etat 2.7. Gains et pertes nets sur les autres actifs

En KDH	30/06/2018	30/06/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	16 884	33 768
Plus-values de cession	16 884	33 768
Moins-value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	- 117 612	- 73 080
Gains ou pertes sur autres actifs	- 100 728	- 39 312

En KDH	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	67 536	67 536	- 56 751
Plus-values de cession			
Moins-value de cession	67 536	67 536	- 56 751
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-value de cession			
Autres	- 129 836	- 124 991	54 474
Gains ou pertes sur autres actifs	- 62 300	- 57 455	- 2 277

Etat 2.8. Impôts sur les bénéfices

	30/06/2018	30/06/2017
Impôts courants et impôts différés		
Impôts courants	63 838	98 721
Impôts différés	187 888	228 235
Actifs d'impôts courants et différés	251 726	326 955
Impôts courants	14 243	108 005
Impôts différés	715 020	883 249
Passifs d'impôts courants et différés	729 263	991 255

	30/06/2018	30/06/2017
Charge nette de l'impôts sur les bénéfices		
Charge d'impôts courants	19 505	107 893
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	107 565	75 277
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	127 070	183 170

En KDH	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	186 263	84 108	191 355
Impôts différés	262 054	221 425	182 133
Actifs d'impôts courants et différés	448 317	305 533	373 488
Impôts courants	117 077	178 764	354
Impôts différés	937 344	802 016	696 864
Passifs d'impôts courants et différés	1 054 422	980 780	784 437
En KDH	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôts courants	117 072	180 304	80 779
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	107 587	72 833	-163 364
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	224 659	253 137	-82 585

Etat 5.1. Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat

En KDH	30/06/2018	01/01/2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 702 809	11 332 816
-Actifs financiers détenus à des fins de transactions	10 889 689	1 669 576
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	813 119	9 663 239
- Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat		
-Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 482 195	2 142 512
-Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 078 501	1 937 089
-Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	403 693	205 423
Actifs financiers au coût amorti	70 834 909	
Titres au coût amorti		
-Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	633 525	869 796
-Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	70 201 383	69 915 126

En KDH	déc-17			déc-16		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
Obligations				-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable					7 167 013	7 167 013
Opérations de pension	-	-	-			
Prêts				-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction				-	16 523	16 523
Instruments dérivés de cours de change		241 597			16 523	16 523
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT				-	7 183 537	7 183 537
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts				-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	24 259	-			
Instruments financiers dérivés de transactions		24 259		-	11 351	11 351
Instruments dérivés de cours de change					11 351	11 351
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT				-	11 351	11 351

En KDH	31/12/2015		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT			
Titres de créance négociables	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable			-
Opérations de pension			-
Prêts	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	-	25 163	25 163
Instruments dérivés de cours de change		25 163	25 163
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	25 163	25 163
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT			
Emprunts de titres et ventes à découvert			-
Opérations de pension			-
Emprunts	-	-	-
Dettes représentées par un titre			
Instruments financiers dérivés de transactions	-	25 548	25 548
Instruments dérivés de cours de change		25 548	25 548
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	25 548	25 548

Etat 5.3. Actifs financiers disponible a la vente

En KDH	31-déc-17	juin-17	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créance négociables	2 666 959	3 604 010	1 022 315	1 183 373
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	2 653 599	3 590 650	1 008 955	1 170 013
Autres titres de créance négociables	13 360	13 360	13 360	13 360
Obligations	328 097	431 254	70 177	- 47 746
Obligations d'Etat	-	-	-	-
Autres Obligations	328 097	431 254	70 177	- 47 746
Actions et autres titres à revenu variable	10 388 285	3 788 316	5 034 849	6 128 999
<i>dont titres cotés</i>	9 848 101	3 316 224	4 670 557	5 815 267
<i>dont titres non cotés</i>	540 184	472 092	364 292	313 732
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	13 383 341	7 823 580	6 127 341	7 264 626
<i>dont gains et pertes latents</i>	- 16 668	20 361	6 797	28 482
<i>dont titres à revenu fixe</i>	13 366 673	7 843 941	6 134 137	7 293 108
<i>dont titres prêtés</i>	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	- 173 038	- 112 740	- 138 862	- 126 075
Titres à revenu fixe	- 107 919	- 48 129	- 76 112	- 72 489
Titres à revenu variable	- 65 119	- 64 611	- 62 749	- 53 586
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	13 210 306	7 710 839	5 988 478	7 138 551
<i>dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations</i>				

Etat 5.4. Operations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit

	30/06/2018
Comptes à vue	759 587
Prêts	-
Opérations de pension	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	633 525
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	633 525

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/2018
Comptes à vue	799 141
Emprunts	5 422 790
opérations de pension	3 514 312
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9 736 243

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/2017	juin-17	31/12/2016	31/12/2015
Comptes à vue	979 635	376 910	611 782	179 791
Prêts	-109 839	-87 395	17 247	1 957 451
Opérations de pension				
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	869 796	289 515	629 030	2 137 242
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit				
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	869 796	289 515	629 030	2 137 242
				-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
Comptes à vue	486 851	1 439 689	396 260	337 418
Emprunts	7 532 295	5 321 623	6 903 684	6 127 856
opérations de pension		-	-	2 901 002
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 019 146	6 761 312	7 299 945	9 366 275

Etat 5.5. Ventilation des dettes envers la clientèle

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	30/06/2018
secteur public	13 369 899
entreprises financières	9 216 633
entreprises non financières	7 924 574
autres clientèle	37 950 337
Total en principal	68 461 443
Dettes rattachées	
Valeur au bilan	68 461 443

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	
Maroc	68 461 443
CIB	
AFRIQUE	
EUROPE	
Total en principal	68 461 443
Dettes rattachées	
Valeur au bilan	68 461 443

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	31/12/2017	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2015
secteur public	6 986 736	7 123 453	6 234 192	9 703 695
entreprises financières	7 525 611	11 920 360	10 185 075	4 933 082
entreprises non financières	8 994 600	7 455 218	9 249 829	8 145 921
autres clientèle	44 652 065	36 655 840	40 604 828	41 302 010
Total en principal	68 159 012	63 154 871	66 273 923	64 084 707
Dettes rattachées				
Valeur au bilan	68 159 012	63 154 871	66 273 923	64 084 707

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/2017	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2015
Maroc	68 159 012	63 154 871	66 273 923	64 084 707
CIB				
AFRIQUE				
EUROPE				
Total en principal	68 159 012	63 154 871	66 273 923	64 084 707
Dettes rattachées				
Valeur au bilan	68 159 012	63 154 871	66 273 923	64 084 707

Etat 5.6. Dettes representees par un titre et dettes subordonnees

En KDH	30/06/2018	31/12/2017	juin-17	31/12/2016	31/12/2015
Autres dettes représentées par un titre	6 540 379	7 371 979	7 451 931	6 076 374	5 349 675
titres de créances négociables	6 540 379	7 371 979	7 451 931	6 076 374	5 349 675
emprunts obligataires					
parts sociales					
Dettes subordonnées	2 788 718	2 730 235	1 972 951	1 933 299	1 628 989
Emprunt subordonnés	2 788 718	2 730 235	1 972 951	1 933 299	1 628 989
à durée déterminée	2 788 718	2 730 235	1 972 951	1 933 299	1 628 989
à durée indéterminée					
Titres subordonnés					
à durée déterminée					
à durée indéterminée					
Total	9 329 097	10 102 214	9 424 882	8 009 673	6 978 664

Etat 5.7. Actifs financiers detenus jusqu'à leur échéance

En KDH	déc.-17	déc.-16
Titres de créance négociables	NEANT	NEANT
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales		
Autres titres de créance négociables		
Obligations	NEANT	NEANT
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE		

En KDH	31/12/2015
Titres de créance négociables	6 359 088
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 359 088
Autres titres de créance négociables	
Obligations	
Obligations d'Etat	
Autres Obligations	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	6 359 088

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°
A L'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES CAM
Période de souscription : du 22 au 24 Octobre 2018**

Dénomination ou raison sociale :	Dépositaire :
N° de compte :	Fax :
Téléphone :	Qualité de souscripteur :
Code d'identité :	Nature de documents exigés :
Nom et Prénom du Signataire :	Fonction :
Siège Social :	Mode de paiement :
Adresse (si différente du siège social) :	

Maturité 7 ans	Tranche A – Cotée / taux révisable	Tranche B – Cotée / taux fixe	Tranche C – Non cotée / taux révisable	Tranche D – Non cotée / taux fixe
Nombre de titres demandés				
Montant global en Dhs				
Prime de risque souscrite	70	70	70	70
Maturité 10 ans	Tranche E – Cotée / taux révisable	Tranche F – Cotée / taux fixe	Tranche G – Non cotée / taux révisable	Tranche H – Non cotée / taux fixe
Nombre de titres demandés				
Montant global en Dhs				
Prime de risque souscrite	80	80	80	80
Montant Total de la souscription				

Nous souscrivons à l'émission obligatoire subordonnée CAM à hauteur du montant total ci-dessus.
 Nous déclarons avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information relative à cette émission obligatoire, notamment les caractéristiques des Obligations Subordonnées à émettre dont la date de jouissance est le 01 Novembre 2018.
 Nous avons également pris connaissance des modalités d'allocations telles que présentées dans la note d'information visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/021/2018
 Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations CAM qui nous seront attribuées.
 Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,005% du montant des souscriptions, plafonnée à 10.000 Dirhams HT. La TVA appliquée est de 10%.
 L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations CAM.

A, le

**Cachet et signature du souscripteur
Lu et approuvé**

Avertissement

« L'attention du souscripteur est attiré sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca ».

1 Code d'identité	Registre de commerce pour les personnes morales. Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Compagnies d'assurance et de réassurance E Caisse et Dépôt et de Gestion F Organismes de retraite et de pension